TRANSFERRED

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Marquis of Bowater

NOVICIAT

PRATIQUE
DE LA
PERFECTION
CHRÉTIENNE.

TROISIÈME PARTIE.

DE L'IMPRIMERIE DE PERISSE FILS.

PRATIQUE
DE LA
PERFECTION
CHRÉTIENNE
ET RELIGIEUSE,

Du R. P. ALPHONSE RODRIGUEZ, de la Compagnie de Jésus,

Traduite de l'Espagnol par M. l'abbé RÉGNIER DESMARAIS, de l'Académie Françoise.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME CINQUIÈME.

A LYON,

CHEZ RUSAND, IMPRIM.-LIBRAIRE, rue Mercière, n.° 26.

1814.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/practiquedelaper05rodr

ALPHONSE RODRIGUEZ

AU LECTEUR.

Les matières que nous avons traitées dans la première et dans la seconde partie de cet Ouvrage regardent la vie religieuse en général; mais celles que nous traitons ici la regardent en particulier; et c'est pourquoi nous avons intitulé cette troisième partie : *La Pratique de la Perfection Chrétienne et Religieuse*. Les choses y sont cependant disposées de telle sorte, que non-seulement elles conviennent à tous les autres religieux aussi-bien qu'à nous; mais qu'elles peuvent encore être très-utiles à tous les séculiers qui aspirent à la perfection. Car, par exemple, quoique le premier Traité parle de la fin et de l'institution de notre Compagnie en particulier, il ne laisse pas d'embrasser des matières générales, comme sont celles du bon exemple, du zèle pour le salut des âmes, de la défiance de soi-même, et de la confiance en Dieu. La correction fraternelle et l'ouverture de conscience à l'égard de son confesseur et de son père spirituel, sont aussi des sujets qui peuvent convenir également à tout le monde; et généralement

JAN 3 1959

ALPHONSE RODRIGUEZ

AU LECTEUR.

Les matières que nous avons traitées dans la première et dans la seconde partie de cet Ouvrage regardent la vie religieuse en général; mais celles que nous traitons ici la regardent en particulier; et c'est pourquoi nous avons intitulé cette troisième partie : *La Pratique de la Perfection Chrétienne et Religieuse*. Les choses y sont cependant disposées de telle sorte, que non-seulement elles conviennent à tous les autres religieux aussi-bien qu'à nous; mais qu'elles peuvent encore être très-utiles à tous les séculiers qui aspirent à la perfection. Car, par exemple, quoique le premier Traité parle de la fin et de l'institution de notre Compagnie en particulier, il ne laisse pas d'embrasser des matières générales, comme sont celles du bon exemple, du zèle pour le salut des âmes, de la défiance de soi-même, et de la confiance en Dieu. La correction fraternelle et l'ouverture de conscience à l'égard de son confesseur et de son père spirituel, sont aussi des sujets qui peuvent convenir également à tout le monde; et généralement

toutes les vertus dont nous parlons dans cette dernière partie sont propres à toutes sortes de personnes; puisque chacun peut, ou les embrasser en esprit, si l'obligation de son état l'empêche de les pratiquer en effet, ou les faire servir à réprimer les inclinations contraires que la nature lui donne. J'espère avec la miséricorde de Dieu, que la lecture de cet Ouvrage excitera les religieux à se porter de plus en plus à la perfection, suivant le devoir de leur profession, et inspirera aux séculiers le dessein de les imiter autant que l'état de chacun pourra le permettre; et qu'ainsi les uns et les autres augmenteront tous les jours en ferveur dans le service de Dieu.

PREMIER TRAITÉ.

DE LA FIN

POUR LAQUELLE LA COMPAGNIE DE JÉSUS A ÉTÉ INSTITUÉE ;

Et de quelques moyens qui peuvent servir à cette fin, et qui regardent tous les religieux en général.

CHAPITRE PREMIER.

Quelle est la fin et l'institution de la Compagnie de Jésus.

Ayez soin de votre conduite et de l'instruction des autres. Appliquez-vous soigneusement à ces deux choses ; et de cette sorte vous vous sauverez vous-même, et vous sauverez ceux qui vous écoutent (1). La fin et l'institution de la Compagnie consistent en ces deux choses dont parle l'Apôtre; et c'est ce que nous marquent particulièrement nos constitutions et les bulles apostoliques qui portent expressément, que la fin de la Compagnie est que tous ceux qui la composent, puissent avec la grâce de Dieu, non-seulement travailler à leur propre salut et à leur propre

(1) Attende tibi, et doctrinæ : insta in illis. Hoc enim faciens, et teipsum salvum facies, et eos qui te audiunt. 1. Tim. 4. 16.

perfection, mais encore s'appliquer fortement au salut et à la perfection du prochain (1). Il ne suffit pas de s'y appliquer d'une façon ordinaire; il faut, suivant le sens des paroles latines, s'y appliquer fortement, s'y appliquer avec ardeur, et faire tous ses efforts pour y réussir. Or il est à remarquer que comme nos constitutions nous obligent de travailler, non-seulement à notre salut, mais aussi à notre perfection : de même, elles veulent que nous travaillions, non-seulement au salut des autres, mais aussi à leur plus grande perfection, et à leur plus grand avancement dans la vertu. C'est pourquoi le père Aquaviva, dans ses instructions aux confesseurs (2), les avertit de songer moins à avoir un grand nombre d'âmes sous leur direction, qu'à perfectionner tous les jours de plus en plus celles qui y sont. Enfin, le même soin que nous apportons à notre avancement et à notre perfection, nous devons l'apporter à l'avancement et à la perfection du prochain.

En effet, c'est pour cela particulièrement que nous avons été institués. Car saint Ignace (3) voyant d'un côté que l'Eglise étoit pourvue de plusieurs ordres religieux qui vaquoient sans cesse au culte divin et à leur avancement spirituel, et considérant de

---

(1) Finis hujus societatis est, non solùm saluti et perfectioni propriarum animarum, cum divinâ gratiâ, vacare, sed cum eâdem impensè in salutem et perfectionem proximorum incumbere. *Cap.* 1. *exam.* § 1.

(2) *Claud. Aquaviva in instruct. pro Confessor.* 10.

(3) *In vitâ S. Ignatii*, *l.* 3. *c.* 15.

l'autre, qu'elle étoit affligée par une infinité d'hérésies, de désordres et de scandales; *que la moisson étoit grande, et qu'il y avoit peu d'ouvriers* (1) : il fut inspiré de Dieu d'instituer notre Compagnie, pour être, à ce qu'il disoit lui-même, comme une espèce de camp volant, toujours prêt à la moindre alarme, toujours en état de combattre les ennemis, et de porter du secours partout où il en faudroit, et pour cet effet, il voulut que nous ne fussions assujettis ni au chant du chœur, ni à d'autres pratiques spirituelles qui pussent nous détourner du service des âmes. Si vous voyiez, dit saint Chrysostome (2), un aveugle qui fût sur le point d'aller se jeter dans une fosse, vous essaierez de l'en empêcher : comment donc pouvons-nous voir nos frères se précipiter tous les jours dans les abîmes de l'enfer, et ne pas leur tendre la main pour les retenir.

Nous voyons même que les anciens pères du désert (3), quoique particulièrement appelés de Dieu à la solitude, quittoient le repos de leurs cellules dans les temps difficiles de l'Eglise, et venoient dans les villes pour résister aux hérétiques, pour enseigner les fidèles, et pour les encourager à souffrir constamment toutes choses pour Jésus-Christ. C'est ainsi qu'en usa le grand saint Antoine du temps de Constantin; c'est ce que

(1) Messis quidem multa; operarii autem pauci. *Matt.* 9. 37. *Luc.* 10. 2.
(2) *Chrysost. hom.* 16. *ad Pop.*
(3) *Eusseb. Hist. Eccl. p.* 2. *l.* 6. *c.* 3.

pratiqua encore un saint vieillard nommé Acepsime, qui avoit vécu soixante ans dans le désert, sans jamais avoir eu de communication avec personne, et c'est ce qu'ont fait plusieurs autres en d'autres temps. Nous en avons un exemple illustre du temps de l'empereur Valens (1), en la personne d'un saint homme nommé Aphraates. Cet empereur ayant chassé les catholiques non-seulement des églises qu'ils avoient dans les villes, mais aussi de plusieurs autres lieux de la campagne, où ils se retiroient pour faire leurs prières, et pour offrir des sacrifices de louanges à Dieu, le saint vieillard quitta sa cellule pour prendre le soin et la défense du troupeau de Jésus-Christ. Un jour qu'il alloit au lieu où ils étoient assemblés, l'empereur, à qui on le montra, le fit appeler, et lui demanda où il alloit. Le saint lui répondit, qu'il alloit offrir ses prières à Dieu pour le salut de l'empire; et l'empereur lui ayant dit qu'il feroit mieux de les aller offrir dans sa cellule suivant la coutume des solitaires: Il est vrai, répliqua courageusement le saint homme, que c'est là que je devrois les offrir si vous ne m'en empêchiez point; et c'est ce que j'ai fait tant qu'on a laissé le troupeau de Jésus-Christ jouir paisiblement de ses pâturages: mais maintenant qu'on l'en chasse, et qu'il est en danger de se perdre, il faut quitter toutes choses pour le conserver, et pour le défendre des loups. Si une fille

(1) *Theod. in vitâ S. Aphra. c. 4.*

qui vivroit dans une grande retraite et dans une grande modestie, voyoit brûler la maison de son père, que faudroit-il qu'elle fît ? faudroit-il que par délicatesse et par retenue elle demeurât les bras croisés, au hasard de la laisser brûler, et d'être brûlée elle-même ? ou ne faudroit-il pas plutôt qu'elle courût au secours, et qu'elle fît tous ses efforts pour en éteindre le feu ? Or le feu est maintenant à la maison de Dieu, qui est notre père, et vous-même, Seigneur, vous l'y avez mis; et c'est pour éteindre cet embrasement que nous, qui vivions auparavant dans la retraite, nous courons de toutes parts au secours.

Saint Chrysostome, parlant du soin que l'on doit avoir du salut du prochain, se sert d'une autre comparaison très juste. Si lorsque l'on est en pleine mer, dit-il (1), on découvre de loin un vaisseau qui fait naufrage, on se sent touché aussitôt de compassion ; et quelque bon vent qu'on ait pour suivre sa route, on tourne du côté de ce vaisseau, on en approche, on amène les voiles, on essaie de donner fonds et de se soutenir sur les ancres ; on jette des cordes et des planches de toutes parts, et on fait enfin toutes choses imaginables, pour essayer de sauver ceux que l'on voit en péril. C'est ainsi que nous devons en user pendant le cours de notre navigation sur la mer du monde. Les tempêtes qui s'y élèvent continuellement, les bancs et les écueils dont

(1) *Chrys. hom. 16 ad Pop.*

elle est pleine, causent tous les jours de tristes naufrages : quand vous voyez donc votre prochain dans cet état, quittez toutes vos affaires, et courez aussitôt à son secours ; le danger où il est ne souffre point de retardement.

Or c'est précisément pour cette fin que par une conduite particulière de sa providence, Dieu a suscité notre Compagnie dans des temps si déplorables, et où l'Eglise avoit si grand besoin de secours. Les écrivains ecclésiastiques remarquent que le même jour que Pélage naquit en Angleterre, le même jour saint Augustin naquit en Afrique : Dieu joignant ainsi le remède au mal, afin que quand l'un s'efforceroit de répandre les ténèbres de l'hérésie sur toute la terre, l'autre servît à les dissiper par sa lumière, et triomphât de l'erreur par sa doctrine. Celui qui a écrit la vie de saint Ignace observe aussi (1), que la même année que Luther commença à lever le masque contre l'Eglise, et à déclarer ouvertement la guerre à la vérité, Dieu permit que saint Ignace fût blessé à la défense de Pampelune, et l'attira par ce moyen à son service, afin de le mettre à la tête de la nouvelle milice qu'il avoit dessein de lever pour la défense de son Eglise. C'est ainsi que la providence divine, qui veille continuellement au salut des fidèles, ne manque jamais de leur envoyer des secours extraordinaires dans le besoin.

---

(1) *Ribadeneira*, *l.* 2. *c.* 8. *vit. S. Ignat.*

Le même auteur s'étendant sur cette matière, montre aussi que dans le temps que les Albigeois et d'autres hérétiques troubloient la paix de l'Eglise, et lorsque le champ du Seigneur étoit si rempli de ronces et d'épines, que la bonne semence en étoit presque étouffée, Dieu suscita saint Dominique et saint François, pour s'opposer de toutes leurs forces à l'hérésie, pour combattre le vice et l'erreur par la pureté de leur vie et de leur doctrine, et afin qu'à l'imitation des anciens Pères, ils éclairassent le monde par leur lumière, et le sanctifiassent par leur exemple. Ce fut encore par la providence infinie de Dieu, que lorsque l'Eglise étoit opprimée dans le Levant par les infidèles, il se forma plusieurs ordres de religions militaires pour la défendre l'épée à la main; et c'est enfin de cette même providence que vient l'établissement de tant d'autres ordres religieux, et de notre Compagnie en particulier, dont l'institution est maintenant le sujet de notre discours. Car dans la naissance de l'hérésie de Luther, qui détruisoit l'obéissance qui est due au pape, qui nioit la vérité du saint Sacrement de l'autel, et qui vouloit abolir celui de la pénitence, Dieu suscita notre Compagnie, qui fait une singulière profession d'obéir au pape, qui y engage même ses religieux par un vœu particulier, et qui s'applique encore particulièrement à instruire les peuples des vérités de la foi, touchant les sacremens de la pénitence et de l'eucharistie, à leur en recommander le

fréquent usage, et à les en rendre dignes par la réforme de leur vie. De même qu'un bon général, lorsque la bataille est engagée, observe de quelque lieu élevé l'état du combat, pour porter du secours où il faut, et faire avancer tantôt un escadron d'un côté, et tantôt un bataillon de l'autre; de même Jésus-Christ qui est le général de la milice chrétienne, observe du haut du ciel l'état de l'Eglise dans les différens combats qu'elle a à soutenir, et suivant le besoin qu'elle en a, il lui envoie de temps en temps de nouveaux renforts de docteurs et de chefs d'ordres pour la secourir : en quoi la providence et la miséricorde du Sauveur est extrême, de ne permettre jamais le mal sans y appliquer en même temps le remède. Et c'est là proprement la fin pour laquelle notre Compagnie a été instituée; et comme parle la bulle de sa confirmation, c'est pour défendre la foi contre les hérétiques, c'est pour la porter chez les infidèles, c'est pour la conserver parmi les catholiques, par notre doctrine et par notre exemple, que Dieu nous a appelés.

CHAPITRE II.

Combien c'est une entreprise glorieuse de travailler à gagner les âmes à Dieu : de quel prix et de quel mérite elle est.

C'EST une fin si noble et si relevée que celle du salut des âmes, que c'est pour cela que Dieu est descendu du ciel, et s'est fait homme ; et c'est pour cela qu'il a choisi les apôtres, voulant que de pêcheurs de poissons ils devinssent des pêcheurs d'hommes. Saint Denis dit que le plus divin de tous les ministères, est de coopérer avec Dieu au salut des âmes (1); et saint Chrysostome nous assure qu'il n'y a rien de si agréable à Dieu que le salut des âmes, ni rien dont il prenne tant de soin (2). *Il veut*, dit l'Apôtre, *que tous les hommes soient sauvés, et viennent à la connoissance de la vérité* (3); et Dieu lui-même ne dit-il pas dans Ezéchiel : *Est-ce que je veux que l'impie meure, et non pas plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive* (4) ?

(1) Omnium divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum. *De cæles. hier. c.* 3.

(2) Nihil ita gratum est Deo et ita curæ, ut animarum salus. *Hom.* 2 *et* 40. *sup. Genes.*

(3) Qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire. 1. *Tim.* 2. 4.

(4) Numquid voluntatis meæ est mors impii, dicit Dominus Deus, et non ut convertatur à viis suis, et vivat ? *Ezech.* 18. 23. *et* 33. 11.

Enfin, Dieu voudroit le salut de tous les hommes; ainsi on ne peut rien faire qui lui soit plus agréable, que de travailler avec lui à leur salut. C'est pourquoi quand vos richesses seroient immenses, dit S. Chrysostome, et que vous les donneriez toutes aux pauvres, vous ferez pourtant encore plus, si vous convertissez une âme (1). Saint Grégoire dit (2) que c'est un plus grand miracle de convertir un pécheur, que de ressusciter un mort; et en effet, le salut d'un pécheur est un plus grand ouvrage pour Dieu même, que la création du monde. Il ne faut que voir pour cela ce que l'un et l'autre lui coûtent. La création du monde ne lui a coûté qu'une parole : *Il a dit, et toutes choses ont été faites; il a commandé, et toutes choses ont été créées* (3). Mais le salut des hommes lui a coûté bien autre chose que des paroles : il lui en a coûté son sang et sa vie. Jésus-Christ lui-même ne nous marque-t-il pas assez de quel mérite il est devant Dieu de s'employer au salut des âmes, quand il dit dans saint Jean : *C'est pour cela que mon père m'aime, parce que je donne ma vie* (4)? Il ne dit pas, remarquent très-bien les saints,

---

(1) Et si immensas pecunias pauperibus eroges, plus tamen effeceris, si unam converteris animam. *Chrys. homil.* 3. *sup. epist. ad Cor.* 1.

(2) *Lib.* 3. *Dial. c.* 17. *et hom.* 19.

(3) Ipse dixit, et facta sunt; ipse mandavit, et creata sunt. *Ps.* 148. 5.

(4) Propterea me diligit pater, quia ego pono animam meam. *Joan.* 10. 17.

que son père l'aime, parce que c'est par lui qu'il a créé toutes choses (1) : mais seulement son père l'aime, parce qu'il donne sa vie. Et pourquoi la donne-t-il ? pour sauver les hommes; et par-là nous voyons qu'il n'y a rien par conséquent de plus agréable à Dieu, que de travailler au salut des hommes. Saint Thomas explique dans le même sens ce que dit le Sauveur au même endroit : *Comme mon père me connoît, je connois aussi mon père, et je donne ma vie pour mes brebis* (2). Jésus-Christ, dit ce saint docteur, ne veut pas seulement dire par ces paroles, que comme son père le connoît d'une connoissance pleine et parfaite, il connoît aussi son père de la même sorte; car il l'avoit déjà dit, comme on peut le voir par ces autres paroles : *Personne ne connoît le Fils, si ce n'est le Père, et personne ne connoît le Père, si ce n'est le Fils* (3). Mais de même qu'il est d'un enfant bien né de faire ce qui peut plaire davantage à son père; et que si on lui demandoit pourquoi il fait quelque chose, il pourroit répondre qu'il connoît bien son père et ce qui peut lui être agréable : de même Jésus-Christ ayant dit qu'un bon pasteur donne sa vie pour ses brebis, et voulant prévenir la demande qu'on pourroit lui faire, pourquoi il donnoit une

(1) Non dicit : Propterea me diligit pater, quia in principio omnia per me creavit. *S. Thomas.*

(2) Sicut novit me pater, et ego agnosco patrem, et animam meam pono pro ovibus meis. *Joan.* 10. 15.

(3) Nemo novit Filium, nisi Pater; neque Patrem quis novit, nisi Filius. *Matth.* 11. 27.

vie si précieuse pour une chose si vile, il répond par avance, en disant : *Je connois bien mon père* (1). C'est comme s'il disoit : Je connois les sentimens de mon père ; je sais combien ses brebis lui sont chères ; et c'est ce qui fait que je donne de bon cœur ma vie pour elles. Il faut que nous agissions par le même principe ; il faut que cette connoissance de la bonté de Dieu pour les hommes, et de l'amour qu'il a pour ceux qui travaillent au salut des âmes, nous porte à nous y employer de toutes nos forces. Saint Chrysostome remarque à ce sujet (2), que Jésus-Christ ayant demandé trois fois de suite à saint Pierre s'il l'aimoit, ne répondit autre chose à toutes les assurances que saint Pierre lui en donna, sinon : *Paissez mes brebis* (3) ; comme voulant lui dire par-là : S'il est vrai que vous m'aimez, vous ne sauriez mieux me le témoigner, qu'en travaillant avec moi au salut des âmes que j'ai rachetées de mon sang.

On peut encore juger de l'excellence de cet emploi, et combien il est agréable à Dieu, par la grandeur du prix qui y est attaché ; ce qui se voit premièrement par le Sauveur lui-même, et par les récompenses glorieuses dont sa mort a été suivie : *Car c'est pour cela*, dit l'Apôtre, *que Dieu l'a élevé, et lui a donné un nom qui est au-*

---

(1) Ego agnosco patrem. *Joan.* 10. 15.
(2) *Serm. de beato Philog. et de Nativ. Domini.*
(3) Pasce oves meas. *Joan.* 21. 17.

dessus de tout autre nom, afin qu'au nom de Jésus tous les genoux fléchissent dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toutes les langues confessent que Jésus-Christ est dans la gloire du Père (1). David nous donne la même chose à entendre, quand il dit du Messie : *Qu'il boira en chemin de l'eau du torrent, et qu'à cause de cela il marchera la tête levée* (2) : et c'est aussi le sens de ces paroles d'Isaïe : *S'il donne sa vie pour les pécheurs, il verra une longue postérité* (3) ; c'est-à-dire, que de tout ce qu'il aura souffert pour les hommes, il en sera glorifié éternellement par son père. *Celui*, dit saint Jacques, *qui aura fait revenir un pécheur de son égarement, lui sauvera la vie, et étouffera beaucoup de péchés ;* et S. Grégoire dit là-dessus (4) : Si c'est une action digne de récompense que de délivrer de la mort corporelle un homme qui doit mourir tôt ou tard, quelle récompense ne mérite point celui qui délivre une âme de la mort éternelle, et qui est cause qu'elle jouit éternellement de Dieu dans la gloire ? Aussi

---

(1) Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen quod est super omne nomen, ut in nomine Jesu omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium et infernorum, et omnis lingua confiteatur, quia Dominus Jesus Christus in gloriâ est Dei patris. *Philip.* 2. 9. 10. 11.

(2) De torrente in via bibet, propterea exaltabit caput. *Ps.* 109. 7.

(3) Si posuerit pro peccato animam suam, videbit semen longævum. *Isai.* 53. 10.

(4) *Greg. l.* 19. *Mor. c.* 12. *in illud :* Qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam eius à morte, et operiet multitudinem peccatorum. *Luc.* 5. 20.

l'Ecriture-Sainte ne se contente pas de dire que *ceux qui enseigneront aux hommes la sagesse*, (c'est-à-dire, Jésus-Christ) *auront la vie éternelle* (1) : elle ajoute, que *ceux qui montrent le chemin de la justice à plusieurs brilleront dans toute l'éternité comme des étoiles* (2). Dieu lui-même nous assure par la bouche de Jérémie, que *si nous séparons ce qui est précieux d'avec ce qui est vil, nous serons comme sa bouche* (3); c'est-à-dire, que si nous dégageons de la servitude du péché les âmes qui lui sont si précieuses et si chères, il nous aimera tendrement. C'est une façon de parler dont on se sert quelquefois, de dire qu'on aime une personne comme sa propre vie et comme ses propres yeux : Dieu se sert ici d'une phrase à peu près pareille, en disant que *nous serons comme sa propre bouche;* et par-là il nous marque assez combien une âme est précieuse devant lui, et combien ceux qui travaillent au salut des âmes lui deviennent chers.

On rapporte de sainte Catherine de Sienne, que quand elle voyoit passer un prédicateur par la rue, elle sortoit aussitôt de son logis pour aller baiser la terre par où il avoit passé. Un jour étant interrogée pourquoi elle en

---

(1) Qui elucidant me, vitam æternam habebunt. *Eccli.* 24. 31.

(2) Qui ad justitiam erudiunt multos, fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates. *Dan.* 12. 3.

(3) Si separaveris pretiosum à vili, quasi os meum eris. *Jerem.* 15. 19.

usoit de la sorte, elle répondit que Dieu lui avoit fait pleinement connoître quelle étoit la beauté d'une âme en grâce; et qu'ainsi elle avoit tant de vénération pour ceux qui étoient employés à la conversion des âmes, qu'elle ne pouvoit moins faire que d'en donner quelque marque, en baisant la terre par où ils passoient.

Or c'est à la dignité de cet emploi que Dieu nous a appelés; et c'est là proprement notre fin, de coopérer avec lui dans la fonction du monde la plus relevée, qui est le salut des âmes. Ainsi nous pouvons dire véritablement avec l'Apôtre, *que nous sommes les aides de Dieu, et que les hommes doivent nous regarder comme les ministres de Jésus-Christ, et comme les dispensateurs des mystères de Dieu* (1). Peut-on imaginer rien de plus digne qu'un emploi que le Fils de Dieu lui-même est venu exercer sur la terre, pour lequel il a sacrifié son sang et sa vie, et par lequel nous sommes appelés enfans de Dieu, suivant ces paroles de l'Evangile : *Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfans de Dieu* (2) ! Car par ce mot de pacifique l'Evangile n'entend pas seulement, disent saint Jérôme et Theophilacte, ceux qui après avoir vaincu leurs passions, jouissent de la paix avec eux-

(1) Dei enim sumus adiutores. Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei. 1. *Cor.* 3. 9. *et* 4. 1.

(2) Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur. *Matth.* 5. 9.

mêmes, ou ceux qui procurent la paix et l'union entre les hommes, mais encore ceux qui procurent la paix entre Dieu et les hommes, en convertissant les pécheurs et les réconciliant avec Dieu. Heureux donc ces sortes de pacifiques ! Ils seront appelés à bon droit enfans de Dieu, puisque c'est un emploi que le Fils de Dieu lui-même a exercé, *réconciliant toutes choses à son père, et pacifiant par le sang de sa croix, tout ce qui est sur la terre, et tout ce qui est dans le ciel* (1). C'est pour cela que les anges chantèrent à sa naissance : *Gloire soit à Dieu dans le haut du ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté* (2).

De ceci nous devons tirer trois conséquences pour notre avancement spirituel. La première est un grand amour et un grand attachement pour notre ministère, puisqu'il est si relevé, si agréable à Dieu, et si utile au prochain ; et la seconde est une extrême confusion de nous voir appelés à un ministère si sublime, nous qui sommes si peu de chose, et de voir en même temps qu'ayant tant de peine à rendre bon compte de nous-mêmes, nous ne laissons pas d'être encore chargés du salut et de la perfection des autres. C'est un conseil que saint François Xavier, cet homme si apostolique et si con-

(1) Per eum reconciliare omnia in ipsum, pacificans per sanguinem crucis eius, sive quæ in terris, sive quæ in cœlis sunt. *Col.* 1. 20.

(2) Gloria in altissimis Deo, et in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis. *Luc.* 2. 14.

sommé dans les choses de Dieu, donne aux Pères de Portugal dans une lettre qu'il leur écrit (1). Je vous écris, mes frères, leur dit-il, que quand vous songerez à la grandeur du ministère que vous exercez, et à l'estime que les hommes font de vous, vous n'y songiez que pour vous humilier et pour vous confondre devant Dieu, suivant ces paroles du Prophète : *Lorsque j'ai été élevé, je me suis humilié, et je me suis rempli de confusion* (2). Un des premiers pères de notre Compagnie (3), et des plus recommandables pour sa piété et pour son savoir, disoit que quand il considéroit l'excellence de la fin pour laquelle notre Compagnie a été instituée, et qu'il jetoit ensuite les yeux sur lui-même, il étoit si confus de voir combien il étoit incapable et indigne d'un ministère si relevé, que non-seulement il ne sentoit nulle vanité d'y avoir été appelé, mais qu'au contraire il s'en faisoit un nouveau sujet de confusion et d'abaissement. C'est ainsi que nous devons en user; et de cette sorte ni la considération de l'excellence de notre emploi, ni l'estime que les hommes feront de nous, ni les honneurs qu'ils nous rendront, ne nous seront jamais d'aucun préjudice. La troisième chose que la considération de notre ministère doit produire en nous, est une extrême applica-

(1) *In Ep. ad Lusitan.*
(2) Exaltatus autem humiliatus sum et conturbatus. *Ps.* 87. 16.
(3) *Le père Nadal.*

tion à notre avancement spirituel ; car comme nous dirons ensuite, il faut avoir travaillé bien solidement à sa propre perfection, et avoir bien pourvu à son propre salut, pour pouvoir travailler utilement au salut et à la perfection des autres.

CHAPITRE III.

Que cette entreprise regarde toute la Compagnie en général ; et que ceux qui ne sont pas prêtres ne laissent pas d'y avoir part.

Comme ceux qui ne sont engagés dans la Compagnie qu'en qualité de simples frères, pourroient peut être penser que la fin dont nous avons parlé ne regarde que ceux qui sont dans le sacerdoce et dans le ministère de la direction des âmes, et que cette pensée pourroit les décourager, nous ferons voir ici pour leur consolation, qu'ils ont aussi leur part à une si sainte entreprise : et quand ils connoîtront bien que leurs fonctions, quelles qu'elles soient, s'y rapportent toutes, cette considération pourra les exciter à s'appliquer à leur devoir avec une nouvelle ferveur. Nous ne faisons tous ensemble qu'un même corps ; et la fin de tout ce corps est celle dont nous avons parlé, c'est-à-dire, non-seulement de travailler à notre propre salut et à

notre propre perfection ; mais de travailler aussi au salut et à la perfection des autres. Or pour parvenir à cette fin, il est nécessaire que les divers membres de ce corps aient divers emplois : il faut qu'il y ait des religieux qui prêchent, et il faut qu'il y en ait qui confessent ; il faut qu'il y en ait qui instruisent les autres, et il faut qu'il y en ait qui servent les autres dans leurs besoins temporels. C'est ainsi que dans une armée bien disciplinée il faut qu'il y ait des troupes qui combattent, et qu'il y en ait qui demeurent au bagage. Les unes cependant n'ont pas moins de part à la victoire que les autres, et ne doivent pas non plus en avoir moins aux dépouilles et à la récompense. Mais *la part de celui qui va au combat, et de celui qui demeure au bagage doit être égale, et ils doivent partager également* (1). C'est ce que dit David au retour de son expédition contre les Amalécites ; et l'Ecriture remarque que cette conduite fut toujours depuis observée par le peuple d'Israël, comme une loi inviolable. Et ce fut sans doute avec justice : car toutes les troupes d'une armée ne composant qu'un même corps, celles qui demeurent au bagage ne contribuent pas moins à la victoire que celles qui combattent, puisque les unes ne pourroient pas combattre, si les autres ne demeuroient pas au bagage. Il en est de même parmi nous ; tous tant que nous

(1) Æqua enim pars erit descendentis ad prælium, et remanentis ad sarcinas, et similiter divident. 1. *Reg.* 30. 24.

sommes de religieux, nous ne formons qu'un corps de soldats chrétiens qui se proposent la conquête des âmes. Il n'y en auroit aucun qui pût ou prêcher, ou confesser, ou enseigner, ou étudier, s'il n'y en avoit quelques-uns qui eussent soin du temporel : de sorte que celui qui en prend soin, aide à prêcher, à confesser et à gagner des âmes à Dieu, et a sa part à la victoire et au mérite. Saint Augustin dit que saint Paul, en gardant les habits de ceux qui lapidoient saint Etienne, faisoit pis qu'eux : Car c'étoit, dit-il, pour le lapider par les mains de tous, qu'il gardoit les habits de tous ; et il faisoit plus de mal par ce service qu'il leur rendoit à tous, que s'il l'eût lapidé de ses propres mains (1). Que si cela peut se dire des mauvaises actions, on peut encore, à plus forte raison, le dire des bonnes; Dieu étant beaucoup plus porté à récompenser qu'à punir.

Le père Avila écrivant à deux prêtres près d'entrer dans la Compagnie, les avertit (2), que quoique par leur caractère ils soient déjà ouvriers de la vigne du Seigneur, et que la Compagnie où ils ont dessein d'entrer fasse une profession particulière de travailler au salut des âmes; il ne faut cependant, ni que ce soit ce qu'ils se proposent, en y entrant, ni qu'ils s'inquiètent quand on ne les emploîra point dans ce ministère. La raison qu'il en

(1) Ut enim esset in omnium lapidantium manibus, ipse omnium vestimenta servabat, magis sæviens omnes adjuvando, quàm suis manibus lapidando. *Aug. Serm.* 14. *de sanctis.*

(2) *Tom.* 3. *Epist.*

donne, est celle que nous venons de dire, que tout ce qui se fait dans la Compagnie, jusques aux fonctions les plus basses et les plus viles, c'est comme si on étoit employé à gagner des âmes à Dieu : parce que l'institution de la Compagnie regardant entièrement le salut des âmes, et le progrès qu'on peut y faire dépendant extrêmement de la conservation et de l'augmentation de la Compagnie, tout ce qui vient à y contribuer en quelque façon que ce soit, contribue en même temps à la conversion des âmes, et doit être embrassé par conséquent avec joie. De sorte donc que, comme nous sommes tous membres d'une même Compagnie, nous contribuons tous aussi, chacun dans sa fonction, au fruit qui se fait par le moyen de toute la Compagnie, et nous participons au mérite de toutes les conversions et de toutes les bonnes œuvres qu'elle fait. C'est ce que notre saint fondateur nous marque expressément dans ses constitutions (1), en parlant de ceux qui servent aux besoins corporels de la Compagnie : ainsi chacun a sujet d'avoir beaucoup de satisfaction et de consolation dans son emploi, et doit regarder comme une grande grâce de Dieu, d'être membre d'un corps qui travaille si utilement à la gloire de Dieu, au salut du prochain et à la conversion des âmes. Enfin, comme nous l'avons déjà dit, les fonctions même les plus basses et les plus viles de la Compagnie,

(1) *Cap. 6. Exam.* § 3.

contribuent toutes à la conversion des âmes; parce que cette conversion étant la fin que la Compagnie se propose, c'est contribuer à la même fin avec elle, que de la servir en quoi que ce soit.

Pour montrer encore plus clairement cette vérité, si parmi nous, ceux qui prêchent, qui confessent et qui se mêlent le plus de la conduite des âmes, avoient seuls tout le mérite et toute la gloire du fruit que la Compagnie fait dans les âmes, les supérieurs seroient ceux qui auroient le plus sujet de se plaindre de leurs emplois, parce que ce sont eux effectivement qui peuvent le moins vaquer à ces sortes de ministères; les fonctions qui sont inséparablement attachées aux charges de général, de provincial et aux autres de cette nature, occupant tellement tout leur temps, qu'il ne leur en reste point qu'ils puissent employer au service et au salut du prochain. Cependant, il est vrai de dire que le supérieur qui s'acquitte bien de son devoir, et qui prend garde que les ouvriers qui sont sous sa charge fassent exactement le leur, rend en cela même plus de service au prochain que s'il étoit continuellement occupé à prêcher, ou à confesser : de même qu'un architecte qui conduit un bâtiment, rend plus de service que tous ceux qui y travaillent, et de même qu'un général d'armée fait beaucoup plus par les bons ordres qu'il donne, que s'il alloit à la charge comme un simple soldat. Il fait même plus que tous par le soin qu'il a

d'ordonner de tout ; et c'est pourquoi c'est à lui que l'on attribue ordinairement tout l'honneur de la victoire. Or comme par la raison que nous avons dite, les supérieurs ont part au fruit que les prédicateurs et les confesseurs font dans les âmes : aussi tous ceux qui servent la Compagnie en quelque fonction que ce soit, y ont part encore, parce qu'en soulageant les prédicateurs et les confesseurs des choses qui les détourneroient nécessairement de leurs ministères, ils leur donnent lieu de s'y appliquer entièrement ; ce que sans cela ils ne pourroient jamais faire.

C'est là proprement ne faire tous qu'un corps, et être membres d'un même corps. Or de même que tous les membres du corps ont des fonctions et des propriétés différentes l'une de l'autre, et que ce que chaque membre fait, il le fait, non pas pour lui seul, mais pour tout le corps, que les pieds, par exemple, ne marchent pas seulement pour eux; que les mains ne travaillent pas pour elles seules ; que la bouche ne mange pas seulement pour elle, et ainsi du reste : de même tous les membres du corps mystique d'un ordre doivent conspirer unanimement au bien général de l'ordre, dans les différentes fonctions qui le regardent. Cette métaphore est prise de l'Apôtre, qui s'en sert pour montrer que tous les fidèles ne font qu'un même corps en Jésus-Christ, et que chacun d'eux doit se contenter du rang où il a plu à Dieu de le placer. *Le corps*, dit-il, *est un, et a plusieurs membres, et cepen-*

dant tous ces membres ne sont qu'un corps. Que si le pied dit qu'il n'est pas du corps, parce qu'il n'est pas la main, laisse-t-il pour cela d'être du corps ? et si l'oreille dit qu'elle n'est pas du corps, parce qu'elle n'est pas l'œil, laisse-t-elle pour cela d'être du corps ? Si tout le corps étoit œil, où seroit le sens de l'ouïe ? et s'il étoit tout oreille, où seroit le sens de l'odorat ? Comme Dieu donc a placé chaque membre dans le corps, selon qu'il lui a plu, et que l'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai que faire de votre secours ; et que la tête pareillement ne peut pas dire aux pieds : Vous ne m'êtes pas nécessaires : aussi Dieu a placé dans son Eglise, en premier lieu, les apôtres, en second lieu les prophètes, en troisième lieu les docteurs ; et aux uns il a donné la puissance et la vertu du commandement, aux autres la grâce de la guérison, et aux autres l'intelligence des langues (1). Il

(1) Corpus unum est, et membra habet multa : omnia autem membra corporis, cùm sint multa, unum tamen corpus sunt. Si dixerit pes : Quoniam non sum manus, non sum de corpore : num ideò non est de corpore ? Et si dixerit auris : Quoniam non sum oculus, non sum de corpore : num ideò non est de corpore ? Si totum corpus oculus, ubi auditus ? Si totum auditus, ubi odoratus ? Nunc autem posuit Deus membra, unumquodque eorum in corpore sicut voluit. Non potest autem oculus dicere manui : Operâ tuâ non indigeo ; aut iterum caput pedibus : Non estis mihi necessarii. Et quosdam quidem posuit Deus in Ecclesiâ primùm apostolos, secundò prophetas, tertio doctores, deinde virtutes, exindè gratias curationum.... genera linguarum, interpretationes sermonum, etc. Hæc autem omnia operatur unus atque idem spiritus, dividens singulis prout vult. 1. *Cor.* 12. 12. 15. 16. 17. 18. 21. 28 et 11.

faut

faut nécessairement qu'il y ait diverses fonctions et divers degrés dans l'Eglise de Dieu : *mais c'est toujours un seul et même esprit qui opère toutes ces choses, faisant les partages comme il veut.* Il en est de même du corps de la religion. Il ne peut pas être tout œil, ni tout langue, ni tout oreille : tous ne peuvent pas être supérieurs, prédicateurs et confesseurs. Il faut qu'il y ait des pieds et des mains ; il faut qu'il y ait des religieux qui servent les autres dans les fonctions temporelles, et *l'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai que faire de votre secours ; et la tête ne peut pas dire aux pieds : Vous ne m'êtes pas nécessaires :* parce que tout le corps de la Compagnie a besoin des différentes fonctions de ses membres, pour parvenir à la fin qu'il se propose : et ainsi le fruit que toute la Compagnie fait dans les âmes, est l'ouvrage de tous les particuliers ensemble.

Mais ce n'est pas seulement de cette sorte, que tous les religieux de la Compagnie peuvent contribuer au salut des âmes : car sans parler de l'exemple d'une sainte vie, qui est une des choses qui y peuvent le plus servir, comme nous le dirons ensuite, ils peuvent encore y aider par la sainteté de leurs entretiens avec le prochain, qui est un des moyens par lesquels on fait le plus de fruit dans les âmes. Aussi, entre tous ceux de cette nature, dont saint Ignace parle dans la septième partie de ses Constitutions, il marque celui-ci comme un des plus pro-

pres (1), et comme un moyen général dont tous les religieux, même les simples frères, doivent essayer de se servir dans les occasions. Il désigne même expressément ceux-ci; et pour nous faire mieux comprendre l'importance de ce moyen, et nous exciter encore davantage à le pratiquer, il en fait une règle particulière. Que tous les religieux, dit-il, chacun selon son état, s'appliquent dans toutes les occasions, à se rendre utiles au prochain par des entretiens de piété, en exhortant les gens du monde à faire de bonnes œuvres, et sur-tout à se confesser. De sorte que ce ne sont pas seulement les prédicateurs et les confesseurs qui doivent essayer de contribuer au salut du prochain par leurs entretiens, en proposant à l'un une sorte de dévotion, et à l'autre une autre; en avertissant celui-ci de ne plus jurer, celui-là de faire une bonne confession, cet autre qui est déjà plus avancé, de faire l'examen tous les soirs, et ainsi du reste; mais cette obligation regarde tous les religieux en général, et les simples frères comme les autres. En effet, il y en a eu plusieurs parmi nous, qui ont fait de grands progrès dans les âmes, et qui en ont peut-être gagné davantage à Dieu, que beaucoup de prédicateurs et de confesseurs.

On peut encore servir à la conversion des âmes par la prière, qui est un des moyens les plus capables d'y contribuer, comme nous le

---

(1) 1. *p. Constit. c.* 4. § 8. *et c.* 6. *exam.* § 4. *et regul.* 42. *Commun.*

dirons ensuite; et ce moyen est pareillement entre les mains de tout le monde. Souvent un prédicateur, ou un confesseur, ou celui qui assiste un malade à la mort, s'imaginera que le fruit qu'il fait dans les âmes, est son ouvrage; et c'est peut-être celui du frère qui l'accompagne, qui se sera mis en prières pour ce sujet, ou de quelque autre frère qui aura maltraité sa chair à cette intention, et qui aura gémi devant Dieu. Combien les prédicateurs et les confesseurs s'imaginent-ils avoir engendré d'enfans spirituels, qui se trouveront n'être point à eux au jour du jugement? Ils en sont maintenant les pères putatifs : *On croit que cet enfant est le fils de Joseph* (1). On croit que c'est ce prédicateur ou ce confesseur qui l'a engendré en Jésus-Christ; et on verra alors que c'est l'enfant des larmes et des prières d'un religieux simple et ignorant. *Celle qui étoit stérile a eu plusieurs enfans, et celle qui en avoit plusieurs en a été privée* (2). Ce directeur qui sembloit en avoir un si grand nombre, se trouvera peut-être n'en avoir aucun. *Réjouissez-vous donc, stérile qui n'engendrez point; éclatez de joie, vous qui n'enfantez point; car celle qui étoit délaissée aura plus d'enfans, que celle qui a un mari* (3).

---

(1) Ut putabatur filius Joseph. *Luc.* 3. 23.

(2) Donec sterilis peperit plurimos; et quæ multos habebat filios, infirmata est. 1. *Reg.* 2. 5.

(3) Lætare, sterilis, quæ non paris: erumpe, et clama, quæ non parturis, quia multi filii desertæ, magis quàm ejus quæ habet virum. *Is.* 54. 1. *Gal.* 4. 27.

Réjouissez-vous, mes frères, vous que l'ignorance et la simplicité semblent rendre incapables d'avoir des enfans spirituels ; vous en aurez peut-être davantage que les prédicateurs et les confesseurs les plus estimés : et alors surpris d'étonnement de vous voir tant d'enfans, *vous direz en vous-mêmes : Qui m'a donné ces enfans, à moi qui suis stérile et délaissée? et qui les a élevés* (1) ? Je ne suis, direz-vous, ni prédicateur, ni confesseur; je n'ai aucune science, ni aucun talent; d'où me viennent donc ces enfans ? Voulez-vous savoir d'où ils vous viennent ? Ils vous viennent de vos prières, de vos soupirs, de vos larmes et de vos gémissemens. *Car Dieu exauce le désir des pauvres. Le Seigneur fait la volonté de ceux qui le craignent, et il exauce leurs prières* (2); et voilà ce qui donne tant d'enfans à ceux qui sembloient n'en devoir jamais avoir. Saint François Xavier disoit (3) que les prédicateurs et les confesseurs devoient se servir de ce secours pour deux raisons : l'une, afin que le travail étant partagé entr'eux et leurs frères, ils s'ôtassent l'occasion de s'estimer plus qu'eux; l'autre, afin d'entretenir toujours de plus en plus l'esprit d'union et de charité.

Un avantage qu'ont les frères en contribuant de cette sorte au salut des âmes, c'est

(1) Et dices in corde tuo : Quis genuit mihi istos ? ego sterilis, et non pariens : et illos quis enutrivit ? *Is.* 49. 21.

(2) Desiderium pauperum exaudivit Dominus. Voluntatem timentium se faciet, et deprecationem eorum exaudiet. *Ps.* 9. 41. *Ps.* 144. 19.

(3) *Ejus vitæ l.* 6. *c.* 10.

qu'ils sont plus en sûreté que les prédicateurs, que les confesseurs et les théologiens. Car les prédicateurs et les théologiens sont continuellement exposés aux attaques de la vanité et de l'orgueil; et quant aux confesseurs, la direction des âmes est une chose si délicate et si difficile, qu'ils doivent toujours craindre de se tromper dans la conduite qu'ils y tiennent. De plus, ces sortes de ministères et d'emplois sont accompagnés de tant de soins et de tant d'embarras, que souvent pour satisfaire à ce que l'on doit de ce côté-là, on oublie ce que l'on doit à soi-même et à son avancement spirituel. Mais pour les simples frères, comme leur état les met à couvert de la vaine gloire, et les délivre de ces soins et de ces craintes, le mérite de ce qu'ils font pour la conversion des âmes leur revient tout entier sans être corrompu par rien : de sorte que sans avoir aucune part avec nous au péril, ils ont seulement part au profit et au mérite, et souvent même la meilleure part. Dieu veuille qu'il n'arrive pas quelquefois que la vaine gloire soit toute la part du prédicateur, et que tout le mérite du fruit qu'il aura opéré soit pour le frère qui l'accompagne; car ce seroit là un mauvais partage : qu'il fasse par sa miséricorde que nous jouissions tous du fruit de notre travail, en faisant toujours toutes choses dans la vue de sa plus grande gloire.

CHAPITRE IV.

Que pour travailler utilement au salut des âmes, il est nécessaire d'être premièrement bien établi dans la vertu.

Ces deux choses dont nous venons de parler, travailler à son salut, et travailler au salut de son prochain, sont également la fin de la Compagnie; et elles sont tellement liées ensemble par notre institution, que chacune des deux sert à l'autre, et qu'elles se prêtent réciproquement la main. Aussi les moyens dont la Compagnie se sert pour l'avancement spirituel de ses enfans, sont différens de ceux dont se servent les autres ordres, qui ne sont point engagés par leur établissement au service du prochain. Saint Ignace disoit (2), que s'il n'eût envisagé que le bien particulier de la Compagnie, il eût fait plusieurs règlemens qu'il ne faisoit point, pour la laisser plus en état de s'appliquer au service du prochain; et que s'il n'eût considéré que lui-même, il eût couru les rues tout nu comme un fou, pour marquer davantage le mépris qu'il faisoit du monde, et pour donner aussi au monde plus de sujet de le mépriser. Mais le zèle qu'il avoit pour le prochain

(1) *Lib.* 5. *ejus vit. capitib.* 3. 5. 10.

réprimoit en lui ces mouvemens, et faisoit que de peur de le scandaliser et de le blesser en blessant la gravité et la bienséance, il s'abstenoit de toutes les humiliations qui pouvoient y être contraires. Il dit encore, que s'il eût suivi son inclination, et qu'il eût regardé l'utilité qu'il tiroit du chant de l'église, il en eût établi l'usage dans la Compagnie; mais qu'il ne l'avoit pas fait, parce que Dieu lui avoit fait connoître qu'il vouloit qu'elle le servît en d'autres exercices de piété. Comme donc la Compagnie ne se propose pas seulement son propre avancement spirituel, mais qu'elle se propose aussi celui du prochain, elle a eu en vue que les moyens qu'elle nous a donnés pour notre avancement pussent nous rendre plus propres à travailler à celui du prochain; et elle a aussi prétendu en même temps que les ministères de charité où nous serions employés pour le prochain, servissent à notre avancement particulier. C'est pourquoi nous devons être persuadés que notre progrès dans la vertu et dans la perfection consiste à nous bien acquitter de ces ministères; et nous devons d'un côté envisager le service du prochain, comme un moyen propre pour notre avancement particulier, et de l'autre regarder les grâces et les secours que Dieu nous accorde pour notre avancement, comme un moyen d'être plus utiles au prochain. Si nous ne les appliquions pas à cet usage, nous mériterions que Dieu en arrêtât le cours, puisque c'est dans cette vue qu'il les répand

si abondamment sur nous, et que c'est à quoi la grâce de notre vocation est attachée. De même que ce ne fut point pour l'avantage particulier de Joseph, que Dieu l'éleva à un si haut degré de gloire et de puissance en Egypte, mais que ce fut pour l'avantage de tous ses frères, et pour les sauver de la famine eux et toute leur famille, comme il le reconnut lui-même lorsqu'il leur dit : *C'est pour votre salut que Dieu m'a envoyé ici devant vous* (1); de même, ce n'est point pour notre utilité particulière que Dieu nous a appelés à la Compagnie, et qu'il y répand ses grâces sur nous avec tant d'abondance : c'est pour l'utilité de notre prochain; c'est afin que notre lumière luise aux hommes, et non pas afin que nous la cachions sous le boisseau. Mais parlons de chacune de ces deux choses séparément, quoique toujours par rapport à l'autre.

Quant à la première qui regarde l'avancement particulier de chacun de nous, il est certain que pour être en état de travailler utilement à celui du prochain, il faut avoir travaillé premièrement au sien propre; et c'est ce que l'Apôtre nous recommande en premier lieu, comme le fondement de tout le reste, quand il dit : *Veillez sur vous* (2). Il faut premièrement que chacun veille sur soi, et s'applique tout de bon à son avancement

(1) Pro salute enim vestrâ misit me Deus ante vos. *Genes.* 45. 5.
(2) Attende tibi. 1. *Tim.* 4. 16.

particulier : car Dieu, qui est l'auteur de la grâce aussi bien que de la nature, *qui embrasse tout fortement d'une extrémité à l'autre, et qui dispose toutes choses avec douceur* (1), garde dans les ouvrages de la grâce le même ordre que dans ceux de la nature, où tout semblable (2), pour parler dans les termes de la philosophie, produit son semblable. Comme donc dans les choses naturelles nous voyons qu'outre les causes générales de leur production, il faut encore une cause prochaine et immédiate de la même espèce, pour donner à chaque être la forme particulière qu'il doit avoir; qu'il faut du feu, par exemple, pour produire un autre feu, et de la lumière pour produire une autre lumière : de même dans les choses spirituelles, Dieu veut que pour produire la patience, la charité et l'humilité dans un cœur, le prédicateur ou le confesseur, qui est la cause immédiate dont il se sert, soit humble, patient et charitable. De plus, comme dans les choses de la nature nous voyons qu'une plante, par exemple, ne produit point de graine pour la multiplication de son espèce, qu'elle ne soit déjà fort grande; de même, dans les choses de la grâce, Dieu veut qu'on soit grand en vertu et en spiritualité, pour produire des enfans spirituels, et pour pouvoir

(1) Attingit à fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter. *Sap.* 8. 1.

(2) Omne simile generat sibi simile.

dire avec l'Apôtre : *Je vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'Evangile* (1).

C'est par cette raison que la première chose à laquelle la Compagnie occupe ceux qu'elle reçoit, c'est à travailler à leur propre avancement, afin qu'ils commencent par faire un fondement solide; et de-là vient aussi qu'elle a établi divers temps de probation. Premièrement, elle leur fait faire deux années de noviciat avant les études; ensuite, quand toutes leurs études sont achevées, elle les remet de nouveau au feu, pour leur donner une nouvelle trempe, et elle leur fait faire une autre année de probation; afin que si par hasard l'attachement à l'étude les a portés à se relâcher le moins du monde du côté de la piété, ils puissent reprendre de nouvelles forces avant que de commencer à pratiquer avec le prochain, et qu'ils ne traitent pas les choses spirituelles, sans être bien fondés auparavant dans la spiritualité. Encore même après tout cela, il semble que nous ne cessions presque jamais d'être novices, la profession se différant si long-temps, que presque toute notre vie se passe en noviciat et en probation, avant que la Compagnie nous admette et nous reconnoisse pour de véritables ouvriers de la vigne du Seigneur. C'est qu'il est question de nous confier la chose du monde la plus importante; et qu'ainsi il est nécessaire de nous éprouver aupara-

(1) In Christo Jesu per Evangelium ego vos genui. 1. Cor. 4. 15.

vant, et de voir ce que nous sommes, et de quoi nous sommes capables. Il est question de nous charger non-seulement de la conversion, mais aussi de la perfection de notre prochain ; ainsi il est nécessaire que nous ayons bien travaillé premièrement à la nôtre. On peut voir par là combien se trompent ceux à qui le temps de ces sortes de probations semble trop long, ou même inutile ; et qui, dès le premier rayon de lumière qu'ils reçoivent dans l'oraison, dès la moindre étincelle de piété qu'ils ressentent dans leur cœur, voudroient se jeter tout d'un coup dans la prédication et dans la conduite du prochain. Saint Ephrem déplore cet abus, et dit que c'est un sentiment qui ne part pas de l'esprit de Dieu, mais d'un esprit de présomption et d'orgueil. On veut, dit-il, enseigner, avant que de rien savoir ; on s'ingère de donner des lois et des règles, avant que d'avoir appris ni les règles ni les lois ; on se mêle de raisonner sur tout, avant que de savoir assembler ses lettres ; et avant que d'être capable de recevoir la correction, on entreprend de la faire aux autres (1).

Saint Grégoire parlant de ceux qui en usent de la sorte, traite parfaitement bien ce sujet ; et afin de rendre les choses plus sensibles, il se sert de quelques comparaisons familières. Il faut, dit-il, avertir ces gens-là

(1) Antequàm doceatur, docere appetit ; priusquàm discat, jura legesque ferre ambit ; antequàm syllabas jungere noverit, philosophatur. Priusquàm corripi sustineat, corripit. *Serm. de vitâ et Exerc. Mon.*

de considérer que les petits oiseaux qui veulent voler avant que d'avoir des ailes, tombent à terre, au lieu de s'élever en l'air; que quand la maçonnerie est toute nouvelle, et qu'on la charge de charpente, on détruit plutôt qu'on ne bâtit, et que les femmes qui accouchent avant terme, remplissent plutôt les tombeaux, qu'elles n'augmentent les familles (1). Les emplois qui regardent la conduite du prochain demandent un grand fonds de vertu et de mortification; sans cela, il y a plus à craindre qu'à espérer pour celui qui s'y engage, et vous prendrez plutôt l'esprit et les sentimens du monde, que le monde ne prendra les vôtres. C'est pourquoi le même saint Grégoire remarque que quoique Jésus-Christ, la sagesse éternelle du Père, fût souverainement sage dès le premier instant de sa conception, il ne commença toutefois qu'à trente ans à enseigner les hommes, et après s'y être préparé par sa retraite dans le désert, par un jeûne de quarante jours, et par plusieurs autres austérités. Ce n'est pas qu'il eût besoin d'aucune préparation, dit ce grand saint; mais c'est qu'il vouloit nous apprendre par son exemple, quelle est la préparation et la

(1) Admonendi sunt isti, ut considerent quòd pulli avium, si ante pennarum perfectionem volare appetant, undè ire in alta cupiunt, indè in imâ merguntur. Quòd structuris recentibus, necdùm solidatis, si lignorum pondus superponitur, non habitaculum, sed ruina fabricatur. Quòd conceptas soboles feminæ, si priusquàm plenè formentur, proferant, nequaquàm domos sed tumulos replent.

perfection que demande un ministère si élevé. Aussi, lorsqu'à l'âge de douze ans il resta dans Jérusalem, et que ses parens l'y allèrent chercher, *ils le trouvèrent dans le temple assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant.* Et par-là, continue ce Père, ceux qui sont encore foibles et enfans dans la vertu, doivent apprendre à ne pas se mêler d'enseigner les autres, et à ne pas s'ingérer avant le temps dans un ministère si sublime, puisque Jésus-Christ, à l'âge de douze ans, veut être lui-même instruit par ceux dont il est le maître, et qu'il se contente de les écouter et de les interroger, quoique ce fût lui qui leur inspirât tout ce qu'ils avoient de science et de lumière. C'est encore, dit le même Saint, par cette raison, que Jésus-Christ, ayant commandé à ses apôtres d'aller prêcher l'Evangile par tout le monde, et pouvant leur donner dès-lors toutes les grâces qui leur étoient nécessaires pour cet effet, ne voulut pourtant pas le faire, ni leur permettre qu'étant encore foibles et imparfaits, ils allassent annoncer sa parole. *Demeurez dans la ville*, leur dit-il, *jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la vertu d'en-haut* (1). Et

(1) Hinc est quòd idem redemptor noster, cùm in cœlis sit conditor et doctor angelorum, ante tricennale tempus in terrâ magister noluit fieri hominum, ut videlicet præcipitibus vim saluberrimi timoris infunderet : cùm ipse etiam qui labi non posset, perfectæ vitæ gratiam nonnisi perfectâ ætate prædicaret. Quòd cùm Jesus annorum duodecim dicitur in medio doctorum sedens, non docens, sed interrogans invenitur, quo exemplo scilicet ostenditur,

cela, pour nous montrer qu'il faut être bien fondé en humilité, en mortification et en toute sorte de vertus, pour faire que les emplois qui nous engagent dans le commerce du prochain, puissent être utiles à son salut, sans être préjudiciables au nôtre.

Saint Bernard rapporte à ce sujet ces paroles des Cantiques : *Notre sœur est petite, et n'a point encore de mammelles* (1); et les appliquant à l'état où étoit l'Eglise avant la descente du Saint-Esprit, il dit que l'Eglise étoit alors petite, et qu'elle n'avoit point encore de mammelles ni de lait pour nourrir des enfans spirituels ; mais que quand le Saint-Esprit descendit sur les apôtres, il les remplit du lait de ses dons et de ses grâces. *Ils furent tous remplis du Saint-Esprit*, dit l'Ecriture ; *et ils commencèrent à annoncer en diverses langues les merveilles de Dieu* (2), et à opérer des conversions sans nombre. Si vous voulez donc faire du fruit dans les âmes, et élever des enfans spirituels à Dieu, il faut que vous ayez les mammelles pleines d'un bon lait ;

---

ne infirmus docere quis audeat, si ille puer doceri interrogando voluit, qui per divinitatis potentiam verbum scientiæ ipsis suis doctoribus ministravit. Hinc est quòd ipsa veritas, quæ repentè omnes vellet roborare potuisset, ut exemplum sequentibus daret, ne imperfecti prædicare præsumerent, postquàm plenè discipulos de prædicatione virtutis instruxit, illicò adiunxit : Vos autem sedete in civitate, quoad usque induamini virtute ex alto. *Greg. 3. p. Pastor. adm. 26.*

(1) Soror nostra parva, et ubera non habet. *Cant.* 8. 8.

(2) Repleti sunt omnes Spiritu sancto, et cœperunt loqui variis linguis, magnalia Dei. *Act.* 2. 4 et 11.

il faut que l'une soit remplie du lait de toute sorte de vertus, et l'autre du lait d'une doctrine saine et pure.

Saint Jérôme expliquant ces paroles : *Lorsque les nues seront bien remplies, elles répandront la pluie sur la terre en abondance* (1), dit que les prédicateurs de la parole de Dieu sont les nues ; et que comme les nues arrosent la terre quand elles sont pleines d'eau, de même, lorsque les prédicateurs sont pleins des eaux salutaires de la doctrine Evangélique, ils en arrosent le cœur des hommes. C'est pourquoi lorsque Dieu menaçant sa vigne dans Isaïe, dit qu'*il commandera aux nues de ne plus pleuvoir sur elle* (2); il marque par là, dit ce Père, un des plus grands châtimens dont il a accoutumé de punir les péchés des hommes, qui est d'empêcher que la pluie de sa parole ne tombe sur eux, et de ne point leur envoyer de prédicateurs, ou de permettre qu'ils ne fassent point de fruit. Lors donc que ces nues seront pleines de la pluie céleste de la grâce, elles pourront alors, dit ce Saint, répandre leurs eaux sur la terre; et on pourra leur appliquer ces paroles de Moïse : *Que la terre écoute les paroles de ma bouche. Que ma doctrine se répande comme la pluie; que mon discours tombe comme la rosée ; qu'il soit comme la pluie sur l'herbe, et*

---

(1) *Hieron. in illud :* Si repletæ fuerint nubes, imbrem super terram effundent. *Eccl.* 11. 3.

(2) Et nubibus mandabo ne pluant super eam imbrem. *Is.* 5, 6. *Greg. Moral. l.* 27. *c.* 14.

comme des gouttes de pluie sur les prés (1). C'est alors qu'elles pourront rendre la terre fertile, qu'elles pourront détremper et amollir la sécheresse du cœur des hommes, et les rendre capables de produire des fruits de justice et de salut. Mais si ces nues n'ont point d'eau, qu'en arrivera-t-il? Voulez-vous le savoir? voyez ce qu'en dit saint Jude dans son épître canonique : *Ce sont des nues sans eau, que le vent emporte de tous côtés* (2). De même que si les nues ne sont pleines d'eau, elles sont facilement emportées par le vent de côté et d'autre, à cause de leur légèreté : de même si un prédicateur n'est plein de l'esprit d'humilité et de mortification, s'il n'est bien rempli de toute sorte de vertu, il sera infailliblement emporté de côté et d'autre par le vent de la vaine gloire et de l'amour-propre; et cette qualité de prédicateur de l'Evangile, cette qualité de nue qui l'aura élevé au dessus de la terre, ne lui servira de rien, qu'à le faire plus facilement tourner à toute sorte de vents.

Saint Augustin parlant des richesses, dit qu'il est difficile d'être riche sans être orgueilleux; parce que rien n'est plus ordinaire aux richesses, que d'engendrer l'orgueil (3). Chaque chose, dit ce Père, a un ver parti-

(1) Audiat terra verba oris mei. Concrescat ut pluvia doctrina mea; fluat ut ros eloquium meum, quasi imber super herbam, et quasi stillæ super gramina. *Deut.* 32. 1 *et* 2.

(2) Hi sunt nubes sine aquâ, quæ à ventis circumferuntur. *Jud. seu. Tad. ep. unicâ*, v. 12.

(3) Difficile est ut non sit superbus qui dives. Nihil est enim quod sic generent divitiæ, quomodò superbiam. *Aug. l.* 50. *hom.* 13.

culier qui la ronge : toute sorte de fruit, toute sorte de grain, toute sorte de bois a son ver propre ; et le ver d'une pomme, celui d'une poire, celui d'une fève, celui d'un grain de blé sont tous différens les uns des autres : le ver des richesses, c'est l'orgueil (1). Que si les riches sont si exposés à l'orgueil, à cause que leurs richesses leur attirent l'estime des hommes, combien davantage y sont exposés ceux qui sont élevés comme des nues au-dessus de la terre, pour l'arroser et pour la rendre fertile par la pluie de la parole, qui sont regardés comme des Saints du Seigneur, et que leurs fonctions et leurs ministères rendent vénérables à tout le monde ? Nous devons plus de respect aux prêtres et aux pères spirituels, qu'aux rois et aux princes, dit saint Chrysostome (2) ; nous leur en devons plus et nous leur avons plus d'obligation qu'à nos propres pères : car ceux-ci nous engendrent pour le monde et pour vivre avec le monde, mais ceux-là nous engendrent pour le ciel et pour vivre éternellement avec Dieu. Il n'y a rien de si grand parmi les hommes, ni qui attire tant leur respect, que d'être en réputation de sainteté : tous les honneurs qu'ils rendent par d'autres motifs, ne sont d'ordinaire qu'extérieurs, et sont souvent accompagnés de mépris par celui à qui on les rend ; mais les honneurs qu'on fait à un homme, parce qu'on l'estime saint, sont toujours remplis

(1) Omne pomum, omne granum, omne frumentum, omne lignum habet vermem suum ; et alius est vermis mali, alius pyri, alius fabæ, alius tritici : vermis divitiarum est superbia. *Aug. de verb. Dom. sup. Matth. hom.* 5.

(2) *Chrys. l.* 3. *de Sacerd.*

d'une vénération profonde et sincère. Or comme la vaine gloire est le ver qui s'attache ordinairement aux bonnes actions, et que plus elles sont grandes et saintes, plus il est à craindre qu'elle ne les corrompe; il faut sans doute un grand fonds d'humilité, pour soutenir le poids de la réputation et des honneurs qu'elles attirent. C'est pourquoi saint Chrysostome parlant de la dignité du sacerdoce, et des périls qui l'environnent, met la vaine gloire pour le premier, et dit que c'est un écueil mille fois plus dangereux que tous ceux dont les anciens poètes ont jamais parlé.

CHAPITRE V.

Que le soin de l'avancement du prochain ne doit point nous rendre plus nonchalans sur ce qui regarde le nôtre, et qu'au contraire cela doit nous obliger à nous y appliquer davantage.

Assistez votre prochain en tout ce que vous pourrez; mais prenez garde cependant que vous ne tombiez (1). Voilà proprement quelle est la fin de l'institution de la Compagnie; voilà le grand chemin par où nous devons tous marcher. Or on peut s'écarter

(1) Recupera proximum secundùm virtutem tuam, et attende tibi ne incidas. *Eccli.* 29. 27.

de ce chemin en deux manières ; ou sur la droite, en se retirant entièrement du commerce du prochain pour ne songer qu'à son propre avancement ; ou sur la gauche, en s'adonnant tellement au service du prochain, qu'on vienne à s'en oublier soi-même. Ces deux extrémités sont vicieuses ; et afin qu'entre l'une et l'autre nous puissions prendre le milieu en quoi consiste la perfection, et que nous ne nous détournions ni à droite ni à gauche, nous parlerons séparément de chacune. Pour parler premièrement de celle qui est la plus dangereuse, qui est de s'adonner tellement au service du prochain, qu'on vienne à s'en oublier soi-même, c'est un inconvénient dont le Sauveur du monde nous avertit assez, quand il dit : *Que sert-il à un homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son âme ? et que peut donner un homme en échange, pour racheter son âme quand elle sera perdue* (1) ? Rien ne peut entrer en compensation d'une telle perte ; ainsi la raison et la charité bien ordonnée veulent que, pour quoi que ce soit au monde, on ne néglige jamais son salut, et qu'on ne se relâche jamais du soin de son propre avancement. Le Psalmiste garde bien cet ordre quand il prie Dieu *de lui enseigner la bonté et la discipline et la science* (2) :

(1) Quid enim prodest homini si universum mundum lucretur, animæ verò suæ detrimentum patiatur ? aut quam dabit homo commutationem pro animâ suâ ? *Matth.* 16. 26.

(2) Bonitatem et disciplinam et scientiam doce me. *Ps.* 118. 66.

car il met la bonté la première, comme celle dont il a plus particulièrement besoin que des autres, pour sa propre utilité. Il ne faut donc pas s'oublier soi même, et négliger son propre salut, sous prétexte de travailler à celui de son prochain, car ce seroit un grand abus; et Sénèque lui-même parlant de ceux qui ont plus de soin du progrès des autres, que du leur, les compare aux puits dont on tire de l'eau très-claire, et qui retiennent le limon pour eux. Le pape Nicolas, se sert aussi dans une de ses décrétales d'une comparaison qui vient très-bien à notre sujet (1). Il recherche si les prêtres de mauvaise vie peuvent administrer valablement les sacremens; et après avoir décidé qu'ils le peuvent, parce qu'ils ne font tort qu'à eux seuls, il dit qu'ils sont comme des flambeaux allumés qui éclairent les autres, mais qui se consument eux-mêmes.

Saint Bernard écrivant sur ces paroles des Cantiques: *Votre nom est comme une huile répandue* (2), traite parfaitement bien cette matière. Il dit que le Saint-Esprit opère deux choses en nous: l'une par laquelle il nous établit premièrement dans la vertu, pour notre propre avancement; et celle-là il l'appelle infusion: l'autre, par laquelle il nous communique ses dons et ses grâces, pour l'utilité de notre prochain; et il appelle

(1) *Nicol. Pap. c. Scisciitantib.* 16. *q.* 8.
(2) *Bern. Serm.* 78. *sup. Cantic. in illud:* Oleum effusum nomen tuum. *Cant.* 1. 2.

celle-ci effusion ou épanchement, parce que c'est une grâce qui nous est donnée pour l'épancher sur les autres. Or il faut, dit-il, que l'infusion précède l'effusion ; il faut premièrement bien se remplir de vertu, avant que d'en vouloir remplir les autres ; et là-dessus il fait une comparaison qui explique très-bien sa pensée. Il dit qu'il y a cette différence entre le canal ou le tuyau qui sert à conduire l'eau d'une fontaine, et le bassin qui la reçoit, que le canal reçoit et rend l'eau en même temps, sans en rien retenir; au lieu que le bassin se remplit premièrement, et ne verse ensuite que l'eau qu'il a de trop et qu'il peut laisser écouler en demeurant toujours plein. Cela étant, vous ferez, dit-il, comme le bassin si vous êtes sage, et non pas comme le canal (1). Et afin que vous n'alliez pas, continue ce saint, mépriser ceci comme étant de moi, sachez qu'il n'est pas de moi, mais du Saint-Esprit, qui nous apprend, que *le fou laisse évaporer tout ce qu'il a dans le cœur; mais que le sage diffère, et se réserve pour une autre fois* (2). L'un ne retient rien non plus qu'un canal; l'autre au contraire est comme un bassin, qui ne laisse rien échapper, qu'il ne soit premièrement bien rempli. Mais hélas ! s'écrie ce Père, le mal est que nous avons aujourd'hui beaucoup de canaux et de

(1) Quamobrem si sapis, concham te exhibebis, et non canalem.

(2) Totum spiritum suum profert stultus : sapiens differt, et reservat in posterum. *Prov.* 29. 11.

tuyaux dans l'Église, et que nous n'avons que peu de bassins (1). Il y a beaucoup de gens qui sont les canaux par où l'eau de la parole divine passe pour arroser le cœur des fidèles, et pour leur faire porter des fruits de bénédiction et de grâce; mais ils demeurent eux-mêmes à sec. Ils ont tant de charité, continue ce Saint, qu'ils veulent répandre avant que d'avoir amassé ; ils n'ont rien à eux, et ils veulent tout donner aux autres ; ils sont toujours plus prêts à parler qu'à exécuter ; ils veulent enseigner ce qu'ils n'ont pas encore appris ; ils veulent conduire les autres, et ils ne sauroient se conduire eux-mêmes. Il y a en cela de la folie, et non pas de la charité ; car il n'y a nul degré de charité au-dessus de celle que le Sage nous avertit d'avoir pour nous-mêmes, quand il dit : *Ayez pitié de votre âme en vous rendant agréable à Dieu* (2). Voilà la première chose que nous devons faire ; voilà par où nous devons commencer : ce qui regarde le service et l'avancement du prochain ne doit aller qu'après. Car si je n'ai qu'un peu d'huile pour mon usage, comme la veuve de Sarepta, croyez-vous que je doive m'en priver pour vous ? je la garde pour moi, et je ne la donnerai que par le commandement du prophète. Que si quelques-uns de ceux qui croient peut-être plus de bien de moi qu'ils

(1) Canales multos habemus hodiè in Ecclesiâ, conchas verò perpaucas. *In Cant. serm.* 18. *num.* 5.
(2) Miserere animæ tuæ, placens Deo. *Eccli.* 30. 24.

n'en voient, ou qu'ils n'en entendent dire, me pressent avec trop d'instance, je leur répondrai avec les Vierges sages (1) : *De peur qu'il n'y en ait pas assez pour vous et pour moi, allez plutôt à ceux qui en vendent, et achetez-en pour vous* (2). *Car il n'est pas juste*, dit l'Apôtre, *de donner aux autres, afin qu'ils soient à leur aise, et que nous soyons à l'étroit ; mais il faut conserver l'égalité* (3). C'est là tout ce que la vraie charité demande de vous : elle vous ordonne *d'aimer votre prochain comme vous-même* (4) ; et voilà l'égalité dont parle saint Paul : mais elle n'exige pas que vous l'aimiez plus que vous, que vous le préfériez à vous-même, et que vous abandonniez le soin de votre propre avancement pour travailler à celui des autres. *Que mon âme*, disoit le Prophète, *soit remplie comme d'une viande exquise et délicieuse ; et alors, Seigneur, ma bouche vous chantera des hymnes de réjouissance* (5). Il faut donc que le cœur soit premièrement bien rempli, afin

---

(1) Quòd si non habeo nisi parumper olei quo ungar, putas tibi debeo dare, et remanere inanis ! Servo illud mihi, et omninò nisi ad prophetæ jussionem, non profero. Si institerint rogitantes aliqui ex his, qui fortè existimant de me suprà id quod vident in me, aut audiunt aliquid ex me. *Id. ibid.*

(2) Ne fortè non sufficiat nobis et vobis, ite potiùs ad vendentes, et emite vobis. *Matth.* 25. 9.

(3) Non ut aliis sit remissio, vobis autem tribulatio, sed ex æqualitate. 2. *Cor.* 8. 13.

(4) Diliges proximum tuum sicut teipsum. *Matth.* 22. 39.

(5) Sicut adipe et pinguedine repleatur anima mea ; et labiis exultationis laudabit os meum. *Ps.* 62. 6.

que ce soit de l'abondance du cœur que la bouche parle; et c'est pourquoi l'Apôtre dit, *Que nous devons prendre très-soigneusement garde à ce que nous avons entendu, de peur que nous ne nous répandions trop en paroles* (1). Il faut conserver soigneusement en nous ce que la grâce de Dieu y verse; il faut bien nous en remplir, avant que d'en faire part aux autres; il faut regorger comme un vase qui est plein, et non pas laisser tout répandre comme un vase qui est cassé, et qui ne peut rien retenir.

Mais bien loin que le soin de l'avancement de notre prochain doive nous rendre plus négligens sur ce qui regarde le nôtre, au contraire, c'est ce qui doit nous obliger à nous y appliquer davantage : car il faut, comme nous l'avons déjà dit, un grand fonds d'humilité, de mortification et de toute sorte de vertus pour vivre parmi le monde, sans prendre les sentimens du monde, et pour empêcher que le monde, au lieu de se conformer à notre esprit, ne nous conforme peut-être au sien. *Celui qui maniera de la poix*, dit l'Ecriture, *en aura les mains gâtées* (2). Il faut bien les frotter d'huile auparavant, si on ne veut pas les salir. Il en est de même de nous à l'égard des gens du monde. Il faut que nous soyons bien remplis et bien pénétrés de l'onction de la grâce et de la prière, pour ne pas nous gâter dans leur

(1) Propterea abundantiùs oportet nos observare ea quæ audivimus, ne fortè pereffluamus. *Hebr.* 2. 1.

(2) Qui tetigerit picem, inquinabitur ab eâ. *Eccli.* 13. 1.

commerce.

commerce. Si nous ne prenons pas cette précaution, nous aurons sujet de craindre qu'ils ne nous communiquent leurs vices et leurs maximes, qu'ils ne nous entraînent avec eux dans leurs déréglemens et dans leurs désordres, *et qu'il n'en soit du prêtre comme du peuple* (1).

Un des principaux avertissemens que saint Ignace donnoit à ceux que la charité engage dans le commerce du prochain (2), c'étoit de se persuader qu'ils n'ont point affaire à des gens parfaits, mais qu'ils vont, comme dit saint Paul, *au milieu d'une nation méchante et perverse* (3). Cet avertissement nous apprend à être extrêmement sur nos gardes, pour empêcher que les scandales et les désordres que nous verrons parmi eux, ne nous corrompent l'esprit et le cœur. Les médecins et ceux qui assistent les malades, ont accoutumé, quand les maladies sont contagieuses, de prendre des préservatifs, et de se charger de beaucoup d'odeurs, pour empêcher les effets de la contagion et du mauvais air que l'on respire auprès des malades. Or les malades que nous traitons et que nous fréquentons dans le monde, sont attaqués de maladies contagieuses, qui se gagnent aisément, si on ne s'est bien précautionné par les préservatifs de la prière, de la mortification et de toute sorte de vertus.

---

(1) Et erit sicut populus, sic sacerdos. *Osee.* 4. 9.
(2) *Lib.* 5. *c.* 11. *Vit. S. Ignat.*
(3) In medio nationis perversæ et pravæ. *Philip.* 2. 15.

Il faut qu'un confesseur qui est obligé d'avoir continuellement les mains dans les plaies pleines d'ordure et de pouriture, ait l'estomac bon, pour faire que la mauvaise odeur de tant de péchés dont les confessions sont remplies ne lui soulève pas le cœur, et n'y excite pas des pensées et des mouvemens qui en corrompent la pureté.

Quelques-uns disent très bien, que nous devons être comme certains fleuves qui entrent dans la mer sans rien perdre de la douceur de leurs eaux, et sans les mêler avec celles de la mer. Saint Chrysostome voulant montrer quels doivent être les prêtres (1), que leur ministère et le zèle des âmes obligent à fréquenter les gens du monde, dit qu'ils doivent être au milieu du monde comme les trois enfans au milieu de la fournaise de Babylone; car on est effectivement dans le monde au milieu des flammes, et ces flammes sont bien plus ardentes que celles de la fournaise. Les flammes de l'ambition, celles de l'impureté, celles de l'envie, celles de la médisance s'élèvent impétueusement autour de nous, et nous environnent de toutes parts; et parce que le feu pénètre partout où il trouve la moindre entrée, qu'il gâte et qu'il noircit tout ce qu'il rencontre, il faut, ajoute ce père, que le prêtre de Dieu prenne garde même que la fumée n'aille pas jusqu'à lui. Or pour empêcher que non-seulement tant de flammes

(1) *Lib.* 3. *de Sacerd.*

ne nous brûlent, mais que la fumée même qu'elles jettent ne puisse nous noircir, de quelles précautions ne faut-il point qu'on se serve, et avec quelle circonspection ne faut-il pas se conduire ? Saint Augustin expliquant ces paroles du Sauveur dans l'Evangile : *Vous êtes la lumière du monde* (1), dit que la lumière ne contracte nulle saleté, en passant par des lieux sales, mais qu'au contraire elle les purifie, et en chasse la mauvaise odeur, sans en recevoir aucune impression en elle (2). C'est ainsi qu'il faut que notre lumière éclaire les péchés du monde, et en pénètre les ordures, sans en contracter la corruption; c'est ainsi qu'il faut qu'elle purifie le cœur des pécheurs, et qu'elle en chasse toutes les mauvaises exhalaisons du vice : mais pour cela il faut une grande attention sur nous-mêmes; il faut une grande application à nos exercices spirituels, à la prière, à l'examen, à la lecture spirituelle, à la pénitence, à la mortification. Surtout il ne faut jamais manquer à l'oraison que chacun de nous est obligé de faire tous les jours pour son progrès spirituel; et c'est une chose à laquelle on ne peut trop prendre garde : car le démon qui voit qu'il ne sauroit nous empêcher de travailler à l'avancement de notre prochain, parce que nous y sommes particulièrement

(1) Vos estis lux mundi. *Matth.* 5. 14.
(2) Lux etsi per immundos transeat, non inquinatur. *Aug. tract.* 4. *sup. Joan.*

engagés par notre institution, tâche de nous y faire appliquer de telle sorte que nous venions à oublier le soin de notre propre avancement, et à négliger les moyens qui y sont les plus nécessaires. Les rivières qui sortent de leur lit engraissent d'ordinaire les terres où elles se débordent; elles entraînent aussi toutes les ordures. Voilà quelle est la vue du démon, quand il nous porte à nous trop répandre dans le commerce des gens du monde, et à n'y point garder de mesures; et comme cette sorte de tentation est très-ordinaire, il faut nous tenir là-dessus extrêmement sur nos gardes. Ce qui doit nous y obliger encore principalement, c'est que le soin de notre avancement particulier est, comme nous le dirons ensuite, le meilleur moyen que nous ayons pour servir utilement le prochain, et pour faire beaucoup de fruit dans les âmes. De sorte que plus nous avons d'affaires de ce côté-là, plus nous devons nous adonner à l'oraison, pour obtenir que Dieu bénisse notre ministère, et le fasse réussir. C'est ainsi que les Saints en ont usé. Nous lisons de saint Dominique, qu'il partageoit son temps de telle façon, qu'il donnoit le jour au service du prochain, et la nuit à l'oraison; et voilà ce qui lui faisoit faire de si grands fruits: c'est qu'il concertoit la nuit avec Dieu ce qu'il devoit faire le jour, et qu'avant que de mettre la main à l'œuvre, il en avoit déjà obtenu le succès par ses prières. Jésus-Christ lui-même nous a donné l'exemple de cette pratique, en se retirant sur les

montagnes et dans les lieux écartés, et en y passant les nuits entières en prières. Il employoit le jour à prêcher les peuples, à guérir les malades, et à chasser les démons, *et il passoit la nuit à prier Dieu* (1), dit l'Evangile. Ce n'est pas, comme remarque très-bien saint Ambroise (2), qu'il eût besoin du secours de l'oraison ; mais c'est qu'il vouloit nous donner l'exemple de ce que nous devons faire.

Mais si la prière est si nécessaire à ceux qui sont occupés au dehors dans les fonctions ordinaires de la charité, elle l'est encore particulièrement à ceux qui sont employés dans les missions. Les règles que nous avons touchant les missionnaires nous le marquent expressément, quand elles disent : Qu'ils prennent garde de ne point manquer aux exercices de la prière et de l'examen de conscience qu'on a coutume de faire dans les colléges et dans les autres maisons de la Compagnie (3). Et c'est sans doute avec beaucoup de raison qu'elles se servent de ces termes : *Qu'ils prennent garde :* car en effet, il est nécessaire de prendre extrêmement garde à soi, pour n'y pas manquer, lorsque l'on est occupé de cette sorte au dehors Véritablement il est facile d'y satisfaire dans nos maisons, où nos occupations

(1) Erat pernoctans in oratione Dei. *Luc.* 6. 12.
(2) *Ambr. in locum sup. cit.*
(3) Caveant ne consueta in collegiis ac domibus orandi, et examinandæ conscientiæ exercitia imminuant. *Regul.* 26. *Miss.*

sont plus réglées, où nous sommes avertis par le son de la cloche qui nous appelle à nos exercices, et où l'exemple des autres nous excite à faire comme eux. Mais quand on est occupé au dehors dans les emplois laborieux dont on est comme accablé; quand on n'est plus averti par le son de la cloche, ni excité par l'exemple de ses frères, et qu'au contraire on ne rencontre que des choses qui dissipent et qui détournent, il faut avoir une attention bien continuelle sur soi, pour ne pas manquer souvent à ses exercices spirituels. Aussi est-il constant que les missions demandent des personnes d'une vertu éprouvée; et c'est pourquoi saint François de Borgia avoit accoutumé de dire (1), qu'il n'étoit jamais content des missions qu'il envoyoit, que quand elles lui causoient beaucoup de douleur : c'est qu'en effet il ne pouvoit éloigner de lui qu'avec peine des personnes telles qu'il les falloit, et qu'il les savoit choisir pour de semblables emplois. Enfin, il faut sans difficulté beaucoup plus de choses pour les emplois du dehors, que pour les fonctions du dedans; et de là vient que parmi nous on ne destine aux missions que ceux qui ont fait profession des quatre vœux, et que l'on suppose alors être déjà assez éprouvés et assez avancés dans la vertu. Encore avec tout cela est-il nécessaire qu'ils n'y demeurent pas longtemps, sans retourner dans nos maisons pour

(1) *Liv. 4. ch. 3. de sa vie.*

s'y recueillir, de peur que l'esprit intérieur de piété ne vienne à être étouffé en eux par les continuelles occupations du dehors.

Que si les ministères qui concernent le salut des âmes ne doivent jamais nous faire manquer aux exercices ordinaires qui regardent notre avancement spirituel, parce qu'il n'est pas juste que l'intérêt de notre prochain nous fasse oublier ce que nous nous devons à nous-mêmes; quelle conséquence ne faut-il point tirer de là pour tous les emplois et toutes les occupations qui ne regardent que le temporel ? Cette remarque est pour les gens du siècle aussi bien que pour les religieux; et chacun peut s'en faire l'application conformément à l'état où il a plu à Dieu de le placer: mais enfin quel que soit cet état, et quelque bonnes d'elles-mêmes que les fonctions en puissent être, il ne faut jamais que le soin des choses extérieures fasse qu'un chrétien manque au soin de son salut, ou qu'un religieux se dispense des pratiques de piété qui regardent son avancement et sa perfection. Il n'est pas raisonnable de quitter le plus pour le moins; et ce qui concerne notre avancement spirituel doit marcher toujours le premier: c'est là l'ordre que Dieu veut que nous gardions; c'est ce que nos supérieurs désirent de nous. Il faut bien se donner de garde, par exemple, de quitter ses exercices spirituels, ou de les faire à la hâte, pour s'appliquer entièrement à l'étude: car de quoi servira-t-il à un religieux d'être savant, s'il ne satisfait premiè-

rement aux devoirs de sa profession ? Mais ce qui doit encore plus l'obliger à s'en acquitter fidèlement, c'est que bien loin que ses exercices spirituels puissent l'empêcher de faire des progrès dans les sciences, au contraire ils lui serviront à obtenir de Dieu toute la lumière et toute la connoissance dont il aura besoin pour y réussir.

Albert-le-Grand avoit coutume de dire (1), que dans les sciences divines, on avançoit plus par la piété et par l'oraison que par l'étude; et il alléguoit à ce sujet ces paroles du Sage : *J'ai souhaité d'avoir un sens droit, et Dieu me l'a donné : j'ai invoqué le Seigneur, et il m'a rempli de l'esprit de sa sagesse* (2). C'est encore par ce moyen que saint Thomas d'Aquin, qui avoit étudié sous lui, devint si savant et si éclairé (3); et c'est ce qui lui faisoit dire, que tout ce qu'il savoit, il le devoit plutôt à la prière, qu'à l'étude et à son propre travail. Nous lisons aussi de saint Bonaventure (4), que dans le temps qu'il enseignoit la théologie à Paris avec beaucoup de réputation, et qu'il s'attiroit l'estime et l'admiration de tout le monde par ses ouvrages, saint Thomas d'Aquin l'étant allé voir un jour, le pria de lui montrer les livres dont il se servoit pour ses études. Alors saint Bonaventure le me-

---

(1) *Hist. Ord. S. Dom.* 1. *p. l.* 5. *c.* 45.

(2) Optavi, et datus est mihi sensus : invocavi, et venit in me spiritus sapientiæ. *Sap.* 7. 7.

(3) 1. *p. Hist. Ord. S. Dom. l.* 3. *c.* 37.

(4) *Chron. S. Franç.* 1. *p. l.* 2. *c.* 2.

nant à sa cellule, lui fit voir quelques livres très-communs qui étoient sur sa table ; et comme saint Thomas lui témoigna qu'il eût bien voulu voir les autres livres dont il tiroit tant de choses merveilleuses, le saint lui montra un oratoire où il y avoit un crucifix : Voilà, lui dit-il, mon père, tous mes autres livres ; voilà le principal livre d'où je tire tout ce que j'enseigne et tout ce que j'écris ; et c'est en me jetant aux pieds de ce crucifix, c'est en lui demandant l'éclaircissement de mes doutes, c'est en assistant à la messe, que j'ai fait plus de progrès dans les sciences, et que j'ai acquis plus de véritables lumières, que par la lecture de quelques livres que ce soit.

CHAPITRE VI.

Que nous devons prendre garde de ne pas tomber dans une autre extrémité, qui est de nous retirer entièrement du commerce du prochain, sous prétexte de nous appliquer à notre salut.

Mais si le commerce du prochain, dira quelqu'un, est rempli de tant de dangers, je ne veux point m'y exposer, et je veux vivre dans la retraite pour ne songer uniquement qu'à mon salut : car je suis plus obligé à veiller sur moi que sur les autres, et il n'est pas juste que je me mette au hasard de me perdre pour les sauver. Voilà une autre sorte d'extrémité, et une autre manière de s'égarer du grand chemin de notre institution; et l'Evangile nous fournit une réponse très-juste à cette objection dans la parabole des talens. L'Evangile rapporte (1), qu'un homme ayant un long voyage à faire, partagea tout son argent entre ses serviteurs pour en avoir soin, et donna à l'un cinq talens, à l'autre deux, et à l'autre un. Les deux premiers firent profiter leur argent au double, et en furent loués et récompensés par leur maître à son retour : mais celui qui

(1) *Matth.* 25. *Luc.* 19.

n'avoit reçu qu'un talent, l'enterra; et lorsqu'il fut question de rendre compte à son maître : *Seigneur*, lui dit-il, *je sais que vous êtes un homme dur et fâcheux, qui moissonnez où vous n'avez pas semé, et qui amassez où vous n'avez rien répandu; c'est pourquoi j'ai eu peur, et j'ai caché votre talent : le voilà, vous avez ce qui est à vous. Serviteur méchant et paresseux*, lui répond son maître, *je vous prends par votre propre parole : vous saviez que je moissonne où je n'ai pas semé, et que j'amasse où je n'ai rien répandu; il falloit, cela étant, que vous donnassiez mon argent aux banquiers, et à mon retour j'eusse retiré avec usure ce qui m'appartient. Otez-lui donc le talent, et donnez-le à celui qui a dix talens : car on donnera à tous ceux qui auront, et ils seront dans l'abondance; mais à celui qui n'a rien, ce qu'il semble avoir lui sera ôté. Et quant à ce serviteur inutile, jetez le dans les ténèbres extérieures : c'est là qu'il n'y aura que pleurs et que grincement de dents* (1). Saint Augustin applique cette

(1) Domine, scio quia homo durus es; metis ubi non seminasti, et congregas ubi non sparsisti; et timens abii, et abscondi talentum tuum in terrâ : ecce habes quod tuum est. Respondens autem dominus ejus dixit ei : Serve male et piger, de ore tuo te judico; sciebas quia meto ubi non semino, et congrego ubi non sparsi : oportuit ergo te committere pecuniam meam nummulariis, et veniens ego recepissem utique quod meum est cum usurâ. Tollite itaque ab eo talentum, et date ei qui habet decem talenta. Omni enim habenti dabitur, et abundabit : ei autem qui non habet, et quod videtur habere, auferetur

parabole à notre sujet (1), et dit qu'elle nous est proposée par Jésus-Christ, pour l'instruction de ceux qui pouvant servir utilement l'Eglise et le prochain, dans la dispensation de la parole de Dieu, et dans la conduite des âmes, refusent de s'en charger, sous prétexte qu'ils ne veulent pas avoir à répondre devant Dieu des péchés d'autrui. Qu'ils se fassent sages par cet exemple, dit ce père; car au fond nous ne voyons aucune autre cause de la condamnation de ce serviteur, que de n'avoir pas fait profiter le talent qu'il avoit reçu. Il ne l'avoit point perdu, il n'en avoit point fait mauvais usage; au contraire, il l'avoit caché soigneusement sous terre, de crainte qu'on ne le lui dérobât. C'est pourquoi prenons garde, dit saint Ambroise, que nous n'ayons à rendre compte à Dieu de notre silence inutile : car il y a deux sortes de silence; l'un très-utile et très-efficace, comme celui de Susanne, qui se taisoit devant les hommes, pendant qu'elle élevoit son cœur à Dieu, et qui fit beaucoup plus de cette sorte, que si elle eût parlé pour sa défense; l'autre inutile et lâche, comme lorsque nous pouvons contribuer au salut de notre prochain par nos discours, et que nous manquons à le faire (2). Or de même que nous rendrons

---

ab eo. Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores: illic erit fletus, et stridor dentium. *Matthæus et Lucas ubi suprà.*

(1) *Lib. de fide et operib. c.* 17.

(2) Videamus, ne reddamus rationem pro otioso silentio. Est enim et negotiosum silentium, et est silentium otiosum. *Ambr. l.* 1. *Offic. c.* 3.

un jour compte à Dieu de nos paroles inutiles; de même nous lui rendrons compte de ce silence inutile et lâche. Il exigera sur-tout de nous autres un compte très-exact et très-sévère à ce sujet, à cause du talent de la parole qu'il nous a confié, et de la charge qu'il nous a donnée de servir les âmes; car il ne se contentera pas de nous demander compte de notre avancement particulier, comme il le demandera à ceux qui n'auront dû travailler à autre chose : mais il nous demandera compte aussi de ce que nous aurons fait pour l'avancement de notre prochain; et s'il trouve que nous ayons enterré le talent, il nous l'ôtera, et nous punira comme de mauvais serviteurs. Ainsi, nous avons à nous proposer deux choses en même temps, notre perfection et celle de notre prochain, et nous sommes obligés de travailler à toutes deux, sans que le soin de l'une doive nous faire manquer à l'autre. L'exemple du Fils de Dieu nous apprend la conduite que nous devons y tenir. L'Evangile marque (1), que s'étant mis en prière dans le jardin des olives, il se leva à diverses fois pour aller voir ses disciples, et qu'il se remit aussitôt en prière. Voilà ce que nous devons faire, passer de l'oraison aux emplois de la charité, et des emplois de la charité revenir aussitôt à l'oraison.

Saint Bernard traite parfaitement cette matière (2), en appliquant à ce sujet ces

(1) *Matth.* 26. 39.

(2) *Bern. serm.* 57 *et* 58. *sup. Cant. in illud :* Surge, propera, amica mea, columba mea, et veni. *Cant.* 2. 10.

paroles de l'époux à l'épouse : *Levez-vous, hâtez-vous, ma bien-aimée, ma colombe, ma belle, et venez.* Qui doute, dit-il, qu'il ne l'appelle à la conquête des âmes (1) ? Mais d'où vient, ajoute ce père, qu'il veut qu'elle se lève si à la hâte ? n'avoit-il pas défendu quelque temps auparavant qu'on l'éveillât ? *Je vous conjure, filles de Jérusalem, par les chevreuils et par les biches de la campagne, de ne point troubler le repos de ma bien-aimée, et de ne point l'éveiller, qu'elle ne le veuille elle-même* (2). D'où vient donc que maintenant il veut que non-seulement elle se lève, mais qu'elle se hâte ? Il vient de défendre qu'on l'éveille, et presque dans le même moment, il veut qu'elle se lève et qu'elle se dépêche : que veut dire un changement si prompt dans l'esprit de l'époux ? Peut-être, croyez-vous, dit saint Bernard, que ce qu'il en fait, c'est par légèreté, et que c'est qu'il vouloit alors quelque chose qu'il ne veut plus maintenant : nullement ; c'est qu'il a voulu nous marquer par-là que nous devons passer continuellement du repos et du sommeil, de l'oraison et de la méditation, aux occupations de la charité, et au ministère du salut des âmes. Car l'amour de Dieu ne sauroit demeurer oisif, c'est un feu qui voudroit embraser toute la terre par son

(1) Haud dubium quin ad animarum lucra.

(2) Adjuro vos, filiæ Jerusalem, per capreas cervosque camporum, ne suscitetis, neque evigilare faciatis dilectam, donec ipsa velit. *Cant.* 2. 7.

activité continuelle ; et dans cette vue, non seulement il quitte le repos et la douceur de la contemplation, mais il se hâte et se presse, afin de mieux faire voir son zèle et son ardeur pour le salut du prochain. Aussi voyons-nous, dit saint Bernard, qu'à peine l'épouse avoit pris un peu de repos dans le sein de l'époux : *Il a la main gauche sous ma tête, et il m'embrasse de la main droite* (1), qu'aussitôt il l'éveille, et lui commande de s'occuper à des choses plus utiles. Je dis plus utiles, continue ce père, parce qu'il est plus utile et plus méritoire devant Dieu, de travailler au salut des autres, et au sien en même temps, que de ne travailler seulement qu'au sien. Mais ce n'est pas là la première fois que l'époux en use de la sorte avec l'épouse (2) : elle avoit envie de jouir long-temps du repos et de la douceur de la contemplation, dans les embrassemens et dans les baisers de son époux. *Qu'il me donne un baiser de sa bouche :* et il lui répond, *que ses mammelles sont plus délicieuses que le vin.* C'est qu'il l'avertit par là qu'elle doit avoir des enfans, et qu'il faut qu'elle songe aussi à les élever et à les nourrir. Souvenez-vous donc que vous êtes père, que vous avez des enfans, qu'il faut que vous les nourrissiez, et que vous devez quitter sou-

---

(1) Læva ejus sub capite meo, et dextera illius amplexabitur me. *Cant.* 2. 6.

(2) *Idem, serm.* 41. *sup. Cant. in illud :* Osculetur me osculo oris sui. *Cant.* 1. 1. Quia meliora sunt ubera tua vino. *Ibid.*

vent votre repos et votre tranquillité pour avoir soin d'eux. L'Ecriture-Sainte nous donne une figure de ceci en la personne de Jacob (1). Lorsqu'il s'attendoit à posséder Rachel qui étoit belle, mais stérile, on lui donne Lia qui étoit chassieuse, mais qui étoit propre à avoir des enfans. Il en est ici de même : lorsque l'épouse soupire après les embrassemens de son époux, il lui représente qu'elle doit être mère, qu'elle doit avoir des enfans, et *que ses mammelles sont plus délicieuses que le vin.* C'est qu'en effet, le fruit que l'on fait dans les âmes par les emplois de la charité est plus agréable à Dieu, que le saint enivrement de la contemplation. A la vérité Lia n'est pas si belle que Rachel, mais elle est propre à avoir des enfans ; et cette qualité vaut bien toute la beauté de Rachel. Il en est de même de la vie active et de la vie contemplative : la vie contemplative est à la vérité plus parfaite que la vie active ; mais lorsque la vie active, qui regarde les emplois de la charité et le service des âmes, est jointe à la vie contemplative, elle est sans difficulté plus parfaite, que la vie contemplative seule. C'est dans ce sens que saint Chrysostome interprète ces paroles de saint Paul (2) : *Car je désirois moi-même d'être anathème, et d'être séparé de Jésus-Christ, pour mes*

(1) *Genes.* 29. 25.
(2) *Chrys. l. de comp. cord. in illud :* Optabam enim ego ipse anathema esse pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundùm carnem. *Rom.* 9. 3.

frères, qui sont de même que moi selon la chair. L'Apôtre, dit-il, souhaitoit d'être séparé pour quelque temps du commerce de Jésus-Christ; et quelque douceur qu'il trouvât dans les actes d'amour de Dieu qu'il produisoit continuellement, il eût voulu les interrompre, pour s'appliquer davantage au salut des âmes : et c'étoit là en quelque façon vouloir être anathème pour l'amour du prochain. Or tous les docteurs conviennent que saint Paul faisoit en cela un acte d'une charité souverainement parfaite; et par conséquent nous voyons que le zèle des âmes qui semble en quelque sorte nous détacher de Dieu, ne sert qu'à nous y unir plus étroitement. C'est pourquoi il faut bien nous mettre dans l'esprit, que le soin que nous prendrons de l'avancement de notre prochain ne nuira point à notre propre avancement, mais qu'il y servira au contraire, et que ce sera pour nous un moyen de faire de plus grands progrès dans la vertu et dans la perfection. Clément Alexandrin se sert de quelques comparaisons (1) pour l'éclaircissement de cette vérité : Plus, dit-il, on tire de l'eau d'un puits, plus elle est claire et bonne à boire; au lieu que quand on n'en tire point, elle croupit et se corrompt. Tant qu'on se sert d'un couteau, il se conserve clair et luisant; le laisse-t-on inutile, la rouille s'y met. La flamme ne diminue point à se communiquer; elle en devient au contraire

(1) *Lib.* I. *Strom.*

plus grande et plus violente. Ne voyons-nous pas aussi, ajoute-t-il, dans les sciences humaines, que celui qui enseigne aux autres, apprend lui-même en leur enseignant, et que c'est ainsi qu'on se rend savant et habile? Il en est de même dans la science de Dieu; c'est par l'usage et par la communication qu'on y devient plus profond et plus éclairé. La parole de Dieu est un glaive à deux tranchans, qui coupe du côté de celui qui s'en sert, et du côté de ceux pour qui il s'en sert. Ce que je dis aux autres me regarde souvent moi-même : j'en ai peut être autant besoin qu'eux; et si je ne pratique pas ce que je leur enseigne, je sens aussitôt que ma conscience me le reproche, et me crie : Malheur à ceux qui ne font pas ce qu'ils disent! Les péchés qu'on me découvre dans la confession me servent encore d'avertissement pour me tenir sur mes gardes, et sont pour moi un sujet de remercier Dieu de ne m'avoir pas laissé tomber dans les mêmes fautes, et de le prier de me soutenir toujours de sa main. On apprend aussi, en assistant les autres à la mort, à avoir toujours l'heure de la mort présente devant les yeux, et à se mettre en état de n'en être jamais surpris. On apprend, en visitant les prisons et les hôpitaux, et en travaillant à la réconciliation des ennemis, combien il y a de misères et de désordres dans le siècle; et on vient par-là à faire encore plus de cas du bonheur de sa vocation. Enfin, bien loin que les ministères auxquels la charité nous emploie soient pour

nous une occasion de relâchement, ils servent au contraire à nous faire prendre garde à nous de plus près, et à nous exciter de plus en plus à la vertu et à la perfection.

Ajoutez à cela les grâces que Dieu répand sur ceux qui s'occupent dans les emplois de la charité : car s'il a promis de si grandes récompenses aux œuvres de miséricorde qui ne regardent que les besoins du corps, que sera-ce des œuvres de miséricorde qui regardent les besoins de l'âme, et qui sont par conséquent aussi élevées au-dessus des autres, que l'âme l'est au-dessus du corps ? Saint Chrysostome dit (1), que c'est à ceux qui les exercent, que s'adressent ces paroles de l'Evangile : *Donnez, et on vous donnera ;* et ces autres des Proverbes : *L'âme qui bénit sera engraissée, et celui qui enivre sera enivré.* Ceux qui rassasient les autres de viandes spirituelles, et qui les enivrent de l'amour des choses du ciel, Dieu les rassasiera aussi de consolations, et les enivrera de son amour. Quelques-uns les comparent aux aumôniers des princes, à qui on donne de grandes sommes à distribuer à proportion des distributions qu'ils font : mais cette comparaison n'est pas juste, parce que si un aumônier est fidèle, il ne garde rien pour lui de ce qu'on lui a donné, et ne s'enrichit point en donnant aux autres ; au lieu que ceux qui

(1) *Chrys. in illud :* Date, et dabitur vobis. *Luc. 6.* 38. Anima quæ benedicit, impinguabitur ; et qui inebriat, ipse quoque inebriabitur. *Prov.* 11. 25.

exercent les œuvres spirituelles de la charité, s'enrichissent en enrichissant leurs frères. Saint Pierre Chrysologue qui les compare aux nourrices des enfans des rois, rencontre plus heureusement. Comme, dit-il, on a soin que les nourrices des enfans des rois soient nourries des viandes les plus délicates, afin que leur lait en soit meilleur; aussi le souverain roi des rois a soin que les ministres de sa parole soient toujours nourris des meilleures viandes de sa table, afin qu'ils nourrissent ses enfans d'un meilleur lait (1).

Nous avons surtout une obligation particulière de nous attacher aux ministères de la charité envers le prochain, nous à qui Dieu en a fait un moyen pour notre avancement, en nous y engageant par notre vocation même. C'est ainsi qu'en parle la bulle de notre institution, où Jules III. après avoir marqué la fin que notre Compagnie se propose, et les ministères qu'elle est obligée d'exercer envers le prochain : Qu'elle ait soin, ajoute-t-il, premièrement d'avoir toujours Dieu devant les yeux, et ensuite d'envisager toujours à quoi elle est engagée par son institut, qui est une voie pour aller à lui (2). De même que l'avancement spiri-

(1) Ut enim infantis regii nutrices delicatis cibis pascuntur, ut purissimum lactis fontem alumnis suis propinent : sic ,supernus ille rex verbi sui ministros, licet immeritos, propter filiorum suorum alumniam, cœlestis suæ mensæ cibis pascit et nutrit, quò delicatiùs illos lactare et pascere valeant.

(2) Curetque primùm Deum, deindè sui instituti rationem, quæ via quædam est ad illum, quoad vixerit, ante oculos habere. *In Bullâ Inst. Jul.* 3.

tuel de quelques ordres religieux consiste à garder exactement la retraite et la clôture, à psalmodier dans l'Eglise, et à pratiquer certains jeûnes et certaines austérités auxquelles ils sont particulièrement obligés : de même notre avancement et notre progrès consiste à nous acquitter fidèlement des devoirs de la charité envers le prochain, puisque c'est à cela que nous sommes appelés, comme ils l'ont été à la solitude et à la retraite. C'est pourquoi nous pouvons dire à ceux envers qui nous les exerçons, ce que saint Paul dit aux Philippiens et aux Thessaloniciens : *Vous êtes ma joie et ma couronne* (1) : *Vous êtes notre gloire et notre joie* (2). Car il est constant, dit saint Ambroise, sur ces paroles de l'Apôtre, que le progrès des disciples est la joie et l'avancement de leur maître (3). Nous devons donc être persuadés que notre perfection et notre mérite consistent à bien nous acquitter de ces devoirs : de sorte que quoique ce soit une chose très-louable parmi nous que l'esprit d'oraison et de retraite, cependant un esprit de retraite et d'oraison qui nous détourneroit du service des âmes et des autres ministères de la charité, seroit une espèce de tentation. Si vous étiez dans le monde, ou que Dieu vous eût appelé dans

---

(1) Gaudium meum et corona mea. *Philip.* 4. 1.

(2) Vos enim estis gloria nostra et gaudium. 1. *Thessal.* 2. 20.

(3) Manifestum est quòd perfectio discipulorum gaudium et perfectio magistri est. *Ambr. in eumd. loc.*

une autre religion, qui ne fît pas une profession particulière de s'appliquer au salut des âmes, cet attachement que vous auriez à vous entretenir continuellement avec Dieu dans la retraite, et à ne songer uniquement qu'à votre propre perfection, pourroit venir de l'esprit de Dieu; mais ici, ce ne peut être qu'une illusion du démon, qui se transforme en ange de lumière pour vous abuser, et qui tâche de vous détourner de votre vocation, sous prétexte de travailler à votre avancement, et d'éviter les dangers qui se rencontrent dans le commerce du prochain. Il faut que nous nous adonnions à l'oraison, dans l'esprit de notre vocation, c'est-à-dire, dans la vue d'y acquérir de nouvelles lumières et de nouvelles forces pour le service des âmes; en sorte que nous puissions dire avec Job : *Si je me couche le soir pour dormir, je dirai : Quand me lèverai-je ? et le matin j'aurai encore impatience que le soir vienne* (1). Enfin, nous devons regarder l'oraison comme une préparation nécessaire pour nous acquitter fidèlement des emplois de la charité : plus vous vous sentirez disposé à ces emplois au sortir de l'oraison, plus vous pourrez vous assurer de l'avoir bien faite; et plus l'amour de Dieu y aura fait de progrès dans votre cœur, plus vous devez au sortir de là avoir de zèle et d'ardeur pour gagner des âmes à Dieu,

---

(1) Si dormiero, dicam : Quando consurgam ! et rursùm expectabo vesperam. *Job.* 7. 4.

et pour faire que Dieu soit aimé et glorifié de tout le monde.

Nous lisons d'un saint religieux de l'ordre de saint François (1), qu'après avoir travaillé utilement plusieurs années à la conversion des Indiens, il eut envie de se retirer pour se préparer à bien mourir, et qu'il se retira en effet en Espagne, dans un monastère du même ordre, où il vivoit dans une retraite fort austère. Cependant, toutes les fois qu'il se mettoit en oraison, il lui sembloit qu'il voyoit Jésus-Christ crucifié se plaindre tendrement à lui, et lui dire : D'où vient que vous m'avez laissé sur cette croix, et que vous cherchez votre repos et votre tranquillité ? Il fut si touché de cette vision, qu'il retourna à la moisson qu'il avoit abandonnée, et y servit Dieu encore long-temps.

---

(1) *Le père Alphonse Rose, cordelier.*

CHAPITRE VII.

De quelques remèdes contre la timidité de ceux qui n'osent pas s'engager dans les emplois de la charité, de crainte de n'y pas faire leur salut.

POUR nous guérir entièrement de la crainte que nous pourrions avoir de nous perdre en travaillant au salut des autres, et pour rassurer là-dessus les personnes les plus scrupuleuses et les plus timides, il faut supposer premièrement une chose qui est très-vraie, que dans quelque voie qu'il ait plu à Dieu de nous appeler et de nous mettre, nous y sommes plus en sûreté pour notre salut, que dans toutes celles que nous nous imaginons devoir être plus sûres. Que l'obéissance nous envoie prêcher dans les places publiques, ou qu'elle nous occupe dans les confessionaux à entendre tout ce qu'il y a de plus méchant et de plus impur dans le cœur de l'homme : nous serons plus en sûreté que nous ne le serions, si pour éviter ces sortes de ministères et le péril auquel on est exposé en les exerçant, nous embrassions la retraite par notre choix. Car peut être que dans la solitude de la retraite, nous nous abandonnerions à mille mauvaises pensées ; au lieu que dans les emplois que nous exerçons par obéissance,

obéissance, Dieu qui nous y a placés prend soin de nous, *et nous couvre du bouclier de sa bonne volonté* (1). Ne vous imaginez pas, dit saint Basile (2), que pour être chaste et pour être délivré des tentations de l'impureté, il suffise de vivre dans la solitude; la solitude n'y fait rien. Saint Jérôme avoue lui même (3), que dans le désert, où il ne vivoit que d'herbes, et où il étoit dans la pratique d'une pénitence continuelle, son imagination le portoit souvent au milieu des danses des dames Romaines; et que ni les jeûnes, ni les austérités, ni la caducité de son âge, n'empêchoient que sa chair ne se révoltât contre lui, et ne lui livrât de rudes combats. L'abbé Hélie au contraire (4) eut pendant quarante ans la conduite d'un monastère de trois cents religieuses, sans être attaqué d'aucune tentation contre la pureté, à ce que rapporte Pallade, et sans se sentir jamais l'imagination troublée d'aucune mauvaise pensée. Les flammes ne touchèrent pas même aux habits des trois Hébreux qui furent jetés dans la fournaise de Babylone (5), et elles étouffèrent en un instant ceux qui les y avoient jetés, et qui sembloient en être assez éloignés pour n'en avoir rien à craindre. C'est que Dieu peut aisément garantir des

(1) Domine, ut scuto bonæ voluntatis tuæ coronasti nos. *Ps.* 5. 13.
(2) *Basil. in const. Monast. c.* 6.
(3) *Hier. in Epist. ad Eustoch.*
(4) *Pallad. in Hist. Lausiac. sect.* 32.
(5) *Dan.* 3.

flammes ceux qui s'y exposent pour l'amour de lui : mais il ne se contente pas d'en garantir les trois Hébreux; il fait encore que la fournaise devient pour eux un lieu de délices, où ils s'occupent à bénir Dieu et à chanter ses louanges. La même chose arrive à ceux que le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes fait entrer dans la fournaise ardente de la Babylone du siècle : ils y chantent les louanges de Dieu au milieu des flammes, et le bénissent de les avoir appelés à la religion, pendant que ces flammes dévorent les gens du siècle; et le commerce du monde, qui est l'occasion de la perte de tant de gens, ne sert qu'à leur donner plus de connoissance et plus de mépris de la vanité du monde, et à leur faire estimer davantage le bien dont ils jouissent dans la religion. *Toutes choses tournent à bien à ceux qui aiment Dieu* (1), tout leur réussit dans leurs ministères : c'est l'amour de Dieu et l'obéissance qui les y engagent; l'huile et le miel découlent pour eux de la pierre. Enfin, lorsqu'on a le cœur vivement touché du désir de servir Dieu, qu'on ne s'est point appelé soi-même aux ministères qu'on exerce, mais qu'on y a été appelé de Dieu, il ne faut point perdre courage; il faut au contraire espérer que Dieu qui nous y a appelés, nous les rendra utiles pour sa gloire et pour notre salut.

Mais laissant à part plusieurs autres raisons

---

(2) Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum. *Rom.* 8. 28.

qui peuvent nous persuader de ce que je viens de dire, j'en toucherai maintenant une qui doit nous en convaincre tout-à-fait, et nous être un grand sujet de confiance et de consolation, soit dans les emplois du salut des âmes, soit dans les autres de la vocation de notre Compagnie. *Les ouvrages de Dieu sont parfaits* (1) : il ne fait rien d'inutile; et comme dans l'ordre de la nature il ne donne jamais à une cause naturelle la puissance de produire quelque effet, qu'il ne lui donne pareillement les moyens de réduire en acte la puissance qu'il lui a donnée, sans quoi cette puissance seroit absolument inutile et vaine (2) : aussi dans l'ordre de la grâce qui est encore plus parfaite que la nature, il n'appelle jamais personne à un état et à une fin, sans lui donner les moyens et les secours nécessaires pour y arriver. Cela étant, il est indubitable que quand Dieu institue une religion pour quelque fin, il lui donne en même temps la grâce nécessaire pour faire que ceux qu'il appelle à cette religion, puissent parvenir à cette fin; et cette grâce est appelée la grâce de la religion, qui est commune à tous les ordres religieux, pour arriver à l'état de perfection, pour lequel ils ont été institués; mais qui est différente en chacun d'eux, selon la différence de la fin particulière pour laquelle chacun d'eux a été institué, et selon la différence des moyens

(1) Dei perfecta sunt opera. *Deut.* 32. 4.

(2) *S. Thom. l.* 4. *dist.* 24. *q* 1. *art.* 2. *ad* 1. Frustrà est potentia quæ non reducitur ad actum.

propres pour y parvenir. Les uns, par exemple, reçoivent une grâce particulière pour vivre saintement dans la solitude, dans la retraite et dans une perpétuelle abstinence; les autres reçoivent une autre grâce pour servir Dieu dans la célébration des offices divins, et ainsi du reste. Or notre Compagnie est un ordre religieux institué dans l'Eglise pour le service des âmes, par l'autorité du saint siége; et Dieu, qui l'a instituée particulièrement pour cette fin, lui a donné aussi les moyens d'y arriver, qui sont, comme porte la bulle de notre institution, de prêcher, de confesser, d'enseigner, de donner des règles pour les exercices spirituels, de travailler à la réconciliation des ennemis, de visiter les prisons et les hôpitaux. De sorte que comme elle est appelée de Dieu au service des âmes, elle est aussi appelée de lui aux ministères qui regardent le service des âmes; et c'est ce qui mérite d'être bien remarqué, et qui doit nous être un grand sujet de consolation, que les ministères que nous exerçons envers le prochain soient aussi bien de notre institut, que la fin pour laquelle nous les exerçons. En effet, il est de notre institut de prêcher et de confesser, il est de notre institut d'enseigner les sciences divines et humaines : et non-seulement ces sortes de ministères spirituels sont de notre institut, mais les œuvres corporelles de miséricorde, comme de visiter les prisons et les hôpitaux, en sont aussi; et la bulle de notre établissement en fait foi.

Pour venir maintenant à la conclusion, il s'ensuit de tout ce que nous venons de dire, que notre Compagnie reçoit une grâce particulière de Dieu, pour parvenir à la fin pour laquelle il l'a instituée, qui est le service des âmes, et pour y parvenir par les moyens qui sont propres à notre vocation et qu'il nous a donnés lui-même pour cet effet; et c'est là la grâce qu'il a plu à Dieu d'attacher particulièrement à notre Compagnie. C'est pourquoi nous devons avoir une grande confiance en Dieu dans tous les ministères de charité que nous exercerons pour le service des âmes, et nous assurer qu'il concourra particulièrement avec nous pour les rendre efficaces, comme nous l'éprouvons tous les jours par sa miséricorde infinie. Car à quoi pensez-vous que l'on doive attribuer le fruit que fera un prédicateur de notre Compagnie, qui bien souvent ne faisant encore que de sortir de ses études, remplira toute une ville de l'esprit de conversion et de pénitence; qui fera des réconciliations dont jamais personne n'avoit pu venir à bout; et qui abolira des scandales publics, que ni les magistrats, ni les supérieurs ecclésiastiques n'avoient jamais pu corriger? Cela vient-il de son savoir, de son éloquence et de sa propre habileté? nullement. Cela vient de la grâce particulière de la vocation de sa compagnie, qui a été instituée pour cet effet, et que Dieu par cette raison favorise d'un amour particulier de sa grâce dans tous les moyens qu'il lui a donnés pour parvenir à cette fin. Pour preuve de

cette vérité, ne voyons-nous pas d'ailleurs que quelques prédicateurs qui prêchoient avec beaucoup de réputation et de fruit pendant qu'ils étoient dans notre Compagnie, et qui croyoient devoir réussir de même quand ils n'y seroient plus, n'ont eu nul succès après en être sortis? C'est que c'étoit la grâce de la vocation de notre Compagnie qui leur donnoit des ailes pour s'élever, et qu'en ayant été privés par leur désertion, ils sont nécessairement tombés. Nous lisons dans le premier livre des Machabées quelque chose qui revient fort à ce que nous venons de dire. Quelques-uns des principaux d'entre les Juifs entendant parler des merveilles que faisoient les Machabées, et des grandes victoires qu'ils remportoient sur les Gentils, eurent envie de faire parler d'eux (1). Pour cet effet, ils assemblent des troupes, et marchent aux ennemis; mais le succès ne répondit pas à leurs espérances. Les ennemis marchent à eux, les défont, et en tuent plus de deux mille; et à ce sujet l'Ecriture remarque, qu'*ils n'étoient pas de la race de ces hommes qui avoient été choisis de Dieu pour sauver le peuple d'Israël* (2). Voilà la cause de leur défaite; c'est qu'ils présument d'eux-mêmes, et qu'ils s'appellent eux-mêmes à une chose à laquelle Dieu ne les avoit pas appelés.

De sorte donc qu'aucun de nous ne doit s'attribuer la gloire du fruit que Dieu opère

(1) Faciamus et ipsi nobis nomen. 1. *Mach.* 5. 57.
(2) Ipsi non erant de semine virorum illorum per quos salus facta est in Israel. 1. *Mach.* 5. 62.

par notre moyen : c'est à Dieu qu'il faut la rapporter tout entière ; c'est au choix qu'il lui a plu de faire de nous *pour être ministres de l'esprit de la nouvelle alliance* (1) ; c'est à la religion à laquelle il lui a plu de nous appeler. Ces grâces particulières qu'il vous donne, pour gagner les âmes à lui et pour opérer votre salut en travaillant au leur, il vous les donne parce que vous êtes membre d'une religion qu'il a instituée pour cette fin ; et c'est ce qu'il faut bien se mettre dans l'esprit, parce que si d'un côté cette pensée sert à réprimer notre vanité, elle sert de l'autre à nous donner de la confiance et du courage. Saint Bernard sur ces paroles de l'époux à l'épouse (2) : *Venez, levez-vous, hâtez-vous, ma bien-aimée, ma colombe, ma belle, venez :* L'époux, dit-il, voulant commander à l'épouse de quitter le sommeil de la contemplation pour passer aux occupations de la charité, ne dit pas : *Allez*, mais lui dit : *Venez ;* et cela doit extrêmement nous encourager, parce qu'il nous fait connoître par-là que le commandement qu'il nous fait ne nous éloigne point de lui, mais qu'il nous en approche au contraire, et que c'est un moyen pour nous attirer à lui. Ce n'est donc point pour nous séparer de lui qu'il nous occupe dans les emplois de la charité ; ce

(1) Qui idoneos nos fecit ministros novi testamenti, non litterâ, sed spiritu. 2. *Cor.* 3. 6.

(2) *Bern. serm.* 18. *sup. Cant. in illud :* Surge, propera, amica mea, columba mea, formosa mea, et veni. *Cant.* 2. 10.

n'est que pour nous unir davantage à lui : nous allons à lui par cette voie, il nous y mène avec lui, et il marche toujours avec nous ; ainsi nous n'avons rien à craindre pour nous : au contraire, nous avons sujet de nous remplir de confiance et de courage, et d'espérer que par ce moyen nous ferons de plus grands progrès pour notre salut. Imaginons-nous pour cet effet, que Dieu lui-même nous dit ces paroles d'Absalon à ses serviteurs : *Ne craignez rien ; car c'est moi qui vous l'ordonne ; prenez courage, et soyez gens de résolution* (1). En effet, quel sujet d'appréhension puis-je avoir, si c'est vous, Seigneur, qui m'ordonnez de m'occuper au service du prochain, et qui m'engagez dans le commerce des gens du siècle ? Quelque dangereux qu'il puisse être, j'y suis plus en sûreté lorsque je m'y trouve par votre ordre, que si de mon propre choix je m'enfermois entre quatre murailles : *Et quand je marcherois au milieu des ombres de la nuit, je ne craindrois rien, puisque vous êtes avec moi* (2).

On peut voir par là combien se trompent quelques religieux qui n'écoutant que leur propre sentiment, se dégoûtent de leurs emplois, et s'imaginent que si on leur en donnoit d'autres, et qu'on les fît passer à une autre maison, ils y travailleroient plus utile-

(1) Nolite timere, ego enim sum qui præcipio vobis : roboramini, et estote viri fortes. 2. *Reg.* 13. 28.

(2) Si ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo, quoniam tu mecum es. *Ps.* 22. 4.

ment à leur salut et au service de Dieu. C'est un abus de croire qu'on feroit mieux son salut dans les ministères qu'on se choisiroit soi-même, que dans ceux dans lesquels on a été mis de la main de Dieu; et plût à Dieu que l'expérience ne nous eût point fait connoître combien cette illusion est dangereuse! Nous avons vu des religieux s'ennuyer ainsi des emplois où Dieu et l'obéissance les avoient placés; en rechercher d'autres avec ardeur, s'imaginant qu'ils y feroient plus de fruit pour eux-mêmes et pour le prochain; et trouver enfin moyen de réduire leurs supérieurs à leur accorder ce qu'ils vouloient; mais nous les avons vus aussi se trouver si mal de ce changement, qu'ils connoissoient bien que c'étoit une punition de Dieu. C'est pourquoi nous devrions bien nous garder de vouloir aucune chose par nous-mêmes, et d'écouter notre inclination sur le choix des lieux et des emplois auxquels on peut nous occuper. Tout ce que nous avons à faire à ce sujet, c'est de nous dépouiller entièrement de notre propre volonté, de nous abandonner à celle de Dieu, et de nous laisser conduire à lui par le moyen de l'obéissance; car il est indubitable que nous ne serons jamais plus en sûreté pour notre salut, qu'où il plaira à Dieu de nous mettre.

CHAPITRE VIII.

Des moyens de faire du fruit dans les âmes; et premièrement de la sainteté de la vie, qui est le premier moyen.

Nous parlerons maintenant de quelques moyens généraux, qui peuvent aider à faire du fruit dans les âmes, et qui nous sont marqués dans la septième partie de nos constitutions; et nous laisserons à part les autres moyens particuliers dont il est parlé dans la quatrième partie, et qui ne regardent proprement que les religieux qui sont déjà prêtres. Mais quoique ce que nous nous proposons de dire ici semble se rapporter principalement au salut et à l'avancement spirituel du prochain, il ne laissera pas cependant de se rapporter aussi à notre propre avancement et à notre propre salut. Car ces deux choses, comme nous l'avons déjà dit au commencement de ce traité, sont tellement liées ensemble, que ce qui sert à l'avancement spirituel du prochain, sert aussi à notre propre avancement; et que ce qui sert au nôtre, sert pareillement à celui de notre prochain; de sorte que tout ce que nous dirons sur ce sujet pourra être d'une égale utilité pour tout le monde. Le premier

moyen dont saint Ignace nous recommande de nous servir pour l'avancement des âmes, est celui du bon exemple et de la sainteté de la vie. En premier lieu, dit-il, le bon exemple qu'on donne en menant une vie sainte et chrétienne, est d'un grand pouvoir sur les esprits; c'est pourquoi il faut avoir soin d'édifier notre prochain autant ou plus par nos actions que par nos paroles (1). En effet le moyen le plus efficace et le plus propre pour faire beaucoup de fruit dans les âmes, c'est de mener une vie sainte et irréprochable, et d'être soi-même tel qu'on veut que les autres soient. Comme plus un arbre devient grand, plus il rapporte de fruit et d'utilité à son maître; de même plus un prédicateur ou un confesseur fait de progrès dans la vertu, plus il se rend utile à ceux dont Dieu lui a confié la conduite.

L'importance au reste et la nécessité de ce moyen se font voir, premièrement en ce qu'il est certain que l'exemple a plus de force sur les hommes que toutes les paroles du monde; et c'est pour cela que le Sauveur des âmes nous a enseigné le chemin du ciel par ses actions, avant que de nous l'enseigner par ses paroles. *Jésus-Christ*, dit S. Luc, *commença à faire et à enseigner* (2); il voulut pratiquer trente ans durant, ce qu'il

(1) Et primò quidem confert bonum exemplum totius honestatis ac virtutis christianæ, ut non minùs bonis operibus, imò magis quàm verbis ædificationi esse quibuscum agitur, curent. 4. p. *Const. c.* 8.

(2) Cœpit Jesus facere et docere. *Act.* 1. 1.

ne devoit enseigner que trois ans. Et saint Jean-Baptiste, dit saint Jérôme (1), choisit aussi la retraite du désert, pour annoncer le royaume de Dieu; et il s'appelle lui-même *la voix de celui qui crie dans le désert* (2). Mais pourquoi, dit ce père, le prédicateur et le précurseur de Jésus-Christ choisit-il le désert pour prêcher? car le désert semble plus propre pour n'y être ni vu, ni entendu de personne, que pour y instruire les autres. C'est répond-il, qu'il savoit bien que l'exemple touche plus que les paroles; et qu'ainsi il vouloit par l'exemple de l'austérité de sa vie, porter les hommes à faire des fruits dignes de pénitence, et à imiter ce qu'il pratiquoit. C'étoit, comme dit l'Evangile, un *flambeau qui brûloit et qui éclairoit* (3); il brûloit en lui-même de l'amour de Dieu, et il éclairoit les autres par l'exemple de sa vie sainte et pénitente.

C'est un mot de Sénèque qui est dans la bouche de tout le monde, que pour aller à la vertu, le chemin des préceptes est long, mais que celui de l'exemple est court; parce que les hommes ajoutent plus de foi à ce qu'ils voient faire, qu'à ce qu'ils entendent dire (4). Saint Bernard en rend une autre raison. L'exemple, dit-il, est une leçon très-

---

(1) *Hier. Epist. de verâ circumcis.*
(2) Ego vox clamantis in deserto. *Joan.* 1. 23.
(3) Erat lucerna ardens et lucens. *Joan.* 5. 35.
(4) Longum iter est per præcepta: breve et efficax per exempla. Quia homines amplius oculis quàm auribus credunt. *Sen. Ep. l.* 1, *c.* 16.

efficace et très-propre à persuader; car il montre que ce qu'on nous enseigne est faisable, et c'est là ce qui nous touche le plus (1). La foiblesse de l'homme est si grande, dit saint Augustin (2), que difficilement se porte-t-il à faire le bien, s'il ne le voit pratiquer aux autres : ainsi il importe extrêmement que les prédicateurs de l'Evangile soient gens de bien, afin que leurs auditeurs aient en eux un modèle à imiter. L'Apôtre connoissoit bien cette vérité et le pouvoir de l'exemple, quand il disoit aux Corinthiens : *Soyez mes imitateurs, comme je suis imitateur de Jésus-Christ* (3).

Ajoutez à cela que quand la vie d'un prédicateur est conforme à sa doctrine, il persuade bien mieux ce qu'il dit, parce qu'on voit qu'il est persuadé le premier; au lieu que lorsque ses actions ne répondent pas à ses paroles, il ne sauroit faire grande impression. Saint Basile et saint Chrysostome, parlant de ceux qui ne prêchent que par leurs discours, disent (4) que ce ne sont pas de véritables prédicateurs, mais seulement des comédiens, qui représentent un personnage sur le théâtre, et qui ne sont rien moins que ce qu'ils représentent. Vous représentez bien

---

(1) Sermo vivus et efficax exemplum operis est, plurimum faciens suadibile, quod monstratur factibile. *Bern. serm. de S. Ben.*

(2) *Aug. l. 1. contra Cres. gram. c. 6.*

(3) Imitatores mei estote, sicut et ego Christi. 1. *Cor.* 4, 16.

(4) *Basil. Hom.* 24. *Chrys. Hom.* 2. *in Acta Apost. circa illud :* Cœpit Jesus facere et docere.

le caractère de l'humilité; vous représentez bien la vanité des choses du monde, et le mépris que l'on doit en faire; mais si vous n'êtes effectivement humble, si vous ne méprisez véritablement tout ce qui peut vous éloigner de Dieu, vous n'êtes point un prédicateur de l'Evangile, vous n'êtes qu'un comédien qui jouez un rôle. Saint Basile compare (1) encore ces sortes de prédicateurs à des peintres, qui étant fort laids, ne laissent pas de faire de très-beaux portraits. Ils peignent, dit-il, l'humilité avec tous les traits et toutes les couleurs qui lui conviennent le plus; mais ils sont remplis de vanité et d'orgueil; ils font de belles peintures de la patience; mais l'impatience et la colère les emportent à tout moment: ils font enfin de beaux tableaux de la modestie, du recueillement et du silence; mais ils sont continuellement dissipés par mille choses frivoles. Saint Augustin les compare à des termes qu'on met dans les carrefours des grands chemins, pour montrer le chemin aux passans, et qui demeurent toujours en une place: c'est, dit-il, ce que firent les scribes et les pharisiens, qui enseignèrent aux mages le chemin de Bethléem, mais qui n'y allèrent pas avec eux. Saint Jérôme écrivant sur ces paroles des Proverbes: *Le paresseux cache sa main sous son aisselle, et c'est une peine pour lui que de la porter à sa bouche* (2),

(1) *Basil. Hom.* 24. *Serm.* 34. *de Temp.*

(2) Abscondit piger manum sub ascellâ suâ, et laborat, si ad os suum eam converterit. *Prov.* 26. 15.

dit que ce paresseux dont parle le Sage, est la figure d'un prédicateur qui ne pratique pas ce qu'il dit, et dont les actions ne sont pas d'accord avec les paroles. Saint Grégoire de Nazianze dit que ceux qui ne prêchent pas par leurs actions aussi bien que par leurs paroles, appellent les âmes d'une main et les chassent de l'autre; ils bâtissent d'une main et détruisent de l'autre; semblables aux scribes et aux pharisiens que le Fils de Dieu reprend si sévèrement dans l'Evangile. Malheur à ceux qui ne pratiquent pas ce qu'ils disent; ils ne touchent point les cœurs, et ne font aucun fruit par leurs discours : *Mais celui qui fera et qui enseignera, celui-là*, dit le Sauveur du monde, *sera appelé grand dans le royaume du ciel* (1). Il n'appartient qu'à ces prédicateurs apostoliques, qui font ce qu'ils enseignent, de toucher véritablement les cœurs, et de faire beaucoup de fruit dans les âmes. C'est que la sainteté de leur vie attirant sur eux la vénération de tout le monde, elle fait qu'on les considère plutôt comme des anges, que comme des hommes, et qu'ainsi tout ce qu'ils disent est reçu comme venant du Ciel, et fait par conséquent une impression bien plus vive dans le cœur. Aussi l'Apôtre veut-il, (2) que les ouvriers du Seigneur mènent une vie irréprochable, qu'ils soient irrépréhensibles dans leurs ac-

---

(1) Qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum. *Matth.* 5. 19.

(2) 2. *Tim.* 2. 15. *et Tit.* 2. 7.

tions et dans leurs paroles, et qu'ils soient à tout le monde un exemple de toute sorte de vertus ; afin que par ce moyen leur doctrine pénètre mieux dans le cœur des hommes, et y détruise tout ce qui s'y trouve de contraire à Jésus-Christ.

La sainteté de la vie est donc le premier moyen par où il faut commencer à se rendre utile au service des âmes ; premièrement, parce que le bon exemple est d'un grand pouvoir; et en second lieu, parce que si nous voulons être des instrumens propres à faire beaucoup de fruit dans le prochain, il faut auparavant avoir fait beaucoup de fruit en nous-mêmes et beaucoup de progrès dans la vertu. Saint Ignace dans la dixième partie de ses constitutions (1), parlant des moyens d'arriver à la fin pour laquelle notre Compagnie a été instituée, qui est le service des âmes, dit que les moyens qui nous disposent pour cet effet à l'égard de Dieu, et par lesquels nous nous mettons entre ses mains, afin qu'il fasse de nous tout ce qu'il lui plaît, tels que sont la piété et toutes les autres vertus chrétiennes, sont des moyens bien plus propres que ceux qui nous disposent à l'égard du monde, tels que sont les sciences et les autres moyens naturels; et qu'ainsi c'est sur les premiers que nous devons principalement insister. Que tous, dit-il (2), s'adonnent aux choses spirituelles et aux vertus solides, et que l'on se fonde

(1) 10. *p. const.* § 28.
(2) *Regul.* 16. *summ.*

principalement là-dessus ; parce que ce sont les dons intérieurs de la grâce qui donnent la force et l'efficace aux sciences et aux talens naturels, et qui les rendent utiles pour la fin que nous nous sommes proposée. La raison en est claire : c'est que véritablement si nous n'avions que des vues humaines, la prudence humaine et les autres moyens humains pourroient suffire pour y réussir ; mais la conversion et la sanctification des âmes qui est la fin que nous nous proposons, étant une fin divine et surnaturelle, qui n'a nulle proportion et nul rapport avec les moyens humains dont nous pourrions nous servir, et qui ne peut être l'ouvrage que de Dieu, il est constant que nous ne pouvons parvenir à cette fin que par des moyens divins et surnaturels. Celui qui a dit dès le commencement du monde : *Que la lumière soit faite, et la lumière fut faite* (1) *; dont les paroles sont comme le feu* (2) *; et qui a les paroles de la vie éternelle* (3), celui-là seul peut donner de l'efficace à nos paroles et à nos discours, pour faire naître une nouvelle vie dans les âmes : ainsi plus nous serons unis à lui, plus nous deviendrons des instrumens propres à les convertir et à les sanctifier ; parce qu'alors nous serons plus en état d'attirer ses grâces sur nous, et par conséquent de les communiquer aux autres.

Saint Denis parlant de la sainteté et de la

(1) Fiat lux, et facta est lux. *Gen.* 1. 3.
(2) Verba mea sunt quasi ignis. *Jerem.* 23. 29.
(3) Verba vitæ æternæ habes. *Joan.* 6. 69.

perfection que doivent avoir les prêtres et les ministres de l'Evangile, que Dieu a choisis pour être les dispensateurs de son sang et de sa parole, dit qu'ils doivent être saints afin de sanctifier les autres, parfaits afin de rendre les autres parfaits, et éclairés afin d'éclairer tous les fidèles par leur lumière (1). Il faut qu'ils soient enflammés de l'amour de Dieu, afin d'en pouvoir enflammer les autres; parce que, comme dit saint Grégoire, celui qui n'est point embrasé, n'embrase point (2) : ce qui est conforme à ces paroles que saint Thomas de Villeneuve avoit coutume de répéter si souvent (3) : Comment d'un cœur glacé peut-il sortir des paroles enflammées ? Voulez-vous que vos paroles enflamment votre prochain ? faites qu'elles partent d'un cœur embrasé de l'amour divin ; ce sera alors que vous communiquerez à tout le monde ce feu que le Fils de Dieu est venu apporter sur la terre : *Je suis venu mettre le feu sur la terre : et qu'est-ce que je veux sinon qu'elle brûle* (4)? ce sera alors qu'un mot que vous direz fera plus d'effet, que tout ce que vous auriez pu dire dans un autre temps.

Platon parlant des vertus de l'aiman, fait une comparaison dans laquelle il a passé

---

(1) Sacri et sacrantes : perfecti et perficientes : illuminati et illuminantes.

(2) Qui non ardet, non incendit.

(3) *Ch.* 8. *de sa vie.*

(4) Ignem veni mittere in terram ; et quid volo, nis ut ardeat ! *Luc.* 12. 49.

les bornes de sa connoissance : il dit que comme le fer touché de l'aiman attire le fer, de même un homme touché de Dieu, attire les autres hommes. Que si vos paroles ne sont pas d'un homme touché de Dieu, comment pourront-elles attirer les autres à Dieu ? et comment pourrez-vous enflammer les autres de l'amour de Dieu, si vous n'en êtes enflammé le premier ? La rhétorique même n'enseigne-t-elle pas, qu'il n'y a point de meilleur moyen pour exciter les passions dans le cœur des autres, que de les exciter premièrement dans le sien ? Car comment un orateur fera-t-il pleurer ceux qui l'écoutent, s'il ne verse pas une larme ? comment leur inspirera-t-il de la douleur, s'ils ne s'aperçoivent point qu'il soit affligé ? et comment les portera-t-il à avoir de l'indignation, s'ils voient qu'il n'en a point ? Il en est ici de même : comment inspirerez-vous le mépris du monde à vos auditeurs, si vous ne méprisez pas véritablement le monde ? comment les porterez-vous à la mortification et à la pénitence, si vous n'y êtes nullement porté ? et comment les rendrez-vous humbles, si vous ne l'êtes pas vous-même ? On ne peut pas communiquer aux autres ce que l'on n'a pas en soi-même : on ne donne point ce que l'on n'a pas ; les sentimens que vous n'avez pas en vous-même, comment voulez-vous les inspirer aux autres ? Les prédicateurs qui n'ont rien que des paroles, sont comme des pièces d'artillerie que l'on tire sans boulet, et dont tout l'effet se termine à faire

beaucoup de bruit : ils font beaucoup de bruit par leurs paroles, mais c'est *comme s'ils frappoient l'air* (1) ; car du reste, ils ne touchent le cœur de personne, parce qu'ils n'ont point au-dedans d'eux-mêmes ce qui doit toucher, et qu'ils n'ont point l'esprit de Dieu, qui est ce qui donne le poids et la force à tout ce qu'on dit.

Le talent de la prédication ne consiste pas à savoir mettre en usage tous les artifices de l'éloquence, et à dire des choses très-spirituelles et très-relevées ; car ce n'est point de cette sorte que prêchoit le vase d'élection que Dieu avoit choisi pour opérer la conversion des Gentils. *Pour moi, mes frères*, dit-il, parlant aux Corinthiens, *lorsque je suis venu parmi vous, pour vous annoncer le témoignage de Jésus-Christ, je n'y suis point venu avec des discours relevés et pleins d'une profonde science ; car je n'ai point cru que je susse quelque chose parmi vous, si ce n'est Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. Je n'ai point fondé mes paroles et ma prédication*, ajoute-t-il ensuite, *sur des termes propres à persuader suivant les règles de la sagesse humaine, mais sur l'esprit et sur la puissance de Dieu qui éclatoient en moi ; afin que votre foi ne soit pas aussi fondée sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu. Jésus-Christ*, dit-il ailleurs, *ne m'a pas envoyé pour prêcher l'Evangile avec des discours étudiés, de peur de rendre*

(1) Quasi aërem verberans. 1. *Cor.* 9. 26.

par-là la croix de Jésus-Christ inutile (1). L'histoire Ecclésiastique loue les anciens Pères, de ce que méprisant les vains ornemens de l'éloquence, ils se contentoient de donner de saintes instructions aux peuples, et d'appliquer aux maladies spirituelles de leurs auditeurs, les remèdes qui pouvoient y être les plus propres. C'est ainsi que nous devons en user dans nos prédications. *Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes*, dit l'Apôtre, *mais nous prêchons J. C. notre Seigneur* (2). Et sans doute les prédicateurs qui s'attachent à faire paroître leur érudition et leur éloquence, feront toujours peu de fruit par deux raisons. Premièrement, par la raison que nous avons déjà dite, qui est que pour peu que les auditeurs aient de sens, ils connoissent bien que celui qui prêche de la sorte, s'admire lui-même dans tout ce qu'il dit, et songe bien plus à faire paroître son éloquence et à attirer leur approbation, qu'à les instruire et à procurer leur salut. En second lieu, parce que l'éloquence même et l'arrangement des paroles empêchent que ce qu'on dit ne fasse du fruit; et qu'ainsi plus

(1) Ego cum venissem ad vos, fratres, veni non in sublimitate sermonis, aut sapientiæ, annuntians vobis testimonium Christi. Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum. Sermo meus et prædicatio mea non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritûs et virtutis, ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei : non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi. 1. *Cor.* 2. 1. 2. 4. 5. *et* 1. 17.

(2) Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum Dominum nostrum. 2. *Cor.* 4. 5.

il paroîtra qu'on aura apporté de soin à ce qui regarde les paroles, moins elles toucheront. Ceux qui ont donné des préceptes de rhétorique ne disent ils pas eux-mêmes, que le sens languit dans un discours où l'on s'attache trop aux paroles (1)? Ils veulent dire par-là, que la trop grande application au choix des paroles refroidit l'imagination, et la rend moins vive pour la production des choses; et ils veulent dire encore, que l'affectation dans les paroles distrait les auditeurs, de l'attention qu'ils devroient avoir pour les choses; et fait qu'au lieu de songer à ce qu'on leur dit, ils ne songent qu'à la manière dont on le dit. Que si les maîtres de la rhétorique regardent cette affectation comme un grand vice dans un orateur, à combien plus forte raison doit-on la blâmer dans un prédicateur de l'Evangile, qui ne doit songer qu'au profit spirituel de ses auditeurs; car *c'est pour l'utilité*, dit l'Apôtre, *que la manifestation de l'esprit de Dieu a été donnée à chacun* (2) : ainsi un prédicateur ne doit jamais envisager autre chose que l'utilité des âmes. Prêchez de sorte, dit saint Jérôme, que l'Eglise retentisse des gémissemens de vos auditeurs, et non pas de leurs acclamations, et que leurs larmes soient vos louanges (3). La marque d'un bon sermon,

(1) Jacet sensus in oratione, ubi verba laudantur. *Quint. l.* 8.

(2) Unicuique autem datur manifestatio spiritûs ad utilitatem. 1. *Cor.* 12. 7.

(3) Docente te in ecclesiâ, non clamor populi, sed gemitus suscitetur. Lacrymæ auditorum laudes tuæ sint. *Epist.* 2. *ad Nep.*

ce n'est pas l'applaudissement des auditeurs, ce n'est pas de les voir sortir en disant : *Jamais homme n'a parlé de la sorte* (1), qu'il a dit de belles choses, et qu'il les a bien dites ; c'est d'exciter en eux une componction sincère, c'est de leur faire pleurer leurs péchés, c'est de les faire changer de vie. Les talens de la prédication consistent à toucher le cœur de ses auditeurs, à les détromper de la vanité des choses du siècle, à leur faire comprendre le malheur de leurs désordres, et à les porter à se convertir à Dieu de tout leur cœur. Ce n'est pas prêcher, disoit le père Avila, que d'être une heure à parler de Dieu en public ; il ne s'agit pas seulement de cela ; il s'agit de convertir ses auditeurs ; il s'agit de changer en anges ceux qui étoient auparavant des démons ; et voilà en quoi consiste le talent pour la prédication. Un autre serviteur de Dieu disoit, que quand on sortoit du sermon les yeux baissés et sans se rien dire les uns aux autres, alors le sermon avoit été bon et utile, parce que c'étoit une marque que chacun y avoit trouvé ce qui lui étoit le plus convenable.

Nous lisons dans la vie de saint François de Borgia, que lorsqu'il prêchoit en Biscaye, la plupart de ses auditeurs n'entendoient pas ce qu'il disoit ; et cela tant à cause de la foule, qui faisoit que peu de personnes pouvoient être proches de la chaire, qu'à cause qu'il n'y en avoit guères qui sussent le cas-

(1) Nunquam sic locutus est homo. *Joan.* 7. 46.

tillan. C'étoit cependant une chose étonnante, de voir l'attention avec laquelle on l'écoutoit, et les larmes que l'on répandoit à ses sermons; et comme l'on demandoit à quelques-uns pourquoi ils pleuroient au sermon, puisqu'ils n'entendoient pas ce qu'on y disoit, ils répondoient qu'ils pleuroient, parce qu'ils voyoient un grand seigneur qui étoit devenu un saint, et parce qu'ils sentoient au-dedans d'eux-mêmes une inspiration divine, qui leur faisoit connoître le sens de ce que le prédicateur leur disoit. Une autre fois étant à Lisbonne, où il ne faisoit que d'arriver, le cardinal Dom Henri, qui fut ensuite roi de Portugal, l'envoya prier de prêcher; et le saint s'en étant excusé sur ce qu'il étoit encore fatigué du chemin : Je ne demande pas qu'il prêche, répondit le cardinal, mais seulement qu'il monte en chaire, et qu'il se montre au peuple, afin qu'ils voient celui qui a tout quitté pour Dieu. Voilà effectivement ce qui fait du fruit dans les âmes, et ce qui instruit les peuples, l'exemple et la sainteté de la vie; c'est pourquoi, c'est à cela que les confesseurs, les prédicateurs, et tous ceux dont les ministères ont quelque relation avec le prochain, doivent principalement s'attacher, afin que Dieu les choisisse pour être des instrumens utiles à la conversion des âmes.

CHAPITRE IX.

Du second moyen de faire du fruit dans les âmes, qui est celui de l'oraison.

Le second moyen que saint Ignace nous propose pour nous rendre utiles à notre prochain est l'oraison. On devient encore utile au prochain, dit-il, par la ferveur de la prière (1). C'est que comme l'affaire de la conversion des âmes est une affaire purement surnaturelle, on en vient bien mieux à bout par des prières ferventes, et par les larmes et par les gémissemens du cœur, que par l'éloquence et la force de la parole. La prière de Moïse (2) eut plus de part à la victoire que les Israélites remportèrent sur Amalec, que toutes les lances et toutes les épées dont ils se servirent. Tant que Moïse tenoit les mains élevées au ciel, l'avantage étoit de leur côté; dès qu'il les baissoit, ils commençoient à plier : de sorte qu'il fallut que deux hommes le soutinssent durant le combat, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, afin qu'il pût les avoir toujours élevées, et qu'Israël remportât entièrement la victoire. C'étoit ainsi que le peuple de Dieu défaisoit ses ennemis par la prière; et c'est ce que vou-

(1) Juvatur etiam proximus sanctis desideriis et orationibus. 7. p. const. c. 4.
(2) Exod. 17. 12.

loient signifier les Madianites, lorsqu'étonnés des grandes victoires qu'il avoit gagnées, ils disoient : *Ce peuple détruira tous ceux qui habitent autour de nous, comme le bœuf a coutume de brouter l'herbe jusqu'à la racine* (1). Ils entendoient par-là, disent Origène et saint Augustin (2), que comme le bœuf paît l'herbe avec la bouche, et la broute jusqu'à la racine, de même le peuple de Dieu détruisoit ses ennemis avec la bouche, c'est-à-dire, par la vertu de ses prières. Que si même dans la guerre où le succès semble devoir dépendre des forces humaines, Dieu accorde la victoire au mérite de la prière, que sera-ce de cette guerre spirituelle que nous avons entreprise pour la conversion des âmes, et où nos forces sont si au-dessous de la fin que nous nous sommes proposée ? C'est donc par nos prières et par nos gémissemens qu'il faut essayer de remporter la victoire; c'est par-là qu'il faut tâcher d'apaiser la colère de Dieu, et d'obtenir de lui la grâce et la conversion de nos frères.

Saint Augustin écrivant sur ces paroles de Dieu à Moïse : *Laissez-moi, afin que ma fureur s'allume contre eux, et que je les perde* (3), prend de-là occasion de parler

---

(1) Ita delebit hic populus omnes qui in nostris finibus commorantur, quo modo solet bos herbas usque ad radices carpere. *Num.* 22. 4.

(2) *Aug. serm.* 93. *de Temp. Origen. Hom.* 13. *super Num.*

(3) *Aug. q.* 149. *sup. Exod.* Dimitte me, ut irascatur furor meus contra eos, et deleam eos. *Exod.* 32. 10.

du mérite de la prière, et de faire voir combien elle est un moyen efficace et puissant auprès de Dieu. Dieu vouloit détruire les enfans d'Israël, parce qu'ils avoient adoré le veau d'or; Moïse intercède pour eux, et lui dit : *Pourquoi, Seigneur, votre fureur s'allume-t-elle contre votre peuple, que vous avez tiré d'Egypte, par la force et par la puissance de votre main? Ne donnez pas lieu, je vous prie, aux Egyptiens de dire : Il les a tirés adroitement d'ici, pour les tuer dans les montagnes, et pour les effacer de la terre. Que votre colère cesse, et laissez-vous apaiser sur le crime de votre peuple. Souvenez-vous d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, vos serviteurs, auxquels vous avez juré par vous-même, que vous multiplieriez leur semence comme les étoiles du ciel; et que toute cette terre dont vous avez parlé, vous la donneriez à leur postérité pour la posséder à jamais* (1). *Laissez moi*, lui dit le Seigneur, *je veux les perdre*. Mais quoi, Seigneur, dit saint Augustin, pourquoi dites-vous : *Laissez-moi?* Qui vous empêche, ou qui peut vous empêcher? qui

(1) Cur, Domine, irascitur furor tuus contra populum tuum, quem eduxisti de terrâ Ægypti, in fortitudine magnâ, et in manu robustâ! Ne, quæso, dicant Ægyptii : Callidè eduxit eos, ut interficeret in montibus, et deleret è terrâ : quiescat ira tua, et esto placabilis super nequitia populi tui. Recordare Abraham, Isaac et Israel, servorum tuorum, quibus jurasti per temetipsum, dicens : Multiplicabo semen vestrum sicut stellas cœli; et universam terram hanc, de quâ locutus sum, dabo semini vestro, et possidebitis eam semper. *Exod.* 32. 11. 12. 13.

peut vous lier les mains ? *Qui peut résister à votre volonté* (1) ? Pourquoi donc dites-vous : *Laissez-moi ?* Vous verrez ce que c'est, continue ce père : c'est certainement que la force de la prière empêche l'effet de sa colère; et c'est ce qu'il a voulu nous faire entendre par ces paroles, *Laissez-moi*, qui ne sont ni des paroles de commandement, parce que si elles en eussent été, Moïse eût mal fait de ne pas obéir; ni des paroles de prière, parce que Dieu ne prie pas sa créature : mais qui nous marquent seulement que les prières des justes sont capables d'arrêter la colère de Dieu. Saint Jérôme dit la même chose sur ces paroles du Seigneur à Jérémie : *Ne vous mettez donc point en devoir de me prier pour ce peuple ; n'élevez point votre voix et vos prières pour eux, et ne me résistez point* (2). Dieu, dit ce père, nous fait connoître par-là que les prières des Saints peuvent résister à sa colère, et il nous le marque encore expressément par ces paroles de David : *Et il avoit résolu de les perdre, si Moïse ne s'y fût opposé en sa présence, pour détourner sa colère, et pour empêcher qu'il ne les perdît* (3). Lorsque Dieu avoit déjà le bras levé pour

(1) Voluntati enim ejus quis resistit ? *Rom.* 9. 19. *Aug. ubi. sup.*

(2) Tu ergo noli orare pro populo hoc : nec assumas pro eis laudem et orationem, et non obsistas mihi. *Jerem.* 7. 16.

(3) Et dixit ut disperderet eos, si non Moyses electus ejus stetisset in contractione in conspectu ejus, ut averteret iram ejus, ne disperderet eos. *Ps.* 105. 23.

frapper son peuple et pour le perdre, Moïse le retint par ses prières : *Et le Seigneur fut apaisé*, dit l'Ecriture, *en sorte qu'il ne fit point à son peuple le mal dont il l'avoit menacé* (1).

La même chose arriva dans la sédition qui s'éleva contre Moïse et Aaron, à cause de la mort de Choré, de Dathan et d'Abiron, que le peuple d'Israël leur imputoit. Dieu en fut tellement indigné, qu'il voulut détruire tout le peuple; et déjà il en avoit fait mourir plus de quatorze mille par le feu, lorsqu'Aaron s'étant avancé par ordre de Moïse au milieu des morts et des mourans avec l'encensoir à la main, et ayant offert de l'encens et des prières à Dieu pour le peuple, *la plaie cessa* (2). C'est pourquoi le Sage parlant de cette plaie, et de la manière dont elle cessa, appelle la prière un bouclier. *Mais votre colère, Seigneur, ne dura guères; car un homme sans reproche se hâtant de prier pour les peuples, vous offrant ses prières, qui étoient le seul bouclier qu'il pût vous opposer, et joignant l'encens à ses instances, arrêta votre colère, et mit fin à la désolation* (3). Une autre version porte : *Se hâtant de combattre pour les peuples.* En

(1) Placatusque est Dominus, ne faceret malum quod locutus fuerat adversùs populum suum. *Exod.* 32. 14.

(2) Et plaga cessavit. *Num.* 16. 48.

(3) Sed non diu permansit ira tua. Properans enim homo sine querelâ deprecari pro populis, proferens servitutis suæ scutum orationem, et per incensum deprecationem allegans, restitit iræ, et finem imposuit necessitati. *Sap.* 18. 20. 21.

effet, c'est combattre que de prier; et c'est en combattant de cette sorte qu'Aaron désarma la colère de Dieu. O le bouclier admirable que la prière, dit saint Ambroise! il repousse tous les traits que nos adversaires nous lancent (1).

Il y a encore plus; c'est que quand Dieu a le bras levé pour nous punir, il est bien aise qu'on lui retienne la main, et qu'on se mette entre deux pour l'empêcher. Un père qui aime extrêmement son fils, n'a pas dessein de le châtier toutes les fois qu'il le peut; au contraire, il est charmé de trouver quelqu'un qui l'en empêche, et quelquefois même il donne pour cela le mot à quelqu'un de ses amis. Il en est de même de Dieu : c'est un père qui nous chérit tendrement, et qui nous l'a bien fait voir, puisqu'il a donné tout son sang pour nous. Quand il s'agit donc de nous châtier, il voudroit bien n'en pas venir aux effets; il voudroit que ses amis se missent au devant des coups; il cherche quelqu'un qui veuille le faire; et lorsqu'il ne trouve personne, il en a regret, et il s'en plaint : *J'ai cherché*, dit-il, *parmi eux un homme qui mît une barrière entre nous, et qui prît le parti de la terre contre moi, afin que je ne la perdisse pas; et je n'en ai point trouvé* (2). *Vous n'avez point monté*

(1) Bonum scutum oratio, quo omnia adversarii ignita spicula repeliuntur. *Ambr. tom.* 5. *in orat. fun. de obitu Valent. imp.*

(2) Et quæsivi de eis virum qui interponeret sepem, et staret oppositus contra me pro terra, ne dissiparem eam, et non inveni. *Ezech.* 22. 30.

contre moi, dit-il ailleurs, *et vous ne m'avez point opposé de muraille pour la maison d'Israël* (1). Sur quoi saint Jérôme dit, que de même que les murailles et les remparts d'une ville servent à repousser les attaques de l'ennemi, de même les prières des Saints servent à repousser les effets des menaces de Dieu (2). Isaïe se plaint aussi, qu'il n'y a personne qui prenne soin de les arrêter : *Il n'y a personne*, dit-il, *Seigneur, qui invoque votre nom, qui s'élève contre vous, et qui vous retienne* (3). Il n'y a plus de Jacob qui lutte corps à corps contre l'ange du Seigneur, et qui lui dise : *Je ne vous quitterai point que vous ne m'ayez béni* (4). Tout ceci fait bien voir de quel mérite devant Dieu sont les prières des justes, puisqu'elles ont le pouvoir de lui retenir le bras, et de désarmer sa colère ; et confirme bien ce que nous avons dit dans le chapitre précédent, qu'il faut être bien avec Dieu pour être utile au prochain, et que c'est le meilleur moyen dont nous puissions nous servir pour cet effet. Car il importe extrêmement, que celui qui s'intéresse auprès de quelqu'un pour l'obliger à pardonner à un autre, soit bien avec celui auprès de qui il agit, autrement il l'irriteroit plutôt que de l'apaiser. En un

(1) Non ascendistis ex adverso, neque opposuistis murum pro domo Israel. *Ezech.* 13. 5.

(2) Ita Dei sententia sanctorum precibus frangitur. *Hieron. in locum sup. cit.*

(3) Non est qui invocet nomen tuum, qui consurgat et teneat te. *Is.* 64. 7.

(4) Non dimittam te, nisi benedixeris mihi. *Gen.* 32. 26.

mot, la sainteté de la vie est d'une si grande utilité pour le service des âmes, que quand nous ne ferions autre chose pour le prochain, que travailler à devenir des saints, nous ferions toujours beaucoup pour lui.

Ce que Dieu dit à Abraham au sujet de la destruction de Sodôme, prouve bien cette vérité. Les abominations de Sodôme et de Gomorrhe étoient venues à un tel point, que Dieu avoit résolu la perte de ces deux villes. Il découvre son intention à Abraham sur le chemin de Sodôme : *Et Abraham étant déjà proche de la ville, lui dit : Hé quoi, Seigneur, est-ce que vous perdrez le juste avec l'impie ? S'il y a cinquante justes dans la ville, périront-ils avec les autres ? ou plutôt s'il s'y trouve cinquante justes, ne lui pardonnerez-vous point à cause d'eux ? Gardez-vous de faire une telle chose, de tuer le juste avec l'impie, et de faire que le juste soit traité comme l'impie. Cela n'est pas de vous qui rendez justice à toute la terre, et vous n'en userez point ainsi. Si je trouve cinquante justes dans Sodôme, répond le Seigneur, je pardonnerai à toute la ville pour l'amour d'eux. Puisque j'ai commencé une fois à parler, je parlerai encore à mon Seigneur, dit Abraham, quoique je ne sois que poudre et que cendre : Quoi, s'il s'en faut cinq qu'il n'y en ait cinquante, est-ce que vous perdrez toute la ville, à cause des cinq qui manqueront ? Non, je ne la perdrai point, répond le Seigneur, si j'en trouve quarante-cinq. Abraham reprend la parole :*

Mais, dit-il, s'il ne s'y en trouve que quarante, que ferez-vous? Je pardonnerai à toute la ville, à cause des quarante, répond le Seigneur. Je vous supplie, Seigneur, ajoute Abraham, de ne pas vous fâcher si je parle encore: Quoi, s'il ne s'y en trouve que trente? Et remarquez en passant, qu'Abraham ne diminuoit d'abord que de cinq en cinq; mais la disposition qu'il rencontre dans l'esprit de Dieu à lui accorder ce qu'il demande, fait qu'il diminue ensuite de dix en dix : *Je ne la perdrai point, répond le Seigneur, si j'y en trouve trente. Puisque j'ai une fois commencé à parler à mon Seigneur, poursuit Abraham, je continuerai: S'il ne s'y en trouve que vingt? Je ne la détruirai point, répond le Seigneur, pour l'amour des vingt. Je vous conjure, Seigneur, dit Abraham, de ne point vous fâcher, si je parle encore une fois: S'il ne s'y en trouve par hasard que dix? Hé bien, dit le Seigneur, je ne la détruirai point non plus, pour l'amour des dix* (1). Or il ne s'y

(1) Et appropinquans ait: Numquid perdes justum cum impio? Si fuerint quinquaginta justi in civitate, peribunt simul? et non parces loco illi propter quinquaginta justos, si fuerint in eo? Absit à te, ut rem hanc facias, et occidas justum cum impio, fiatque justus sicut impiùs: non est hoc tuum: qui judicas omnem terram, nequaquàm facies judicium hoc. Dixitque Dominus ad eum: Si invenero Sodomis quinquaginta justos in medio civitatis, dimittam omni loco propter eos. Respondensque Abraham, ait: Quia semel cœpi, loquar ad Dominum meum, cùm sim pulvis et cinis. Quid si minus quinquaginta justis quinque fuerint, delebis, propter quadraginta quinque, universam urbem? Et ait: Non delebo, si invenero ibi

trouva pas dix justes; c'est pourquoi Dieu la détruisit par le feu, avec quatre autres villes: ce qui nous fait bien voir combien la sainteté de la vie des justes est utile à tout le reste des hommes; car de quel avantage n'eût-il point été à ces misérables, d'avoir dix hommes de bien parmi eux?

Une autre fois Dieu voulant châtier la ville de Jérusalem, à cause de l'énormité de ses crimes, et la livrer aux Chaldéens, afin qu'ils la détruisissent, et qu'ils passassent tout au fil de l'épée: *Allez*, dit-il, *par toutes les ruez de Jérusalem, regardez, considérez et cherchez dans toutes ses places, si vous trouverez un homme qui fasse justice et qui garde sa foi, et je pardonnerai à la ville* (1). Qui n'admirera, s'écrie saint Jérôme sur ce passage, l'estime que Dieu fait d'un homme juste? Il ne dit plus, comme il avoit dit autrefois à Abraham, qu'il pardonnera à toute la ville pourvu qu'il y trouve dix hommes justes: il dit que pourvu qu'il en

---

quadraginta quinque. Rursùmque locutus est ad eum: Sin autem quadraginta ibi inventi fuerint, quid facies? Ait: Non percutiam propter quadraginta. Ne, quæso, inquit, indigneris, Domine, si loquar: Quid si ibi inventi fuerint triginta? Respondit: Non faciam, si invenero ibi triginta. Quia semel, ait, cœpi, loquar ad Dominum meum: Quid si ibi inventi fuerint viginti? Ait: Non interficiam propter viginti. Obsecro, inquit, ne irascaris, Domine, si loquar adhuc semel: Quid si inventi fuerint ibi decem? Et dixit: Non delebo propter decem. *Gen.* 18. 23 *et seq.*

(1) Circuite vias Jerusalem, et aspicite, et considerate, et quærite in plateis ejus, an inveniatis virum facientem judicium, et quærentem fidem, et propitius ero ei. *Jerem.* 5. 1.

trouve un seul parmi un nombre infini de pécheurs, il leur pardonnera à tous pour l'amour de lui. Il faut que la tendresse de Dieu pour l'homme juste soit bien grande, puisqu'à sa considération il veut bien faire miséricorde à tant de pécheurs. Cela montre quel cas on doit faire des gens de bien, et combien ils servent à la république partout où ils sont, quand même ils ne se mêlent d'autre chose que de vivre en gens de bien. Aussi une des raisons qu'apportent les saints et les théologiens, pour prouver que le public doit nourrir les religieux, quand ils ne rendroient aucun service au dehors, et qu'ils demeureroient retirés dans leurs cellules; c'est que même dans la retraite de leurs cellules ils rendent de grands services au public. Car c'est pour l'amour d'un petit nombre de gens de bien que Dieu souffre tant de méchans dans le monde; c'est à cause du bon grain qu'il laisse croître l'ivroie pour quelque temps : *De peur*, dit-il, *qu'en cueillant l'ivroie, vous n'arrachiez aussi le bon grain, laissez croître l'un et l'autre jusqu'à la moisson* (1).

Ce qu'il faut encore remarquer touchant la destruction de Sodôme dont nous avons parlé, c'est que l'Ecriture ajoute, *que quand Dieu renversa les villes de cette région, il se souvint d'Abraham, et délivra Loth de*

(1) Ne fortè colligentes zizania, eradicetis simul cum eis et triticum. Sinite utraque crescere usque ad messem. *Matth.* 13. 29. 30.

la ruine des villes où il avoit demeuré (1). Il n'est point fait mention cependant qu'Abraham eût prié pour Loth : pourquoi donc Dieu délivre-t-il Loth pour l'amour d'Abraham ? C'est qu'il aimoit tellement Abraham, qu'il prend soin de tout ce qui le regarde, sans attendre d'en être prié. Loth étoit neveu d'Abraham ; et Dieu par cette raison le presse même de se sauver. *Hâtez-vous d'aller à la ville pour laquelle vous avez parlé*, lui dit l'ange du Seigneur, *et sauvez-vous-y ; car je ne pourrai rien faire que vous n'y soyez entré* (2). O bonté ! ô miséricorde de Dieu ! quelle tendresse n'avez-vous point pour le juste, et que ne faites-vous point pour lui ! Vous liez les mains aux ministres de votre vengeance, et vous ne voulez pas qu'ils puissent rien faire, qu'il ne soit auparavant en lieu de sûreté. Tâchez donc, mes frères, d'être justes ; tâchez de vous mettre bien avec Dieu : travaillez-y tout de bon, et soyez persuadés que Dieu aura soin de tout ce qui vous regarde. Il se souviendra de vos parens, de vos amis et de tout ce qui vous touche, quoique vous ne songiez pas à l'en prier ; et plus il verra que le soin de vous donner tout à lui vous empêchera de songer à eux, et de rien demander pour eux, plus il les comblera de

(1) Cùm enim subverteret Deus civitates regionis illius, recordatus Abrahæ liberavit Loth de subversione urbium in quibus habitaverat. *Gen.* 19. 29.

(2) Festina et salvare ibi, quia non potero facere quidquam, donec ingrediaris illuc. *Gen.* 19. 22.

bénédictions et de grâces. Car la voix des actions se fait bien mieux entendre de Dieu que celles des paroles; et si les crimes des méchans crient vengeance à Dieu, suivant ces paroles de l'Ecriture: *La voix du sang de votre frère crie vers moi* (1), ne devons-nous pas croire que la piété et les bonnes œuvres des gens de bien crient encore bien plus efficacement auprès d'un Dieu qui est si porté à nous faire du bien, et *dont le propre est de pardonner et de faire miséricorde?* Voilà une manière très-sainte, de servir utilement ses parens et ses amis auprès de Dieu.

CHAPITRE X.

Du troisième moyen de faire du fruit dans le prochain, qui est le zèle des âmes.

Le zèle de votre maison m'a dévoré, dit le Prophète royal, *et les opprobres dont on vous a chargé sont tombés sur moi* (2). Voilà un autre moyen très-efficace pour faire du fruit dans les âmes; et notre saint fondateur le met au nombre de ceux qui peuvent

(1) Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra. *Gen.* 4. 10.

(2) Zelus domûs tuæ comedit me, et opprobria exprobrantium tibi ceciderunt super me. *Ps.* 60. 12.

le plus aider à la conservation et au progrès de notre Compagnie, et qui peuvent contribuer davantage à la fin pour laquelle elle a été instituée, qui est le service des âmes. Un de ces moyens, dit-il, est le zèle sincère des âmes, dans la vue de la gloire de celui qui les a créées et qui les a rachetées, et avec un entier dégagement de tout autre motif (1). O mon frère, s'écrie S. Augustin, écrivant au comte Boniface, sommes-nous de fer pour ne pas trembler? ou avons-nous perdu tout sentiment pour ne pas nous éveiller au son de ces paroles terribles: *Allez, maudits, au feu éternel* (2) ? Pourquoi ne disons-nous pas avec le prophète Jérémie : *Qui donnera une source d'eau à ma tête, et une fontaine de larmes à mes yeux, afin que je pleure jour et nuit les enfans de la fille de mon peuple qui ont été tués* (3) ? Il y a sujet de pleurer incessamment, quand on songe au nombre de ceux qui meurent tous les jours, non pas de la mort temporelle du corps, mais de la mort éternelle de l'âme; et à quoi peut-on mieux employer

(1) Zelus sincerus animarum, ad gloriam ejus qui eas creavit ac redemit, quovis alio emolumento posthabito 10. *p. Const.* § 2.

(2) O mi frater, numquid ferreæ sunt carnes nostræ, ut non contremiscant, vel etiam adamantinus sensus noster, ut non molescat, aut etiam minimè evigilet ad illa Dei verba : Ite, maledicti, in ignem æternum! *Matth.* 25. 41.

(3) Quare non dicimus cum Jeremia propheta : Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrymarum, et plorabo die ac nocte interfectos filiæ populi mei ? *Jerem.* 9. 1. *Aug. Exhort. ad quemdam Comit. c.* 55.

ses larmes, qu'à pleurer une si grande perte avec l'Apôtre ? *Qui est celui*, dit-il, *qui devient foible, sans que je compatisse à sa foiblesse* (1) ? Apprenons donc de l'Apôtre, dit saint Augustin sur ces paroles, à avoir un zèle ardent du salut des âmes ; ou plutôt apprenons-le de Dieu même qui les a aimées si ardemment, *que même il n'a pas épargné son propre fils, mais l'a livré pour nous tous* (2). Ces termes, *pour nous tous*, nous montrent qu'il faut étendre sa charité sur tout le monde, et ne négliger le salut de personne, puisqu'il n'y a personne qui n'ait coûté à Dieu jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Ce zèle du salut des âmes, ou pour mieux dire, ce zèle de la gloire et de l'honneur de Dieu, est un désir si ardent de voir Dieu aimé, honoré et servi de tout le monde, que ceux qui sont épris d'un si beau feu, voudroient le communiquer à tout le monde, et s'y emploient sans cesse autant qu'ils peuvent. Que s'ils voient que Dieu soit offensé, sans qu'ils puissent l'empêcher, ils pleurent alors, ils gémissent, et la ferveur de leur zèle les dévore et les consume intérieurement. Tel étoit le zèle des saints de l'ancienne loi. *Je sentois dans mon cœur et dans mes os*, dit Jérémie, *comme un feu caché qui me dévoroit ; et je suis tombé en foiblesse, ne pouvant plus résister, parce*

(1) Quis infirmatur, et ego non infirmor ? 2. *Cor.* 11. 29.
(2) Qui etiam proprio filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum. *Rom.* 8. 32.

que j'ai entendu les blasphèmes de beaucoup de gens (1). *Je me suis enflammé de zèle pour le Seigneur des armées*, dit Hélie, *parce que les enfans d'Israël ont quitté son alliance* (2). *Je suis tombé en défaillance*, dit le Prophète royal, *à cause des pécheurs qui ont abandonné votre loi; et mon zèle m'a desséché, parce que mes ennemis ont oublié vos commandemens* (3). Ces grands saints étoient si affligés de voir avec quelle licence les méchans violoient la loi de Dieu, que la douleur de l'esprit, passant en eux jusque dans les humeurs et dans le sang, faisoit que tout l'homme extérieur s'en ressentoit. *Quand je regarde les méchans*, dit David, *je sèche de regret, parce qu'ils ne gardent pas vos commandemens* (4). *Mes yeux sont devenus des sources d'eau, à cause de ceux qui n'observent pas votre loi* (5). Comme tout ce qu'on met dans un alambic se résout en eau par l'opération du feu : ainsi David se fondoit en larmes par la violence de son zèle, lorsqu'il voyoit que l'on offensoit la majesté de Dieu. Nous de-

(1) Et factus est in corde meo quasi ignis exæstuans, claususque in ossibus meis; et defeci ferre non sustinens : audivi enim contumelias multorum. *Jerem.* 20. 9. 10.

(2) Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel. 3. *Reg.* 19. 10.

(3) Defectio tenuit me pro peccatoribus derelinquentibus legem tuam. Et tabescere me fecit zelus meus, quia obliti sunt verba tua inimici mei. *Ps.* 118. 53. 139.

(4) Vidi prævaricantes, et tabescebam, quia eloquia tua non custodierunt. *Ibid* 158.

(5) Exitus aquarum deduxerunt oculi mei, quia non custodierunt legem tuam : *Id est, propter illos qui non custodiunt legem tuam. Ibid.* 136.

vons avoir un semblable zèle, en sorte que d'un côté nous fassions notre principale affaire et notre plus grande joie de voir incessamment augmenter la gloire de Dieu, de le voir aimé et respecté par tout le monde, et de voir sa volonté aussi parfaitement accomplie sur la terre que dans le ciel; et que de l'autre, nous n'ayons point de plus sensible douleur, que de voir arriver tout le contraire. Voilà ce qui fait le véritable zèle, dit saint Augustin; et celui-là est véritablement dévoré du zèle de la maison de Dieu, qui voudroit pouvoir empêcher tous les maux qu'il voit commettre, qui porte impatiemment de ne pouvoir pas le faire, et qui en gémit (1). C'est par ce motif que Samuël pleuroit sur Saül, après qu'il eut abandonné Dieu. *Samuël*, dit l'Ecriture, *pleuroit Saül, parce que le Seigneur se repentoit de l'avoir établi roi sur Israël* (2).

Il n'y a rien au reste de plus agréable à Dieu, ou même de si agréable, que le zèle de sa gloire et du salut des âmes; et c'est ainsi qu'en parlent les saints et les docteurs. On ne sauroit faire de sacrifice à Dieu, dit saint Grégoire, qui soit égal à celui du zèle des âmes (3). Il n'y a point de service qui

---

(1) Zelo domûs Dei comeditur, qui omnia perversa quæ videt, cupit emendare; et si emendare non potest, tolerat et gemit. *Aug. in* 1. *Epist. Joan.*

(2) Verumtamen lugebat Samuel Saülem, quoniam Dominum pœnitebat quòd constituisset eum regem super Israel. 1. *Reg.* 15. 35.

(3) Nullum quippe omnipotenti Deo tale est sacrificium, quale est zelus animarum. *Greg. Hom.* 12. *in Ezech.*

lui soit plus agréable, dit saint Chrysostome (1); et rien, dit Richard, ne plaît tant à Dieu, que le zèle et la conquête des âmes (2). La raison en est qu'il n'y a rien de si agréable à Dieu que la charité; parce que, comme dit saint Paul, *la charité est la plus grande de toutes les vertus, et le lien de la perfection* (3). Or ce zèle dont nous parlons n'est autre chose qu'une charité ardente, qui fait qu'on ne se contente pas d'aimer Dieu de tout son cœur, et de le servir de tout son pouvoir; mais qu'on voudroit que tout le monde l'aimât de même, que tout le monde le servît, que son nom fût glorifié de tout le monde, et que le royaume de Dieu s'étendît partout. C'est un extrême amour de Dieu qui fait que l'on sent une joie inconcevable de tout ce qui tend à la gloire de Dieu, et que l'on est pénétré de douleur de tous les péchés qui se commettent. De même qu'un enfant bien né n'a rien plus à cœur que la gloire et la prospérité de son père; qu'il fait toute sa joie de voir son père dans l'élévation; et que toutes les offenses qu'on fait à son père, ils les sent comme si elles lui étoient faites à lui-même ou encore davantage : de même, ceux qui ont un véritable zèle pour la gloire de Dieu, souhaitent avec tant d'ardeur de le voir loué et honoré de

(1) Nullum officium est Deo carius. *Chrys. Hom.* 76.

(2) Nihil sic Deo placet, sicut zelus et lucrum animarum. *Richard, sup. Cant. c.* 21.

(3) Major autem horum est caritas. 1. *Cor.* 13. 13. Caritatem habete, quod est vinculum perfectionis *Coloss.* 3. 14.

toute la terre, qu'ils mettent en cela toute leur joie, et que rien ne leur donne plus de douleur, que de voir le mépris que l'on fait de Dieu tous les jours; ainsi il n'y a point de doute que le zèle dont nous parlons ne soit un acte très-parfait d'amour de Dieu.

C'est aussi un acte très-excellent d'amour du prochain, parce que de même que l'amour de Dieu consiste à se réjouir de tout ce qui tourne à la gloire de Dieu, et à s'affliger de tout ce qui l'offense; de même l'amour du prochain consiste à se réjouir du bien de son prochain, et à s'affliger de ses véritables maux, qui sont les péchés, et à les empêcher autant que l'on peut. C'est pourquoi les saints disent, que pour connoître si on aime son prochain, il suffit d'examiner si on s'afflige des fautes de son prochain, et si on se réjouit de ses bonnes œuvres et de son progrès dans la vertu. En effet, la véritable marque que vous aimez votre frère, est que vous ayez autant de joie de son bien que du vôtre, et autant de douleur de ses maux que des vôtres; c'est là véritablement aimer son prochain comme soi-même; et c'est ainsi qu'en usoit l'Apôtre, quand il disoit : *Qui est celui d'entre vous qui devient foible, sans que je me rende foible avec lui ? qui est celui qui souffre, sans que je souffre également ?* Qui est celui, dit la glose en cet endroit, qui devient foible à l'égard de la foi ou de quelque autre vertu, sans que je devienne foible avec lui, c'est-à-dire, sans que je m'en afflige, comme si c'étoit moi-

même ? et à qui est-ce qu'il arrive quelque chose de fâcheux, sans que je me sente déchiré de tendresse et de compassion (1) ? Saint Chrysostome dit (2), que le zèle du salut des âmes est d'un si grand prix, que quand on donneroit tout son bien aux pauvres, et qu'on passeroit toute sa vie dans l'exercice de toutes sortes d'austérités, ce ne seroit encore rien en comparaison du zèle des âmes. Autant que l'âme l'emporte par-dessus le corps, autant ceux qui remédient aux nécessités de l'âme, par la confession, par la prédication et par la pratique des autres œuvres spirituelles de miséricorde, l'emportent par-dessus ceux qui soulagent les besoins du corps par leurs aumônes. Ne seriez-vous pas fort content de vous, dit ce père, si vous aviez employé de grandes sommes à soulager la misère d'une infinité de pauvres ? Celui qui travaille au salut des âmes, fait encore plus ; et le zèle des âmes est même d'un plus grand mérite devant Dieu, que de faire des miracles. Car quels miracles et quels prodiges Moïse ne fit-il point quand les enfans d'Israël sortirent d'Egypte ? cependant tout cela n'approche point du zèle ardent qu'il témoigna lorsqu'intercédant pour eux auprès de Dieu, il lui dit : *Ou pardonnez-leur cette*

---

(1) Quis infirmatur, et ego non infirmor ! quis scandalizatur, et ego non uror ! *Sic autem fert glossa :* Quis infirmatur in fide, vel in aliqua virtute, et ego non infirmor, *id est, non doleo de eo sicut de meipso !* Quis scandalizatur in aliqua molestia, et ego non uror in igne compassionis ? 1. *Cor.* 11. 29.

(2) *Chrysost. Hom.* 59. *et Hom.* 2. *sup. Genes.*

faute, ou si vous ne voulez pas le faire, effacez-moi de votre livre où vous m'avez écrit (1). Voilà, continue ce saint docteur, la plus grande des merveilles que Moïse ait jamais opérées.

CHAPITRE XI.

Que le zèle des âmes est un moyen très-propre pour servir utilement le prochain.

Le zèle dont nous parlons est encore un moyen très-efficace pour servir utilement le prochain : premièrement, parce que c'est un feu, ainsi que nous l'avons déjà dit. Car, comme le feu ne manque pas de convertir toutes choses en lui-même, quand la matière y est disposée, ou de l'y disposer quand elle ne l'est pas; aussi, pourvu que nous soyons bien embrasés de ce feu et de ce zèle de l'amour de Dieu, nous ne manquerons pas de le communiquer aux autres, et de les convertir en quelque sorte en nous-mêmes, en les rendant aussi enflammés que nous, suivant ces paroles de l'Apôtre : *Je souhaite que tous ceux qui m'écoutent aujourd'hui, deviennent tels que je suis* (2). Que si nous

(1) Aut dimitte eis hanc noxam, aut si non facis, dele me de libro tuo quem scripsisti. *Exod.* 32. 32.

(2) Opto omnes qui me audiunt hodie, fieri tales, qualis et ego sum. *Act.* 26. 29.

trouvons qu'ils n'y aient pas encore toute la disposition nécessaire, nous travaillerons incessamment à l'y mettre. La charité ne peut pas être oisive; c'est un feu qui n'est jamais en repos, et qui est dans une continuelle activité. Elle opère de grandes choses partout où elle est, dit saint Grégoire; et quand elle n'en opère pas de grandes, c'est qu'assurément elle n'est pas grande (1).

En second lieu, ce zèle est très-utile au service des âmes, parce qu'il fait qu'on s'y applique beaucoup plus, et que loin de s'y faire traîner comme par force, ce qui est une chose honteuse, on s'y porte soi-même, on en recherche les occasions avec ardeur, on est toujours prêt à profiter de toutes celles qui se présentent, et on voudroit toujours faire plus qu'on ne fait. Or c'est là sans doute un grand point : car il est constant que quand on a le cœur à quelque chose, on agit tout autrement, et on réussit bien mieux. Le zèle est ce qui nous anime; sans le zèle nous ne faisons que languir : ainsi il importe extrêmement d'en avoir beaucoup.

En troisième lieu, le zèle fait qu'on cherche et même qu'on trouve les moyens de servir les âmes : car la bonne volonté est inventive, et réussit extrêmement à trouver les moyens d'obtenir ce qu'elle souhaite. Partout où cette bonne volonté se rencontre, dit saint Bonaventure, les effets s'en ensuivent né-

---

(1) Caritas magna operatur, si est : si autem non operatur, magna non est. *Greg. hom. 3. in Evan.*

cessairement, autant que les occasions peuvent le permettre (1). N'ayez pas peur que celui qui aura un zèle ardent manque jamais de matière ni de moyens de travailler au salut du prochain : s'il n'en trouve pas l'occasion dans sa cellule, il l'ira chercher dehors; et s'il ne la trouve pas où il l'aura cherchée, il ira aux hôpitaux et aux prisons, où il ne manquera pas de la rencontrer. Les ouvriers zélés de la vigne du Seigneur, trouvent toujours à travailler. Aussi le Saint-Esprit les appelle tantôt des chasseurs, comme dans ces paroles : *Je leur enverrai plusieurs chasseurs qui les feront sortir de toutes les montagnes et de toutes les collines et du creux des rochers* (2) : et tantôt des pêcheurs : *Je vous ferai des pêcheurs d'hommes* (3). C'est parce que les pêcheurs et les chasseurs n'attendent pas que le poisson ou le gibier vienne se rendre de lui-même entre leurs mains; mais ils jettent des filets, ils tendent des piéges, et ils emploient jour et nuit toute sorte d'industrie pour le prendre. Le démon travaille continuellement à la perte des âmes : n'est-il pas juste que nous travaillions continuellement à leur salut ?

En quatrième lieu, quand on a du zèle

(1) Ubi autem talis inest affectus, illic necessariò non deerit subventionis effectus, quantùm patitur opportunitas. *Bonav. de processu relig. c.* 17.

(2) Mittam eis multos venatores, et venabuntur eos de omni monte, et de omni colle, et de cavernis petrarum. *Jerem.* 16. 16.

(3) Faciam vos piscatores hominum. *Matth.* 4. 19.

tout devient facile ; on surmonte toute sorte de difficultés, et on ne trouve de la peine à rien. Il semble que S. Denis veuille attribuer à ce zèle, la constance et la fermeté avec laquelle Jésus-Christ supporta toutes les douleurs de sa passion. Il dit (1) que le Sauveur fut aidé dans ce combat par l'aversion qu'il avoit pour le péché ; et il applique à ce sujet ces paroles d'Isaïe : *J'ai foulé le pressoir moi seul, et de tous les gentils il n'y a pas eu un homme avec moi ; je les ai foulés aux pieds dans ma fureur, je les ai écrasés dans ma colère, et mon indignation ma secouru* (2).

En dernier lieu, quand on est bien pénétré de ce zèle, on en est beaucoup plus fervent dans la prière ; parce qu'alors on ne se donne point de relâche, qu'on n'ait obtenu de Dieu ce qu'on lui demande. C'est ainsi que plusieurs Saints se sont mis souvent entre Dieu et les hommes pour apaiser sa colère, et n'ont point cessé d'intercéder, qu'ils ne l'aient eu désarmé. Nous lisons dans la vie de S. Ignace (3), que sachant qu'un jeune homme de Paris entretenoit un commerce criminel avec une femme, et ayant essayé inutilement plusieurs fois de l'en détourner, il résolut enfin de l'aller attendre un jour hors de la ville, dans un endroit auprès

(1) *Diony. Areop. c. 4. de Divin. nomin.*

(2) Torcular calcavi solus, et de gentibus non est vir mecum : calcavi eos in furore meo, et conculcavi eos in ira mea. . . . et indignatio mea ipsa auxiliata est mihi. *Isai.* 63. 3. 5.

(3) *Lib.* 5. *c.* 2. *ejus vitæ.*

duquel

duquel ce jeune homme devoit nécessairement passer pour aller chez elle. C'étoit un grand étang : le saint s'y mit jusqu'au cou, dans un temps fort froid ; et dès qu'il le vit passer, il se mit à crier de toute sa force : Allez, malheureux, allez jouir de vos malheureuses amours, tandis que je ferai ici pénitence pour arrêter la colère de Dieu qui est près d'éclater sur vous. Dieu a déjà le bras levé pour vous frapper ; l'enfer est ouvert pour vous engloutir : n'avez-vous point peur du châtiment qui vous y est préparé ? Un exemple de zèle et de charité si extraordinaire surprit tellement cet homme, qu'il s'arrêta tout d'un coup ; ensuite, touché de Dieu, et plein de confusion et d'étonnement, il retourna sur ses pas, et renonça pour jamais à l'engagement infâme dont il ne pouvoit se défaire auparavant.

CHAPITRE XII.

De trois choses qui peuvent contribuer à exciter en nous le zèle des âmes.

Outre ce que nous avons déjà dit, il y a principalement trois choses qui peuvent faire naître en nous le zèle des âmes, et nous porter à procurer leur salut de tout notre pouvoir. La première et la principale est de considérer *que c'est pour elles que Jésus-*

Christ est mort (1); et combien il faut qu'il les ait aimées, puisqu'il a donné son sang et sa vie pour les racheter. Le sang du Fils de Dieu répandu sur la terre nous marque bien de quel prix est une âme, quelle est l'estime que Dieu en fait, et quelle tendresse il a pour elle. Voilà ce qui doit nous remplir de zèle et de ferveur dans les ministères qui regardent le salut des âmes; voilà ce qui doit nous faire rechercher avec ardeur les occasions de nous y employer, et de quelle sorte il faut que la *charité de Jésus-Christ nous presse* (2). Pouvons-nous faire difficulté de répandre notre sang pour celui pour qui le Fils de Dieu a répandu tout le sien? Pouvons-nous refuser de sacrifier notre vie pour l'amour d'un Dieu qui a sacrifié la sienne pour nous? Quoi, je verrois une âme prête à se perdre, je la verrois prête à tomber en enfer, je songerois que Dieu est mort pour la racheter, je pourrois la sauver, et je ne le ferois pas aux dépens même de ma vie? c'est ce que la charité ne sauroit permettre. Le zèle des âmes doit nous enlever le cœur à tout moment; et il doit faire toujours notre plus grand soin, comme il faisoit le plus grand soin de l'Apôtre, qui, *dans les travaux, dans les chaînes, dans les souffrances, et ayant souvent la mort devant les yeux, étoit moins touché des choses ex-*

(1) Pro quibus mortuus est. 1. *Cor.* 8. 11.
(2) Caritas enim Christi urget nos. 2. *Cor.* 5. 14.

térieures, que du soin et de la sollicitude qu'il avoit tous les jours pour les églises (1).

Saint Augustin écrivant sur ce passage de saint Jean : *Jésus donc étant fatigué du chemin étoit assis sur le puits* (2), rapporte cet autre passage de saint Matthieu : *Combien de fois ai-je voulu rassembler vos enfans, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes ; et vous ne l'avez pas voulu* (3) ? et il dit que c'est avec raison que Jésus-Christ se compare à une poule qui a des poussins. Car on ne sauroit connoître, ajoute-t-il, si les femelles des autres oiseaux ont des petits, que quand elles sont sur eux dans leur nid : mais lorsqu'une poule a des poussins, elle devient maigre, elle a les ailes si traînantes, et toutes les plumes si hérissées ; elle est enfin si changée, que cela seul fait connoître qu'elle est mère. C'est là l'image, poursuit ce Père, de l'état où étoit Jésus-Christ, lorsqu'allant à la conquête des âmes, et abattu de travail et de lassitude, il s'assit sur le puits de Jacob ; et c'est ainsi que le zèle des âmes, et l'envie d'élever des enfans spirituels pour le ciel, doit nous dévorer jusqu'à attenuer nos forces, et à nous faire oublier nos propres besoins. Car quoique

(1) In laboribus plurimis, in carceribus abundantiùs, in plagis suprà modum, in mortibus frequenter. Præter illa, quæ extrinsecùs sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium ecclesiarum. 2. *Cor.* 11. 23 *et* 28.

(2) *Aug. tract.* 15. *sup. Joan. in illud :* Jesus ergo fatigatus ex itinere, sedebat sic suprà fontem. *Joan.* 4. 6.

(3) Quoties volui congregare filios tuos, quemadmodùm gallina congregat pullos suos sub alas suas, et noluisti? *Matth.* 23. 37.

Jésus-Christ fût fatigué du chemin, et qu'il eût faim, il refusa pourtant de manger, préférant le soin du salut des âmes au soin de sa propre nourriture; c'est pourquoi lorsque ses disciples voulurent le presser de manger : *J'ai une viande à manger*, leur dit-il, *que vous ne connoissez pas. Levez les yeux, et voyez les campagnes qui blanchissent déjà pour la moisson* (1). La viande dont le Sauveur entendoit parler, étoit le changement qu'il alloit opérer dans le cœur des Samaritains : c'étoit le salut et la conversion des âmes; et c'est de quoi nous devons aussi faire notre nourriture.

Le père Avila se sert d'une autre considération, qui est encore très-propre pour exciter en nous le zèle des âmes. C'est que quoique généralement parlant, il soit vrai que les grâces que Dieu nous fait, il nous les fait par pur amour, et sans vouloir aucune rétribution de nous; à regarder cependant les choses dans un autre sens, il ne nous donne rien dont il ne veuille une rétribution, non pas pour lui, *car il est le maître de toutes choses, et il n'a besoin de rien* (2); mais pour notre prochain, qui a besoin de notre tendresse et de notre assistance. Dieu en use en cela, dit-il, comme un homme qui ayant rendu de grands services à un autre, et lui

---

(1) Ego cibum habeo manducare quem vos nescitis. Levate oculos vestros, et videte regiones, quia albæ sunt jam ad messem. *Joan.* 4. 32. 35.

(2) Tu Dominus universorum, et nullius indiges. 2. *Machab.* 14. 35.

ayant prêté beaucoup d'argent, lui diroit ensuite : Je ne veux point que ce que je vous ai prêté revienne à mon profit, car je suis assez riche sans cela, mais je le transporte à un tel qui en a besoin; payez-lui ce que vous me devez, et vous serez quitte envers moi. Nous avons une infinité d'obligations à Dieu : il nous a créés, il nous a rachetés de son sang, il a bien voulu ne pas nous punir de nos péchés, afin de nous attendre à la pénitence; il nous comble tous les jours de grâces, et enfin nous lui devons toutes choses : mais comme il n'a besoin de rien, il a fait un transport à nos frères de tous les droits qu'il a sur nous, et il nous en tient quittes, pourvu que nous les servions en tout ce qui nous sera possible. Considérons-les donc, d'un côté, comme les enfans adoptifs de Dieu, et comme les frères de Jésus-Christ, qui a donné tout son sang pour eux; et de l'autre, comme les cessionnaires du droit que Dieu s'est acquis sur nous par tant de bienfaits; et de cette sorte nous nous sentirons enflammés de zèle pour notre prochain.

Une chose qui y contribuera encore beaucoup, sera de songer qu'un des meilleurs moyens que nous ayons de satisfaire à Dieu pour toutes les offenses que nous avons commises contre lui, est de procurer que les autres cessent de l'offenser à l'avenir, et le servent de tout leur cœur. Cette doctrine est de saint Jacques, qui dit, que *celui qui fera revenir un pécheur de son égarement, sau-*

vera l'âme du pécheur, et couvrira un grand nombre de péchés (1). Et saint Augustin a remarqué aussi cette vérité, au sujet de la guérison du démoniaque de l'Evangile. Le texte sacré porte que cet homme se voyant guéri voulut suivre Jésus-Christ en reconnoissance du bienfait qu'il en avoit reçu; mais le Sauveur ne le voulut pas permettre, et lui dit : *Retournez en votre maison, et racontez les merveilles que Dieu a opérées en vous; et il alla par toute la ville prêchant les merveilles que Jésus avoit opérées en lui* (2). Ce que Dieu demande de vous en reconnoissance de la grâce qu'il vous a faite de vous tirer de la contagion du monde et des occasions du péché, c'est que vous aidiez votre prochain à se tirer du péché, et que vous le portiez à servir Dieu de tout son cœur.

CHAPITRE XIII.

Quel est le zèle qui est agréable à Dieu, et quel est celui qui ne l'est pas.

Il y a de fausses vertus aussi bien que de véritables : car le Sage nous apprend qu'*il y a des gens qui s'humilient faussement, et*

(1) Qui converti faciet peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus à morte, et operiet multitudinem peccatorum. *Jacob.* 5. 20.

(2) Redi in domum tuam, et narra quanta tibi fecit Dominus : et abiit per universam civitatem, prædicans quanta illi fecisset Jesus. *Luc.* 8. 39.

dont l'intérieur est plein de dissimulation(1). Ils paroissent humbles et ils ne le sont pas; ils portent de mauvais habits, ils marchent la tête baissée et les yeux en terre, ils parlent d'un ton de voix modeste, ils soupirent à tout moment, et ils s'appellent à tout propos des pécheurs et des misérables; mais dites-leur quelque parole capable de leur faire de la peine, ils se troublent, ils s'emportent, et découvrant ainsi ce qu'ils cachoient avec tant de soin, ils font voir que tout cet extérieur n'étoit que déguisement et que grimace. Or comme il y a une espèce d'humilité qui paroît bonne, et qui ne l'est pas, il y a aussi une espèce de zèle qui paroît louable, et qui ne l'est pas, parce qu'il est indiscret et mal réglé; et c'est de quoi l'Apôtre nous avertit, quand il dit : *Je leur rends témoignage qu'ils ont le zèle de Dieu, mais ils ne l'ont pas avec discernement* (2). Tel étoit le zèle que le Sauveur condamna en saint Jacques et en saint Jean, qui étoient indignés de ce que les Samaritains n'avoient pas voulu les recevoir; car leur indignation les ayant portés à lui dire : *Seigneur, voulez-vous que nous disions que le feu du ciel descende et qu'il les consume?* il leur répondit : *Vous ne savez pas quel est l'esprit qui vous inspire. Le Fils de l'homme n'est pas venu pour perdre*

---

(1) Est qui nequiter humiliat se, et interiora ejus plena sunt dolo. *Eccli.* 19. 23.

(2) Testimonium perhibeo illis, quòd æmulationem Dei habent, sed non secundum scientiam. *Rom.* 10. 2.

les âmes, mais pour les sauver (1). Puisqu'il y a donc un bon et un mauvais zèle, et que d'ailleurs il est dangereux que la ressemblance qu'ils ont l'un avec l'autre ne les fasse confondre, il ne sera pas inutile de marquer ici quel est le bon zèle qui est agréable à Dieu, et quel est le mauvais zèle qui manque de discernement et de science; afin que quand on les connoîtra bien tous deux, on embrasse l'un avec ardeur, et qu'on évite l'autre avec soin.

Saint Denis traitant ce sujet, dit (2) qu'il faut en user envers les pécheurs, comme on en use envers les aveugles. On ne maltraite point un aveugle parce qu'il ne sait pas où il va, et on ne s'en met point en colère contre lui; au contraire on en a pitié, et on le conduit par la main. Les pécheurs sont des aveugles, suivant ces paroles de Sophonie : *Ils marcheront comme des aveugles, parce qu'ils ont péché contre le Seigneur* (3). Il ne faut donc pas s'emporter d'abord contre eux, et souhaiter leur punition et leur perte : mais il faut en avoir compassion, leur enseigner le chemin de la vérité, et les conduire avec charité et avec tendresse; à l'exemple du bon pasteur qui va chercher la brebis égarée, qui l'appelle,

---

(1) Domine, vis dicamus ut ignis descendat de cœlo, et consumat illos? Nescitis cujus spiritûs estis. Filius hominis non venit animas perdere, sed salvare. *Luc.* 9. 54. 55 *et* 56.

(2) *Dionys. Areop. Ep.* 8. *ad Demos. de mansuet. et benig.*

(3) Ambulabunt ut cæci, quia Domino peccaverunt *Sophon.* 1. 17.

qui la prend sur ses épaules, quand il l'a trouvée, et qu'il la ramène au bercail en cet état; et à l'exemple du père de famille, qui reçoit l'enfant prodigue avec des entrailles véritablement de père. Voilà un zèle bon et selon Dieu; le zèle qui fait qu'on s'emporte de colère contre les pécheurs, est un mauvais zèle qui ne plaît point à Dieu, parce qu'il n'est pas conforme à sa bonté infinie.

Le même saint rapporte à ce propos une chose qui arriva à saint Carpe, que Dieu favorisoit de beaucoup de révélations, et qui n'offroit jamais le sacrifice de l'autel, sans en avoir été averti auparavant par une révélation particulière; et il marque que c'étoit de saint Carpe lui même qu'il avoit appris cette histoire. Un nouveau chrétien s'étant laissé pervertir par un infidèle, saint Carpe en fut si affligé, que dès le jour même qu'il le sut, il en devint malade. Son mal cependant ne l'ayant pas empêché de se lever à son ordinaire sur le milieu de la nuit pour prier, l'indignation qu'il avoit conçue contre l'infidèle qui avoit séduit le nouveau chrétien qui avoit abandonné Jésus-Christ, l'emporta à s'en plaindre vivement à Dieu, en disant: Il n'est pas juste, Seigneur, que les méchans vivent; jusqu'à quand les souffrirez-vous? pourquoi n'envoyez-vous pas le feu du ciel pour les dévorer? Et comme il achevoit ces paroles, il lui sembla tout d'un coup que la maison où il étoit avoit tremblé, qu'elle s'étoit entr'ouverte, et que du milieu de l'ouverture qui s'y étoit faite, il sortoit un feu

prodigieux qui s'élevoit jusqu'au ciel. Au haut du ciel, et précisément au-dessus de ce feu, il vit Jésus-Christ assis dans le trône de sa gloire, et environné d'une infinité d'anges; et jetant ensuite les yeux vers la terre, il aperçut un précipice qui alloit jusqu'au fond de l'enfer, et qui faisoit horreur à voir. Les deux hommes contre qui il étoit si indigné, étoient sur le bord du précipice, tremblant de peur, et de temps en temps il sortoit du creux de l'abîme des serpens et des couleuvres, qui tantôt en les épouvantant par leurs sifflemens, et tantôt en leur entortillant les jambes, et en les piquant, tâchoient de les faire tomber. Il en sortoit aussi des hommes noirs qui essayoient de faire la même chose, ou en les tirant à eux, ou en les poussant; et il sembloit au saint, que non-seulement il étoit bien aise de voir ces deux hommes dans le péril, mais qu'il lui tardoit qu'ils ne tombassent effectivement, et qu'il eût presque voulu aller les pousser lui-même. Dans cette pensée, il lève les yeux au ciel, comme pour demander à Dieu qu'il achevât de les perdre; et alors, il voit Jésus-Christ prenant pitié d'eux, descendre de son trône dans l'abîme, les tirer du péril où ils étoient, et les placer parmi les anges; ensuite se tournant vers lui, il lui dit: Vous pouvez maintenant étendre la main pour me frapper, parce que je suis encore prêt à souffrir pour les pécheurs (1). Ne trouvez-vous pas qu'il

(1) Extenta jam manu percute me, quia iterum paratus sum pro peccatoribus pati.

vaut mieux être en ma compagnie et en celle des anges, qu'en la compagnie des serpens et des démons ? La vision disparut ensuite ; et l'homme de Dieu en tira ce fruit, qu'il se corrigea de l'indiscrétion de son zèle, et qu'il comprit, comme nous devons aussi le comprendre, que ces sortes de zèle ne peuvent pas être agréables à Dieu. Dieu ne veut point la mort des pécheurs, car les pécheurs lui ont trop coûté ; ce sont *des enfans de douleur* (1), qu'il a enfantés sur la croix, et qui lui ont coûté tout son sang : c'est pourquoi il ne souhaite pas qu'ils périssent ; il souhaite seulement qu'ils se convertissent, et qu'ils vivent éternellement.

Le prophète Jonas avoit annoncé aux Ninivites de la part de Dieu, que leur ville seroit détruite dans trois jours ; et voyant ensuite que ses prédictions n'avoient point d'effet, il souffroit impatiemment que Dieu ne la détruisît point, comme il l'en avoit menacée. En cet état il sort de la ville, et s'étant fait un abri, il s'assied à terre ; et alors Dieu fit croître tout d'un coup un lierre, qui s'élevant au dessus de la tête du prophète, lui donnoit de l'ombre, et le défendoit de l'ardeur du soleil. Mais dès le lendemain le lierre se sécha par l'ordre de Dieu, et comme le prophète brûlé du soleil qui lui donnoit sur la tête, regrettoit la perte du lierre : *Pensez-vous*, lui dit le Seigneur, *que vous ayez raison de vous affliger ? Vous êtes*

(1) Benoni, *id est*, filius doloris. *Gen.* 35. 18.

fâché de ce que le lierre est mort : cependant ce n'est point vous qui l'avez planté, ni qui l'avez fait croître ; et vous ne voulez pas que je pardonne à une grande ville comme Ninive, où il y a plus de cent vingt mille enfans qui n'ont pas encore l'usage de raison (1) ? C'est une chose très-remarquable, et qui vient fort bien à notre sujet, que ce que l'empereur Constantin dit dans le concile de Nicée, à un évêque nommé Acace, qui ne vouloit pas qu'on reçût à la pénitence ceux qui avoient erré, et qui venoient abjurer leur erreur dans le concile. O Acace, lui dit-il, prenez une échelle, et montez seul au ciel, si vous pouvez! Un saint personnage, dans une occasion semblable, dit à un autre qui témoignoit une trop grande sévérité : Si la brebis que vous ne voulez pas recevoir dans votre bercail, vous avoit coûté autant de sang qu'elle en a coûté à Jésus-Christ, vous l'y retireriez bien, et vous ne la laisseriez pas dehors, au hasard d'être dévorée des loups.

L'Ecriture-Sainte nous fournit dans la personne de Moïse, un admirable modèle du zèle que les serviteurs de Dieu doivent avoir : et saint Augustin le remarque très-bien dans ses questions sur l'Exode (2). Moïse étant

---

(1) Putasne benè irasceris tu? Tu doles super hederam, in quâ non laborasti, neque fecisti ut cresceret. Et ego non parcam Ninive civitati magnæ, in quâ sunt plusquàm centum viginti millia hominum, qui nesciunt quid sit inter dexteram et sinistram suam ! *Jon.* 4. 4. 10 et 11.

(2) *Aug. sup. Exod.* 49.

allé sur la montagne de Sinaï, pour y recevoir la loi que Dieu vouloit donner à son peuple, l'avoit reçue en deux tables de pierre, que Dieu avoit faites, et qu'il avoit écrites de sa main des deux côtés; et ayant trouvé à son retour que les Israélites adoroient un veau d'or qu'ils avoient fait, il en fut si indigné, qu'il jeta les tables qu'il portoit, et les brisa en pièces. Considérez, dit saint Augustin, quelle devoit être l'indignation de Moïse contre le péché du peuple, puisqu'il rompit les tables de la loi qu'il venoit de recevoir de Dieu, qui étoient écrites de la main de Dieu, et qui lui avoient été données avec tant de pompe et d'appareil, après avoir été quarante jours et quarante nuits à jeûner et à converser avec Dieu face à face. Quelque grande cependant que fût sa colère, il retourne aussitôt à Dieu, et il le prie avec tant d'instance pour les enfans d'Israël, qu'il lui demande ou de leur pardonner, ou de l'effacer du livre de vie. Voilà, dit ce père, quel doit être le zèle des véritables ministres de Dieu : ils doivent être d'un côté si zélés pour la gloire de Dieu, que les offenses que l'on commet contre lui les pénètrent jusqu'au cœur, et les remplissent d'indignation contre le péché; et de l'autre, ils doivent avoir tant de compassion et tant de tendresse pour les pécheurs, qu'ils aillent s'entremettre aussitôt auprès de Dieu pour apaiser sa colère, et pour obtenir leur pardon comme fit Moïse.

L'Apôtre nous donne en lui-même un exemple semblable, lorsqu'il dit dans son

épître aux Romains : *Je vous assure en Jésus-Christ, que je vous dis la vérité, et que je ne ments point ; et ma conscience et le Saint-Esprit me sont témoins, que j'ai un extrême déplaisir, et une continuelle affliction de cœur, car je désirerois moi-même d'être séparé de Jésus-Christ pour mes frères les Israélites, qui sont de même sang que moi* (1). L'Apôtre étoit d'un côté sensiblement affligé des péchés de ceux de sa nation, parce qu'il avoit une grande horreur du péché : et de l'autre, il avoit tant d'amour et tant de compassion pour eux, qu'il désiroit d'être anathème pour les sauver. On donne plusieurs explications différentes à ce que nous venons de dire de Moïse et de l'Apôtre. Saint Jérôme dit (2), que cela ne doit s'entendre que de la mort corporelle; et que ce qu'ils souhaitoient, c'étoit de mourir dans le temps pour sauver leurs frères dans l'éternité. Pour cet effet, il prouve que le mot d'anathème se prend souvent dans l'Ecriture pour la seule séparation de l'âme d'avec le corps. Mais laissant maintenant à part plusieurs autres explications que l'on donne à ces deux passages, je parlerai seulement de celle que S. Bernard leur donne (3),

---

(1) Veritatem dico in Christo Jesu ; non mentior, testimonium mihi perhibente conscientiâ meâ in Spiritu sancto : quoniam tristitia mihi magna est, et continuus dolor cordi meo. Optabam enim ego ipse anathema esse à Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundum carnem, qui sunt Israelitæ. *Rom.* 9. 1. 2 3 *et* 4.

(2) *Hieron. Ep. ad Algasian. q.* 9. *et sup. Joan. c.* 1.

(3) *Bern. Serm.* 12. *sup. Cant.*

et qui est très-affectueuse et très-juste. Il dit que Moïse, dans l'endroit que nous venons de marquer, parloit à Dieu avec un amour de père, ou plutôt avec les entrailles d'une mère, à qui rien ne sauroit donner de la joie, si l'on empêche ses enfans d'y avoir part. Supposez, dit-il, par exemple, qu'un homme riche invite une pauvre femme à un festin, et qu'il lui dise : Vous viendrez chez moi faire bonne chère; mais pour l'enfant que vous portez entre les bras, vous le laisserez dehors, car il crie, et il ne serviroit qu'à nous importuner. Croyez-vous que cette femme veuille être du festin à ce prix-là ? ou plutôt n'aimera-t-elle pas mieux jeûner, que d'abandonner ainsi son enfant; et ne répondra-t-elle pas à celui qui l'aura invitée : Ou je ne veux point de votre festin, ou j'y veux amener mon fils ? Voilà justement, continue ce grand saint, dans quel esprit Moïse parle à Dieu : il ne veut point entrer dans la joie de son Seigneur, si les enfans d'Israël qu'il aime avec une tendresse de mère en sont exclus.

Or cette tendresse de mère, et ces entrailles pleines de charité et de compassion pour les âmes qui sont sous la tyrannie du démon, est ce qui plaît aux yeux de Dieu : c'est ce qu'il demande de notre zèle, et ce qui convient le plus à un ouvrier du Seigneur; et c'est pour cette raison que saint Paul nous exhorte *à nous revêtir des entrailles de la miséricorde, comme les élus et les bien-*

aimés de Dieu (1). L'Apôtre veut par-là nous rendre conformes à Dieu, qui est tout bon et tout miséricordieux, et à ce souverain pontife, duquel il dit, *que nous n'avons pas un pontife qui ne puisse pas compatir à nos infirmités* (2); et il veut qu'à l'imitation de notre maître, nous compatissions aux foiblesses de notre prochain. Saint Ambroise (3), dans le second livre de la pénitence, ne demande autre chose à Dieu, que cette compassion tendre et charitable pour les péchés d'autrui; et il l'eut en effet à un tel point, que Paulin dit de lui dans sa vie, qu'il pleuroit avec ceux qui se confessoient à lui, et qui lui découvroient le mauvais état de leur conscience. On attire bien plutôt les pénitens à Dieu par ce moyen, que par un zèle indiscret et rempli de dureté : car comme rien ne porte davantage à aimer, que de voir qu'on est aimé, l'affection que le confesseur témoigne au pénitent, en compatissant avec charité à sa foiblesse, lui gagne le cœur; alors tout ce qu'on lui dit dans cet esprit fait impression sur lui; et quelque correction qu'on lui fasse, il la reçoit avec soumission, et comme venant d'un véritable père. C'est pourquoi saint Basile veut (4) que toutes celles que l'on fait, soient remplies de tendresse, *comme si une nourrice pressoit son*

(1) Induite vos ergo, sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiæ. *Coloss.* 3. 12.

(2) Non enim habemus pontificem, qui non possit compati infirmitatibus nostris. *Hebr.* 4. 15.

(3) *Ambr. l.* 2. *de Pœn*

(4) *Basil. in regul. brev. interrog.* 184.

nourrisson contre son sein (1); et en sorte que celui que l'on reprend puisse être persuadé, que tout ce qu'on lui dit part d'un pur mouvement de charité et du désir que l'on a qu'il fasse son salut. C'est là savoir *verser de l'huile et du vin* (2) dans les blessures, comme le Samaritain de l'Evangile; et lorsque l'on mêle ainsi la douceur de la compassion avec ce que la réprimande a d'elle même de fâcheux, on guérit bien mieux les plaies de l'âme, que quand on traite les pécheurs avec sécheresse et avec dureté. Car vous ne gagnez rien ordinairement par là sur leur esprit : vous ne faites au contraire que les aigrir et les effaroucher; et non-seulement vous les éloignez de vous, mais vous les éloignez aussi de tous ceux de votre ordre, parce qu'ils supposent qu'ils ont tous la même dureté et la même sécheresse. Saint Bernard parlant de la manière dont on doit en user dans les corrections, allègue l'exemple de Joseph, qui *ne pouvoit retenir ses larmes* (3), dans le temps même qu'il faisoit des reproches à ses frères : il montroit bien par là, que ce n'étoit point avec colère et avec indignation qu'il les faisoit, mais que c'étoit avec un cœur plein d'affection et de tendresse.

Une raison qui peut beaucoup aider à nous donner cette compassion pour les péchés de notre prochain, et nous empêcher de nous

(1) Tanquàm si nutrix foveat filios suos. 1. *Thess.* 2. 7.
(2) Infundere oleum et vinum. *Luc.* 10. 34.
(3) Non se poterat ultrà cohibere Joseph. *Gen.* 45. 1.

mettre en colère contre lui, est celle que propose le père Avila. Les péchés de notre prochain peuvent, dit-il (1), se regarder de deux manières : ou comme une offense faite à Dieu, et en ce cas là nous devons en avoir de l'indignation, et souhaiter qu'ils soient punis; ou comme un mal de notre prochain, et alors bien loin de nous en mettre en colère, nous devons en avoir pitié. Car le péché étant le plus grand de tous les maux qui puissent arriver aux hommes, il n'y en a point par conséquent qui soit plus propre à exciter notre compassion, quand on le considère de cette sorte; et même plus un homme a péché, plus il la doit attirer, parce que son mal est plus grand, et qu'il en est plus à plaindre. De même que les injures et les extravagances que dit un frénétique donnent plutôt de la compassion que de la colère, parce qu'on les regarde comme un effet du mal qu'il souffre, plutôt que comme une offense qu'il fait : de même nos péchés excitent plutôt la pitié que la colère de Dieu, lorsqu'il lui plaît de les regarder comme une suite de la corruption de notre nature, plutôt que comme une offense que nous commettons contre lui. Or voilà ce que nous devons faire à l'égard des péchés de notre prochain : les regarder comme un mal qu'il a; les regarder avec pitié, et non pas avec indignation; les regarder enfin comme nous souhaiterions que Dieu regardât les nôtres; et ce sera là un zèle selon le cœur de Dieu, dont les entrailles sont pleines de miséricorde.

(2) *M. Avila*, *c.* 21. *sup.* Audi, filia.

CHAPITRE XIV.

D'un autre moyen de nous acquitter dignement de nos ministères, qui est de n'envisager que ce qui est purement de l'âme, sans se laisser toucher aux apparences extérieures.

Un des principaux avertissemens que les saints et les maîtres de la vie spirituelle donnent à ceux qui s'emploient au salut du prochain, c'est de ne regarder que ce qui est purement de l'âme, sans s'arrêter aux choses qui n'en sont point. Il y en a, dit saint Bernard (1), qui s'attachent aux avantages extérieurs, ou de la nature, ou de la fortune, et qui n'aiment à pratiquer qu'avec ceux qui les possèdent. Mais ceux qui ont les yeux bien sains, ne regardent que le dedans de l'âme, qui n'est pas plus belle dans un beau corps que dans un corps mal fait, lorsqu'elle n'est pas plus sainte; mais qui est très-belle dans l'un et dans l'autre, quand elle n'est point souillée de péchés; et qui est enfin plus ou moins belle, selon qu'elle en est plus ou moins exempte, et qu'elle est plus ou moins enrichie de grâces et de vertus. La beauté visible du corps ne doit être comptée pour

(1) *De ord. vitæ et mor. inst. p. m.* 5.

rien, si elle n'est jointe à la beauté invisible de l'âme : l'une lui est commune avec les bêtes et avec les choses inanimées, mais l'autre lui est particulière avec les anges. Or il ne faut s'attacher qu'à ce qui est intérieur, dit saint Bernard : il faut envisager uniquement l'âme que Dieu a créée à son image ; il faut la considérer comme le temple vivant du Saint Esprit, comme un membre de Jésus-Christ, comme toute baignée dans le sang du Fils de Dieu, et comme rachetée par sa mort ; et si nous voyons que le péché l'ait rendue difforme, et qu'ainsi le prix infini qu'elle a coûté au Sauveur du monde ait été perdu, il faut nous affliger sensiblement, et en concevoir une très-vive douleur. Quant à ce qui regarde le corps, il faut au contraire en détourner les yeux autant que l'on peut, et n'en faire pas plus de cas que d'un sac d'ordure, que d'un amas de fumier couvert de neige, et que d'un sépulcre blanchi par dehors, parce qu'en effet il n'est rien autre chose. Il faut même, comme dit Gerson, que celui qui travaille au salut des autres, non-seulement n'ait point d'yeux pour la différence des visages, mais qu'il n'en ait pas non plus pour la différence des sexes (1). Non-seulement il ne doit point prendre garde si les personnes qu'il pratique pour l'intérêt de leur salut sont bien ou mal

(1) Non solùm non attendat discretionem formarum, sed neque discretionem sexuum. *Gers. l. de parvul. ad Chr. trah.*

faites ; mais il ne doit pas même faire attention si ce sont des hommes ou des femmes : il ne doit avoir des yeux que pour les âmes et pour leurs besoins, et il doit faire abstraction de tout le reste, et ne s'en mettre nullement en peine, parce qu'il n'y a point de ces sortes de différences dans les âmes.

Cet avertissement est d'une très-grande importance. Premièrement, parce que lorsque nous en userons de cette sorte, notre amour pour le prochain sera un véritable amour de charité, qui sera entièrement fondé en Dieu, et qui n'aura point d'autre motif et d'autre fin que Dieu seul, et qu'ainsi nous serons à couvert des illusions dangereuses de l'amour charnel. Secondement, parce que ceux qui sont employés dans les ministères de la charité, peuvent apprendre par là à s'en acquitter comme ils doivent, en les exerçant aussi volontiers envers les uns qu'envers les autres, et envers les pauvres qu'envers les riches, puisque l'âme d'un pauvre qui est dénué de toutes choses, n'a pas moins coûté à Dieu que l'âme des personnes les plus riches et les plus puissantes. Saint Ambroise allègue à ce sujet l'exemple du Sauveur, qui refusa d'aller dans la maison d'un grand seigneur qui étoit venu le prier d'y aller pour guérir son fils : De peur, dit ce père, que dans la personne du fils d'un grand seigneur il ne semblât avoir plutôt déféré aux richesses (1); et qui cependant alla chez le Centurion (2)

(1) Ne in reguli filio videretur magis divitiis detulisse. *Ambr. l. 5. sup. Luc.*

(2) *Greg. in Evang. Homil. 28. de Sanct.*

pour guérir son serviteur qui étoit malade, quoique le Centurion ne fût point venu lui-même le prier, et se fut contenté d'y envoyer. C'est qu'il ne vouloit pas qu'on crût qu'il négligeât d'y aller, parce que le malade étoit un homme de peu de considération, et qu'il vouloit en même temps nous apprendre que dans les ministères de la charité, il faut envisager seulement les âmes, et ne point prendre garde à la condition des personnes. Les seules âmes doivent attirer nos yeux et notre cœur; en sorte que nous donnions aussi volontiers nos soins au salut d'un paysan, qu'à celui d'un grand seigneur : parce que, comme dit l'Apôtre, *le serviteur et le maître, l'esclave et celui qui est libre, ne sont qu'une même chose devant Dieu* (1).

Que si notre amour pour le prochain étoit véritablement tel qu'il doit être, nous aimerions mieux exercer le ministère de la charité envers les pauvres qu'envers les riches, et envers les gens de basse naissance qu'envers les personnes de qualité; et cela pour plusieurs raisons. Premièrement, pour suivre l'exemple que Jésus-Christ nous en a donné; et secondement, parce que les pauvres nous représentent bien mieux la personne de Jésus-Christ, *qui étant infiniment riche, a voulu se faire pauvre pour l'amour de nous, afin de nous enrichir par sa pauvreté* (2). En

(1) Non est servus, neque liber; non est masculus neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. *Gal.* 3. 28.

(2) Scitis enim gratiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cùm esset dives, ut illius inopiâ vos divites essetis. 2. *Cor.* 8. 9.

troisième lieu, parce que nous sommes ainsi plus assurés que c'est Dieu seul que nous cherchons dans nos ministères, et que c'est purement pour lui que nous travaillons : car lorsque ces ministères nous jettent dans le commerce des grands du siècle, souvent il s'y mêle beaucoup de respect humain ; souvent c'est nous-mêmes que nous y cherchons ; c'est notre propre satisfaction et la réputation du monde ; enfin c'est un commerce qui n'est jamais si net de paille et de poussière, que le commerce des pauvres et des simples, et où quelquefois ce qui paroît zèle n'est que vanité et qu'amour-propre. En quatrième lieu, parce que de cette sorte il nous sera plus aisé de nous maintenir dans l'humilité ; enfin parce que l'expérience nous apprend qu'on fait ordinairement plus de fruit dans l'âme des pauvres que dans celle des riches. Aussi voyons-nous que les pauvres étoient ceux qui s'attachoient davantage à suivre Jésus-Christ, et qui faisoient mieux leur profit de sa doctrine ; et lui-même ne nous dit-il pas que *l'Evangile est annoncé aux pauvres* (1) ? Quant aux riches, il y en avoit si peu qui le suivissent, que le texte sacré parlant d'un des principaux d'entre les Juifs, qui embrassa sa doctrine, marque que n'osant se déclarer ouvertement, *il vint trouver Jésus de nuit* (2). Outre cela, on dit sincèrement les vérités aux pauvres ; on les

(1) Pauperes evangelizantur. *Matth.* 11. 5.
(2) Hic venit ad Jesum nocte. *Joan.* 3. 2.

reprend hardiment; ils reçoivent en bonne part ce qu'on leur dit : et il est enfin plus aisé à un confesseur de disposer d'eux : mais il n'en est pas de même des riches et des grands. On est embarrassé avec eux : un confesseur n'ose pas prendre toute la liberté nécessaire, et il a peine à leur dire tout ce qu'il pense; souvent après cela il lui reste des scrupules et des remords de ne leur avoir pas parlé plus à découvert, et d'avoir eu trop de facilité et de condescendance pour eux. Outre cela, comme il faut prendre son temps avec les grands, on perd nécessairement bien du temps avec eux, sans faire un grand fruit; au lieu qu'avec les autres on avance beaucoup en peu de temps, parce qu'avec eux, on peut venir d'abord au fait et à ce qui est essentiel. C'est pourquoi ceux qui sont véritablement désabusés du monde, et qui ont envie de faire beaucoup de progrès dans la vertu et beaucoup de fruit dans les âmes, évitent autant qu'ils peuvent le commerce des grands, et le regardent comme une charge très-pesante, selon ces paroles du Sage : *Celui qui a communication avec un plus digne que lui se charge d'un grand fardeau* (1). Aussi voit-on que parmi nous, ceux qui s'attachent à confesser les pauvres et les domestiques, en sont extrêmement estimés, et avec raison : car vous pouvez être certain que les riches ne manqueront pas

(1) Pondus super se tollet, qui honestiori se communicat. *Eccli.* 13. 2.

de

de confesseurs. Que si vous jugez qu'il y en ait quelqu'un parmi eux dont il seroit important pour le service de Dieu de prendre soin, croyez, si vous êtes humble, qu'un autre s'en acquittera mieux que vous, et avec moins de danger pour la conscience : prenez soin cependant de celle de ce pauvre qui s'est présenté peut-être déjà plusieurs fois à confesse, et qui s'en est retourné sans avoir été confessé.

CHAPITRE XV.

D'un autre moyen de faire du fruit dans les âmes, qui est de ne point se confier en soi-même, et de mettre toute sa confiance en Dieu.

Mettez votre confiance en Dieu de tout votre cœur, et ne vous appuyez point sur votre prudence (1). Un autre moyen qui peut nous aider encore extrêmement à parvenir à notre but, est celui qui nous est proposé ici par le Sage, et que notre saint fondateur et la Bulle de notre institution nous proposent pareillement dans ces paroles courtes et énergiques: *Se défiant de ses forces, et s'appuyant sur celles de Dieu* (2). Voulez-vous

(1) Habe fiduciam in Domino ex toto corde tuo; et ne innitaris prudentiæ tuæ. *Prov.* 3. 5.

(2) Diffidens suis viribus, et divinis fretus. *In Bullâ Julii III.*

savoir comment vous pourrez faire beaucoup de fruit dans les âmes ? en vous défiant de vous-même, de vos propres forces, de vos propres lumières, de votre propre habileté, enfin de toute sorte de moyens humains, et en mettant toute votre confiance en Dieu. Connoître que de soi-même on n'est propre à rien, et mettre toute sa confiance en Dieu seul, c'est le meilleur moyen que nous ayons pour avancer l'œuvre de Dieu dans les âmes, et la meilleure disposition dans laquelle les ouvriers du Seigneur puissent être pour exécuter de grandes choses. Car c'est ordinairement ceux qui sont dans ces sentimens qu'il choisit pour être les instrumens des merveilles qu'il a dessein d'opérer; et c'est ce que l'Apôtre nous marque quand il dit : *Nous avons au reste cette confiance en Dieu par le moyen de Jésus-Christ, non pas que nous puissions de nous-mêmes penser quelque chose comme de nous ; mais tout ce que nous pouvons vient de Dieu, qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance* (1).

Saint Augustin, sur ces paroles du Sauveur du monde en faveur de Nathanaël : *Voilà un vrai Israélite dans lequel il n'y a point de déguisement* (2), dit qu'il semble qu'un

(1) Fiduciam autem talem habemus per Christum ad Deum : non quòd sufficientes simus cogitare aliquid à nobis, quasi ex nobis; sed sufficientia nostra ex Deo est, qui et idoneos nos fecit ministros novi testamenti. 2. *Cor.* 3. 4 *et seq.*

(2) *Tract.* 7. *sup. Joan. in illud :* Ecce verè Israelita, in quo dolus non est. *Joan.* 1. 47.

homme de qui le Fils de Dieu avoit rendu un témoignage si avantageux, devoit être appelé le premier à l'apostolat; cependant il n'y fut appelé en aucune sorte. Voulez-vous savoir pourquoi? dit ce Père; c'est que Nathanaël étoit un homme savant et très-habile dans la loi, et que Jésus-Christ n'a pas voulu choisir des gens savans et habiles, pour la prédication de l'Evangile et pour la conversion du monde, mais seulement de pauvres pêcheurs, et des gens simples et grossiers, qui n'eussent aucune science.

Saint Grégoire (1) applique à notre sujet ce que l'Ecriture-Sainte rapporte de David (2) lorsqu'il défit les Amalécites, qui après avoir brûlé Siceleg, en emmenoient tous les habitans en captivité. Un des Amalécites, qui se retiroit avec les autres, avoit laissé en chemin un valet Egyptien, qui n'avoit pas pu les suivre, parce qu'il étoit malade. David le rencontre déjà à demi mort, parce qu'il y avoit trois jours et trois nuits qu'il n'avoit ni bu ni mangé : il lui fait prendre quelque nourriture, le fait revenir de sa foiblesse; et le prenant ensuite pour guide, il court après les Amalécites, les surprend lorsque ne croyant pas qu'on les poursuivît, ils ne songeoient plus qu'à faire grande chère et à se réjouir, les taille en pièces, et recouvre tous les prisonniers et tout le butin qu'ils avoient fait. Voilà, dit saint Grégoire, ce que

(1) *Lib. 5. Mor. c. 29.*
(2) 1. *Reg.* 11 *et seq.*

fait le Fils de Dieu, le véritable David : il choisit ceux que le monde avoit abandonnés, et les fortifiant de la nourriture de sa parole, il en fait ensuite ses guides contre les Amalécites; c'est-à-dire, il en fait les prédicateurs de son Evangile, contre les gens du monde qui s'abandonnent à la joie et aux plaisirs.

Mais pourquoi Dieu en use-t-il de la sorte, et choisit-il des instrumens si foibles pour un ministère si élevé ? Voulez-vous savoir pourquoi ? c'est pour ôter à l'homme tout sujet de mettre sa confiance en lui-même, et toute occasion de s'attribuer quoi que ce soit, et pour lui apprendre à mettre toute sa confiance en Dieu, et à n'attribuer qu'à Dieu seul la gloire de tout. Ce sentiment au reste est si agréable à Dieu, que pour le mieux imprimer dans nos cœurs, il a voulu faire voir, par une infinité d'exemples, qu'il se plaît à choisir des instrumens foibles pour exécuter les plus grandes choses. C'est ainsi qu'on connoît bien mieux que c'est Dieu seul qui agit, et non pas les hommes; c'est ainsi qu'*il fait éclater les richesses de sa gloire*(1), et que sa grandeur et sa toute-puissance paroissent bien davantage. Lorsque Dieu tira son peuple d'Egypte, il opéra plusieurs merveilles par le moyen de Moïse; mais il n'y en eut aucune qui fît tant d'impression sur les Egyptiens, que quand Moïse remuant la poussière avec sa baguette, convertit la

(1) Ut ostenderet divitias gloriæ suæ. *Rom.* 9. 23.

poussière en moucherons, dont il remplit tout leur pays en un instant. Car alors les magiciens de Pharaon, ayant inutilement employé toute sorte de charmes et d'enchantemens pour en faire autant, furent contraints de reconnoître le pouvoir de Dieu, qui agissoit en Moïse, et de dire : *Le doigt de Dieu est ici* (1). Nous lisons dans l'Histoire Ecclésiastique (2), que Sapor, roi de Perse, ayant déclaré la guerre aux Romains, et assiégé Nisibe, ville de Mésopotamie, avec une puissante armée, les habitans qui n'avoient d'espérance que dans le secours de Dieu, prièrent leur évêque de maudire l'armée ennemie, et pour cet effet le firent monter au haut d'une tour, d'où il pouvoit la découvrir entièrement. Mais toute la malédiction que ce saint homme donna aux infidèles, et toute la prière qu'il fit à Dieu contre eux, fut de lui demander qu'il lui plût de leur envoyer un si grand nombre de puces et de moucherons, qu'ils fussent contraints de lever le siége, et de reconnoître que cette plaie leur venoit de Dieu. Sa prière étoit à peine achevée, qu'il tomba sur l'armée des Perses une nuée de puces et de moucherons, qui remplirent de telle sorte les trompes des éléphans, et les oreilles et les narines des chevaux et des autres bêtes du camp, que ces animaux n'en pouvant souffrir la piqûre, couroient partout comme furieux,

(1) Digitus Dei est hic. *Exod.* 8. 19.
(2) *Theod. in Hist. Eccl. p.* 2. *l.* 3. *c.* 6.

jetoient par terre ceux qui les montoient, fouloient aux pieds ceux qui vouloient les arrêter, et rompoient les rangs et les files de toutes les troupes. Enfin, le désordre qu'ils causèrent fut si grand, que Sapor connoissant que c'étoit un effet de la puissance de Dieu, et du soin qu'il prend des siens, fut contraint de lever le siége et de s'en retourner honteusement en son pays. Dieu peut faire la guerre à tous les princes du monde avec des puces et des moucherons; et il se plaît à se servir ainsi de moyens foibles, dans l'exécution des plus grandes choses, pour mieux faire connoître que c'est lui seul qui agit, et pour en tirer plus de gloire. Or c'est par cette même raison que le plus souvent aussi il ne choisit que des instrumens foibles, pour opérer les plus grandes conversions; et c'est de quoi l'Histoire Ecclésiastique (1) nous fournit d'illustres preuves dans un nombre infini de pécheurs célèbres, d'hérétiques et d'infidèles, qui ont été convertis et convaincus par des personnes simples et grossières, après avoir résisté long-temps à l'éloquence et à la doctrine de plusieurs savans personnages, et à l'autorité même des conciles généraux, où les plus grands hommes de toute l'Eglise étoient assemblés.

Nous devons au reste tirer de ceci trois instructions : la première est de ne point nous décourager par la vue de notre foiblesse et du peu de talent que nous avons pour

(1) *Hist. eccles. et tripart. p.* 1. *l.* 10. *c.* 2. *et p.* 2. *c.* 3.

une fin si élevée, et pour des ministères si sublimes que ceux auxquels notre institution nous appelle; mais de prendre de là occasion de nous encourager au contraire davantage, et d'avoir plus de confiance en Dieu, qui se plaît ordinairement à se servir d'instrumens foibles, pour l'exécution des plus grandes choses. C'est ce que répondit S. François (1) à frère Macé, son compagnon ordinaire, qui sachant combien le saint se plaisoit à être humilié, et voulant éprouver lui-même son humilité, l'alla trouver un jour, et lui dit : D'où vient que tout le monde court après vous, que tout le monde veut vous voir, veut vous entendre, veut vous suivre? Vous n'avez cependant ni naissance, ni bonne mine, ni érudition, ni éloquence. D'où peut donc venir que vous êtes recherché partout? Voulez-vous savoir, mon frère, d'où cela vient? répondit le saint avec son humilité ordinaire; cela vient de la bonté infinie de Dieu, qui a daigné jeter les yeux sur moi, quoique je sois le plus grand pécheur et la plus misérable créature qu'il y ait au monde : *Car Dieu choisit ce qu'il y a de plus foible et de plus simple dans le monde, pour confondre ce qu'il y a de plus grand et de plus fort, afin qu'aucune créature n'ait sujet de se glorifier devant lui; mais que celui qui veut se glorifier, se glorifie dans le Seigneur, à qui seul appartient la gloire dans tous les siècles* (2). Voilà une réponse très-sainte,

(1) *P.* 1. *l.* 2. *c.* 65.
(2) Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia; et

et qui doit nous donner bien de la consolation et de la confiance.

La seconde instruction que nous devons tirer de ceci, c'est que quelque fruit que Dieu opère dans les âmes par notre moyen, quelques grandes conversions qu'il fasse par nous, et quand même il se serviroit de nous pour faire des miracles, il ne faut pas nous en faire un sujet d'orgueil : mais il faut au contraire nous renfermer toujours dans la connoissance de notre bassesse et de notre néant, comme si nous n'avions rien fait; puisqu'en effet nous ne faisons rien de nous-mêmes, et que nous ne sommes que les instrumens dont il plaît à Dieu de se servir. O que le prophète royal avoit une parfaite connoissance de cette vérité, et que ses sentimens et ses paroles étoient bien conformes à la connoissance qu'il en avoit! *Seigneur*, dit-il, *nous avons entendu de nos propres oreilles, et nos pères nous ont raconté les merveilles que vous avez opérées de leur temps, et dans les temps les plus reculés. Vous avez dispersé les nations devant eux, et vous les avez établis en leur place : vous avez affligé les peuples, dont vous vouliez leur donner la terre, et vous les en avez chassés. Car ce n'est point par leurs armes qu'ils l'ont conquise, et ce n'est point leur*

---

ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret, ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus.... ut quemadmodum scriptum est : Qui gloriatur, in Domino glorietur. 1. *Cor.* 1. 27. 28. 29 *et* 31. Cui honor et gloria in secula seculorum. *Rom.* 16. 27.

bras qui les a sauvés ; mais c'est votre main, Seigneur, et votre bras, et l'éclat de votre visage qui les a sauvés, parce que vous aviez mis votre complaisance en eux (1). Les mérites n'y ont eu aucune part ; ç'a été un pur effet de votre bonté et de votre miséricorde.

Ainsi quand Dieu opère de grandes choses par notre moyen, nous n'avons aucun sujet d'en concevoir de l'orgueil : au contraire, plus les choses qu'il lui plaît d'opérer par nous sont grandes, plus nous devons nous humilier et nous abaisser, voyant qu'il choisit des instrumens si foibles et si misérables pour l'exécution de ses merveilles. Il faut en user alors comme fit saint Pierre, lorsque Jésus-Christ lui fit faire cette pêche si abondante, qui est rapportée dans l'Evangile. Le Fils de Dieu lui ayant ordonné de jeter des filets pour pêcher, saint Pierre lui avoit répondu : *Maître, nous avons travaillé toute la nuit, et nous n'avons rien pris ; cependant sur votre parole je jetterai encore les filets :* et il avoit pris ensuite une si grande quantité de poissons, que le filet se rompoit, et qu'il fallut que ses compagnons qui étoient dans une autre nacelle, vinssent lui aider à le tirer. Ils emplirent enfin les deux nacelles de

(1) Deus, auribus nostris audivimus : patres nostri annuntiaverunt nobis opus, quod operatus es in diebus eorum, et in diebus antiquis. Manus tua gentes disperdidit, et plantasti eos ; afflixisti populos, et expulisti eos. Nec enim in gladio suo possederunt terram, et brachium eorum non salvavit eos. Sed dextera tua, et brachium tuum, et illuminatio vultûs tui, quoniam complacuisti in eis. *Ps.* 43. 1 *et seq.*

ce seul coup de filet; et alors saint Pierre les voyant si chargées, qu'il s'en falloit peu qu'elles n'allassent à fond, *se jeta aux genoux de Jésus, en lui disant : Retirez-vous de moi, Seigneur, parce que je suis un homme pécheur. Car l'étonnement l'avoit saisi, lui et tous ceux qui étoient avec lui, de voir la quantité de poissons qu'ils avoient pris* (1). Saint Pierre demeure surpris de voir qu'après avoir travaillé en vain toute la nuit, il fait une pêche si heureuse dès qu'il jette le filet au nom de Jésus-Christ; et il prend de là occasion de s'humilier et de s'abaisser. Entrons comme lui dans ces sentimens d'étonnement et d'humilité, et dans la connoissance de notre bassesse, lorsqu'il plaira à Dieu d'exécuter quelque chose de grand par notre moyen. Voyez combien saint Pierre est éloigné de s'applaudir d'avoir fait un si beau coup de filet; gardez-vous de même de vous laisser aller à la vanité, quand Dieu se sera servi de vous pour l'exécution de quelque chose : connoissez que c'est un ouvrage qui est purement de lui, et qui est entièrement au-dessus de vos forces; et de cette sorte, vous parviendrez à n'attendre

(1) Præceptor, per totam noctem laborantes, nihil cepimus; in verbo autem tuo laxabo rete. Et cùm hoc fecissent, concluserunt piscium multitudinem copiosam : rumpebatur autem rete eorum. Et annuerunt sociis, qui erant in alia navi, ut adjuvarent; et venerunt, et impleverunt ambas naviculas, ita ut penè mergerentur. Quod cùm videret Simon Petrus, procidit ad genua Jesu, dicens : Exi à me, quia homo peccator sum, Domine. Stupor enim circumdederat eum, et omnes qui cum eo erant, in captura piscium, quam ceperant. *Luc.* 5. 5 *et seq.*

rien de vous-même, et à attendre tout de Dieu, à vous attribuer à vous-même la foiblesse et la misère qui vous appartiennent, et à attribuer à Dieu la louange et la gloire qui lui est due. Considérez ce que fit saint Pierre, lorsqu'il jeta les filets en son nom, et vous verrez en cela ce que vous pouvez de vous-même, et de quoi vos soins, votre habileté et votre travail peuvent vous servir; et considérez ensuite ce qu'il fit lorsqu'il jeta le filet au nom de Jésus-Christ, et vous connoîtrez par là ce que vous pouvez avec la grâce et le secours de Dieu. La vue de l'un vous apprendra à n'avoir aucune confiance en vous-même : la vue de l'autre vous donnera de la confiance en Dieu, en vous faisant tout attendre de lui ; et de cette sorte, la considération des grandes choses qu'il plaira à Dieu d'exécuter par notre moyen, ne nous inspirera point de vanité, et la considération de notre propre foiblesse ne nous abattra point le courage.

Saint Jérôme propose à ce sujet une question, et dit : Voyons qui fait le mieux des deux, ou de Moïse qui s'excuse sur son incapacité (1), lorsque Dieu veut l'envoyer pour tirer son peuple d'Egypte, et qui demande que Dieu en envoie un autre qui puisse mieux s'en acquitter que lui ; ou d'Isaïe, qui sans avoir été appelé, s'offre de lui-même à aller annoncer le parole de Dieu, et qui dit : *Me voilà, envoyez-moi* (2). A cela, répond

(1) *Exod.* 3.
(2) Ecce ego, mitte me. *Isai.* 6. 8.

ce saint docteur, ce qu'il y a à dire, c'est que c'est une très-bonne chose que l'humilité et la connoissance qu'on a que de soi-même on n'est propre à rien; et que c'est aussi une très-bonne chose qu'une prompte disposition d'esprit à servir le prochain. Mais si nous voulons, ajoute-t-il, nous attacher à ce qu'il y a de mieux, il faut prendre de Moïse l'humilité, en considérant notre foiblesse, et prendre d'Isaïe le zèle et la ferveur, en nous confiant en Dieu, qui pour le récompenser de sa bonne volonté, purifia ses lèvres, et le rendit capable du ministère auquel il s'offroit de lui-même. L'humilité n'est point ennemie de la confiance, et ne lui fait aucun obstacle; au contraire elle aide à la fortifier, parce qu'elle nous fait mettre toute notre confiance en Dieu, dans lequel nous sommes assurés que nous pouvons toutes choses.

La troisième leçon que nous devons tirer de ceci, c'est que quoiqu'il soit vrai qu'il ne faut point se confier en soi-même, ni s'appuyer sur ses propres forces, il faut cependant faire toujours tout ce que l'on peut pour le salut du prochain : car de prétendre que Dieu fasse tout sans qu'on se mêle de rien, c'est demander des miracles, et tenter Dieu. Il veut nous aider à la conversion des âmes; et c'est par cette raison que saint Paul nous appelle *les aides et les ministres de Dieu* (1), et que le Sauveur du monde commanda à saint Pierre de jeter les filets, ne voulant pas qu'il fît une pêche si abondante, sans y avoir

(1) Dei enim sumus adjutores. 1. *Cor.* 3. 9.

rien contribué, et voulant nous apprendre par-là qu'il ne faut pas que nous demeurions les bras croisés. Afin cependant que d'un autre côté nous n'allions pas attribuer les heureux succès de la conversion des âmes à nos propres soins et à notre propre industrie, il permet que saint Pierre ait travaillé toute la nuit, et qu'il ait jeté inutilement les filets sans pouvoir rien prendre. De sorte qu'il faut d'un côté employer tous nos soins, toutes nos lumières et tout ce qui peut dépendre de nous, comme si cela seul suffisoit pour faire réussir les affaires que nous avons entre les mains : et d'un autre côté, il faut n'y avoir non plus de confiance, que si nous n'avions rien fait, et n'attendre rien que de Dieu seul. C'est ce que Jésus-Christ lui même nous a enseigné dans ces paroles : *Lorsque vous aurez fait tout ce qui vous a été commandé, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles, nous n'avons fait que ce que nous devions faire* (1). Et remarquez qu'il ne dit pas : *Quand vous aurez fait quelque chose de ce qui vous a été commandé;* mais : *Quand vous aurez fait tout ce qui vous a été commandé :* pour nous apprendre, que quelque chose que nous puissions faire, il ne faut jamais nous confier sur ce que nous faisons ; mais qu'il faut mettre toute notre confiance en Dieu, et attribuer à lui seul la gloire de tout ; ce qui est, selon les saints, le dernier et le suprême degré de l'humilité.

(1) Cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite : Servi inutiles sumus; quod debuimus facere, fecimus. *Luc.* 17, 10.

Lorsque saint Pierre et saint Jean guérirent le boiteux qui demandoit l'aumône à la porte du temple, saint Pierre voyant que tout le monde étonné de ce miracle, les regardoit avec admiration, dit au peuple : *O Israélites, pourquoi vous étonnez-vous de ceci, ou pourquoi nous regardez-vous, comme si c'étoit par notre propre vertu et par notre propre puissance que nous eussions fait marcher cet homme ? Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de nos pères a glorifié son fils Jésus, que vous avez livré, et que vous avez ensuite rejeté en présence de Pilate, qui jugeoit qu'il falloit le renvoyer. C'est le nom de Jésus qui l'a fortifié ; c'est la foi qu'il a eue qui l'a entièrement guéri à la vue de tout le monde* (1). Saint Paul et saint Barnabé, voyant que les peuples de Listrie vouloient les adorer pour un semblable miracle, et préparoient déjà des victimes et des couronnes, pour leur sacrifier comme à des dieux, déchirèrent leurs habits en leur criant : *Hommes, que faites-vous ? nous sommes mortels comme vous, et des hommes semblables à vous* (2). Ce n'est pas

(1) Viri Israelitæ, quid miramini in hoc, aut nos quid intuemini, quasi nostrâ virtute, aut potestate fecerimus hunc ambulare ? Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob, Deus patrum nostrorum glorificavit filium suum Jesum, quem vos quidem tradidistis, et negastis ante faciem Pilati, judicante illo dimitti. Hunc quem vos vidistis et nostis, confirmavit nomen ejus : et fides, quæ per eum est, dedit illi integram sanitatem istam in conspectu omnium vestrûm. *Act.* 3. 12. 13 *et* 16.

(2) Viri, quid hæc facitis ? et nos mortales sumus, similes vobis homines. *Act.* 14. 14.

nous qui agissons en ceci; c'est Dieu qui agit par nous, et c'est à lui seul qu'il faut donner la gloire de tout. Ces grands saints, après avoir fait des miracles, demeuroient dans une humilité aussi profonde, que s'ils n'avoient rien fait; et c'est ainsi qu'après avoir fait tout notre possible pour le service des âmes, nous devons nous entretenir toujours dans l'humilité et dans la connoissance de notre foiblesse.

CHAPITRE XVI.

Que la confiance en Dieu est un moyen très-efficace pour obtenir des grâces de Dieu.

Saint Cyprien expliquant ces paroles de Dieu aux enfans d'Israël : *Tous les lieux où vous mettrez le pied seront à vous* (1), dit que par le pied on doit entendre l'espérance, et que plus l'espérance ira loin, plus elle obtiendra de choses (2). Saint Bernard en dit autant (3) : Vous posséderez, dit-il, toutes les choses jusqu'auxquelles vous étendrez votre espérance : si vous avez beaucoup d'espérance et beaucoup de confiance en Dieu,

(1) Omnis locus quem calcaverit pes vester, vester erit. *Deut.* 11. 24.

(2) Pes vester utique, spes vestra est. Et quantumcumque illa processerit, obtinebit. *Cypr. in eund. loc.*

(3) *Et Bern. serm.* 15. *sup. Ps.* Qui habitat.

il fera beaucoup pour vous ; mais si vous en avez peu, il fera peu. Nous avons plusieurs exemples de ceci dans l'Evangile. Ecoutez comment ce prince de la synagogue qui avoit perdu sa fille, parle à Jésus-Christ : *Seigneur*, dit-il, *ma fille vient de mourir ; mais venez, imposez les mains sur elle, et elle vivra* (1). Il avoit sans doute quelque foi et quelque confiance, puisqu'il croyoit que Jésus-Christ pouvoit ressusciter sa fille ; mais il n'en avoit guère, puisqu'il croyoit qu'il falloit que le Sauveur allât où elle étoit, et qu'il imposât les mains sur elle : aussi le Sauveur se conformant à la foi du père, va où étoit cette fille, et l'ayant trouvée morte, il la prend par la main et la ressuscite. Cette femme de l'Evangile qui étoit malade d'un flux de sang, il y avoit déjà douze ans, et qui avoit dépensé inutilement tout son bien à se faire traiter par les médecins, s'approcha du Fils de Dieu avec un peu plus de foi : *Car elle disoit en elle même : Pourvu seulement que je puisse toucher son habit, je serai guérie* (2). Elle fend donc la presse, s'approche de lui, touche le bord de son habit, et la voilà guérie au même instant, Dieu agissant en elle conformément à l'étendue de sa confiance et de sa foi. Mais le Centurion en eut encore bien davantage : il vint trouver le Sauveur, pour le prier de vouloir guérir son serviteur

(1) Domine, filia mea modò defuncta est : sed veni, impone manum tuam super eam, et vivet. *Matth.* 9. 18.

(2) Dicebat enim intra se : Si tetigero tantùm vestimentum ejus, salva ero. *Matth.* 9. 21.

qui étoit malade ; mais il ne le prie pour cela, ni d'aller chez lui, ni de trouver bon que son serviteur puisse toucher ses habits : *Seigneur*, dit-il, *je ne suis pas digne que vous entriez chez moi ; mais dites seulement une parole, et mon serviteur sera guéri.* Aussi mérita-t-il que le Sauveur admirât sa foi, en disant à ceux qui le suivoient : *En vérité, je vous dis que je n'ai pas trouvé une si grande foi dans Israël ;* et que se tournant ensuite vers lui, il lui dît : *Allez, et qu'il soit fait comme vous avez cru* (1). Il eut une ferme confiance que Jésus-Christ n'avoit qu'à parler, pour guérir son serviteur ; et Jésus-Christ se conformant à sa foi, le guérit par sa seule parole. C'est que Dieu se plaît à en user envers nous, suivant la confiance que nous avons en lui. *Que votre miséricorde, Seigneur*, dit David, *s'étende sur nous, suivant l'espérance que nous avons eue en vous* (2). Telle que sera la profondeur du vase de la confiance, dit saint Cyprien, telle sera la quantité des eaux célestes que Dieu y versera.

Lorsque Jésus-Christ commanda à saint Pierre de venir à lui sur les flots, saint Pierre y marcha comme il auroit fait sur la terre,

---

(1) Domine, non sum dignus, ut intres sub tectum meum ; sed tantùm dic verbo, et sanabitur puer meus. Audiens autem Jesus, miratus est, et sequentibus se dixit : Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israel. Et dixit Jesus centurioni : Vade, et sicut credidisti, fiat tibi. *Matth.* 8. 8. 10. 13.

(2) Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodùm speravimus in te. *Ps.* 32. 22.

tant qu'il n'eut point de frayeur ; mais dès qu'il commença à perdre la confiance, voyant un vent frais qui se levoit, il commença aussi à enfoncer. C'est pourquoi le Sauveur du monde le reprenant de sa crainte, lui dit : *Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté* (1) ? comme voulant lui donner à entendre, qu'il n'enfonçoit que parce qu'il avoit manqué de confiance. Aussi n'est-ce souvent que par un défaut de confiance qu'il nous semble que les flots des tentations vont nous engloutir, et que nous ne pourrons pas résister aux orages qui s'élèvent contre nous ; car si nous avions une ferme confiance en Dieu, il ne manqueroit pas de nous tirer de toute sorte de dangers, et de nous combler de grâces.

Les Moabites et les Ammonites ayant joint leurs forces pour faire la guerre à Josaphat roi de Juda, ce prince qui se voyoit trop foible pour leur résister, fut saisi de crainte, mais parce que dans cette extrémité lui et tout le peuple eurent recours à Dieu, Dieu leur fit dire par un prophète : *Ne craignez rien, et n'ayez point de peur de cette multitude de gens qui sont assemblés contre vous ; car ce n'est pas votre guerre, c'est celle de Dieu. Ce ne sera point vous qui combattrez : ayez seulement une ferme confiance en Dieu, et vous verrez le secours du Seigneur en votre faveur* (2). En effet,

(1) Modicæ fidei, quare dubitasti ? *Matth.* 14. 31.

(2) Nolite timere, neque paveatis hanc multitudinem : non est enim vestra pugna, sed Dei. Non enim eritis vos

ils éprouvèrent bientôt ce secours ; car sans qu'ils se donnassent aucun mouvement, Dieu détruisit leurs ennemis, en permettant qu'ils tournassent leurs armes contre eux-mêmes, et qu'ils se tuassent les uns les autres. Or considérons ici combien peu de chose Dieu demande de nous, pour nous secourir et pour nous donner la victoire contre nos ennemis. Il demande seulement que nous ayons confiance en lui ; et même dans le psaume 90, il ne rend point d'autre raison du secours qu'il promet aux affligés, que leur espérance en lui : *Parce qu'il a espéré en moi, je le délivrerai ; je le protégerai, parce qu'il a connu mon nom* (1). O libéralité admirable de Dieu, s'écrie saint Bernard sur ces paroles, de ne jamais manquer d'assister ceux qui espèrent en lui (2) ! *Nos pères*, dit le Prophète royal, *ont espéré en vous : ils ont espéré en vous, Seigneur, et vous les avez délivrés ; ils ont élevé leurs voix, et ils ont été sauvés ; ils ont espéré en vous, et ils n'ont point été confondus* (3). Qui a jamais eu recours à Dieu, et a jamais mis toute sa confiance en lui, sans être exaucé, et sans être secouru ? *Jetez les yeux sur toutes les*

---

qui dimicabitis : sed tantummodò confidenter state, et videbitis auxilium Domini super vos. 2. *Paralip.* 20. 15 *et* 17.

(1) Quoniam in me speravit, liberabo eum ; protegam eum, quoniam cognovit nomen meum. *Ps.* 90. 14.

(2) O dulcissima liberalitas ; in se sperantibus non deest. *Bern. serm.* 15. *in Ps.* Qui habitat.

(3) In te speraverunt patres nostri, speraverunt, et liberasti eos : ad te clamaverunt, et salvi facti sunt ; in te speraverunt, et non sunt confusi. *Ps.* 21. 4 *et* 5.

nations de la terre, dit le Sage, *et sachez que jamais personne n'a espéré en Dieu, qui soit demeuré confus. Qui est celui qui l'a invoqué, et qui en a été abandonné* (1) ?

Il y a encore une autre raison qui doit particulièrement nous engager à mettre toute notre confiance en Dieu ; mais comme nous en avons parlé ailleurs assez au long (2), nous nous contenterons d'en dire ici un mot en passant. C'est que quand, nous défiant de nous-mêmes, nous mettons toute notre confiance en Dieu seul, nous remettons alors tout sur lui, et nous le chargeons de tout ; de sorte que cela l'engage à avoir soin de son intérêt et de sa gloire. La conversion des âmes est votre affaire, Seigneur, et non pas la nôtre; car qu'y pouvons-nous de nous-mêmes, si vous ne touchez les cœurs ? travaillez-y donc, et mettez-y particulièrement la main. Ce sont des paroles très-propres pour ce sujet, que celles que Josué dit à Dieu pour détourner sa colère de dessus le peuple d'Israël qui avoit tourné le dos à ses ennemis : *Que deviendra la gloire de votre nom* (3) ? Humiliez-nous, Seigneur, à la bonne heure, et livrez-nous à nos ennemis ; nous l'avons bien mérité : mais que dira-t-on de votre nom ? que diront les nations, lorsqu'elles verront la destruction et la captivité de votre

(1) Respicite, filii, nationes hominum, et scitote quia nullus speravit in Domino, et confusus est. Quis invocavit eum, et despexit illum ! *Eccli.* 2. 11 et 12.

(2) *Part.* 2. *Traité* 3. *ch.* 28. *et Traité* 4. *ch.* 15.

(3) Et quid facies magno nomini tuo ! *Josue* 7. 9.

peuple? elles diront que vous n'avez pas pu le conduire dans la terre que vous lui aviez promise : *Ne nous glorifiez point, Seigneur, mais glorifiez votre nom. Faites-vous justice à vous-même, Seigneur; et pour nous, chargez-nous de confusion* (1), comme il vous plaira. Enfin de quelque manière qu'on veuille le prendre, c'est toujours un très-bon moyen pour obtenir toutes sortes de grâces de Dieu, que d'avoir une grande confiance en lui : *Car le Seigneur regarde avec plaisir ceux qui le craignent, et ceux qui espèrent en sa miséricorde* (2).

Les religieux surtout ont une raison particulière de se promettre toutes choses de l'assistance de Dieu dans leurs ministères; c'est qu'y étant engagés par l'obéissance, ils y sont engagés par l'ordre de Dieu qui ne manquera pas par conséquent de leur donner les forces et les secours nécessaires pour s'en acquitter dignement. Lorsque Dieu commanda à Moïse de faire le tabernacle, l'arche d'alliance, et le propitiatoire qui devoit être placé sur l'autel, la table où devoient être mis les pains de proposition, enfin tous les vases qui devoient servir au tabernacle, il ne se contenta pas de lui marquer les mesures et les proportions de chaque chose; mais afin que tout fût fidèlement exécuté, il choisit

---

(1) Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam. *Ps.* 113. 9. Domino Deo nostro justitia, nobis autem confusio faciei nostræ. *Baruch.* 2. 6.

(2) Beneplacitum est Domino super timentes eum, et in eis qui sperant super misericordia ejus. *Ps.* 146. 2.

Beseléel et Ooliab, à qui il donna toute l'habileté et toute l'intelligence nécessaires, pour savoir parfaitement bien travailler en or, en argent, en pierres précieuses, en bronze, en marbre et en toute sorte de bois (1). Que si Dieu ayant choisi des ouvriers pour travailler à un tabernacle matériel, a eu soin de leur inspirer toutes les connoissances dont ils pouvoient avoir besoin, que ne fera-t-il point à l'égard des ouvriers et des ministres de l'Evangile, qu'il a choisis pour travailler au tabernacle spirituel des âmes, et au temple vivant du Saint-Esprit, et pour étendre le royaume de Dieu dans les cœurs? N'avons-nous pas sujet d'espérer, qu'à proportion que les choses spirituelles l'emportent sur les choses matérielles, à proportion aussi il nous donnera tout ce qui sera nécessaire pour nous acquitter dignement de nos ministères. Il nous a si bien assurés de son secours en ces sortes d'occasions, qu'il ne veut pas même que nous nous mettions alors en peine de ce que nous aurons à dire: *Quand vous paroîtrez*, dit-il, *devant les gouverneurs des provinces, et devant les rois à cause de moi, ne songez point à ce que vous aurez à dire, ni comment il faudra le dire; car Dieu vous mettra alors les paroles dans la bouche. Ce n'est point vous qui parlez, c'est l'esprit de votre*

(1) Ecce vocavi Beseleel, et implevi eum spiritu Dei, sapientiâ, et intelligentiâ, et scientiâ in omni opere ad excogitandum quidquid fabrefieri potest, ex auro, et argento, et ære, et marmore, et gemmis, et diversitate lignorum: dedique ei socium Ooliab.... ut faciant cuncta quæ præcepi tibi. *Exod.* 31. 1. 2 *et seq.*

père qui parle en vous (1). Il nous promet enfin une éloquence victorieuse à laquelle rien ne pourra résister. *Je vous donnerai*, dit-il, *la force de la parole, et une sagesse à laquelle tous vos adversaires ne pourront ni résister, ni contredire* (2). En effet, ne lisons-nous pas dans les Actes des Apôtres, que ceux qui disputoient contre saint Etienne, *ne pouvoient résister à sa sagesse, et à l'esprit qui parloit en lui* (3).

CHAPITRE XVII.

Combien le défaut de confiance est désagréable à Dieu.

Comme rien n'est plus agréable à Dieu, et n'est plus propre à attirer ses grâces sur nous, que la confiance que nous avons en lui; aussi rien ne lui déplaît davantage, et n'est plus capable d'exciter son indignation contre nous, que le défaut de confiance. Il le regarde comme une offense que l'on fait à son hon-

(1) Ad præsides et ad reges ducemini propter me..... Cum autem tradent vos, nolite cogitare quomodò, aut quid loquamini; dabitur enim vobis in illa hora, quid loquamini. Non enim vos estis qui loquimini, sed spiritus Patris vestri, qui loquitur in vobis. *Matth.* 10. 18. 19 *et* 20.

(2) Ego enim dabo vobis os, et sapientiam, cui non poterunt resistere et contradicere adversarii vestri. *Luc.* 21. 15.

(3) Et non poterant resistere sapientiæ, et spiritui qui loquebatur. *Act.* 6. 10.

neur ; et nous voyons en effet que c'est un des sujets qui l'ont le plus irrité contre les enfans d'Israël, et pour lesquels il les a plus sévèrement châtiés. Lorsque Moïse envoya à la découverte de la terre de promission, la plupart de ceux qu'il y avoit envoyés rapportèrent qu'ils avoient vu des villes très-fortes, et des géans en comparaison desquels ils n'étoient que des fourmis; et ce rapport jeta une si grande consternation parmi le peuple, que désespérant de pouvoir se rendre maître de la terre qui lui avoit été promise, il parloit déjà d'élire un chef pour retourner en Egypte. Ils allèrent même jusqu'à vouloir lapider Caleb et Josué, qui tâchoient de les détourner de ce dessein; et alors la gloire de Dieu apparoissant sur le tabernacle : *Jusqu'à quand*, dit le Seigneur à Moïse, *ce peuple-ci blasphémera-t-il contre moi ? jusqu'à quand refusera-t-il de me croire, après tant de prodiges que j'ai faits en sa présence ? Je le frapperai donc de la peste, et je le détruirai* (1). Cependant Moïse ayant intercédé auprès de Dieu pour le peuple, Dieu lui pardonna pour lors à la vérité : *Mais*, ajouta-t-il, *tous ceux qui ont vu ma gloire, et les prodiges que j'ai faits en Egypte et dans le désert, qui se sont soulevés déjà dix fois contre moi, et qui n'ont point obéi à ma voix, ne verront point la terre que j'avois*

(1) Usquequò detrahet mihi populus iste ! Quousque non credent mihi, in omnibus signis quæ feci coram eis ! Feriam igitur eos pestilentiâ, atque consumam. *Num.* 14. 11 *et* 12.

juré

juré à leurs pères de leur donner, ni aucun de ceux qui ont blasphémé contre moi ne la verra (1). En effet, de plus de six cent mille hommes qui étoient sortis d'Egypte, il n'y en eut aucun qui vît la terre promise, excepté Caleb et Josué, qui avoient voulu encourager le peuple. Tout le reste mourut dans le désert, en punition de leur peu de confiance; et quant à leurs enfans qu'ils avoient dit qui seroient la proie des ennemis, ce furent eux que Dieu choisit pour les mettre en possession de cette terre. Moïse même et Aaron, pour montrer combien le défaut de confiance est désagréable à Dieu, furent aussi châtiés de la même sorte, parce que quand ils frappèrent la pierre, comme Dieu le leur avoit commandé, ce fut avec quelque sorte de doute qu'il put en sortir de l'eau. *Parce que vous ne m'avez pas glorifié devant les enfans d'Israël, vous n'introduirez point ces peuples dans la terre que que je leur donnerai* (2). Il la fit voir ensuite à Moïse du haut d'une montagne, et lui dit: *Vous l'avez vue de vos yeux, mais vous n'y passerez pas* (3); comme voulant dire: Voilà

(1) Attamen omnes homines qui viderunt majestatem meam, et signa quæ feci in Ægypto et in solitudine, et tentaverunt me jam per decem vices, nec obedierunt voci meæ, non videbunt terram pro qua juravi patribus eorum, nec quisquam ex illis qui detraxit mihi, intuebitur eam. *Num.* 14. 22. 23.

(2) Quia non credidistis mihi, ut sanctificaretis me coram filiis Israel, non introducetis hos populos in terram, quam dabo eis. *Num.* 20. 12.

(3) Vidisti eam oculis tuis, et non transibis ad illam. *Deut.* 34. 4.

la terre dont je vous avois promis de vous mettre en possession ; mais pour vous punir de votre peu de confiance, vous n'en jouirez pas. Le défaut de confiance est une offense que l'on fait à Dieu en son honneur, comme nous l'avons déjà dit : et voilà pourquoi il le punit si sévèrement.

Nous pouvons tirer de ceci deux instructions. La première, que le découragement auquel quelques-uns se laissent aller, soit dans les tentations, soit dans ce qui regarde leur propre avancement dans la vertu, soit enfin dans les ministères que l'obéissance leur a confiés, est une chose très-mauvaise d'elle-même et très-désagréable à Dieu. On diroit, à ne regarder que l'apparence, que c'est un sentiment qui ne part que d'humilité : cependant il ne vient que de ce qu'on s'envisage soi-même, comme si c'étoit de ses propres forces qu'on dût tirer le secours dont on a besoin ; ce qui est une source d'orgueil très-condamnable. La seconde instruction que nous pouvons tirer de ceci, c'est que dans tous nos besoins et dans toutes nos afflictions, la première chose que nous devons faire, est de recourir à Dieu. Il ne faut pas commencer par mettre en usage tout ce qui dépend de nous, et avoir ensuite recours à Dieu ; car c'est là un des grands abus des gens du siècle, qui d'abord mettent toutes choses en pratique, et remuent toutes sortes de ressorts sans songer à Dieu, et qui n'ont recours à lui, que quand ils ont inutilement tenté toute autre voie, et que leurs affaires sont comme

désespérées. Aussi Dieu permet-il souvent que tous les moyens humains auxquels ils avoient le plus de confiance deviennent inutiles, et tournent même à leur propre confusion. *Parce que vous avez eu confiance au roi de Syrie*, dit-il à Asa par la bouche de son prophète, *et non au Seigneur votre Dieu, l'armée du roi de Syrie est échappée de vos mains* (1). Dieu s'offense que nous recherchions un autre appui que le sien : c'est pourquoi c'est à lui qu'il faut avoir d'abord recours ; et pour cet effet, une des principales choses que nous devons faire dans l'oraison, c'est d'y bien établir dans notre cœur une entière confiance en Dieu. Car puisque l'établissement des vertus dans notre âme est ce que nous devons nous proposer principalement dans l'oraison, il est raisonnable de nous y occuper à acquérir une vertu qui nous est si importante et si nécessaire. Mais il faut au reste, pour bien faire, y travailler sans relâche, jusqu'à ce que nous en sentions l'habitude bien formée dans notre cœur, et que nous soyons parvenus à ne recourir qu'à Dieu en toutes choses, et à ne mettre toute notre confiance qu'en lui. Il faut que nous ayons continuellement dans la bouche ces paroles de Josaphat, roi de Juda : *Seigneur, dans l'ignorance où nous sommes de ce que nous devons faire, tout ce qui nous reste*,

(1) Quia habuisti fiduciam in rege Syriæ, et non in Domino Deo tuo, idcircò evasit Syriæ regis exercitus de manu tua. 2. *Par.* 16. 7.

c'est d'élever nos yeux à vous (1); et alors, non-seulement nous pourrons toutes choses avec Dieu, mais nous commencerons aussi à être heureux avec lui, puisque le Prophète royal nous apprend, *que celui-là est heureux, qui met toute son espérance dans le Seigneur* (2).

CHAPITRE XVIII.

Qu'il ne faut point se décourager, quoiqu'on voie qu'on fasse peu de fruit dans les âmes.

Malheur à moi! dit le prophète Michée, se plaignant du peu de fruit qu'il faisoit dans Israël: *je suis devenu comme un homme qui va cueillir du raisin quand les vendanges sont faites, et qui ne trouve pas une seule grappe à manger* (3). Le prophète Isaïe se plaint aussi de la même chose. *La ville*, dit-il, *deviendra une affreuse solitude; la désolation en renversera les portes: il arrivera au milieu de la terre et au milieu des peuples, ce qui arrive lorsque l'on secoue le*

(2) Cùm ignoremus quid agere debeamus, hoc solùm habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te. 2. *Paralip.* 20. 12.

(2) Beatus vir, cujus est nomen Domini spes ejus. *Ps.* 39. 5.

(3) Væ mihi, quia factus sum sicut qui colligit in autumno racemos vindemiæ: non est botrus ad comedendum. *Mich.* 7. 1.

peu d'olives qui sont demeurées sur l'olivier après la récolte, et que l'on va cueillir le peu de raisin qui est demeuré aux vignes après les vendanges (1). Enfin, une des choses qui découragent le plus ordinairement ceux qui travaillent au salut des âmes, c'est de voir combien ils font peu de fruit par leurs sermons et par les autres moyens dont ils se servent; combien il y a peu de gens qui se convertissent; combien il y en a peu qui s'adonnent à la vertu; combien il y en a peu qui persévèrent. C'est pourquoi, comme cette plainte est si commune, et qu'elle produit un si mauvais effet, nous voulons essayer ici d'y remédier; et peut-être que ce que nous dirons servira à nous encourager davantage dans les ministères de la charité.

Saint Augustin traite parfaitement bien cette matière (2), en répondant à cette plainte, par l'exemple du Sauveur du monde. Peut-être, dit-il, le Fils de Dieu ne prêchoit-il qu'à ses disciples, et à ceux qui devoient croire en lui; mais ne voyons-nous pas qu'il prêchoit aussi à ses ennemis, et à ceux qui cherchoient à le surprendre et à le perdre? ou peut-être ne prêchoit-il que quand il y avoit une grande foule de peuple à l'écouter; mais ne voyons-nous pas qu'il prêche aussi une simple femme de Samarie, et qu'il agite

(1) Relicta est in urbe solitudo, et calamitas opprimet portas: quia hæc erunt in medio terræ, in medio populorum: quomodò si paucæ olivæ, quæ remanserunt, excutiantur ex olea, et racemi cum fuerit finita vindemia. *Isai.* 24. 12 *et* 13.

(2) *Aug. l.* 1. *cont. Cresc. gram. c.* 8.

avec elle cette fameuse question, s'il falloit adorer en Jérusalem, ou si l'on pouvoit adorer ailleurs ? Mais Jésus-Christ savoit, direz-vous, qu'elle devoit croire en lui, et qu'elle feroit son profit des choses qu'il lui diroit. Il est vrai, répond ce Père, qu'il le savoit; mais que direz-vous de ses prédications aux Pharisiens, aux Saducéens, et à tant d'autres, qui non-seulement ne devoient pas croire en lui, mais qui devoient même le faire mourir ? Tantôt il les interroge, pour les convaincre par leurs réponses; tantôt il répond à leurs interrogations, quoiqu'ils ne l'interrogent que pour le tenter : cependant nous ne lisons point qu'aucun d'eux se soit converti par la force de sa doctrine (1). Il savoit bien cependant ce qui devoit en arriver; mais quelque connoissance qu'il eût que ses prédications ne les convertiroient point, et ne serviroient au contraire qu'à les confirmer dans leur endurcissement, il n'a pas laissé de prêcher, afin que nous qui ignorons si on se convertira ou non par notre moyen, nous apprenions par son exemple, à ne jamais nous relâcher dans nos ministères, et à ne point nous décourager pour le peu de fruit que nous croirons avoir fait. Peut-être qu'il y a quelque élu dont Dieu a attaché le salut à quelqu'une de vos prédications; peut-être qu'il le touchera au moment que vous parlerez : ou si cette conversion ne s'opère pas

(1) Quod cùm faceret, nullum ex his legitur ad eum sequendum fuisse conversum. *Aug. ubi sup.*

alors, peut-être qu'elle s'opérera ensuite, et que la semence de la parole de Dieu qui sera tombée dans son cœur, produira dans quelque temps des fruits de justice et de salut. C'est pourquoi il ne faut jamais, quoi qu'il arrive, manquer à rien de tout ce qui peut dépendre de nous pour le service des âmes.

Gerson (1), dans un traité qu'il a fait des moyens d'attirer les enfans à Jésus-Christ, parle fortement contre ceux qui se rebutent de confesser certains pécheurs, sur ce qu'ils retournent aussitôt à leurs péchés, et que tout ce qu'on fait pour les convertir est peine perdue, et comme si on jetoit de l'eau dans un crible. Il exhorte au même endroit les confesseurs à s'appliquer à confesser les enfans; et il dit qu'il y a beaucoup de fruit à espérer d'eux, parce qu'ils sont entre deux chemins, et en état de suivre celui qu'on leur indiquera. Ils seront, dit-il, à celui qui s'emparera le premier de leur esprit : si on s'en empare pour le démon, ils seront au démon; et si on s'en empare pour Jésus-Christ, ils seront à Jésus-Christ. Ainsi il importe extrêmement de leur montrer de bonne heure le chemin de la vertu, et de les y faire entrer d'abord, parce qu'ils demeurent ordinairement dans celui où ils ont été placés. Il répond ensuite aux objections que font quelques confesseurs, qui disent que c'est temps perdu que de s'amuser à confesser les enfans, parce qu'ils n'ont pas l'esprit assez formé pour pro-

(1) *Gers. lib. de parvulis trahendis ad Christum.*

fiter de ce qu'on leur dit, et qu'ainsi ils retombent au sortir de confesse dans les mêmes fautes dont on vient de les reprendre, et recommencent à jouer, à se quereller, à se battre comme si on ne leur avoit rien dit. Mais si c'est, dit Gerson, parce qu'ils retournent aussitôt à leurs mauvaises habitudes que vous ne voulez pas les confesser, il ne faut pas non plus que vous confessiez ceux qui sont plus avancés en âge : car ils retournent aussi à leur vomissement dès qu'il sont sortis de confesse ; et leurs péchés sont bien plus grands que ceux des enfans, qui ne sont ordinairement que véniels. Ce seroit, sans mentir, une étrange chose, qu'on renvoyât les pénitens, et qu'on refusât de les confesser, parce qu'ils retombent aussitôt dans leurs mêmes péchés. Il ne faut refuser de confesser ni les uns, ni les autres, ajoute-t-il, pourvu qu'ils fassent une véritable résolution de se corriger ; et il applique à ce sujet deux comparaisons qui y viennent très-bien. Lorsqu'un navire fait eau, cesse-t-on, dit-il, de pomper, parce qu'il y entre autant d'eau que l'on en tire ? et cessons-nous de laver nos mains, parce qu'elles se salissent tous les jours ? Il faut avoir continuellement la main à la pompe, quoiqu'on voie qu'il entre autant d'eau que l'on en vide ; parce qu'autrement le vaisseau iroit à fond, et que cela l'en empêche : et il faut laver souvent ses mains, quoiqu'elles se salissent aussitôt, afin que du moins la crasse ne s'y attache pas tant, et que l'on n'ait pas tant de peine à

l'ôter (1). Ne cessons donc point non plus de confesser les pénitens et d'aider à les relever, quoiqu'ils retombent aussitôt; autrement ils achèveront de se perdre : du moins cela les empêche de s'abandonner si fort au désordre; et après tout, il y a toujours lieu d'avoir espérance de leur salut.

L'exemple de notre saint fondateur peut nous servir de règle en ceci. Nous lisons de lui (2), qu'entre plusieurs œuvres de charité qu'il pratiquoit continuellement, il s'employoit de tout son pouvoir à retirer de la débauche les femmes perdues; et que pour cet effet il avoit fait établir à Rome une maison, pour y recevoir celles qui voudroient quitter le désordre. Car quoiqu'il y eût dès-lors à Rome un monastère de repenties, on n'y recevoit cependant que celles qui vouloient bien y prendre le voile; et plusieurs de ces sortes de femmes, quelque envie qu'elles aient de sortir du malheureux état où elles sont, ou ne veulent pas embrasser la vie religieuse, parce qu'elles ne s'y sentent pas appelées, ou ne le peuvent pas, à cause des engagemens du mariage. Afin donc que les unes et les autres pussent avoir un lieu de retraite, il fit établir une maison pour elles, sous le nom de monastère de sainte Marthe; et parce que personne ne vouloit

(1) Numquid sentinam navis exhaurienS, idcircò deserit opus, quia redit tantumdem aquæ, quantum expulerit? Si quotidie manus sordidantur, non minùs abluimus illas : quia etsi redeant sordes, non eâ tenacitate cohærescunt. *Gers. ubi sup.*

(2) *Liv. 3. de sa vie, c. 9.*

commencer une œuvre si sainte, quoique plusieurs s'offrissent à y contribuer, il fut le premier à y mettre la main, donnant pour cet effet cent ducats qu'il tira de quelques pierreries qui furent vendues par son ordre, et les donnant dans un temps où il en avoit extrêmement besoin pour les affaires de la Compagnie. Sa charge même de général ne l'empêcha point de prendre cette affaire si à cœur, que quand il y avoit quelques courtisannes qui quittoient leur mauvaise vie, lui-même les accompagnoit en personne au milieu des rues de Rome, et les conduisoit à ce monastère de sainte Marthe, ou à quelque autre maison honnête où on les retiroit. Quelques-uns lui remontroient à ce sujet qu'il perdoit son temps de travailler à convertir des créatures que la longue habitude du vice replongeoit aisément dans le désordre; et il répondoit, que s'il pouvoit seulement obtenir que quelqu'une d'elles voulût passer une journée sans offenser Dieu, il croiroit avoir bien employé son temps et ses soins, quand même il seroit assuré qu'elle dût reprendre aussitôt le même train de vie. Ainsi quand nous saurions qu'un pénitent ne manqueroit pas de retourner aussitôt à son péché, nous ne devrions pas laisser de croire nos peines bien employées, pourvu seulement qu'il fût une heure sans offenser Dieu, ou qu'il fît un péché mortel de moins; et c'est là avoir un véritable zèle de l'honneur et de la gloire de Dieu. Celui qui cherche un trésor a la peine de creuser long-temps et de tirer beaucoup

de terre, avant que de rien trouver; et pour un peu d'or qu'il trouve ensuite, il croit avoir bien employé toutes les peines qu'il a prises.

Mais allons encore plus loin, et supposons que personne ne se convertisse, et que même nous ne puissions obtenir que personne s'abstienne seulement une heure d'offenser Dieu : je dis que malgré cela, nous ne devons pas laisser de prêcher, et de faire tout ce qui peut dépendre de nous pour le service des âmes. Saint Bernard (1) traite fort bien cette matière dans une lettre qu'il écrit au pape Eugène, qui avoit été son disciple et son religieux. Il l'exhorte à réformer le peuple romain et la cour de Rome ; et après avoir insisté long-temps sur ce sujet, il se fait une objection, et lui dit : Mais peut-être que vous vous rirez de moi, et que vous me direz qu'il est inutile d'entreprendre la réforme du peuple romain, qui est un peuple orgueilleux, intraitable, séditieux, incapable de demeurer en paix, et de s'assujettir à son devoir, que quand il est dans l'impuissance de résister, duquel enfin il n'y a rien à attendre ; et qu'ainsi ce seroit travailler en vain. Ne perdez pas cependant l'espérance pour cela, continue le saint : vous ne les guérirez peut-être pas, mais vous travaillerez à leur guérison, en appliquant des remèdes convenables à leurs maux; et c'est ce que Dieu demande de vous (2) : *Vous avez été établi pour les gou-*

(1) *Bern. l. 4. de cons. ad Eug.*

(2) Noli diffidere : curam exigeris, non curat onem. *Ubi sup.*

verner, dit le Sage ; *ayez soin d'eux* (1). Et remarquez qu'il ne dit pas : Guérissez-les : car celui qui est préposé sur les autres, n'est pas obligé de les guérir de leurs défauts, puisque cela n'est pas en son pouvoir, et que Dieu ne demande pas de nous plus que nous ne pouvons. Quelqu'un a dit très-bien, qu'il n'est pas toujours au pouvoir du médecin de rendre la santé à un malade (2). En effet, ce n'est pas en cela que consiste le devoir de sa profession, c'est à ne manquer à rien de ce qui dépend de lui pour le guérir. Mais laissant à part les autorités que je viens d'alléguer, je veux vous en proposer une qui est encore plus expresse et plus formelle. Ecoutez l'Apôtre qui parle : *J'ai plus travaillé*, dit-il, *que tous les autres* (3). Il ne dit pas : J'ai fait plus de progrès et plus de fruit dans les âmes que tous les autres (4) : car ayant été instruit de Dieu même, il savoit bien que *chacun recevra un jour sa récompense selon qu'il aura travaillé* (5), et non pas selon le succès qu'il aura eu, et qu'ainsi il ne devoit se glorifier que de ses travaux. Imitez-le en travaillant de votre côté, et en faisant tout ce qui peut dépendre de vous. Plantez, arrosez,

---

(1) Rectorem te posuerunt : curam illorum habe. *Eccli.* 32. 1 *et* 2.

(2) Non est in medico semper, ut relevetur æger.

(3) At melius propono de tuis tibi : Paulus loquitur : Abundantiùs illis omnibus laboravi. 1. *Cor.* 15. 10.

(4) Non ait : Plus omnibus profui, aut plus omnibus fructificavi. *Bern. ubi sup.*

(5) Unusquisque autem propriam mercedem accipiet secundùm suum laborem. 1. *Cor.* 3. 8.

cultivez la vigne du Seigneur; et par là vous satisferez au devoir de votre charge. L'accroissement et le fruit n'est pas ce qui vous regarde; c'est à Dieu à y pourvoir, et il le fera quand il lui plaira : mais quand il ne le feroit pas, vous n'y perdrez jamais rien, puisque l'Ecriture-Sainte nous apprend, qu'*il rend aux justes la récompense de leurs travaux* (1), et qu'il ne la mesure pas au succès. O heureux travail, dont la récompense ne dépend point de l'événement (2)! Que personne ne se convertisse, que personne ne se corrige, votre récompense ne laissera pas d'être aussi grande que si vous aviez fait beaucoup de fruit, et que vous eussiez été cause de plusieurs conversions. Je vous dis ceci cependant, ajoute le saint, sans prétendre mettre des bornes à la bonté et à la toute-puissance de Dieu : car quand le peuple romain seroit encore plus endurci, et quand il auroit un cœur de pierre : *Dieu peut de ces pierres susciter des enfans à Abraham* (3). *Et qui sait si le Seigneur ne se laissera peut-être pas fléchir; s'il ne pardonnera point, et s'il ne versera point ses bénédictions sur eux* (4) ? Mais il n'est pas ici question de ce que Dieu fera; car ce n'est

(1) Reddidit justis mercedem laborum suorum. *Sap.* 10. 17.

(2) Securus labor, quem nullus valet evacuare defectus. *Bern. ubi sup.*

(3) Potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. *Matth.* 3. 9.

(4) Quis scit si convertatur, et ignoscat Deus, et relinquat post se benedictionem ? *Joel.* 2. 14.

pas à nous à pénétrer dans ses jugemens : tout ce que je me propose, c'est de faire voir à ceux dont le devoir est de travailler au salut des âmes, que la considération du peu de fruit qu'ils y font ne doit point les porter à se relâcher, parce que le mérite, non plus que la récompense, ne dépend pas du succès, mais seulement de la manière dont on s'acquitte de son devoir.

Il y a plus : c'est que quand même nous saurions ne devoir faire aucun fruit dans les âmes, nous ne devons pas laisser de persévérer toujours dans nos ministères, comme si nous y faisions de grands progrès ; et cela pour deux raisons, dont l'une est tirée de ce qui convient à la grandeur et à la miséricorde de Dieu, et l'autre de ce qui convient à sa justice. Les fontaines ne laissent pas de couler sans cesse, dit saint Chrysostome, quoique personne n'aille y puiser de l'eau ; et il est de la grandeur d'une ville que les eaux y soient en assez grande abondance, pour se répandre et se perdre en divers endroits. Il doit en être de même des prédicateurs, qui sont les canaux par lesquels l'eau de la doctrine de l'Evangile se communique à tout le monde. Ils ne doivent pas laisser de répandre sans cesse les eaux salutaires de la parole de Dieu, soit qu'il y ait beaucoup de gens qui en boivent, soit qu'il n'y en ait guères. Et c'est en cela qu'éclate la magnificence et la miséricorde de Dieu, d'avoir voulu que ces eaux coulassent incessamment dans son Eglise pour tous ceux qui auroient

soif, et qui auroient envie d'en boire. *Venez à ces eaux, vous tous qui avez soif; et vous qui n'avez point d'argent, dépêchez-vous, achetez et mangez : venez, achetez du vin et du lait sans argent, et sans rien donner en échange* (1).

Cette conduite convient en second lieu à la justice de Dieu, parce qu'en cas que tant d'avertissemens et tant de sermons ne puissent servir à convertir les hommes, ils serviront du moins *à faire que Dieu soit justifié dans ses paroles, et qu'il gagne sa cause quand on voudra le juger* (2). Dieu veut justifier sa cause envers les pécheurs, et leur faire voir qu'il n'a tenu qu'à eux de se sauver, afin que venant à considérer les moyens qu'il leur en avoit donné, ils connoissent qu'il ne leur reste aucune excuse, et qu'ils n'ont à se plaindre que d'eux-mêmes. *Qu'ai-je dû faire à ma vigne de plus que je n'ai fait* (3)? dit le Sauveur du monde dans Isaïe, pour rendre raison de sa conduite à son peuple. Je l'ai plantée, je l'ai entourée de haies, j'y ai bâti une tour et un pressoir, *et j'ai attendu qu'elle portât du raisin, et elle n'a porté que du verjus. Maintenant donc, peuples de Jérusalem et de Juda, soyez*

---

(1) Omnes sitientes, venite ad aquas: et qui non habetis argentum, properate, emite, et comedite: venite, emite absque argento, et absque ullâ commutatione vinum et lac. *Is.* 55. 1.

(2) Ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cùm judicaris. *Ps.* 50. 6.

(3) Quid est quod debui ultrà facere vineæ meæ, et non feci! *Is.* 5. 4.

juges entre ma vigne et moi (4), et voyez à qui il a tenu qu'elle ne rapportât. Or ce n'est pas peu que du moins vous puissiez servir à défendre la cause de Dieu contre les pécheurs au jour du jugement : car ces sermons et ces remontrances, dont ils tirent maintenant si peu de profit, seront ce qui les convaincra alors, et ce qui les réduira à ne savoir que répondre. Ainsi, de quelque côté qu'on puisse prendre la chose, il faut toujours s'employer de tout son pouvoir au service des âmes, soit que l'on y réussisse, soit que l'on n'y réussisse pas.

Saint Augustin (2) expliquant la parabole de ceux qui ayant été invités aux noces, ne voulurent pas y aller (3), et parlant des serviteurs que leur maître avoit envoyés pour les prier : Croyez-vous, dit-il, que ces serviteurs doivent être accusés de négligence, parce que ceux qu'ils avoient invités aux noces, n'ont pas voulu s'y trouver ? Non, sans doute ; ils seront regardés au contraire comme des serviteurs soigneux et fidèles, puisqu'ils ont fait ce qui leur avoit été commandé. Ils ont prié ceux qu'ils étoient chargés de prier; ils ont fait ce qu'ils ont pu pour les obliger à être du festin. Les conviés qui n'ont pas voulu y aller seront châtiés ; quant aux serviteurs, ils seront récompensés comme si tous les conviés y avoient été, puisqu'il n'a

(1) Et expectavi, ut faceret uvas, et fecit labruscas. Nunc ergo, habitatores Jerusalem, et viri Juda, judicate inter me et vineam meam. *Is.* 5. 2. 3.

(2) *Lib. de fide et operib. cap.* 17.

(3) *Matth.* 22. *Luc.* 14. 16.

pas tenu à eux que tous n'y allassent. Le compte que Dieu nous demandera au jour du jugement, ce sera si nous aurons fait tout ce que nous aurons pu et tout ce que nous aurons dû pour le service des âmes : car qu'elles se convertissent, c'est assurément un bien que nous devons tous souhaiter, et dont nous devons nous réjouir extrêmement quand il arrive, comme nous lisons que le Sauveur *se réjouit en esprit* (1) du fruit que ses disciples avoient fait dans leur mission. Mais après tout, ce n'est pas une chose qui soit sur notre compte; elle est sur le compte de ceux à qui nous annonçons la parole de Dieu : de sorte que comme chacun doit rendre compte de ce qui le regarde, nous rendrons compte si nous nous sommes acquittés fidèlement de nos ministères, et ils rendront compte s'ils ont fait leur profit des renseignemens qu'ils ont reçus.

Notre mérite donc, et la bonté et la perfection de nos actions, ne dépendent point de l'effet qu'elles produisent dans les autres; au contraire, nous pouvons ajouter ici une chose pour nous consoler, lorsque nous ne réussissons pas. C'est que non-seulement notre récompense et notre mérite ne dépendent point du fruit que nous faisons, mais que nous méritons davantage en quelque façon, quand nous ne faisons point de fruit, que quand nous en faisons beaucoup; de même qu'on mérite plus, de persévérer dans la prière, malgré les distractions et les sé-

(1) Exultavit in Spiritu Sancto. *Luc.* 10. 21.

cheresses, que d'y persévérer au milieu des douceurs et des consolations. Car, comme le dit très-bien saint Grégoire (1), c'est une chose bien satisfaisante pour un prédicateur, et qui lui donne bien du courage et des forces, que de se voir suivi de tout le monde, et de savoir qu'il opère beaucoup de fruit par ses sermons; c'est au contraire une chose bien douloureuse et bien affligeante d'elle-même, de voir qu'on n'est point écouté, et qu'on ne fait aucun fruit. De sorte que ne point se rebuter alors, mais continuer toujours à prêcher la parole de Dieu, comme si on étoit écouté de toute la terre, et que l'on fît de grands progrès dans les âmes, c'est avoir une grande pureté de zèle, et marquer bien que l'on ne travaille que pour Dieu.

Or c'est avec cette pureté de zèle, et avec ce détachement de nous-mêmes, que nous devons exercer nos ministères, nous y proposant pour but principal, non pas d'y faire du fruit, mais de nous en acquitter fidèlement, et d'y accomplir la volonté de Dieu, puisque c'est là précisément ce qu'il veut de nous. De cette sorte, ni la peine ne pourra nous rebuter, ni le mauvais succès, ou le peu de fruit ne pourra nous faire perdre courage, ou nous ôter la paix de l'esprit, comme il arrive tous les jours à ceux qui n'ont principalement en vue que le seul succès.

---

(1) *Greg. l. Moral.* 23. *c.* 4 et 5.

DEUXIÈME TRAITÉ.

DES VOEUX PRINCIPAUX DE LA RELIGION,

Et des avantages de la vie religieuse.

CHAPITRE PREMIER.

Que la perfection d'un religieux consiste a garder exactement les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

AVANT que de parler de chacun de ces trois vœux en particulier, nous en dirons un mot en général; et premièrement je dis, que ce sont les principaux moyens que l'on ait dans la vie religieuse, pour arriver à la perfection. Saint Thomas dit, que le religieux est dans l'état de perfection; et cette doctrine, qui est tirée de saint Denis, est universellement reçue de tous les théologiens. Ce n'est pas que dès qu'on est religieux on soit parfait; mais c'est que l'on fait profession dès-lors d'aspirer à la perfection. Car il n'en est pas de l'état de la vie religieuse comme de l'état de l'épiscopat : on considère la perfection dans un évêque comme une chose déjà acquise; on la considère dans un religieux

comme une chose qu'il doit acquérir : il faut que l'un soit déjà parfait, et il suffit que l'autre le devienne. Le même saint Thomas fonde la différence de ces deux états sur les paroles de Jésus-Christ, remarquant que dans le conseil que Jésus-Christ donne de la pauvreté volontaire, qui désigne la vocation à la vie religieuse, il ne suppose pas que celui à qui il le donne soit déjà parfait, mais qu'il le deviendra, s'il pratique le conseil qu'il lui donne (1). Car il ne lui dit pas : Si vous êtes parfait, allez et vendez ce que vous avez ; mais seulement : *Si vous voulez être parfait* (2). Il en use autrement, lorsqu'il établit saint Pierre dans l'épiscopat : car il lui demande jusqu'à trois fois, non-seulement s'il l'aime, mais s'il l'aime plus que tous les autres ; et cela, pour nous faire voir quelle charité et quelle perfection l'état de l'épiscopat exige de ceux qui y sont élevés. Ainsi l'état de la vie religieuse et l'état de l'épiscopat sont deux états de perfection, mais d'une différente manière ; parce que l'un suppose la perfection, et ne la donne point ; et que l'autre ne la suppose point, et la donne. Vous n'êtes pas obligé d'être parfait du moment que vous êtes religieux ; mais vous êtes obligé d'aspirer à la perfection. C'est pourquoi saint Jérôme dit, que c'est une prévarication dans un religieux, que de ne vouloir pas

(1) Non quasi profitentes se ipsos perfectos, sed profitentes se ad perfectionem tendere. *S. Thom.* 2. 2. *q.* 184. *art.* 5.

(2) Si vis perfectus esse. *Matth.* 19. 21.

être parfait (1); et saint Eusèbe nous avertit, que comme c'est la voie de la sainteté et de la perfection, que de se retirer dans le désert; c'est de même la voie de la damnation, que de ne pas vivre saintement dans le désert (2). Aussi saint Thomas dit, qu'un religieux qui n'aspire pas à la perfection, et qui ne fait pas tous ses efforts pour se rendre parfait, n'est pas un véritable religieux, puisqu'il ne fait pas la seule chose pour laquelle il doit avoir embrassé la vie religieuse. Il faut que notre vie soit conforme à notre nom, et qu'on connoisse notre profession par nos actions (3).

Or les moyens principaux que nous avons dans la religion pour acquérir la perfection, consistent dans les trois vœux que nous faisons de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; et c'est ce que saint Thomas explique parfaitement bien. On peut, dit-il, considérer l'état de la vie religieuse en trois manières; ou comme un exercice qui conduit à la perfection, ou comme un état tranquille, délivré du soin de toutes les choses de la terre, ou comme un sacrifice que l'on fait à Dieu de soi-même et de tout ce qu'on possède. Si nous le regardons comme un exercice qui conduit à la perfection, nous trouverons qu'il détruit en nous tous les obstacles qui

(1) Monachum, perfectum esse nolle, delinquere est. *Hier. Ep.* 1. *ad Heliod.*

(2) Venire ad eremum summa perfectio est. Non perfecte in eremo vivere, summa damnatio est. *Euseb. Emiss. Hom.* 9. *ad Mon.*

(3) Concordet vita cum nomine; professio sentiatur in opere. *S. Thom.* 2. 2. *quest.* 86. *art.* 7.

s'opposent dans notre cœur à l'amour de Dieu, en quoi consiste la souveraine perfection, et qui sont de trois sortes. Le premier obstacle, qui est la convoitise des biens temporels, se détruit par le vœu de pauvreté; le second, qui est la concupiscence des plaisirs charnels, se détruit par le vœu de chasteté; et le troisième, qui est le déréglement de notre propre volonté, se détruit par le vœu d'obéissance. Que si on l'envisage comme un état qui exempte de toute sorte de soins, suivant ces paroles de l'Apôtre : *Je veux que vous n'ayez aucun soin* (1), on verra que les trois vœux que l'on y fait délivrent entièrement de trois sortes de soins principaux, dont on est inquiété dans le monde; que le vœu de pauvreté délivre du premier, qui est le soin des richesses; que le vœu de chasteté délivre du second, qui est le soin du gouvernement d'une famille et de l'éducation des enfans; et que le vœu d'obéissance par lequel on abandonne sa conduite entre les mains d'un supérieur, délivre du troisième, qui est le soin de disposer de soi-même, et de bien se conduire dans les différentes occurrences de la vie. Enfin, si on le considère comme un sacrifice qu'on fait de soi-même à Dieu, on trouvera que ce sacrifice devient entier et parfait, par le moyen de ces mêmes vœux. Car tous les biens que l'homme possède se réduisent à trois; à ceux de la fortune, qui regardent les richesses;

(1) Volo autem vos sine sollicitudine esse. 1. *Cor.* 7. 32.

à ceux du corps, qui regardent les plaisirs; et à ceux de l'âme, qui regardent la volonté et les sentimens. On sacrifie entièrement les premiers par le vœu de pauvreté; on sacrifie entièrement les seconds par le vœu de chasteté; et on sacrifie entièrement les troisièmes par le vœu d'obéissance, par lequel un religieux renonçant à sa propre volonté, se remet entre les mains du supérieur, qui tient la place de Dieu à son égard. Ainsi, de quelque côté que l'on envisage cet état, on trouvera toujours que les trois vœux qu'on y fait, sont les principaux moyens que l'on y ait pour arriver à la perfection.

Il est rapporté dans les chroniques de l'ordre de saint François (1), que Jésus-Christ étant une fois apparu à ce saint, et lui ayant commandé de lui faire trois offrandes : Vous savez, Seigneur, lui répondit-il, que je me suis tout offert à vous, que je suis tout à vous, et que je n'ai rien que cet habit et cette corde, qui sont encore à vous : que puis-je donc vous offrir ? je voudrois avoir pour cela un autre cœur et une autre âme : mais puisque je n'ai rien que je ne vous aie déjà offert, donnez-moi, Seigneur, quelque chose de nouveau, afin que je vous en fasse une offrande, et que je vous obéisse. Alors Jésus-Christ lui commanda de mettre la main dans son sein, et de lui offrir ce qu'il y trouveroit; et le saint ayant obéi, en tira une grande pièce d'or, qu'il lui offrit aussitôt. Le Sauveur

(1) *Hist. Ord. S. Franc.* 1. *p. l.* 1. *c.* 73.

lui fit encore le même commandement par deux fois ; et le saint ayant tiré à chaque fois une semblable pièce d'or, qu'il offrit de la même sorte, le Sauveur lui déclara que les trois pièces d'or marquoient l'obéissance, la pauvreté et la chasteté, dont ce grand saint fit une offrande si parfaite à Dieu, que sa conscience, disoit-il, ne lui reprochoit pas de l'avoir jamais violée en rien. Essayons donc de l'imiter de telle sorte en cette offrande, que nous n'ayons rien à nous reprocher à ce sujet, et que nous ayons sujet de dire avec Job : *Mon cœur ne me reproche rien dans toute ma vie* (1).

CHAPITRE II.

Pourquoi on s'oblige par vœu à ces trois choses.

Mais, dira-t-on, pourquoi s'obliger par vœu à garder la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, puisqu'on pourroit le faire sans s'y engager de cette sorte ? Tous les théologiens répondent à cela avec S. Thomas (2), que les vœux sont nécessaires, parce que la vie religieuse consiste essentiellement dans les vœux, et que sans les vœux, elle ne

(1) Neque enim reprehendit me cor meum in omni vita mea. *Job.* 27. 6.

(2) *S. Thom.* 2. 2. *quest.* 184. *art.* 5. *et quest.* 166. *art.* 6.

pourroit

pourroit pas être un état de perfection. La raison en est, que l'état de perfection suppose nécessairement une obligation perpétuelle à la perfection : car qui dit état, dit une chose stable et permanente; de sorte que la religion ne pouvant être un état de perfection, sans une obligation perpétuelle à la perfection, elle ne peut subsister par conséquent sans les vœux par lesquels elle contracte cette obligation. Ce qui fait que les évêques, dit saint Thomas (1), sont dans l'état de perfection, et que les curés n'y sont pas, c'est que les curés ne sont pas obligés pour toujours au soin des âmes, mais qu'ils peuvent s'en décharger quand ils veulent, et que la sollicitude pastorale est dans les évêques une obligation perpétuelle, dont il n'y a que l'autorité du pape qui puisse les dispenser. Cette même différence se trouve encore entre la perfection d'un séculier et celle d'un religieux : car quoiqu'il puisse arriver qu'un séculier soit plus parfait qu'un religieux, il est pourtant vrai que le séculier n'est pas dans un état de perfection, et que le religieux y est; parce que la perfection du séculier n'étant pas confirmée par des vœux comme celle du religieux, elle n'a pas par conséquent la même fermeté et la même stabilité dans le bien que celle du religieux, quant à ce qui regarde l'état de l'un et de l'autre. Un séculier mène aujourd'hui une vie très-pure et très-sainte, et demain il se relâche; mais un

(1) *Idem.* 2. 2. *q.* 184. *art.* 6.

religieux est toujours dans un état de perfection, quoiqu'il ne soit pas parfait, parce qu'il est obligé à la perfection par des vœux qui l'engagent pour toujours, et dont il n'est pas en sa liberté de se dégager. Aussi un saint homme (1) étant interrogé si on pouvoit acquérir la perfection chrétienne dans le monde, répondit, que sans doute on le pouvoit, mais qu'il aimeroit mieux un degré de grâce dans la religion, que dix dans le monde; parce que dans la religion, où l'on est séparé du monde, l'ennemi capital de la grâce, où l'on est continuellement excité à la vertu par les bons exemples, la grâce se conserve et s'augmente facilement; au lieu que dans le monde il est aisé de la perdre, et difficile de la conserver. C'est pourquoi il concluoit que dans la religion une moindre grâce avec des gardes si sûres pour la conserver, et avec tant de moyens de l'augmenter, étoit à préférer à une grâce beaucoup plus grande, avec tous les périls dont on est environné dans le monde.

On peut connoître par là quelle est l'erreur de quelques novices, qui croient que s'ils étoient dans le monde, ils y vivroient dans une si grande piété et dans un si grand recueillement, qu'ils édifieroient le prochain par leur exemple. C'est une illusion du démon, qui ne cherche qu'à les priver, sous ce prétexte, du bien inestimable qu'ils possèdent, et à les tirer de la religion. Car dans

(1) *Le B. H. frère Gilles. Voyez l'hist. de l'ordre de S. François*, 1. p. l. 6. ch. 10.

le monde, ils auront peut-être d'abord la même ferveur ; ils se confesseront toutes les semaines ; ils feront oraison et s'éloigneront des occasions du péché : mais comme ils ne sont plus sous la conduite de personne, qu'ils ne sont liés à rien par une obligation perpétuelle, et qu'ils rencontrent à tout moment de nouveaux obstacles, ils quittent un jour l'oraison, le lendemain ils se dispensent d'aller à confesse, le jour suivant ils se répandent et se dissipent dans les compagnies, et ils viennent enfin malheureusement à se perdre. Il n'en est pas de même dans la religion : car il n'est pas en la liberté d'un religieux de se dispenser des exercices spirituels, et de se dégager de l'obligation qu'il a contractée par les vœux qui sont ce *lien triple*, que le Sage dit *qu'il est si difficile de rompre* (1).

Nous voyons donc que ce sont les vœux qui font proprement que le genre de vie auquel ils obligent, est une religion et un état de perfection : aussi plusieurs saints (2) tiennent-ils que les apôtres en sont les auteurs, et que lorsqu'ils quittèrent toutes choses pour suivre Jésus-Christ, ils jetèrent en eux-mêmes les fondemens de cet état, en confirmant par vœu l'offrande qu'ils lui faisoient ; et que c'est de là qu'est venu dans l'Eglise catholique, l'usage de se consacrer à Dieu dans la religion par le moyen des vœux.

(1) Funiculus triplex difficilè rumpitur. *Eccl.* 4. 12.

(2) *Aug. l.* 14. *de Civ. Dei. c.* 6. *S. Thom.* 2. 2. *q.* 88. *art.* 4. *ad* 3. *et Waldens late ex Dion. de Eccl. Hierar. c.* 6.

CHAPITRE III.

Des autres avantages que l'on tire de l'obligation des vœux.

Ce qu'il y a encore d'avantageux dans les vœux, outre ce que nous en avons déjà dit, c'est que ce qui se fait par vœu est plus louable et plus méritoire devant Dieu, que ce qui se fait volontairement sans y être assujetti de cette sorte. Saint Thomas (1) en donne trois bonnes raisons; la première est que la religion étant la plus excellente de toutes les vertus morales, et le vœu étant un acte de religion, il s'ensuit de là qu'il rehausse le prix de tous les actes de vertu dont il est accompagné, en faisant que ces actes deviennent des actes de religion, c'est-à-dire, une chose toute sainte, et déjà sacrifiée et consacrée à Dieu. C'est ainsi qu'il fait que le jeûne qui est un acte de tempérance, devient un acte de religion, et est méritoire en deux façons; par lui-même, comme acte de tempérance; et par le vœu, comme acte de religion, et que généralement dans tout ce que nous faisons par obéissance, nous y avons deux mérites; celui de la chose que nous faisons, et celui de l'obéissance : de sorte que nous méritons davantage quand nous agissons par obéissance, que quand nous

(1) *S. Thom.* 2. 2. *q.* 88. *art.* 6.

faisons les choses de notre pur mouvement, et sans y être obligés par obéissance et par vœu. Ceci se comprendra encore mieux par la raison des contraires. De même qu'un religieux qui pèche contre le vœu de chasteté, commet deux péchés mortels; l'un contre le sixième commandement qu'il viole, et l'autre contre le vœu qu'il a fait, ce qui est encore pis, parce que c'est un sacrilége qu'il commet: de même un religieux qui garde fidèlement le vœu de chasteté a deux sortes de mérites; celui d'observer le commandement de Dieu, et celui d'accomplir le vœu qu'il a fait à Dieu; et le dernier, comme étant un pur acte de religion, est encore d'un bien plus grand prix que l'autre.

Ce qui fait en second lieu que le vœu donne un nouveau mérite aux actions, c'est que dans celles qu'on fait par vœu, on donne beaucoup plus à Dieu que dans celles qu'on fait autrement; parce que non-seulement on lui offre ce qu'on fait, mais ce qui est encore plus, on lui offre l'impossibilité dans laquelle on s'est mis de faire autrement, et on lui offre sa liberté propre qui est la plus grande offrande et le plus grand sacrifice qu'on puisse lui faire. Il est bon de se dépouiller de tout pour Jésus-Christ; et par le vœu de pauvreté, non-seulement on se dépouille de tout ce que l'on possède; mais ce qui est beaucoup plus, on se dépouille même du pouvoir de posséder jamais rien; enfin pour me servir de la comparaison de saint Anselme et de

saint Thomas (1), on donne l'arbre à Dieu avec le fruit. De même, disent ces saints, que celui qui donne le fruit et l'arbre tout ensemble, donne beaucoup plus que celui qui ne donne que le fruit en retenant l'arbre pour lui; ainsi les religieux offrent beaucoup plus à Dieu, que les gens du monde. Car les gens du monde donnent tout au plus à Dieu le fruit de l'arbre, c'est-à-dire, les bonnes œuvres, et ils retiennent l'arbre pour eux; c'est-à-dire, ils se réservent toujours la liberté de disposer d'eux, et ne se donnent pas eux-mêmes à Dieu : au lieu que les religieux se livrent entièrement eux-mêmes en ses mains. Ils lui donnent l'arbre et le fruit; ils lui donnent leurs actions, leurs paroles, leurs pensées, leur volonté, leur liberté; enfin ils lui donnent toutes choses, en sorte qu'ils n'ont plus rien à eux, et qu'il ne leur reste plus rien à donner. Saint Bonaventure (2) se sert d'une autre comparaison à ce sujet, et dit, que de même que celui qui donne la propriété et l'usufruit d'une chose, donne plus que celui qui n'en donne que l'usufruit; de même le religieux qui se donne et qui se consacre à Dieu par vœu, lui donne bien plus que le séculier qui ne s'y consacre point de cette sorte. Car le séculier ne donne pour ainsi dire que l'usufruit de lui-même à Dieu; au lieu que le religieux en donnant sa volonté et sa liberté aussi-bien que toutes ses actions, se donne tout entier à Dieu en propriété.

(1) *S. Thom.* 2. 2. *q.* 88. *art.* 6. *Anselm. lib. de similitud.*
(2) *Bonav. in Apol. pauper.*

La troisième raison pour laquelle les actions qui sont accompagnées d'un vœu, sont plus méritoires que les autres, est que la bonté de toutes les actions extérieures naît principalement de la volonté : de sorte que plus la volonté est parfaite, plus les œuvres qu'elle produit le sont aussi. Or il est certain que plus la volonté est ferme et constante, plus elle est parfaite, parce qu'elle est ainsi plus éloignée du défaut que le Sage reprend dans les gens tièdes, quand il dit, *que le paresseux veut et ne veut pas* (1); et plus propre à opérer avec cette fermeté inébranlable (2), qui est regardée des philosophes comme une des conditions de la vertu, qui s'acquiert infailliblement par les vœux. Comme celui qui est endurci dans le péché, disent les théologiens, pèche plus grièvement que celui qui ne pèche que par foiblesse ou par emportement de passion, parce qu'il pèche par une volonté déterminée au mal, ce qu'ils appellent pécher contre le Saint-Esprit; aussi les bonnes actions qui partent d'une volonté ferme et tout-à-fait déterminée au bien, sont sans doute d'un plus grand mérite et d'une plus grande perfection que les autres.

Il faut ajouter, que si nous considérons d'un côté notre foiblesse, et de l'autre l'opiniâtreté du démon à nous tenter, nous trou-

(1) Vult et non vult piger. *Prov.* 13. 4.
(2) Ut firmiter et immobiliter operetur. *Arist.* 2. *Ethic.* c. 4.

verons qu'il n'y a point de meilleur remède et pour nous fortifier, et pour fermer toutes les avenues au démon, que de nous lier à Dieu par les vœux que nous faisons. Car de même qu'un homme qui recherche une fille en mariage perd ses espérances et abandonne sa poursuite, quand il voit qu'elle se marie à un autre : aussi quand le démon voit qu'une âme a pris Jésus-Christ pour époux par le moyen de ses vœux, il perd ordinairement l'espérance de l'engager de nouveau dans le monde ; souvent même il cesse tout-à-fait de la tenter, de peur que sa tentation ne serve qu'à augmenter sa couronne, et qu'au lieu de gagner quelque chose sur elle, il n'en retire que de la confusion et de la honte.

CHAPITRE IV.

Pourquoi le don de soi-même qu'on fait à Dieu dans la religion par le moyen des vœux, est appelé par les saints un second baptême et un martyre.

Il est d'un si grand prix et d'un si grand mérite devant Dieu, de se donner absolument à lui par le moyen des vœux de la religion, que saint Jérôme, saint Cyprien et saint Bernard (1), appellent cela un second bap-

(1) *S. Thom. 2. 2. q. ult. art. 3. addit. 3. Hier. sup*

tême, et que les théologiens tiennent qu'on obtient par-là une entière rémission de tous ses péchés; de sorte que si on venoit alors à mourir, on ne passeroit point par le feu du purgatoire, mais on iroit droit au ciel comme ceux qui meurent en achevant de recevoir le baptême. Cela ne doit point au reste s'entendre, comme étant dit seulement à cause des indulgences qui peuvent être attachées à la profession des vœux; car il y a aussi indulgence plénière pour les novices le jour qu'ils prennent l'habit; mais il faut l'entendre comme étant simplement dit du mérite même des vœux : qui est si grand et si excellent, que sans le secours d'aucune indulgence, il est capable de satisfaire à la justice de Dieu pour la peine due à nos péchés. Ce sentiment qui est déjà très-bien fondé de lui-même, se confirme encore par ce qui est rapporté par saint Athanase dans la vie de saint Antoine. Ce grand saint eut une fois une vision dans laquelle il lui sembloit que les anges l'enlevoient au ciel, et que les démons étant survenus tâchoient de les en empêcher, en l'accusant de quelques péchés qu'il avoit commis dans le siècle; mais que les anges leur répondirent : Si vous avez à l'accuser de quelque chose depuis qu'il est religieux, vous pouvez l'en accuser; car pour les péchés qu'il a commis dans le siècle, ils lui sont déjà pardonnés, et c'est une dette à laquelle il a

---

Ezech. Cypr. exhort. martyr. Bern. serm. 30. sup. Cant. Paulus V. in Bulla seu Const. ann. 606. S. Th. ubi sup.

entièrement satisfait en se consacrant à Dieu dans la religion.

Rachetez vos péchés par les aumônes (1), disoit Daniel à Nabuchodonosor. Que si par l'aumône, qui n'est que la distribution de quelque partie du bien qu'on possède, on peut satisfaire pour ses péchés ; de quelle sorte devons-nous croire qu'on y satisfasse par la donation entière de tout ce qu'on a ? Il est bon de faire l'aumône aux pauvres, en leur distribuant charitablement ses biens comme si on n'en étoit que le dispensateur ; mais il vaut encore mieux se défaire tout d'un coup de toutes choses pour suivre Jésus-Christ, et se délivrer ainsi de l'embarras des richesses, pour devenir pauvre avec lui (2). Saint Jérôme (3) prouve cette proposition contre l'hérétique Vigilence, par le témoignage même du Sauveur, qui dit dans l'Evangile : *Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel ; et venez, et suivez-moi* (4). Et saint Grégoire, sur Ezéchiel, dit (5) que les gens du monde, en distribuant une partie de leur

(1) Peccata tua eleemosynis redime. *Dan.* 4. 24.

(2) Bonum est facultates cum dispensatione pauperibus erogare : sed melius est pro intentione sequendi Dominum, insimul donare, et absolutum sollicitudine egere cum Christo. *Lib.* 2. *de Eccl. dogm. c.* 71.

(3) *Hieron. in. Vigil.*

(4) Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo ; et veni, sequere me. *Matth.* 19. 21.

(5) *Greg. in Ezech. Hom.* 20. *S. Thom.* 2. 2. *q.* 86. *art.* 6.

bien aux pauvres, offrent à Dieu un sacrifice de leur bien; mais que les religieux en se dépouillant entièrement de tout leur bien pour l'amour de Dieu, offrent à Dieu un holocauste, qui est quelque chose de bien plus excellent que le sacrifice. Que si le seul renoncement aux richesses est d'un si grand mérite, que sera-ce du renoncement à soi-même, du renoncement à son propre corps par le vœu de chasteté, et du renoncement à sa volonté et à sa liberté par le vœu d'obéissance? que sera-ce de renoncer continuellement à soi-même, et de se mortifier incessamment pour l'amour de Dieu? car la vie d'un religieux est *de porter toujours sur son corps les marques des souffrances de Jésus-Christ* (1).

Ce qui montre encore l'excellence de cette oblation entière de soi-même à Dieu par le moyen des trois vœux qui se font dans la religion, c'est que tous les canonistes tiennent (2) qu'un homme qui auroit fait vœu, par exemple, d'aller à Rome ou à Jérusalem, de distribuer aux pauvres tout le bien qu'il pourroit acquérir, de servir toute sa vie dans les hôpitaux, de se donner tous les jours la discipline, de jeûner tous les jours au pain et à l'eau, de porter continuellement le cilice, et enfin quelque autre espèce de vœu que ce fût, en seroit entièrement quitte en se faisant religieux: toutes les obligations qu'il auroit contractées par un vœu précédent, étant dès-

(1) Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes. 2. *Cor.* 4. 10.

(2) *Capitul.* Scripturæ. De voto et voti redemptione.

lors confondues et commuées en celle de la vie religieuse, comme en une chose plus parfaite et plus agréable à Dieu.

Il y a plus, c'est que ce renoncement à soi-même entre les mains de Dieu, par le moyen des trois vœux dont nous avons parlé, est une chose si excellente et si héroïque, que les saints (1) comparent l'état de la vie religieuse à celui du martyre. En effet, c'est un martyre continuel, qui a véritablement, dit saint Bernard, quelque chose de moins horrible que celui où le corps est déchiré par les tourmens, mais qui est en même temps plus fâcheux par sa durée (2). Celui que les tyrans faisoient souffrir aux fidèles, se terminoit par un coup d'épée; mais celui des religieux ne s'achève pas d'un seul coup; c'est une longue souffrance qui se renouvelle tous les jours en nous, tantôt par l'abaissement de notre orgueil, et tantôt par l'anéantissement de notre propre volonté et de nos propres lumières; en sorte que nous pouvons dire avec le Psalmiste : *On nous met à mort tous les jours pour l'amour de vous, Seigneur, et nous sommes regardés comme un troupeau destiné à la boucherie* (3). Cependant notre soumission doit être telle dans cet

(1) *Thom. à Kempis serm. 2. ad nov. Clem. Alex. l. 4. Strom. Aug. l. 13. de Civit. Dei, c. 8. Hermes, discip. S. Paul. l. 3. Pastor. simil. 9. Cap.* Cùm Marthæ. *de celebrat. Miss.*

(2) Illo quidem quo membra cæduntur ferro, horrore quidem minus, sed diuturnitate molestius. *Bern. serm. 3. sup. Cant.*

(3) Quoniam propter te mortificamur totâ die, æstimati sumus sicut oves occisionis. *Ps.* 43. 22.

état, que comme les martyrs ne choisissoient pas le genre de leur supplice et de leur mort, et qu'ils étoient toujours prêts à recevoir celui qu'on voudroit leur faire souffrir; aussi un religieux doit être toujours disposé à toutes les mortifications qu'on voudra lui faire endurer.

Pour conclusion, le martyre est un acte d'amour si héroïque, qu'on ne peut rien imaginer de plus excellent : *Personne ne pouvant avoir un plus grand amour*, comme dit le Sauveur, *que de donner sa vie pour ses amis* (1). Or comme par cette raison les saints tiennent qu'il efface absolument les péchés; en sorte que celui qui meurt pour la foi va droit au ciel, sans passer par le purgatoire, et que ce seroit lui faire injure que de prier pour lui (2) : aussi tiennent-ils que n'y ayant rien au-delà de l'oblation entière de soi-même, parce qu'il ne reste plus rien à donner, lorsqu'on se donne soi-même entièrement, cette oblation que le religieux fait à Dieu par le moyen des vœux, lui obtient de même une entière rémission de ses péchés et de la peine qui leur étoit due, et voilà pourquoi ils la comparent au baptême et au martyre.

---

(1) Majorem hâc dilectionem nemo habet, quàm ut animam suam ponat quis pro amicis suis. *Joan.* 15. 13.

(2) Injuriam facit martyri, qui orat pro eo.

CHAPITRE V.

Que l'obligation que l'on contracte par les vœux, ne diminue rien de la liberté, mais qu'au contraire elle la perfectionne.

Je vois bien, dira quelqu'un, que tous les avantages dont on vient de parler, se rencontrent dans le sacrifice qu'on fait de soi-même à Dieu par le moyen des vœux; mais l'inconvénient que j'y trouve, c'est que les vœux privent l'homme de la liberté, qui est un bien sans prix (1). Vous vous trompez, répond à cela saint Thomas : ils perfectionnent plutôt la liberté, qu'ils ne la détruisent; car l'effet des vœux est de confirmer la volonté dans le bien, et d'empêcher qu'elle ne se laisse entraîner dans le mal: or cela ne détruit point la liberté en nous, non plus que la liberté parfaite dont Dieu et les bienheureux jouissent, n'est pas détruite en eux par l'impossibilité de pécher. Les apôtres ne pouvoient plus pécher mortellement après qu'ils eurent été confirmés en grâce : cependant la grâce ne détruisoit pas en eux la liberté, au contraire elle la perfectionnoit, puisqu'elle servoit à confirmer leur volonté dans le bien pour lequel ils avoient été créés.

(1) Non benè pro toto libertas venditur auro.

Ne croyez pas, dit notre saint fondateur, dans une lettre sur l'obéissance, que ce soit un médiocre avantage pour votre libre arbitre que de pouvoir le remettre entièrement entre les mains de celui qui vous l'a donné; car vous ne le perdez pas par ce moyen, mais vous le rendez plus parfait, en le conformant à la souveraine règle de toute sorte de perfection, qui est Dieu, dont votre supérieur est l'interprète, et duquel il tient la place. Cela s'accorde bien avec ce que dit saint Anselme, que la liberté ne consiste pas à pouvoir pécher, et que la puissance de pécher n'est qu'une marque de foiblesse et de misère (1). Voulez-vous le voir clairement? dit saint Augustin : Celui qui peut tout ne peut pas pécher; il ne peut pas mentir (2). C'est être sous le pouvoir du péché, que d'avoir le pouvoir de pécher; et le pouvoir du péché à l'égard de l'homme est plus ou moins grand, selon que le pouvoir de l'homme à l'égard du péché l'est plus ou moins. Ainsi, plus nous diminuons en nous le pouvoir de pécher, en déterminant notre volonté au bien, plus aussi nous la perfectionnons; et c'est là précisément ce que font les vœux, par lesquels nous nous obligeons à la pratique de la perfection. Heureuse nécessité, dit saint Augustin, qui

(1) Peccare non est libertas, nec pars libertatis. Peccare est potius non posse, quàm posse. Quicumque enim facit quod sibi non expedit, quantò magis hoc potest, tantò magis adversitas et perversitas possunt in illum. *Ansel. c. 9. de fortit. et Albert. Mag. l. de virtut.*

(2) Hoc unum non potest omnipotens, mentiri non potest. *Aug. Epist. 45. ad Armen. et Paul.*

contraint toujours de faire ce qu'il y a de mieux ! Ne vous repentez donc pas de vous être lié par des vœux : au contraire, réjouissez-vous de ce que par ce moyen vous êtes privé d'une liberté dont vous n'auriez pu user que pour votre malheur (1). Si on vous voyoit prendre le chemin d'un précipice, ne vous feroit-on pas un grand bien de vous en fermer tellement le passage, que quand vous voudriez vous perdre, vous ne le pussiez pas ? Or si vous avez à vous perdre, ce sera par le moyen de votre propre volonté. Car s'il n'y avoit point de volonté propre, dit saint Bernard, il n'y auroit point d'enfer (2); et par conséquent, plus on vous ferme ce chemin en vous empêchant de faire un mauvais usage de votre liberté; plus on vous fait de bien. Ainsi ce n'est pas perdre sa liberté, que d'assujettir sa volonté à celle de son supérieur, par le vœu d'obéissance; au contraire c'est l'assurer davantage et la perfectionner, en la renfermant ainsi dans la pratique de l'obéissance et de la volonté de Dieu.

Un docteur célèbre (3) ajoute une chose digne de remarque. Bien loin, dit-il, que les vœux diminuent la liberté, au contraire, celui qui s'oblige à Dieu par les vœux, et

---

(1) Felix necessitas, quæ in meliora compellit ! Non te vovisse pœniteat : imò, gaude jam tibi non sic licere, quod cum tuo detrimento licuisset. *Ubi sup.*

(2) Cesset voluntas propria, et infernus non erit. *Bern. serm.* 3. *de Resurr.*

(3) *Soto. l.* 7. *de just. et jure. q.* 2. *art.* 4. *ad* 1.

qui se soumet au joug de l'obéissance, jouit d'une plus véritable liberté qu'un autre : car la véritable liberté consiste à être maître de soi-même ; et celui qui se lie ainsi à Dieu, l'est sans doute davantage, que celui qui n'y est pas lié de la même sorte. Pour prouver cette vérité plus clairement par des exemples, ce qui vous engage à faire vœu de chasteté, c'est que vous espérez qu'avec la grâce de Dieu, vous serez assez maître de vous-même pour garder la chasteté ; et ce qui empêche un autre d'en faire vœu, c'est qu'il ne croit pas pouvoir être assez maître de lui-même pour la garder. Ainsi, vous voyez que vous êtes celui qui avez plus de pouvoir sur vous pour faire ce que vous voulez, et ce que vous croyez que vous devez faire. Or c'est en cela proprement que consiste la liberté : car la liberté que l'autre conserve, n'est pas une véritable liberté ; c'est une sujétion, c'est un esclavage, puisqu'en effet il obéit en esclave à sa passion qui le maîtrise et qui le fait tomber dans le péché. Il est esclave de sa passion, *qui le captive dans la loi du péché* (1) *: car celui qui est vaincu est esclave de celui dont il est vaincu* (2) *; et quiconque pèche est esclave du péché* (3). Il en est de même dans l'obéissance : ce qui vous porte à faire vœu d'obéissance, c'est que vous croyez, que moyennant la grâce de Dieu, vous serez assez

(1) Captivantem illum in lege peccati. *Rom.* 7. 23.
(2) A quo enim quis superatus est, hujus et servus est. 2. *Pet.* 2. 19.
(3) Omnis qui facit peccatum, servus est peccati. *Joan.* 8. 34.

maître de vous-même, pour suivre toujours la volonté de votre supérieur, et mortifier toujours la vôtre; et ce qui empêche un autre de faire le même vœu, c'est qu'il ne se sent pas assez maître de lui-même, pour pouvoir renoncer de la même sorte à la sienne, et se soumettre à celle d'autrui. Par conséquent vous voyez qu'il faut avoir plus de pouvoir sur soi, et une plus véritable liberté, pour s'assujettir au joug de l'obéissance par le moyen des vœux, que pour ne s'y pas assujettir. Il y a de la grandeur et de la noblesse à le porter; et c'est à un joug de cette nature que le Sage nous exhorte, quand il dit : *Mettez votre pied dans ses fers, et votre cou dans ses carcans; abaissez vos épaules pour porter son joug, et n'ayez point honte de ses chaînes* (1). Heureuses chaînes, heureux fers, qui attachent moins qu'ils ne parent ceux qui les portent ! Ce ne sont pas des chaînes d'esclave et des marques de captivité; ce sont des ornemens qui n'appartiennent qu'à des hommes libres, ce sont des marques de dignité et de grandeur. Il est au reste d'une grande importance pour notre soulagement et pour notre bonheur, de bien envisager les choses de cette sorte; car le joug de Jésus-Christ, comme le dit très-bien saint Ambroise, est doux à porter, quand on le considère comme un ornement et non pas comme un fardeau (2).

(1) Injice pedem tuum in compedes illius, et in torques illius collum tuum : subjice humerum tuum, et porta illam, et ne acedieris vinculis ejus. *Eccli.* 6. 25 *et* 26.

(2) Jugum Christi suave est, si ornamenta putes cervi is tuæ esse, non onera. *Ambr. lib. de initiand.*

CHAPITRE VI.

Des grands avantages de la religion, et de l'obligation que nous avons a Dieu de nous y avoir appelés.

Dieu est fidèle, dit l'Apôtre : bénissez-le à jamais, *de ce que c'est par lui que vous avez été appelés à la société de son fils Jésus-Christ notre Seigneur* (1). Lorsque Dieu tira les enfans d'Israël de la servitude d'Egypte, il leur recommanda si expressément de se souvenir du jour où il leur avoit fait cette grâce, qu'il voulut que pour en conserver la mémoire, ils en célébrassent tous les ans la fête huit jours durant, et que le septième, ils immolassent et mangeassent un agneau, avec les mêmes cérémonies que le jour de leur délivrance. Que s'il vouloit qu'ils célébrassent avec tant de solennité la mémoire du jour où il les avoit tirés de l'esclavage d'Egypte, pour les faire passer dans la terre de promission, (ce qui n'étoit qu'une grâce temporelle, dont les effets n'alloient point jusqu'à l'âme), que ne devons-nous point faire pour célébrer la mémoire du jour où sa main toute-puissante a tiré notre âme de l'esclavage du démon, pour la mettre dans

(1) Fidelis Deus, per quem vocati estis in societatem filii ejus Jesu Christi Domini nostri. 1. *Cor.* 1. 9.

le chemin du ciel ? On rapporte de saint Arsène (1), qu'il solennisoit tous les ans le jour auquel Dieu lui avoit fait la grâce de le retirer du siècle ; et sa manière de le solenniser étoit de communier ce jour-là, de donner l'aumône à trois pauvres, de manger un peu de légumes cuits, et de laisser sa cellule ouverte à tous les solitaires qui vouloient le voir.

Saint Augustin applique au sujet de la retraite du siècle, la réponse que fit Moïse à Pharaon, qui refusoit de laisser aller les enfans d'Israël dans le désert pour y sacrifier, et qui vouloit les obliger à sacrifier dans l'Egypte même. *Cela ne se peut pas*, répondit le saint législateur du peuple de Dieu : *car il faut que nous immolions au Seigneur notre Dieu les abominations des Egyptiens*, c'est-à-dire, les animaux mêmes qu'ils adorent comme des dieux : *que si nous immolions en leur présence ce qu'ils adorent, ils nous lapideroient ; c'est pourquoi nous irons dans le désert, pour y sacrifier au Seigneur notre Dieu, comme il nous l'a dit* (2). Ceux que Dieu appelle à la perfection des conseils évangéliques, se trouvent dans les mêmes termes. Il faut qu'ils lui sacrifient les abominations du monde, c'est-à-dire, les choses

(1) *In ejus vita.*

(2) *Aug. l. 2. qq. sup. Exod. q. 28. in illud.* Non potest ita fieri : abominationes enim Ægyptiorum immolabimus Domino Deo nostro. Quòd si mactaverimus ea quæ colunt Ægyptii coram eis, lapidibus nos obruent : viam trium dierum pergemus in solitudinem, et sacrificabimus Deo nostro, sicut præcepit nobis. *Exod.* 8. 26. 27.

que le monde adore, les richesses, les honneurs, les plaisirs, l'attachement à soi-même et à sa propre volonté; et comme ils seroient exposés à l'opprobre et à la risée des gens du monde, s'ils faisoient ce sacrifice dans le monde, il faut qu'ils sortent du monde, et qu'ils se retirent dans la solitude de la religion, pour y sacrifier à Dieu en paix. Nous sommes dans cet état. Dieu par sa miséricorde infinie nous a tirés de la servitude du monde, et nous a fait venir dans la solitude de la religion, afin que par le moyen des trois vœux, nous puissions lui sacrifier ces dieux du monde; et nous pouvons le faire avec d'autant moins d'obstacle, que dans la religion l'honneur et la gloire consistent à les sacrifier; et que celui qui en fait un sacrifice plus parfait, est aussi celui qui y est le plus en estime.

Pour mieux vous faire comprendre quelle est la reconnoissance que nous devons avoir de cette grâce, nous toucherons ici quelque chose de ce que les Saints disent de l'excellence et des avantages d'un si grand bienfait. Saint Jérôme expliquant ces paroles du Prophète royal : *En sortant d'Egypte il entendit une langue qu'il ne connoissoit point, et il déchargea ses épaules des fardeaux qu'il avoit accoutumé de porter* (1), s'étend sur la miséricorde que Dieu nous a faite de nous tirer du siècle; et nous représentant la misère de la servitude dans laquelle nous vivions

(1) *Hier. sup. Ps.* 80. Cùm exiret de terra Ægypti, linguam, quam non noverat, audivit; divertit ab oneribus dorsum ejus. *Ps.* 80. 6 *et* 7.

sous la tyrannie du démon, et la liberté des enfans de Dieu à laquelle il nous a appelés, Dieu, dit-il, nous a délivrés d'un joug et d'un fardeau bien pesans. Nous étions esclaves de Pharaon, *et le Seigneur par sa main toute-puissante nous a tirés de la terre d'Egypte, de la maison de servitude* (1). Lorsque nous étions en Egypte, nous travaillions aux bâtimens de Pharaon ; nous portions du mortier et de la brique, et tout notre soin étoit de chercher et d'amasser de la paille. Nous n'avions point alors de blé ; nous n'avions point le pain céleste qui nous a été donné d'en-haut, et la manne n'étoit point encore tombée du ciel pour nous. Que les charges que nous portions étoient pesantes (2) ! Que c'est en effet un fardeau pesant que celui des gens du monde ! que de soin ! que de peine, pour subsister seulement, ou tout au plus pour parvenir à quelque emploi honorable ! que de difficulté ensuite pour s'y maintenir et pour s'y avancer ! que d'intrigues, que d'embarras, que de devoirs et de contraintes ! enfin que de sujétions différentes, dont on ne connoît bien la misère que quand on l'éprouve ! Certainement le joug que portent les gens du monde, est un

(1) In manu forti eduxit nos Dominus de terra Ægypti, de domo servitutis. *Exod.* 13. 14.

(2) Quandò in Ægypto eramus, extruebamus civitates Pharaoni, lutum et laterem portabamus, et tota anima nostra quærebat paleas. Non habebamus frumentum, non habebamus cœlestem panem, et qui de cœlo venit ; nondum acceperamus manna de cœlo : quàm grandia anteà habebamus onera ! *Hieron. ubi sup.*

joug de fer, un joug très pesant et très-insupportable ; mais *Dieu nous en a déchargés par sa grâce* (1), en nous imposant le sien, *qui est doux et léger* (2), et en nous appelant à un état dans lequel nous n'avons rien à faire qu'à l'aimer et qu'à le servir.

L'Apôtre parlant de la différence qu'il y a entre ceux qui sont engagés dans l'état du mariage, et ceux qui ne le sont point : *Celui*, dit-il, *qui n'a point de femme, est occupé des choses du Seigneur et du soin de plaire à Dieu ; mais celui qui a une femme est occupé des choses du monde et du soin de plaire à sa femme, et est partagé* entre Dieu et le monde. *Une femme qui n'est point mariée, et une vierge songe encore aux choses du Seigneur et aux moyens d'être sainte de corps et d'esprit ; mais celle qui est mariée, songe aux choses du monde et aux moyens de plaire à son mari* (3). Que si l'Apôtre dit que tout le soin de ceux qui vivent dans le monde dans l'état de chasteté, doit être de plaire à Dieu, et de se sanctifier l'esprit et le corps : quelle doit être

(1) Divertit ab oneribus dorsum ejus. *Ubi sup.*

(2) Jugum enim meum suave est, et onus meum leve. *Matth.* 11. 30.

(3) Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodò placeat Deo. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodò placeat uxori, et divisus est. Et mulier innupta, et virgo, cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore et spiritu. Quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodò placeat viro. 1. *Cor.* 7. 32. 33. 34.

l'obligation des religieux que Dieu a déchargés de tous les soins de la terre, et même de celui de leur subsistance, afin qu'ils n'eussent point d'autre soin que de se rendre tous les jours plus agréables à ses yeux, et d'augmenter tous les jours en sainteté? Saint Augustin dit (1), que la différence de ces états est figurée par celle que fit Abraham en sacrifiant les victimes que Dieu lui avoit commandé d'immoler, qui étoient une vache, une chèvre, un bélier, une tourterelle et une colombe : car l'Ecriture marque, qu'ayant coupé en deux les trois premières victimes, *il ne coupa point les oiseaux en deux* (2), mais qu'il les offrit tout entiers. Par les animaux terrestres, dit ce Père, il faut entendre les hommes charnels et les gens du siècle, dont l'esprit et le cœur sont continuellement partagés en divers soins; et par les oiseaux il faut entendre les hommes spirituels, qui, soit qu'ils demeurent dans la retraite comme la tourterelle, soit qu'ils vivent dans le commerce des hommes comme la colombe, ne se partagent point en deux, mais s'offrent entièrement à Dieu, et ne s'emploient uniquement qu'à le servir. Or c'est là un des avantages des religieux, de pouvoir se sacrifier tout entiers à Dieu, sans aucun partage, et de n'avoir rien à faire qu'à lui plaire. C'est dans ce dessein que nous faisons vœu de chasteté, afin qu'étant dégagés du soin de

(1) *Lib.* 16. *de Civit. Dei. c.* 24.
(2) Aves autem non divisit. *Gen.* 15. 10.

plaire

plaire à une femme, et de gouverner une famille, nous ne nous appliquions qu'à nous rendre plus saints et plus parfaits. C'est dans ce dessein que nous faisons vœu de pauvreté, et que nous renonçons aux richesses, afin qu'étant aussi délivrés des inquiétudes qu'elles donnent, qui sont les épines qui étouffent la bonne semence, nous ne travaillions qu'à la faire profiter dans notre cœur, et à y amasser les trésors de la grâce. Enfin, c'est dans ce dessein que nous faisons vœu d'obéissance, et que nous renonçons à nous-mêmes et à notre propre volonté, afin que n'ayant plus à nous mettre en peine de notre conduite, et en ayant remis entièrement le soin entre les mains du supérieur qui en est chargé, nous ne songions qu'à ce qui regarde notre progrès spirituel. Saint Jérôme écrivant sur ces paroles du Psalmiste : *Bénissez maintenant le Seigneur, vous ses serviteurs qui demeurez dans sa maison* (1), dit que de même qu'un grand seigneur a plusieurs serviteurs, dont les uns sont auprès de sa personne, et les autres dans les terres de la campagne; de même Dieu a plusieurs serviteurs, dont les uns, pour ainsi dire, sont comme attachés auprès de sa personne, et les autres sont employés au-dehors (2). Les

(1) Ecce nunc benedicite Dominum, omnes servi Domini. Qui statis in domo Domini, in atriis domûs Dei nostri. *Ps.* 133. 1. 2.

(2) Sic Deus habet multam familiam. Habet quasi ad faciem suam qui sibi ministrant : habet alios in agris. *Hier.*

religieux sont comme les serviteurs domestiques, qui ne quittent point leur maître, et qui lui parlent tous les jours; et les gens du siècle sont comme les serviteurs qu'il laisse dans les terres pour les cultiver. Or de même, continue ce saint docteur, que quand ceux qui servent au-dehors veulent obtenir quelque chose de leur maître, ils y emploient ordinairement ceux qui sont auprès de lui : de même lorsqu'il survient quelque affaire aux gens du siècle, et qu'ils veulent obtenir quelque grâce de Dieu, ils s'adressent ordinairement aux religieux, comme à ceux qui ont plus d'accès qu'eux auprès de Dieu, et qui en sont plus favorisés. De plus, comme les serviteurs qui sont employés à cultiver les terres sont ceux qui ont toute la peine, tandis que les autres jouissent d'une vie douce auprès de leur maître : aussi les gens du siècle sont ceux qui ont la peine et le soin de tout, tandis que les religieux n'ont autre chose à faire qu'à vivre en repos, et à s'entretenir avec Dieu. Saint Grégoire dit (1) que la différence de ces deux états nous est encore figurée par les différens genres de vie que Jacob et Esaü avoient embrassés : *Esaü étant un chasseur qui aimoit la campagne, et Jacob étant un homme simple qui aimoit à demeurer dans les tabernacles* (2). Par Esaü qui étoit adonné à la chasse, il faut entendre,

(1) *Greg. l. Mor.* 5. *c.* 8.
(2) Factus est Esaü vir gnarus venandi, et homo agricola : Jacob autem vir simplex habitabat in tabernaculis, vel habitabat domi. *Gen.* 25. 27.

dit ce Père, les gens du siècle, qui sont sans cesse occupés du soin des choses de la terre; et par Jacob homme simple, et qui demeuroit dans les tabernacles, il faut entendre les religieux qui vivent dans un continuel recueillement d'esprit et dans une continuelle application à ce qui regarde la perfection de leurs âmes, et qui par cette raison sont les bien-aimés de Dieu, comme Jacob étoit le bien-aimé de sa mère. Or considérons ici quelle grâce le souverain maître nous a faite de nous élever tellement au-dessus des gens du siècle, qu'ils soient comme les serviteurs qu'il occupe aux emplois bas et pénibles de la campagne, et que nous soyons comme les domestiques qui ne sortent point d'auprès de sa personne. Certes, nous lui pouvons bien dire ce que la reine de Saba dit à Salomon, après avoir vu la magnificence et le bon ordre de sa maison : *Heureux vos gens, et heureux vos serviteurs, qui sont toujours en votre présence, et qui entendent votre sagesse* (1) ! Heureux les religieux, d'avoir été choisis de Dieu pour demeurer dans sa maison, et pour y jouir à toute heure de sa présence et des trésors de sa sagesse infinie !

Il est aisé de juger par ce qu'on vient de dire, quel est l'aveuglement de ceux qui croient avoir beaucoup fait pour Dieu, en quittant le monde, et qui prétendent que Dieu leur en est fort redevable. Vous vous trompez :

(1) Beati viri tui, et beati servi tui, qui stant coram te semper, et audiunt sapientiam tuam. 3. *Reg.* 10. 8.

c'est Dieu au contraire, qui vous a fait une grande grâce de vous tirer du monde, pour vous placer dans sa maison, et pour vous élever à un état si sublime; c'est vous qui êtes le redevable, et qui êtes obligé de lui rendre de nouveaux services en reconnoissance d'un si grand bienfait. Si un roi attiroit un gentilhomme auprès de lui, pour lui donner une des principales charges de sa cour, ce gentilhomme n'auroit garde de croire qu'il eût fait beaucoup d'avoir quitté sa maison, et que le roi lui en dût être obligé: au contraire, il comprendroit que le roi, en l'appelant pour cela auprès de sa personne, auroit ajouté une nouvelle grâce à celles qu'il lui auroit déjà faites, et il tâcheroit de la mériter et de la reconnoître par de nouveaux services. Voilà ce que nous devons faire: car ce n'est point nous qui avons choisi Dieu, c'est Dieu qui nous a choisis, et qui nous a fait la grâce de nous appeler, non-seulement sans que nous l'eussions mérité, mais même quoique nous nous en fussions rendus indignes.

Hélas! Seigneur, qu'avez-vous pu voir en nous, pour nous choisir plutôt que nos frères que vous avez laissés dans le monde; et qu'y avoit-il en nous qui pût vous plaire? il faut bien que vous y ayez vu quelque chose qui vous ait plu, puisque vous nous avez choisis. Mais prenez garde, dira-t-on, à ce que vous avancez: car tous les théologiens tiennent qu'il n'y a rien en nous qui puisse contribuer à la cause de notre prédestination. Saint

Augustin explique très-bien ceci par une comparaison. Un sculpteur, dit-il, passe par un bois : il voit un tronc d'arbre coupé, il s'arrête, il le considère, il trouve qu'il lui plaît, et il se détermine à en faire quelque chose. Mais qu'y a-t-il pu voir qui lui plût ? Il y a vu ce qu'il pouvoit devenir par le moyen de l'art ; et il y a aimé non pas ce qu'il étoit alors, mais ce qu'il se proposoit d'en faire : il y a aimé la figure qu'il avoit dessein d'en tirer ; et voilà comment Dieu nous a aimés, quoique nous fussions pécheurs. Il n'a pas aimé l'état où nous étions, et il ne nous a pas aimés, afin de nous y laisser, et afin que nous demeurassions comme des troncs d'arbres ; mais il nous a regardés comme un excellent ouvrier regarde une pièce de bois abattue dans une forêt, et il a songé à l'ouvrage qu'il en feroit (1). Voilà ce qui lui a plu de nous, non pas ce que nous étions alors, car nous n'étions que des pièces de bois informes et inutiles, mais ce qu'il avoit dessein de faire de nous. Il vouloit, cet ouvrier admirable qui a fait la terre et les cieux, *et qui a prédestiné, pour être conformes à l'image de son Fils, ceux qu'il a connus par sa prescience* (2) : il vouloit faire de vous une image qui fût parfaite, et

(1) In arte vidit quod futurum est, et amavit quod inde facturus est ; non illud quod est. Sic nos et Deus amavit peccatores. Quasi lignum de silva vidit nos faber, et cogitavit ædificium quod facturus est. *Aug. tract.* 8. *sup.* 1. *Ep. Joan.*

(2) Quos præscivit et prædestinavit conformes fieri imaginis filii sui. *Rom.* 8. 29.

qui lui ressemblât à lui-même; et c'est là ce qui lui a plu en vous, et ce qui l'a porté à vous choisir. *Car ce n'est point vous*, dit le Sauveur, *qui m'avez choisi; mais c'est moi qui vous ai choisis, et qui vous ai établis, afin que vous alliez et que vous rapportiez du fruit, et que votre fruit demeure éternellement* (1). Considérez quelle est l'image que Dieu veut faire de vous, et combien il veut la rendre semblable à son fils unique, puisqu'il vous a choisi pour le même emploi, pour lequel on l'a envoyé dans le monde, qui est le salut des âmes.

Le même saint expliquant ce verset du psaume cent trente-sixième : *Sur le bord des fleuves de Babylone, là nous nous sommes assis, et nous avons pleuré en nous souvenant de Sion* (2) lui donne un sens qui vient très-bien à notre sujet. Les fleuves de Babylone sont, dit-il, les choses passagères de la terre; et il y a cette différence entre les enfans de Babylone et les enfans de Jérusalem, que ceux-là demeurent au milieu des fleuves de Babylone, où ils sont continuellement exposés à la tempête; c'est-à-dire, se plongent dans les plaisirs, où ils ont continuellement à craindre les surprises de la mort : et que ceux-ci qui voient le malheur des autres, se tiennent sur le bord de ces fleuves, et se mettent à pleurer (3). Mais

(1) Non vos me elegistis, sed ego vos elegi, et posui vos ut eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat. *Joan.* 15. 16.

(2) *Aug. in illud :* Super flumina Babylonis, illic sedimus, et flevimus, cùm recordaremur Sion. *Ps.* 136. 1.

(3) Vident hæc, et non se mittunt in flumina Baby-

de quoi pleurent-ils, et pourquoi sont ils assis sur les bords du fleuve ? Premièrement, ils pleurent leur exil, dit ce Père : la vue des orages qui s'élèvent à toute heure sur les fleuves de Babylone, et le souvenir de leur céleste patrie, dont ils sont éloignés, leur tire sans cesse des larmes, et leur fait dire en soupirant : O sainte Sion, où tout est permanent, et où rien ne passe, qui nous a précipités dans cette misère ? Pourquoi sommes-nous séparés de celui qui vous a bâtie, et de la compagnie de vos habitans (1) ? Quand serons-nous délivrés des périls qui nous environnent ? Quand nous rappellera-t-on de notre exil ? Quand n'aurons nous plus rien à craindre, et quand nous verrons-nous dans vos murs ? En second lieu, ils pleurent ceux qui se laissent emporter au courant des fleuves de Babylone, ils pleurent leurs frères que la gloire, l'ambition, l'amour, la haine et l'envie entraînent dans le précipice, et qui y tombent tous les jours à milliers. Une grande sainte vit un jour en esprit les âmes tomber en enfer, comme les flocons de neige tombent l'hiver sur la terre. Qui ne pleureroit cette perte, et qui pourroit la voir sans se sentir déchirer les entrailles de compassion ? Enfin, ils sont assis sur le bord des fleuves de Babylone, pour secourir leurs frères qui se perdent, pour leur donner

lonis, sed sedent super flumina Babylonis, et flent super flumina Babylonis. *Aug. ubi sup.*

(1) O sancta Sion, ubi totum stat, et nihil fluit ! quis nos ita præcipitavit ! quare dimisimus conditorem tuum et societatem tuam ! *Aug. ibid.*

la main, et pour voir s'ils ne pourront pas en sauver quelques-uns? Voilà quel doit être l'emploi de tous les religieux, qui sont désignés par les enfans de Jérusalem, et quel doit être principalement le nôtre. Car Dieu nous a particulièrement appelés, *pour nous faire devenir pêcheurs d'hommes* (1); et il nous a établis comme sur les bords des fleuves de Babylone, afin que nous nous mettions en devoir de sauver les débris du naufrage qui y arrivent tous les jours, et que nous tendions la main aux âmes qui sont sur le point de se perdre. Considérons maintenant d'un côté combien Dieu nous a fait de grâces plus qu'aux gens du monde, de nous avoir mis sur le rivage, tandis qu'il les laisse au milieu des eaux, où ils sont à tout moment en danger de se perdre; et de l'autre, combien il faut de force et d'adresse pour secourir des gens qui se noient, et combien sans cela on est en danger de se noyer avec eux, étant assez ordinaire qu'un homme qui se noie entraîne avec lui celui qui veut le sauver. Il faut être bien habile dans l'art de gagner les âmes à Dieu; il faut avoir une grande vertu et une grande sainteté pour tirer les autres du péril, sans s'y exposer soi-même.

On raconte de saint Anselme (2), qu'étant un jour ravi en extase, il vit un grand fleuve où venoient se jeter toutes les ordures et

(1) Venite post me, et faciam vos fieri piscatores hominum. *Matth.* 4. 19.

(2) *Habetur in ejus operib. et refert Sur. in ejus vita.* 21. *April. Tilman. Braudembrach. collat.* 3. *c.* 34.

toutes les immondices de la terre : les eaux en étoient si sales et si puantes, qu'on ne pouvoit rien imaginer de semblable; et le cours en étoit si impétueux et si rapide, qu'il entraînoit tout ce qu'il rencontroit, hommes et femmes, riches et pauvres, les précipitant à toute heure jusqu'au fond, et les repoussant ensuite, puis les précipitant de nouveau, sans leur laisser un seul moment de relâche. Le saint étonné de ce spectacle, et surpris de voir que ceux qui étoient dans le fleuve étoient en vie, demanda comment ils pouvoient vivre, et de quoi ils se nourrissoient; et il lui fut répondu qu'ils ne se nourrissoient que des ordures et des eaux bourbeuses dans lesquelles ils étoient plongés, et qu'avec cela ils ne laissoient pas de vivre contens. On lui expliqua ensuite cette vision, et on lui dit que ce fleuve si rapide étoit le monde, où les hommes plongés dans le vice et entraînés par leurs passions, vivent dans un aveuglement si étrange, que quoique l'agitation continuelle dans laquelle ils sont, ne leur permette pas de pouvoir jamais trouver de repos, ils ne laissent pas de se croire heureux. Après cela il fut ravi en esprit dans un parc très-spacieux, dont les murailles étoient couvertes de lames d'argent, et jetoient un grand éclat. Il y avoit au milieu une prairie, dont l'herbe étoit toute d'or, mais si molle et si fraîche, qu'elle plioit aisément, quand on vouloit s'y asseoir; et que sans paroître jamais flétrie, elle revenoit à son premier état sitôt qu'on se relevoit. L'air que l'on y respiroit étoit doux

et pur; tout enfin y étoit si riant et si agréable, qu'il sembloit que ce fût un paradis terrestre, et que rien n'y manquât à la souveraine félicité. Il fut dit au saint, que c'étoit là une représentation très naïve de l'état de la vie religieuse.

CHAPITRE VII.

Continuation du même sujet.

Saint Bernard voulant comprendre en peu de paroles les avantages de la vie religieuse, dit que la sainteté et la pureté de la religion font que celui qui est engagé dans cet état, vit plus purement, tombe plus rarement, se relève plus vite, marche avec plus de précaution, est plus souvent rafraîchi par les consolations célestes, se repose avec plus de sûreté, meurt avec plus de confiance, est plutôt purgé de ses fautes, et reçoit une récompense plus glorieuse (1). Votre profession, dit il, en un autre endroit, parlant aux religieux, est très-sublime : elle est plus élevée que les cieux; elle est égale aux anges; elle est semblable à la pureté angélique : car vous avez fait vœu, non-seule-

(1) Nonne hæc est religio sancta, pura, et immaculata, in qua homo vivit purius, cadit rarius, surgit velociùs, incedit cautius, irroratur frequentiùs, quiescit securius, moritur fiducius, purgatur citius, præmiatur copiosius! *Bern. serm. sup.* Simile est regnum cœlorum, etc.

ment de toute sorte de sainteté, mais de la perfection de toute sorte de sainteté, et même de la perfection la plus consommée; c'est aux autres à servir Dieu, c'est à vous à être attachés à Dieu. Quel assez digne nom pourrois-je donc vous donner, ajoute ce père? Vous appellerai-je des hommes célestes, ou des anges terrestres, puisque quoique vous viviez sur la terre, tout votre entretien et toutes vos pensées sont dans le ciel (1)? *Vous n'êtes plus du monde; mais vous êtes les citoyens des saints, et les domestiques de Dieu* (2). Vous êtes semblables à ces esprits bienheureux, à qui Dieu commet le soin de notre garde, et qui s'occupent de telle sorte dans leurs emplois, qu'ils ne perdent jamais Dieu de vue. Voilà quelle est la vie d'un vrai religieux : son cœur est dans le ciel, pendant que son corps est sur la terre; tout son entretien, toute sa conversation est de Dieu et des choses de Dieu; et il peut dire véritablement avec l'Apôtre: *Jésus-Christ est toute ma vie* (3). De même que dans le monde, on dit de celui qui est extrêmement adonné à la chasse, que la

(1) Altissima est professio vestra : cœlos transit, par angelis est, angelicæ similis puritati; non enim solum omnem vovistis sanctitatem, sed omnis sanctitatis perfectionem, et omnis consummationis finem. Aliorum est servire Deo, vestrum adhærere..... Quos quo nomine dignius appellem nescio; homines cœlestes, an angelos terrestres, degentes in terris, sed conversationem habentes in cœlis. *Idem ep. ad frat. de monte Dei.*

(2) Non estis de mundo, sed estis cives sanctorum, et domestici Dei. *Eph.* 2. 9.

(3) Mihi vivere Christus est. *Philipp.* 1. 21.

chasse est toute sa vie ; et de celui qui est extrêmement adonné à l'étude, que toute sa vie est d'étudier : de même l'Apôtre dit ici de lui, que Jésus-Christ *est toute sa vie*, parce qu'il n'est adonné qu'à Jésus-Christ, et qu'il s'est entièrement consacré à lui. Or un religieux y est consacré de la même sorte, et peut par conséquent dire la même chose.

Le même saint Bernard applique à la vie religieuse ces paroles des Cantiques : *Notre petit lit tout couvert de fleurs* (1), et dit que comme dans le monde, il n'y a rien de plus propre au repos que le lit, aussi dans l'Eglise de Dieu, il n'y a rien de plus propre à la tranquillité d'esprit que la religion ; et que c'est une espèce de lit, où l'âme dégagée des soins et des inquiétudes du siècle, se repose continuellement en Dieu. Nous éprouvons tous les jours dans la Compagnie l'avantage qu'il a plu à Dieu de nous faire en cela : les supérieurs y ayant un soin si particulier de nous pourvoir de tout ce qui nous est nécessaire pour la vie et pour l'habillement, pour les études et pour les voyages, quand nous sommes malades, et quand nous nous portons bien, que nous pouvons bien nous passer de nos parens, et ne songer à eux que pour les recommander à Dieu. Car soit qu'ils soient morts ou qu'ils soient encore en vie, soit qu'ils soient riches ou qu'ils soient pauvres, la Compagnie et les supérieurs qu'elle nous

(1) *Bern. sup. Cant. in illud :* Lectulus noster floridus. *Cant.* 1. 15.

donne, nous tiennent lieu de père et de mère; et avec une tendresse qui passe celle des pères et des mères, ils pourvoient à tous nos besoins, afin que n'ayant plus à nous mettre en peine des choses temporelles, nous ne songions qu'à la fin pour laquelle nous sommes venus dans la religion, qui est pour travailler à notre avancement spirituel et à celui de notre prochain. Clément Alexandrin dit que Dieu ayant mis l'homme dans le paradis terrestre, lui abandonna la possession de toutes choses, afin que n'ayant plus rien à désirer sur la terre, il élevât ses désirs au ciel. La Compagnie tient une pareille conduite à notre égard : elle se charge du soin de tout ce qu'il nous faut, afin qu'étant délivrés du souci des choses de la terre, nous portions toutes nos pensées vers le ciel.

CHAPITRE VIII.

Du renouvellement des vœux, qui est en usage parmi nous, et du fruit qu'on peut en tirer.

L'AN mil cinq cent trente-quatre (1), le jour de l'Assomption de la Vierge, les premiers pères de notre Compagnie s'étant assemblés à Paris avec saint Ignace, allèrent à Montmartre (2) dans l'église qui y est

(1) *Lib. 2. cap. 4. vitæ S. Ignat.*
(2) Mons Martyrum.

dédiée à la Vierge; et là, après s'être confessés et communiés, ils promirent solennellement à Dieu, qu'un certain jour qu'ils marquèrent, ils quitteroient tout leur bien, sans se réserver autre chose que ce qui leur seroit nécessaire pour aller jusqu'à Venise. Ils firent encore vœu de s'employer au salut du prochain, et d'aller en pèlerinage à Jérusalem, avec cette condition, qu'ils attendroient un an entier à Venise la commodité de passer dans la terre sainte : que s'ils la trouvoient dans l'année, ils iroient à Jérusalem, et feroient ensuite tout leur possible pour demeurer le reste de leurs jours dans les lieux saints; mais que s'ils ne pouvoient pas passer dans un an, ou qu'ayant visité les saints lieux, il leur fût impossible de s'y établir pour toujours, ils viendroient à Rome se prosterner aux pieds du pape, et s'offrir à lui, afin qu'il disposât d'eux comme il lui plairoit, pour le bien et pour le salut des âmes. Ils renouvelèrent les mêmes vœux deux années de suite, à pareil jour, dans la même église, et avec les mêmes solennités; et c'est de là qu'a pris origine le renouvellement des vœux qui se pratique dans la Compagnie avant la profession.

Notre saint instituteur parlant de ce renouvellement des vœux, dit que renouveler ses vœux, ce n'est pas s'engager de nouveau envers Dieu, mais que c'est se ressouvenir de l'engagement qu'on a pris avec lui, et le confirmer (1). C'est renouveler ce qu'on a

(1) Vota sua renovare, non est obligatione nova se

fait auparavant, et le confirmer avec joie, pour marquer qu'on n'a point de regret de l'avoir fait, mais qu'au contraire, on rend grâces à Dieu d'avoir accepté l'offrande qu'on lui a faite; qu'on la feroit de nouveau, si elle étoit encore à faire; que s'il y avoit mille mondes à quitter, on les quitteroit tous pour l'amour de lui, et que si on avoit mille volontés et mille cœurs à lui sacrifier, on lui en feroit le sacrifice avec joie. C'est ainsi que ce renouvellement des vœux doit se faire; et quand on le fera de cette sorte, on peut s'assurer qu'il sera d'un grand mérite : car de même que la joie et la complaisance qu'on a du péché est un nouveau péché et un nouveau sujet de châtiment; de même la joie et la complaisance qu'on a d'une bonne action est une chose agréable à Dieu, et une nouvelle matière de récompense : la joie d'une bonne action est méritoire à proportion que l'action est bonne.

Ce renouvellement des vœux, dit il ensuite (1), pour entrer davantage dans le détail, se fait pour trois sujets. Le premier, pour augmenter la dévotion dans les cœurs (2): en effet, il ne l'augmente pas peu dans le cœur de ceux qui se préparent comme il faut pour le bien faire. Le second, pour réveiller en nous le souvenir de l'obligation que nous avons contractée avec Dieu, et nous exciter

---

adstringere, sed eius quâ obstricti sunt in Domino, recordari, atque eamdem confirmare. 1. *p. const.* 5. *c.* 4. § 5.

(1) 4. *part. constit. c.* 4. § 5.

(2) Ad devotionis augmentum.

par là à nous acquitter fidèlement de notre promesse, en travaillant tous les jours à nous rendre plus parfaits (1). Et le troisième, pour nous confirmer toujours davantage dans notre vocation (2). Car de même que c'est un grand remède dans les tentations, que de produire des actes de la vertu qui est contraire au vice dont on est tenté, parce que les contraires se guérissent par leurs contraires; de même c'est un grand remède contre les mouvemens intérieurs de chagrin et de dégoût que le démon tâche de nous donner dans les occasions, de renouveler les vœux qu'on a déjà faits. Il en devient plus foible, voyant que nous nous fortifions ainsi dans nos saintes résolutions, et il perd le courage de nous attaquer par de semblables tentations; et si nous avons été coupables de quelque négligence, elle se trouve alors réparée avec usure par les nouvelles forces que nous acquérons.

La vertu et la perfection est une chose bien difficile à notre nature corrompue : car la misère et la foiblesse que nous avons contractée par le péché est si grande, et l'inclination que nous avons au mal est si violente, que quoique nous commencions quelquefois nos exercices spirituels avec ferveur, nous ne laissons pas cependant de nous relâcher peu à peu, et de retourner

(1) Ad excitandam, quâ Deo obstricti sunt oblationis memoriam.

(2) Ad majorem studentium in sua vocatione confirmationem.

bientôt à notre foiblesse et à notre tiédeur. Nous ressemblons à des contre-poids d'horloge qui tirent toujours en bas : notre chair, qui est terre, nous tire toujours vers la terre; ainsi nous avons besoin de secours, afin que si nous venons à tomber, nous puissions du moins nous relever aussitôt. C'est pourquoi, comme l'Eglise á établi l'Avent et le Carême, afin qu'il y eût deux temps dans l'année où ses enfans pussent reprendre de nouvelles forces, pour recommencer à servir Dieu avec une nouvelle ferveur; aussi notre saint fondateur a voulu que deux fois l'année, nous nous rappelassions la mémoire des vœux que nous avons faits à Dieu, afin que ce souvenir rallumant en nous notre première ferveur, nous redonnât de nouvelles forces, pour nous acquitter des devoirs de notre vocation : et voilà ce qui l'a principalement porté à instituer dans la Compagnie ce renouvellement solennel des vœux, et quel est le fruit que nous devons tâcher d'en tirer.

Saint François Xavier disoit (1), que ce n'étoit pas seulement dans les temps qui y sont destinés, qu'on devoit les renouveler; mais qu'à l'imitation du saint abbé Paphnuce, il falloit les renouveler tous les jours : et que comme il ne connoissoit guères de meilleures armes pour un religieux contre toute sorte de tentations, il nous conseilloit de nous en

---

(1) *Liv. 6. c. 13 et 15. de sa vie. Coll. 3. Abb. Paph. de triplici renunt. Monach.*

armer tous les soirs et tous les matins après l'oraison contre les ennemis de notre salut. Que si on n'a pas assez de ferveur pour embrasser cette pratique, il est bon au moins de suivre celle que quelques-uns observent, qui est de renouveler leurs vœux toutes les fois qu'ils communient, de se demander souvent compte à eux-mêmes de la manière dont ils les observent, et d'examiner avec soin si leur conscience ne leur reproche rien contre la fidélité de leur promesse.

Pour mieux parvenir à la fin que l'on doit se proposer dans le renouvellement solennel des vœux, il est de l'usage de la Compagnie (1), qu'outre les austérités et les mortifications corporelles qu'on pratique dans le temps destiné à ce renouvellement, on fasse encore trois choses pour s'y préparer. La première, de se tenir quelques jours en retraite, pendant lesquels on s'abstient de toutes ses autres occupations, pour vaquer plus tranquillement à la prière et aux exercices spirituels. La seconde, de rendre compte de sa conscience au supérieur; ce qui alors doit se faire des derniers six mois, et plus exactement qu'en aucun autre temps de l'année : et ce qui étant une de nos plus essentielles obligations, fera ensuite le sujet d'un traité particulier. Et la troisième, de se confesser de tous les péchés que l'on a commis pendant ces six mois, s'adressant à quelqu'un des confesseurs qui auront été

(1) *Congreg. 6. decr. 45. can. 8.*

marqués pour cet effet, conformément à l'ancien usage de la Compagnie, et à la règle que nous en avons. Or tous ces moyens sont très-propres pour la fin que l'on s'y propose : car en faisant la revue de toutes ses fautes, et en conférant les derniers six mois avec les précédens, on peut connoître aisément si on a fait plus de progrès dans un temps que dans un autre, et si on a avancé ou reculé dans la voie de Dieu; et quand on trouve qu'on a reculé au lieu d'avancer, on a de la confusion de se voir si éloigné de la perfection à laquelle on a été appelé, et on se sent excité à faire de nouveaux efforts pour y parvenir. De plus, quand un homme voit toutes ses fautes rassemblées et de sang-froid, il juge par celles dans lesquelles il est le plus souvent tombé, quelle passion règne plus en lui, et lui livre une plus rude guerre; et alors il se porte avec plus d'ardeur à y appliquer les remèdes convenables, en faisant de cette passion le sujet de son examen particulier. Il y a plus; c'est que comme on fait la revue de ses fautes dans le renouvellement des vœux, qui est un temps où l'on fait aussi la revue de toutes les grâces que l'on a reçues de Dieu, et particulièrement de celle d'avoir été appelé à la religion, il est impossible que considérant d'un côté tant de grâces reçues, et de l'autre tant de fautes commises, on ne s'humilie pas devant Dieu, et qu'on ne prenne pas une ferme résolution de se corriger, et de le mieux servir que par le passé. Les choses qui sont opposées l'une

à l'autre, paroissent davantage quand on les approche l'une de l'autre : ainsi le noir et le blanc mis l'un contre l'autre, en paroissent davantage. Or comparez maintenant ce que Dieu a fait pour vous, avec ce que vous avez fait contre lui; considérez quelles obligations vous lui avez, et comment vous y avez répondu, et vous verrez quel sujet vous avez de vous abaisser devant lui, et de vous confondre. Que vous reste-t-il de la fréquentation des sacremens ? que vous reste-t-il de tant de mortifications et d'austérités, de tant de prières, de tant d'examens, de tant d'exhortations et de lectures spirituelles ? dans quel abîme tout cela est-il tombé ? quel fruit, quelle utilité en avez-vous recueilli ? C'est ainsi qu'il faut s'examiner, quand on doit rendre compte de sa conscience au supérieur, ou faire une confession générale; surtout il faut essayer de découvrir par quel endroit les eaux de tant de grâces ont pu s'écouler et se perdre, afin que l'ayant découvert, on puisse y mettre ordre pour l'avenir.

CHAPITRE IX.

Suite du même sujet.

Le renouvellement des vœux est encore institué parmi nous, en reconnoissance de la grâce que Dieu nous a faite de nous tirer du monde et de nous appeler à la religion;

et c'est proprement une fête que nous célébrons en mémoire d'un si grand bienfait, qui est la source de notre bonheur, et une grande marque de notre prédestination. Comme l'Eglise célèbre tous les ans la fête de la dédicace des temples matériels, il est juste aussi que nous célébrions la fête de la dédicace de nos âmes, qui sont les temples vivans du Seigneur. Mais pour la célébrer dignement, et pour rendre nos remercîmens agréables à Dieu, il faut lui témoigner notre reconnoissance par les effets, qui en sont la meilleure marque; il faut nous renouveler nous-mêmes en renouvelant nos vœux; il faut nous fortifier de telle sorte dans l'observation de tous nos devoirs, que désormais nous nous en acquittions avec plus d'exactitude et de fidélité que jamais. C'est à ce renouvellement de nous-mêmes, dit saint Grégoire, que l'Apôtre nous exhorte par ces paroles : *Renouvelez-vous en esprit* (1); car le renouvellement extérieur que nous faisons de bouche, de quoi peut-il servir, s'il n'est pas accompagné du renouvellement intérieur de notre âme? Quand les couleurs d'un tableau sont tellement usées et tellement effacées par le temps, qu'on a peine à distinguer les traits et les figures, on le rafraîchit par de nouvelles couleurs, et il redevient aussi beau que s'il ne venoit que d'être achevé. Les couleurs de la vertu s'usent et s'effacent en nous avec le temps, parce

(1) *Greg. l.* 22. *Mor. c.* 2. *in illud :* Renovamini spiritu mentis vestræ. *Eph.* 4. 23.

que nous sommes entraînés par notre nature corrompue, qui nous porte à la corruption et au désordre, *et que la corruption du corps appesantit l'ame* (1); c'est pourquoi il est nécessaire d'appliquer d'autres couleurs de temps en temps, et de retoucher sur nous-mêmes, en renouvelant les saintes résolutions que nous avons faites, et en nous y fortifiant de plus en plus. Si nous voulons ne nous point relâcher dans la vertu, dit saint Grégoire, il est extrêmement nécessaire de penser tous les jours que nous ne faisons que de commencer (2). Souvenez-vous avec quelle ardeur et quel courage vous commençâtes, quand vous vîntes dans la religion : recommencez maintenant tout de nouveau avec le même courage et la même ardeur, et ce sera là vous renouveler vous-même; ce sera donner à Dieu une marque agréable de la reconnoissance que vous avez de ses bienfaits.

Cassien rapporte une exhortation courte et solide que l'abbé Pinuphe fit en présence de tous ses religieux à un novice qu'il recevoit ; et chacun peut se l'appliquer à soi-même, comme un moyen qui peut beaucoup servir à la fin qu'on se propose dans le renouvellement des vœux. Vous venez de vous donner tout à Dieu, disoit ce saint homme, et de renoncer à toutes les choses de la terre;

(1) Corpus quod corrumpitur, aggravat animam. *Sap.* 9. 15.

(2) Si lacessere ab inchoatis bonis nolumus, valdè necessarium est, ut inchoare nos quotidie credamus. *Greg. l. Mor.* 21. *c.* 2.

gardez-vous de jamais rien reprendre de ce que vous avez quitté par une renonciation (1). Vous avez renoncé aux richesses par le vœu de pauvreté; gardez-vous bien de vous attacher à la possession de la moindre chose dans la religion : car il ne vous serviroit de rien de vous être privé de tout ce que vous possédiez dans le monde, si dans la religion vous vous attachiez à la possession de quelque chose. Vous avez renoncé à votre propre volonté et à votre propre jugement par le vœu d'obéissance; gardez-vous bien de les reprendre, mais dites avec l'épouse : *Je me suis dépouillée de ma tunique, comment pourrai-je la remettre* (2) ? Je me suis dépouillé de mes propres sentimens, Dieu me préserve de m'en révêtir jamais. Vous avez renoncé à tous les plaisirs et à tous les vains amusemens du siècle; gardez-vous bien de leur donner entrée dans votre cœur. Vous avez foulé aux pieds l'orgueil, la vanité et l'opinion du monde; gardez-vous bien de leur laisser prendre de nouvelles forces contre vous, quand il y aura plus long-temps que vous serez dans la religion, et quand vous enseignerez dans les chaires, ou que vous entrerez dans les charges. N'allez pas rebâtir alors ce que vous aurez détruit autrefois : car ce seroit devenir prévaricateur, et regarder derrière soi, après avoir mis la main à la

(1) Cave ne quid aliquandò eorum resumas quæ renuntians abjecisti. *Cass. l. 4. de inst. renunt. c. 36. et coll. 1. Ab. Mos.*

(2) Expoliavi me tunicâ meâ, quomodò induar illâ ! *Cant. 5. 3.*

charrue ; mais persévérez jusqu'à la fin dans la pauvreté et dans le dénuement de toutes choses, où vous avez promis à Dieu de vivre; persévérez dans l'humilité et dans la patience que vous aviez, lorsque vous demandiez avec larmes à être reçu dans la religion.

Saint Basile, saint Bernard et saint Bonaventure (1) ajoutent à ceci une autre considération. Songez, disent-ils, que vous n'êtes plus à vous, mais que tout ce que vous êtes et tout ce que vous possédez est à Dieu, à qui vous en avez fait don par le moyen de vos vœux; c'est pourquoi gardez-vous de reprendre ce que vous lui avez déjà donné, car ce seroit commettre un larcin, puisque c'en est un de disposer d'une chose contre la volonté de celui à qui elle appartient (2). Ne disions-nous pas au commencement de ce traité (3), que celui qui entre dans la religion donne à Dieu le fruit et l'arbre? Or si quelqu'un avoit donné un arbre à un autre pour le planter dans son jardin, et qu'il en prit ensuite le fruit, ne seroit-ce pas dérober? Et voilà ce que fait un religieux qui suit sa volonté, au lieu de faire ce que l'obéissance lui prescrit. Il fait même pis, car il commet un sacrilége, puisqu'il s'agit d'une chose déjà consacrée à Dieu, et même une espèce de

(1) *Basil. in Reg. fusiùs disp.* 19. *et serm. de abdic. rerum. Bern. serm.* 19. *in Cant. Bonav. de inform. novit. p.* 1. *c.* 2.

(2) Contrectatio rei alienæ, invito domino, furtum est.

(3) *Traité* 2. *Ch.* 3.

sacrilége

sacrilége que Dieu a extrêmement en horreur, comme il nous le dit lui-même par ces paroles : *Je suis le Seigneur qui aime la justice, et qui hais la rapine dans l'holocauste* (1). Qu'y a-t-il de plus criminel que de dérober quelque chose d'un holocauste qui est tout à Dieu, et qui lui est entièrement consacré ? C'est pourquoi saint Bernard dit très-bien, qu'il n'y a point de crime plus énorme, que de reprendre du pouvoir sur une volonté qui a été offerte une fois à Dieu en sacrifice (2).

Saint Augustin expliquant ce passage de la Genèse : *Dieu prit l'homme, et le mit dans le jardin de volupté, pour y travailler et pour le garder* (3), l'interprète d'une manière qui convient très-bien à notre sujet. Examinons, dit ce Père, ce que le Saint-Esprit veut nous donner à entendre par ces paroles. Est-ce que Dieu mit Adam dans le paradis terrestre, pour y cultiver la terre ? Il n'y a pas d'apparence qu'avant le péché, il ait voulu l'obliger à ce travail. A la vérité il n'y avoit pas d'inconvénient qu'il s'exerçât alors à quelque occupation par manière de récréation, comme font ceux qui prennent plaisir à travailler eux-mêmes à

(1) Ego Dominus diligens judicium, et odio habens rapinam in holocausto. *Isai.* 61. 8.

(2) Nullum sacrilegii crimen reperitur deterius, quàm in voluntate semel oblata Deo, reaccipere potestatem. *Bern. ep.* 353.

(3) *Aug. l.* 8. *sup. Gen. in illud :* Tulit Dominus Deus hominem, et posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur, et custodiret illum. *Gen.* 2. 15.

leurs jardins ; mais qu'il y fût obligé par contrainte, cela n'étoit ni convenable à son état, qui étoit l'état d'innocence, ni nécessaire à la nature de la terre, qui rapportoit d'elle-même. Que faut-il entendre encore, ajoute ce grand saint, par ces paroles : *Dieu mit l'homme dans le paradis pour le garder ?* De qui falloit-il qu'il le gardât, puisqu'il n'y avoit point alors d'autre homme que lui au monde ? Falloit-il qu'il le gardât des animaux ? mais avant le péché les animaux ne faisoient aucun mal à l'homme, ni à ce qui lui appartenoit ; et d'ailleurs comment un homme seul eût-il pu garder un lieu de si grande étendue contre tant de sortes d'animaux ? N'eût-il pas fallu premièrement y faire un enclos assez serré pour empêcher même le serpent d'y passer ? et avant que de l'achever, n'eût-il pas fallu en chasser tous les animaux qui y étoient ? et comment un homme seul eût-il pu venir à bout de tant de choses ? Il ne faut donc pas entendre par ce passage de l'Ecriture, que Dieu mit l'homme dans le paradis afin de le garder de cette sorte, et afin de cultiver la terre. Mais que veulent donc dire ces paroles : *Pour y travailler, et pour le garder ?* Elles veulent dire, répond ce Père, afin qu'il travaillât à pratiquer les préceptes que Dieu lui avoit donnés, et qu'en les pratiquant il se conservât le paradis, qu'il perdit ensuite faute de les avoir pratiqués. Venons maintenant à notre sujet : Pourquoi croyez-vous que Dieu vous ait mis dans le paradis de la religion ?

car c'est un nom que les saints lui donnent, et qui lui convient très-bien. Voulez-vous le savoir ? C'est afin que vous pratiquiez les commandemens qu'il vous a donnés, et les conseils évangéliques qui sont renfermés dans vos règles ; et afin qu'en les pratiquant, vous puissiez conserver pour vous ce paradis terrestre, que d'autres ont perdu pour ne les avoir pas pratiqués.

Le même saint donne encore un autre sens à ce même passage : car il observe que l'Ecriture ne dit pas que Dieu mit l'homme dans le paradis, pour cultiver et pour garder le paradis, mais seulement pour le cultiver et pour le garder ; ce qu'il dit pouvoir s'entendre aussi-bien de l'homme que du paradis, et ce qui lui revient même davantage. Dieu donc, continue ce Père, mit l'homme dans le paradis, non pas afin que l'homme cultivât et gardât le paradis, mais afin que Dieu lui-même y cultivât et y gardât l'homme. Car comme on dit que l'homme cultive la terre lorsqu'il travaille à la rendre fertile : aussi peut-on dire que Dieu cultive l'homme, lorsqu'il travaille à le rendre plus juste, plus saint et plus parfait. Or c'étoit pour cela précisément qu'il l'avoit mis dans le paradis terrestre, pour cultiver son âme par la sainteté, et pour le garder par ce moyen, jusqu'à ce qu'il lui plût de le transférer du paradis de la terre dans celui du ciel, et de le rendre à jamais heureux dans la gloire. Croyez de même, que Dieu ne vous a pas mis dans le paradis de la religion, afin que

vous le cultiviez et que vous le gardiez : car il est gardé et cultivé par de meilleures mains ; mais qu'il vous y a mis afin qu'il vous cultive vous-même ; afin qu'il fasse de vous un homme rempli de l'esprit de mortification, un homme intérieur, un homme saint, un homme parfait ; et afin qu'il vous garde par ce moyen, jusqu'à ce qu'il lui plaise de vous transférer de cette maison de paix dans le séjour éternel de sa gloire.

Nous devons nous servir de ces considérations et de quelques autres de même nature, pour nous exciter à correspondre de tout notre pouvoir aux obligations que nous avons à Dieu, et pour tirer du renouvellement de nos vœux le fruit que nous devons nous proposer. Que si vous envisagez des peines et des difficultés dans la pratique des choses que vous avez promises, songez aussi en même temps quel prix y est attaché, *et combien la récompense est grande* (1). Nous avons promis de grandes choses, disoit saint François à ses religieux ; mais on nous en a encore promis de plus grandes (2) : soyons fidèles à nos promesses, et Dieu ne manquera pas d'être fidèle aux siennes. Aussi quand un religieux de cet ordre fait profession, à peine a-t-il achevé ses vœux, que celui entre les mains de qui il les a faits, lui répond : Et moi je vous promets la vie

(1) Magnam habet remunerationem. *Hebr.* 10. 35.
(2) Magna promisimus, majora promissa sunt nobis. *S. Franc. l.* 1. *Hist. Minor.*

éternelle (1). J'en dis maintenant autant. Si vous tenez ce que vous avez promis à Dieu, je vous promets de sa part la vie éternelle; et je vous la promets en vertu de la parole de Jésus-Christ, qui nous assure dans l'Evangile, que ceux qui abandonneront tout pour le suivre, *auront un trésor dans le ciel* (2).

---

(1) Et ego promitto tibi vitam æternam.
(2) Et habebis thesaurum in cœlo, *Matth.* 19. 21.

TROISIÈME TRAITÉ

DU VŒU DE PAUVRETÉ.

CHAPITRE PREMIER.

Que le vœu de pauvreté est le fondement de la perfection évangélique.

Bienheureux les pauvres d'esprit, car le royaume du ciel est à eux (1). Ce fut par ces paroles que le Sauveur du monde commença ce sermon admirable de la montagne. Quelques docteurs et quelques saints les entendent de l'humilité; mais plusieurs autres, et avec beaucoup de raison, les entendent de la pauvreté volontaire, et de celle principalement dont les religieux font profession. Nous suivrons ici ce dernier sentiment, qui est celui de saint Basile et de plusieurs autres saints. Et sans doute ce n'est pas une médiocre louange de la pauvreté d'esprit, que Jésus-Christ ait commencé par-là le sermon de la montagne, et qu'il l'ait mise pour la première des huit béatitudes. Mais ce qui en fait encore mieux l'éloge, c'est que lui-même

(1) Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. *Matth.* 5. 3.

nous l'a enseignée toute sa vie par son exemple, et que c'est la première leçon que ce divin maître nous a donnée en venant au monde. L'étable et la crêche où il naît, les langes qui l'enveloppent, le foin sur lequel il repose, l'haleine des animaux qui sert à le garantir du froid, tout cela nous prêche la pauvreté dès le commencement de sa vie. Que si ç'a été la première leçon qu'il nous a donnée, ç'a été aussi la dernière; et la croix a été la chaire d'où il nous l'a prêchée en mourant, comme la crêche avoit été celle d'où il nous l'avoit prêchée en naissant. Il mourut nu, et si pauvre, qu'il fallut que Joseph d'Arimathie achetât un linceul pour l'ensevelir. Quelle plus étrange pauvreté peut-on imaginer? et la fin ne répond-elle pas bien au commencement? Toute sa vie a été semblable: il n'avoit pas un denier quand il fallut payer le tribut qu'on lui demandoit; il n'avoit pas non plus de maison où il pût célébrer la Pâque avec ses disciples; et il n'avoit pas même de demeure où il pût se reposer. *Les renards*, dit-il, *ont des tanières: les oiseaux du ciel ont des nids: mais le fils de l'homme n'a pas où pouvoir reposer sa tête* (1). Le Sauveur du monde vouloit établir la pauvreté volontaire pour fondement de la perfection évangélique: *Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres* (2); ainsi

(1) Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos: filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. *Matth.* 8. 20.

(2) Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus. *Matth.* 19. 21.

il étoit nécessaire qu'il la laissât bien autorisée par son exemple. Aussi voyons nous qu'elle étoit en si grande recommandation dès le commencement de la primitive Eglise, que tous les biens des fidèles étoient alors en commun, en sorte que ceux qui avoient des maisons et des héritages, les vendoient, et en apportoient le prix aux pieds des apôtres (1), qui en faisoient ensuite la distribution, selon les besoins de chacun. Ils les apportoient aux pieds des apôtres, dit saint Jérôme, pour montrer que les richesses doivent être foulées aux pieds (2) : et le même saint, avec saint Cyprien et saint Basile, dit que les fidèles faisoient alors vœu de pauvreté; et il le prouve par le châtiment d'Ananias et de Saphira, qui furent punis de mort subite, pour avoir retenu une partie du prix qu'ils avoient reçu de leurs biens, et qui n'auroient pas, dit-il, mérité une si grande punition, si en le retenant ils n'eussent pas contrevenu à ce qu'ils avoient promis à Dieu.

C'est conformément à la sainteté de cette doctrine, et à l'ancienneté de cette pratique, que tous les saints et tous les fondateurs d'ordre, ont mis le vœu de pauvreté pour fondement de la vie religieuse; et c'est à leur exemple que notre saint instituteur dit qu'il faut considérer la pauvreté comme le mur de défense de la religion, et qu'il faut la con-

(1) *Act.* 4. 33. 34.
(2) Ut ostenderet divitias esse calcandas.

server dans sa pureté, autant qu'on le pourra avec le secours de Dieu (1). Au lieu que dans le monde les richesses sont le fondement des états et des grandes maisons ; dans la religion, la pauvreté est le fondement de l'état religieux et de la perfection chrétienne; et cela, parce que l'édifice que nous voulons élever étant bien différent de celui des gens du monde, il est raisonnable aussi que les fondemens en soient différens. Le Sauveur de nos âmes nous marque bien cette vérité dans l'Evangile, quand il dit: *Quel est celui d'entre vous qui voulant bâtir une tour, ne suppute pas auparavant s'il a les fonds nécessaires pour l'achever; de peur que quand il en aura jeté les fondemens, et qu'il ne pourra pas l'achever, ceux qui le verront ne commencent à se moquer de lui, en disant: Voilà un homme qui a commencé à bâtir, et qui n'a pas pu achever. Ou quel est le roi qui ayant à soutenir la guerre contre un autre roi, ne songe pas premièrement s'il peut s'opposer avec dix mille hommes à celui qui vient avec vingt mille contre lui? autrement il lui envoie des ambassadeurs, lorsqu'il est encore loin, et lui fait des propositions de paix. Ainsi, quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il possède, ne peut pas être mon disciple* (2). Il veut nous donner

(1) Paupertas, ut murus religionis firmus diligenda, et in sua puritate conservanda est quantum divina gratiâ aspirante fieri poterit. 6. *p. const. c.* 2. § 1. *et Reg.* 3. *summ.*

(2) Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non priùs sedens computat sumptus, qui necessarii sunt, si

à entendre par ces deux comparaisons, que ce que le nombre des soldats et la quantité d'argent sont à l'égard d'une guerre qu'on a à soutenir, et d'un bâtiment qu'on a à faire, la pauvreté et le dénuement de toutes choses le sont à l'égard de la guerre que nous avons à soutenir contre les ennemis de notre salut, et à l'égard de l'édifice spirituel que nous voulons élever. C'est pourquoi saint Augustin expliquant ce passage de l'Evangile, dit que cette tour dont parle le Fils de Dieu, signifie la perfection de la vie chrétienne; et que le fonds nécessaire pour la bâtir marque le renoncement entier à toutes choses, qui fait qu'on est plus en état de servir Dieu, et qu'on a moins sujet d'appréhender le démon, parce que par-là il a moins de prise sur nous, et moins d'endroits par où pouvoir nous attaquer.

Saint Jérôme et saint Grégoire sont de ce même sentiment. Nous sommes venus dans le monde, disent-ils, pour combattre contre le démon qui est dénué de toutes choses, et qui ne possède rien; c'est pourquoi il faut que nous nous dépouillions aussi de toutes choses pour combattre contre lui. Car celui

---

habeat ad perficiendum; ne posteaquàm posuerit fundamentum, et non potuerit perficere, omnes qui vident, incipiant illudere ei, dicentes : Quia hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare! Aut quis rex iturus committere bellum adversùs alium regem, non sedens cogitat prius, si possit cum decem millibus occurrere ei, qui cum viginti millibus venit ad se? Alioquin adhuc illo longè agente, legationem mittens, rogat ea quæ pacis sunt. Sic ergo omnis ex vobis, qui non renunciat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus. *Luc.* 14. 28 *et seq.*

qui étant habillé lutte contre un autre qui est nu, est facilement jeté par terre; parce qu'on peut le prendre par beaucoup d'endroits. Voulez-vous combattre courageusement contre le diable? jetez vos habits, de peur qu'il ne vous terrasse: car tous les biens de la terre sont-ils autre chose que des habits qui nuisent, et qui font que celui qui en a davantage est plutôt vaincu, parce qu'il donne plus de prise sur lui (1)? Saint Chrysostome (2) recherchant la cause pour laquelle les chrétiens de la primitive Eglise étoient si remplis de zèle et de ferveur, et que ceux de son temps étoient au contraire si tièdes et si relâchés, dit que cela vient de ce que les premiers chrétiens se dépouilloient de leurs biens, pour combattre nus contre le démon; au lieu que les autres combattent chargés d'habits, c'est-à-dire, chargés de biens, de richesses et de mille autres choses qui ne servent qu'à les embarrasser dans la lutte. Or nous sommes délivrés de tous ces obstacles, pour être plus en état de combattre contre le démon, et de suivre Jésus-Christ; et c'est ainsi, dit le même saint, qu'un athlète se met tout nu, pour mieux lutter; que celui qui veut passer une rivière à la nage se

(1) Nam qui oneratus vestibus cum nudo luctatur, citius ad terram ducitur, quia habet unde teneatur. Vis firmiter cum diabolo dimicare? vestimenta projice, ne succumbas. Quid enim sunt terrena omnia, nisi quædam corporis indumenta? Qui plus possidet, citius vincitur. *Hier. apud Euseb. de morte Hier. et Greg. Homil.* 32.

(2) *Chrys. sup. illud Act.* 2. Et appositæ sunt in die illa animæ circiter tria millia.

dépouille de ses habits, et qu'un voyageur marche bien plus lestement quand il n'est chargé de rien (1).

Outre cela, comme *la cupidité est la racine de toute sorte de maux* (2), la pauvreté est aussi la racine et le fondement de toute sorte de biens; et c'est pour cela que le vœu de pauvreté est le premier de tous ceux que l'on fait dans la religion. Saint Ambroise expliquant ce passage de l'Apôtre, dit que de même que les richesses sont l'instrument de toute sorte de vices, parce qu'elles donnent de la facilité pour l'accomplissement de tous les mauvais désirs qu'on peut avoir; de même le renoncement aux richesses est la source et la conservation de toute sorte de vertus (3). Premièrement quant à ce qui est de l'humilité, saint Grégoire dit expressément que la pauvreté en est la gardienne (4). Pour ce qui est de la chasteté, il n'est pas difficile de faire voir que la pauvreté dans la nourriture et dans les habits, est un grand moyen pour la conserver. Il est encore facile de montrer qu'elle est d'un grand secours pour l'abstinence et pour la tempérance; enfin il seroit aisé de prouver la même chose à l'égard de

---

(1) Nudus athleta fortiùs dimicat. Natator exuitur ut fluvium transeat. Viator rejectis sarcinulis benè cursitat. *Chrys. ibid.*

(2) Radix omnium malorum est cupiditas. 1. *Tim.* 6. 10.

(3) Ut rerum facultates instrumenta sunt omnium vitiorum, sic harum abnegatio generatrix est nutrixque omnium virtutum. *Ambr. in locum Apost. sup. citat.*

(4) Paupertas bonis mentibus solet esse custodia humilitatis. *Greg. lib. Mor.* 21. *c.* 11.

toutes les autres vertus, si on vouloit les parcourir toutes. C'est par cette raison que les saints parlant de la pauvreté, l'appellent tantôt la gardienne et la maîtresse, et tantôt la mère des vertus. Saint Ignace dans ses constitutions nous recommande de l'aimer comme une bonne mère (1), parce que c'est elle qui fait naître et qui conserve dans nos âmes toutes les autres vertus, et qui entretient la discipline religieuse. Aussi voyons-nous que les ordres qui n'ont pas gardé cette sainte pauvreté dont ils étoient les enfans, n'ont plus eu de figure de religion, dès qu'ils n'ont plus ressemblé à leur mère. Aimons-la donc pour conserver parmi nous l'esprit de la religion, et aimons-la avec un amour tel qu'on doit l'avoir pour une mère; c'est-à-dire, avec un amour extrême, avec un amour plein d'estime, de tendresse et de respect. Saint François avoit coutume d'appeler la pauvreté sa maîtresse; et de-là vient que dans la règle de sainte Claire, il est dit expressément : Nous nous obligeons pour toujours à la sainte pauvreté notre maîtresse.

---

(1) Diligant omnes paupertatem, ut matrem. 3. *p. Const. c.* 1. § 26. *et Reg.* 24. *summ.*

CHAPITRE II.

De la grandeur de la récompense que Dieu donne aux pauvres d'esprit.

Ce jeune homme de l'Evangile (1) qui aspiroit à la perfection, et ne se contentoit pas d'observer les commandemens, se retira fort affligé quand Jésus-Christ lui eut dit que s'il vouloit être parfait, il vendît tout ce qu'il avoit, et qu'il le donnât aux pauvres. Il avoit tant d'attachement à ses richesses, qui étoient considérables, qu'il n'eut pas le courage de les quitter; ainsi il manqua de fonds pour élever la tour de la perfection évangélique. Or afin qu'il ne nous en arrive pas autant, et que nous puissions avoir la force de nous détacher absolument de toutes les choses de la terre, Jésus-Christ nous propose la grandeur de la récompense qui est jointe à ce détachement absolu. *Bienheureux*, dit-il, *les pauvres d'esprit, parce que le royaume du ciel est à eux* (2). Voyez si vous ne ferez pas bien de donner toutes les choses de la terre pour le royaume du ciel, et si vous pouvez faire un marché plus avantageux, que de changer tout ce que vous possédez contre un trésor de si grand prix. Saint

(1) *Matth.* 19. 21.

(2) Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. *Matth.* 5. 3.

Bernard (1) remarque très-bien sur ces paroles de l'Evangile, que Jésus-Christ ne parle pas ici d'un temps à venir, comme dans les autres béatitudes. Il ne dit point comme dans les autres, que le royaume du ciel sera à eux, mais il dit qu'il y est déjà : en effet, quoique vous ne le possédiez pas encore, il ne laisse pas d'être à vous, puisque vous l'avez acheté par le renoncement à toutes les choses du monde. De même que si vous aviez donné cent pistoles à un homme pour quelque perle qu'il auroit chez lui, cette perle, quoiqu'on ne vous la livrât pas aussitôt, seroit dès l'heure même à vous, parce que vous l'auriez achetée de votre argent; de même le royaume du ciel est déjà au pauvre d'esprit, puisqu'il a donné tout ce qu'il possédoit pour l'avoir. *Le royaume du ciel*, dit Jésus-Christ, *est semblable à un marchand qui cherche de belles perles, et qui en ayant trouvé une, s'en va, et vend tout ce qu'il avoit, et l'achète* (2). Or de même que cette perle est à ce marchand, parce qu'il l'a achetée de son argent; de même le royaume du ciel est à vous, parce que vous l'avez acheté de tout votre bien.

Mais la récompense que le Fils de Dieu propose aux pauvres d'esprit ne se borne pas encore là; il leur promet quelque chose de

---

(1) *Bern. serm. 4. de Adv.*

(2) Simile est regnum cœlorum homini negotiatori, quærenti bonas margaritas : inventâ autem unâ pretiosâ margaritâ, abiit, et vendidit omnia quæ habuit, et emit eam. *Matth.* 13. 45 et 46.

plus. Mais quoi ! dira-t-on, y a-t-il quelque chose de plus que le royaume du ciel ? Oui sans doute, puisqu'il y a des degrés de gloire et de dignité dans le ciel, comme il y a des degrés d'honneur et de commandement parmi les hommes ; et que le Sauveur promet aux pauvres d'esprit de les placer au ciel dans un degré plus éminent que tous les autres. Lorsque ce jeune homme qui ne voulut pas quitter son bien pour suivre Jésus-Christ, se fut retiré, le Sauveur du monde prit de-là occasion de faire voir combien il est difficile que les riches entrent dans le royaume du ciel. Et saint Pierre lui ayant dit alors : *Voilà que nous avons tout quitté, et que nous vous avons suivi ; qu'aurons-nous donc pour récompense ? En vérité je vous dis*, lui répondit-il, *que dans le temps de la régénération, quand le fils de l'homme sera assis sur le siége de sa majesté, vous qui m'avez suivi, vous serez de même assis sur douze siéges pour juger les douze tribus d'Israël*(1). C'est le commun sentiment des saints, que ces paroles du Fils de Dieu doivent s'entendre de tous ceux, qui, étant imitateurs des apôtres dans l'état de la pauvreté volontaire, et qui y étant engagés par vœu, comme le sont les religieux, viendront à mourir en grâce dans cet état. Saint Augustin, saint

(1) Ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te : quid ergo erit nobis ? Respondit Jesus : Amen dico vobis, quòd vos qui secuti estis me, in regeneratione, cum sederit filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel. *Matth.* 19. 27. 28.

Grégoire et le vénérable Bède (1) tiennent qu'au jour du jugement ils seront tous assis devant le tribunal de Dieu, moins pour être jugés que pour juger avec Jésus-Christ; et leur appliquant ces paroles d'Isaïe : *Le Seigneur viendra au jugement avec les vieillards et les princes de son peuple* (2); et ces autres de Salomon, qui s'entendent de l'époux de l'Eglise : *Son mari sera illustre dans les assemblées, lorsqu'il sera assis avec les sénateurs de la terre* (3) : ils disent que ce sont eux qui sont signifiés par les princes, les vieillards et les sénateurs dont parle le Saint-Esprit. Quelques-uns veulent étendre le même avantage à tous les saints que l'Eglise a reconnus : mais saint Thomas, dont l'opinion est la plus suivie, le restreint à ceux qui auront fait profession de l'état de pauvreté, soit qu'ils aient été canonisés ou non; et il allègue plusieurs raisons de convenance, pour montrer que ce privilége doit plutôt leur appartenir, qu'à tous les autres bienheureux. Saint Grégoire envisageant la grandeur de cette prérogative, s'écrie avec le Prophète : *Que vos amis, ô mon Dieu, sont comblés d'honneur, et que leur puissance est affermie* (4)! Soyez à jamais béni,

---

(1) *Aug. Ep.* 89. *ad Hil. Et Beda, Hom. in Nat. S. Bened. Lib.* 19. *mor. c. ult.*

(2) Dominus ad judicium veniet cum senibus populi sui, et principibus ejus. *Is.* 3. 14.

(3) Nobilis in portis vir ejus, quandò sederit cum senatoribus terræ. *Prov.* 31. 23.

(4) *Greg. ubi sup.* Nimis honorificati sunt amici tui, Deus : nimis confortatus est principatus eorum. *Ps.* 138. 17.

ô mon Dieu, vous qui honorez tellement vos amis, et ceux particulièrement qui se sont rendus pauvres pour l'amour de vous, que vous ne vous contentez pas de leur donner part dans votre royaume; mais que vous les élevez encore à la gloire de juger toute la terre avec vous.

CHAPITRE III.

Que Dieu récompense les pauvres d'esprit, non-seulement en l'autre vie, mais même dès celle-ci.

Afin que vous n'alliez pas penser que toute votre récompense soit différée à l'autre vie, et que vous ne croyiez pas qu'on veuille que vous fassiez crédit, et que vous donniez un trop long terme, tandis que vous payez argent comptant, je dis que les pauvres d'esprit seront récompensés, non-seulement en l'autre monde, mais encore dans celui-ci, et même très-avantageusement. Tous les hommes sont intéressés, et les choses présentes les touchent si fort, qu'il semble qu'ils perdent courage dès qu'ils ne sont point excités par quelque avantage présent. C'est pourquoi le Fils de Dieu, qui connoît notre foiblesse, n'a pas voulu que ceux qui renonceroient à tout pour l'amour de lui, demeurassent sans récompense dès cette vie: mai

aussitôt après la promesse dont nous avons parlé dans l'autre chapitre, il ajoute : *Quiconque quittera sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfans, ou ses terres pour l'amour de moi, recevra le centuple, et possédera la vie éternelle* (1). Or le centuple en cet endroit s'entend de la vie présente : en effet Jésus-Christ lui-même le déclare dans saint Marc par ces paroles : *Il recevra le centuple dès maintenant dans le temps présent, et la vie éternelle ensuite dans le siècle futur* (2).

Saint Jérôme parlant de ce centuple, l'interprète des biens spirituels, et dit que celui qui abandonnera les biens temporels pour l'amour du Sauveur, recevra en récompense les biens spirituels, qui sont, en comparaison des autres, ce que le nombre de cent est en comparaison d'un très-petit nombre (3). Mais Cassien (4) l'interprète des biens extérieurs, et dit que même de ce côté-là les religieux reçoivent le centuple dès cette vie, conformément aux paroles de saint Marc : en effet, vous en voyez l'accomplissement

---

(1) Et omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit. *Matth.* 19. 29

(2) Accipiet centies tantum nunc in tempore hoc, et in seculo futuro vitam æternam. *Marc.* 10. 30.

(3) Qui carnalia dimiserit, spiritualia recipiet, quæ comparatione, et merito sui ita erunt, quasi parvo numero centenarius numerus comparetur. *Hier. l.* 8. *in Matth.*

(4) *Cass. col. ult. c.* 26.

au pied de la lettre. Vous avez quitté une maison pour Jésus-Christ ; et vous en avez maintenant plusieurs, que Dieu vous donne dès à présent pour une que vous avez quittée. Vous avez quitté un père et une mère ; et Dieu vous donne en leur place plusieurs autres pères qui vous aiment plus que celui que vous avez quitté, qui ont plus soin de vous, et qui prennent beaucoup plus garde à ce qui est de votre bien. Vous avez quitté vos frères ; et vous en trouvez ici plusieurs autres qui vous aiment plus que vos propres frères, puisque c'est dans la seule vue de Dieu qu'ils vous aiment, et sans aucun intérêt particulier : au lieu que dans le monde vos frères ne vous aiment guères que pour leur propre utilité, et tant qu'ils peuvent avoir besoin de vous. Vous avez quitté dans le monde quelques personnes qui vous servoient, ou peut-être même n'en aviez-vous point ; et vous en trouvez ici un grand nombre qui sont occupés tout le jour à votre service. L'un vous sert de procureur, l'autre de portier, l'autre de cuisinier, l'autre d'infirmier. Et qui plus est, allez en Espagne, en France, en Italie, en Allemagne, dans les Indes, et en quelque partie du monde que ce soit, vous y trouverez votre maison toute prête, avec le même nombre d'officiers pour vous servir : ce que n'a aucun prince de la terre. Et n'est-ce pas là recevoir le centuple dès cette vie, et même plus que le centuple ?

Que dirons-nous maintenant des choses mêmes que vous avez quittées, je veux dire,

des richesses ? N'en avez-vous pas beaucoup plus dans la religion que vous n'en aviez dans le monde ? et Dieu ne vous rend-il pas encore le centuple de ce côté-là ? Vous y êtes plus le maître de toutes les richesses de la terre que ceux mêmes qui les possèdent ; car ils en sont plutôt les esclaves que les maîtres : de là vient que l'Ecriture les appelle *les hommes des richesses* (1) ; comme voulant dire, que les richesses ne leur appartiennent pas, mais qu'ils appartiennent aux richesses, et que ce sont les richesses qui leur commandent. Ils travaillent continuellement pour l'acquisition, pour l'augmentation et pour la conservation des richesses : plus ils accumulent, plus ils ont d'inquiétude et de peine ; *et leur propre abondance*, comme dit le Sage, *les empêche de dormir* (2). Les religieux au contraire ont tout ce qu'il leur faut, sans avoir besoin de se mettre en peine si les choses coûtent cher ou non, et si l'année est bonne ou mauvaise ; et ils vivent, pour parler avec l'Apôtre, *comme n'ayant rien, et possédant toutes choses* (3). Pour ce qui est du contentement d'esprit, n'en avez-vous pas encore cent fois plus dans la religion que vous n'en aviez dans le monde ? Interrogez plutôt là-dessus les gens du monde, ceux même qui vous paroissent avoir le plus sujet d'être satisfaits de leur état ; et vous

(1) Viri divitiarum. *Ps.* 75. 6.
(2) Saturitas divitis non sinit eum dormire. *Eccl.* 5. 11.
(3) Tanquam nihil habentes, et omnia possidentes. 2. *Cor.* 6. 10.

verrez qu'ils sont exposés à toute heure à mille traverses et à mille dégoûts dont les religieux sont exempts. Quant à l'honneur, on vous en fait cent fois plus sous l'habit de religieux, qu'on ne vous en auroit fait dans le monde : car les princes, les grands seigneurs, les évêques et les magistrats, qui peut-être ne vous auroient pas regardé dans le monde, vous rendent de la déférence et du respect à cause de l'habit que vous portez. Dieu vous donne encore le centuple dans la religion du côté de la tranquillité et du repos; enfin pour mieux dire, il vous le donne de tous côtés, et il vous rend avec usure tout ce que vous avez quitté pour lui.

Mais dans quelle vue croyez-vous qu'il en use de cette sorte ? c'est afin qu'étant dégagés de toutes les choses de la terre nous ne songions qu'à celles du ciel; et que le temps et le soin qu'il auroit fallu employer à subvenir aux besoins de notre corps, nous puissions les employer à nous rendre tous les jours plus agréables à Dieu, à augmenter sans cesse en vertu et en perfection. C'est ainsi que, selon le témoignage du Psalmiste : *Dieu donna les régions des Gentils aux enfans d'Israël, et les mit en possession du travail des peuples, afin qu'ils gardassent ses ordonnances, et qu'ils observassent sa loi* (1); et c'est encore par cette même raison que

(1) Et eduxit electos suos in lætitia, et dedit illis regiones gentium. Et labores populorum possederunt, ut custodiant justificationes ejus, et legem ejus requirant. *Ps.* 104. 43. 44. 45.

Dieu dit lui-même par la bouche d'Ezéchiel, en parlant des prêtres : *Il n'y aura point d'héritage pour eux ; c'est moi qui suis leur héritage : et vous ne leur donnerez point de possession en Israël ; c'est moi qui suis leur possession* (1). Que le partage des religieux est avantageux, puisque c'est Dieu même qui est leur possession et leur héritage ! et que nous pouvons bien dire avec le Prophète : *Ma part m'est échue en bon endroit, et la portion héréditaire qui m'est arrivée est admirable* (2). Notre condition est bien meilleure que celle de nos frères dans le siècle : ils ont la terre pour partage, et c'est le ciel qui est le nôtre ; c'est Dieu lui-même qui est notre part et notre portion. *Vous êtes la portion de mon héritage, ô mon Dieu* (3). *Vous êtes le Dieu de mon cœur, et vous êtes mon partage pour toujours* (4). Saint François disoit que la pauvreté étoit une vertu céleste et divine, parce qu'elle nous faisoit mépriser toutes les choses de la terre, et que dégageant l'âme de tout ce qui pouvoit la retenir dans les embarras du siècle, elle la mettoit en état de tourner toutes ses pensées vers le ciel, de s'élever plus facilement à Dieu, et de s'unir plus étroitement à lui.

---

(1) Non erit autem eis hæreditas, ego hæreditas eorum : et possessionem non dabitis eis in Israel, ego enim possessio eorum. *Ezech.* 44. 28.

(2) Funes ceciderunt mihi in præclaris : etenim hæreditas mea præclara est mihi. *Ps.* 15. 6.

(3) Dominus pars hæreditatis meæ. *Ps.* 15. 5.

(4) Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum. *Ps.* 72. 26.

CHAPITRE IV.

En quoi consiste la véritable pauvreté.

PAR ces paroles : *Bienheureux les pauvres d'esprit* (1), le Fils de Dieu nous donne assez à connoître en quoi consiste la véritable pauvreté : car il nous marque par-là qu'elle doit être dans l'esprit et dans le cœur, et que pour être véritablement pauvre, il ne suffit pas de renoncer aux richesses, si on ne renonce aussi à l'attachement qu'on peut y avoir. Il est de la véritable pauvreté, non-seulement de nous dépouiller de toutes les choses de la terre, mais aussi de nous en détacher le cœur et l'esprit, afin que par ce moyen nous soyons plus en liberté de suivre Jésus-Christ, et de nous adonner entièrement à la perfection évangélique, qui est la fin de la vie religieuse. Saint Jérôme fait à ce sujet une observation sur la réponse que fit le Sauveur à saint Pierre, lorsque saint Pierre lui ayant dit : *Nous avons quitté toutes choses, et nous vous avons suivi ; qu'aurons-nous donc pour récompense* (2) ? le Sauveur lui répondit : *En vérité, je vous dis que vous qui m'avez suivi* (3), etc. Remarquez, dit ce

(1) Beati pauperes spiritu. *Matth.* 5. 3.

(2) Ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te : quid ergo erit nobis ? *Matth.* 19. 27.

(3) Amen dico vobis, quòd vos qui secuti estis me, etc. *Matth.* 19. 28.

Père,

Père, que le Fils de Dieu ne répond pas : *En vérité, je vous dis que vous qui avez tout quitté*, mais, *que vous qui m'avez suivi :* car pour ce qui est de tout quitter, ce n'est pas là l'essentiel, puisque c'est une chose que plusieurs philosophes païens ont faite, comme Diogène, Antisthène et tant d'autres. On rapporte même de Cratès de Thèbes, qu'étant fort riche, et voulant aller à Athènes pour s'y appliquer entièrement à l'étude de la sagesse, en sorte que les richesses ne pussent l'en détourner, il vendit tout ce qu'il avoit, et qu'en ayant amassé tout l'argent, il le jeta dans la mer, en disant : Allez au fond de la mer, mauvais désirs ; je vous jette dans le précipice, de peur que vous ne m'y jetiez moi-même(1). On rapporte aussi de Phocion, capitaine des Athéniens (2), une chose qui ne marque pas un moindre mépris des richesses et un moindre amour de la pauvreté. Car Alexandre lui ayant envoyé cent talens, qui font à peu près soixante mille écus de notre monnoie, il demanda à ceux qui les apportoient, pourquoi Alexandre lui faisoit un tel présent ; et ceux-ci ayant répondu, que c'étoit parce qu'il l'estimoit le plus homme de bien d'Athènes : Qu'il souffre donc que je sois tel qu'il me croit, leur répondit-il ; et il les renvoya de cette sorte, sans vouloir rien prendre. Ce refus et cette réponse furent

(1) Abite pessum, malæ cupiditates ; ego vos mergam, ne ipse mergar à vobis.

(2) *Hieron. ep. ad Tull. Diacon. et ad Paulin. et lib. 2. advers. Jov. Diog. lib. 6. Plut. in Phoc. in ejus vit. sect. 6.*

long-temps le sujet de l'admiration et de l'entretien de tous les philosophes grecs, qui ne s'exerçoient qu'à disputer qui s'étoit montré le plus grand, ou d'Alexandre par sa libéralité, ou de Phocion par le généreux mépris des richesses d'Alexandre. L'antiquité nous fournit plusieurs exemples de même nature, qui nous montrent que les anciens philosophes regardoient les richesses comme un obstacle à la vertu, quoique cependant, comme disent très-bien saint Jérôme et saint Augustin (1), ce ne soient point proprement les richesses qui nuisent. Ils allèguent à ce sujet l'exemple de plusieurs saints de l'ancien testament; celui d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui étoient très-riches; celui de Joseph, qui commandoit à toute l'Egypte après Pharaon; celui de Job que Dieu avoit comblé de biens; celui de David, qui étoit un très-puissant roi; celui de Daniel et de ses compagnons, qui avoient une grande autorité dans Babylone; celui d'Esther et de Mardochée, qui furent en si grande considération sous le règne d'Assuérus; enfin celui de plusieurs autres, qui tous au milieu des pompes et des grandeurs du siècle, vivoient dans un détachement absolu de toutes ces choses, qui est ce qu'il y a de principal dans la pauvreté d'esprit, et ce que le Saint-Esprit nous recommande par ces paroles du Psalmiste :

---

(1) *S. Hier. ep. ad Salvian. de serv. virg. Aug. ep. ad Hil.* 89.

Si les richesses vous viennent en abondance, n'y attachez pas votre cœur (1).

Pour revenir maintenant à notre sujet, je dis que deux choses sont nécessaires pour la pauvreté d'esprit dont nous faisons profession. La première, de nous dépouiller effectivement de toutes les choses du monde, comme nous faisons par le vœu de pauvreté; et la seconde, de nous dépouiller aussi de l'attachement que nous y avons. Or cette seconde est la principale; parce que c'est elle qui dégageant notre cœur de l'amour des richesses, le met en état de se donner tout à Dieu. C'est pourquoi saint Thomas dit (2), que la première n'est qu'une disposition à la seconde, et un moyen de se détacher plus aisément de toutes les choses de la terre; parce que, selon saint Augustin, les biens de la terre que nous possédons, nous attachent plus étroitement que ceux que nous ne possédons pas (3), et qu'ainsi il est plus aisé d'en détacher notre affection quand nous ne les possédons pas, que quand nous les possédons. Il est plus facile de ne pas se soucier de ce qu'on n'a pas, que d'abandonner ce que l'on a: car ce que nous n'avons pas, nous le considérons comme une chose étrangère et hors de nous; mais ce que nous avons déjà, nous le regardons en quelque sorte comme étant uni et incorporé à nous-mêmes. Et de

(1) Divitiæ si affluant, nolite cor apponere. *Ps.* 61. 11.
(2) *S. Thom.* 2. 2. *q.* 183. *art.* 3.
(3) Terrena diliguntur arctius adepta, quàm concupita. *Aug. ep. ad Paulin.*

là vient, dit saint Thomas (1), que quand il faut s'en défaire, on n'en ressent pas moins de douleur, que s'il falloit perdre un bras ou une jambe.

Saint Jérôme, saint Augustin et saint Grégoire traitent parfaitement bien ce sujet, sur ces paroles de saint Pierre : *Voilà que nous avons tout quitté* (2). C'est une grande confiance, dit le premier, que celle de Pierre. Il étoit pêcheur, et il avoit toujours été pauvre, il vivoit de son métier et du travail de ses mains ; cependant il dit avec assurance : *Voilà que nous avons tout quitté* (3). Mais il le peut dire avec raison, répond saint Grégoire : car en cela, mes frères, il faut regarder plutôt le cœur que la chose ; c'est beaucoup quitter que de ne rien se réserver ; c'est beaucoup quitter que de quitter tout, quelque peu de chose que l'on quitte. Ne voyons-nous pas que nous aimons avec attachement ce que nous avons, et que nous recherchons avec empressement ce que nous n'avons pas : c'est pourquoi et Pierre et André ont quitté beaucoup, puisque l'un et l'autre se sont même dépouillés du désir d'avoir (4). Saint Augustin parle dans le même sens. Les apô-

(1) *S. Thom. ubi sup.*

(2) Ecce nos reliquimus omnia. *Matth.* 19. 27.

(3) Grandis fiducia ! Petrus piscator erat, dives non fuerat, cibos manu et arte quærebat, et tamen loquitur confidenter : Ecce nos reliquimus omnia. *Hieron. in loc. supra cit.*

(4) In hac re, fratres carissimi, affectum debemus potius pensare quàm sensum. Multùm reliquit, qui sibi nihil retinuit : multùm reliquit, qui quantumlibet parum, totum deseruit. Certè nos et habita cum amore possidemus, et ea quæ minimè habemus, ex desiderio quærimus.

tres, dit-il, parce qu'à la voix du Seigneur ils avoient abandonné leurs filets et leurs nacelles, se sont vantés d'avoir abandonné toutes choses pour le suivre. En effet, celui-là abandonne et méprise véritablement toutes choses, qui abandonne et qui méprise non-seulement toutes celles qu'il possède, mais même toutes celles auxquelles il pourroit porter ses désirs (1). Ceci est un grand sujet de consolation pour ceux qui ont peu quitté, parce qu'ils possédoient peu; et c'est ce que remarque très-bien le même Père, lorsqu'il parle de la récompense qu'il espéroit, pour avoir tout vendu et tout quitté pour Jésus-Christ. Car quoique je ne fusse pas riche, dit-il, on ne m'en tiendra pas moins compte : les apôtres qui ont fait la même chose avant moi, n'étoient pas riches non plus; mais celui-là quitte véritablement tout le monde, qui quitte tout ce qu'il a et tout ce qu'il pourroit désirer d'avoir (2). On quitte pour Dieu tout autant de choses qu'on s'abstient d'en désirer pour l'amour de Dieu : ainsi

---

Multùm ergo Petrus et Andræas dimisit, quandò uterque etiam desiderium habendi reliquit. *Greg. Hom.* 5. *in Matth.*

(1) Piscatores, vocante Domino, quòd naviculas et retia dimiserunt, omnia se dimisisse, et Dominum secutos esse, etiam commemorando lætati sunt. Et revera omnia contemnit, qui non solùm quantum potuit, sed etiam quantum voluit, habere contemnit. *Aug. Ep.* 34. *ad Paulin.*

(2) Nec enim quia dives non fui, ideò minus mihi imputabitur; nam, nec apostoli, qui priores id fecerunt, divites fuerunt; sed totum mundum dimittit, qui et illud quod habet, et quod optat habere dimittit. *Idem. Ep.* 89. *ad Hilar.*

vous avez quitté toutes les choses de la terre, si vous avez quitté l'affection et le désir, non-seulement de toutes celles que vous aviez, ou que vous pouviez avoir, mais aussi de toutes celles que vous pouviez désirer d'avoir; et par conséquent vous avez sujet de vous réjouir, et de dire avec les apôtres: *Voilà que nous avons tout quitté* (1). Celui au contraire qui possédoit beaucoup de choses dans le siècle ne doit point s'en glorifier davantage, ni croire qu'il ait plus quitté : car il a très-peu quitté, s'il n'a quitté en même temps tous les désirs qui le portoient vers les choses de la terre; et celui qui étoit moins riche que lui a quitté beaucoup, si en quittant le peu qu'il avoit, il s'est aussi dépouillé du désir de tout ce qu'il n'avoit pas.

Ce qu'il y a donc de principal dans la pauvreté d'esprit dont nous parlons, consiste à être entièrement détaché de toutes les choses de la terre; à les mettre sous les pieds par un généreux mépris, et *à croire*, avec l'Apôtre, *que pourvu que nous gagnions Jésus-Christ, tout le reste n'est rien que boue et qu'ordure* (2). Ceux qui en usent de la sorte, sont véritablement les pauvres d'esprit que le Fils de Dieu appelle bienheureux; et qui le sont en effet, non seulement parce que le royaume du ciel est à eux, comme nous l'avons déjà dit, mais aussi parce qu'ils

(1) Ecce nos reliquimus omnia. *Matth.* 19. 27.
(2) Omnia arbitror ut stercora, ut Christum lucrifaciam. *Philip.* 3. 8.

sont dans un état où ils ne désirent rien, ce qui est l'idée de la félicité temporelle. Car la félicité, dit Boëce (1), ne consiste pas dans la possession de beaucoup de choses, mais dans l'accomplissement de ce qu'on désire ; ou, pour parler avec saint Augustin, celui-là est heureux, qui a tout ce qu'il désire, et qui ne désire que ce qu'il doit (2). Or les pauvres d'esprit ont cet avantage sur les riches du siècle, qu'ils ont tout ce qu'ils désirent, parce qu'ils ne désirent que ce qu'ils ont, et qu'ils regardent toutes choses comme superflues ; au lieu que les riches ne sont jamais rassasiés, et ne mettent jamais de bornes à leurs désirs. *L'avare ne sera jamais rempli d'argent* (3), dit le Sage ; et l'avarice ne dit jamais, C'est assez. C'est que les choses de la terre ne peuvent jamais rassasier les désirs de l'homme, et qu'elles les irritent plutôt qu'elles ne les apaisent : c'est que l'avare est comme un hydropique, à qui la soif augmente à mesure qu'il boit ; et que l'avidité des richesses croît en lui à mesure que ses richesses croissent. Quelque quantité qu'il en ait, il porte toujours ses désirs plus loin : il soupire sans cesse après ce qu'il n'a pas ; et comptant pour rien tout ce qu'il a, il ne songe continuellement qu'à ce qu'il pourroit encore avoir. Ce qui lui manque lui donne cent fois plus de peine, que ce qu'il

(1) *Boet. l.* 3. *de Consolat. Philosophiæ.*

(2) Beatus est qui habet quidquid vult, et nihil mali vult. *Aug. lib.* 13. *de Trinitate.*

(3) Avarus non implebitur pecuniâ. *Eccl.* 5. 9.

possède ne lui donne de plaisir; et se laissant ainsi emporter à l'avidité de ses désirs insatiables, il passe toute sa vie dans l'inquiétude et dans la recherche de ce qu'il ne peut jamais avoir.

On raconte d'Alexandre (1), qu'ayant entendu soutenir à Anaxarque qu'il y avoit une infinité de mondes, il se mit à pleurer; et que quelqu'un lui ayant demandé de quoi il pleuroit : N'ai-je pas sujet de pleurer, répondit-il, s'il est vrai qu'il y ait un nombre infini de mondes, puisque je n'ai pas encore pu me rendre maître d'un seul? Toute sa puissance et sa fortune lui donnoient moins de joie, que l'imagination de ce qu'il croyoit manquer à sa grandeur ne lui donnoit de chagrin et d'inquiétude. Cratès au contraire, qui n'avoit pour tout bien que son manteau et sa besace, étoit toujours dans une si grande gaieté, qu'il sembloit que tous les jours fussent des jours de fête pour lui (2) : il étoit plus riche et plus content dans sa pauvreté, qu'Alexandre avec l'empire du monde. Aussi étant arrivé un jour à ce prince de dire à Diogène qu'il voyoit dans une extrême pauvreté : Il me semble, Diogène, que vous pouvez avoir besoin de beaucoup de choses; demandez-moi tout ce que vous voudrez, et je vous le donnerai : ce philosophe lui sut bien répondre : A qui croyez-vous, ô Alexandre, qu'il manque plus de choses, ou à

(1) *Plut. l. 2. de tranq. animæ. c. 9.*
(2) *Valer. Max. de Crate.*

moi qui ne veux rien que mon manteau et ma besace, ou à vous qui, étant né roi d'un grand royaume, vous exposez à mille dangers pour étendre votre domination, et à l'ambition de qui à peine le monde entier peut suffire ? certainement je suis plus riche que vous. Il avoit raison de parler ainsi, dit saint Basile (1) : car après tout, quel est le plus riche, ou de celui à qui il manque une infinité de choses, ou de celui à qui il ne manque rien ? sans doute c'est celui à qui il ne manque rien. Or il ne manquoit rien à Diogène, puisqu'il ne désiroit rien au-delà de ce qu'il avoit ; au lieu qu'il manquoit beaucoup de choses à Alexandre, puisqu'il en souhaitoit beaucoup qu'il n'avoit pas ; et par conséquent Diogène étoit plus riche qu'Alexandre.

Ainsi la véritable richesse et la véritable félicité dans cette vie ne consiste pas dans la possession de beaucoup de choses, mais dans l'accomplissement des désirs, et dans la satisfaction de la volonté; non plus que la pauvreté ne consiste pas dans la privation des choses, mais dans le désir de les posséder, et dans cette envie insatiable d'avoir, qui n'est pas plutôt éteinte, dit Platon, que celui qui est homme de bien devient infailliblement riche (2). Saint Chrysostome explique ceci par une comparaison très juste. Si un homme, dit-il, étoit pressé d'une soif si

(1) *Basil. hom.* 24.

(2) Quæ si recesserit, qui bonus est, dives quoque fuerit. *Refert Clem. Alex. lib.* 2. *Strom. de Platone.*

ardente, qu'il fût continuellement obligé de boire, sans pouvoir jamais l'éteindre, dirions-nous qu'il seroit heureux, parce qu'il auroit en même temps une grande abondance d'eau à boire? et celui-là ne nous le paroîtroit-il pas davantage qui n'auroit aucune soif? Sans doute nous regarderions l'un comme un hydropique, ou comme un homme brûlé de la fièvre; et nous regarderions l'autre comme un homme qui seroit dans une très-bonne santé. La même différence se rencontre entre ceux qui sont pressés du désir des richesses sans pouvoir jamais se contenter de ce qu'ils possèdent, et entre les véritables pauvres d'esprit qui sont toujours satisfaits de ce qu'ils ont, sans rien désirer au-delà. Ceux-ci se portent bien, et les autres sont malades; ceux-ci sont rassasiés pleinement, et les autres sont continuellement affamés; enfin ceux-ci sont effectivement riches malgré leur pauvreté, et les autres sont effectivement pauvres malgré leurs richesses. C'est ce que le Saint-Esprit a voulu nous donner à entendre par ces paroles du Sage : *Il y a des gens qui sont comme riches, quoiqu'ils n'aient rien; et il y en a qui sont comme pauvres, quoiqu'ils soient dans l'abondance des richesses* (1). Mais d'où croyez-vous que cela vienne? de la nature même des richesses, et de tous les biens de la terre qui ne peuvent jamais remplir le cœur de l'homme; et de la

(1) Est quasi dives, cùm nihil habeat et est quasi pauper, cùm in multis divitiis sit. *Prov.* 13. 7.

nature de la pauvreté d'esprit, qui fait que tous ceux qui la possèdent se trouvent pleinement rassasiés. Socrate avoit coutume de dire, que celui-là étoit très-semblable aux dieux, qui avoit besoin de très-peu de choses, parce que les dieux n'ont besoin de rien (1); et lorsque passant par la place d'Athènes, il y voyoit toutes les marchandises qui y étoient étalées : Que voilà de choses, disoit-il, dont je n'ai que faire (2) ! Le peuple au contraire, qui ne juge de tout que par l'apparence, et les avares qui se laissent aller à l'avidité de leurs désirs, gémissent à l'aspect de tout ce qu'ils n'ont pas, et disent en soupirant : Combien de choses me manquent !

CHAPITRE V.

De la faute que font quelques religieux, qui ayant quitté de grands biens dans le monde, attachent leur affection à des bagatelles dans la religion.

De tout ce que nous venons de dire, il s'ensuit, que si un religieux, en quittant le monde et les richesses du monde, n'a pas aussi quitté l'attachement et l'affection aux choses du monde, il n'est pas véritablement

(1) Eum esse Diis simillimum, qui quam paucis egeret, cùm Dii omninò nullius indigeant rei. *Diog. Laert. l. 2. Cic. 5. Tusc.*

(2) Quàm multis rebus non egeo !

pauvre d'esprit; parce que la pauvreté d'esprit consiste non-seulement à nous dépouiller réellement de toutes les choses de la terre, mais aussi à en détacher entièrement notre cœur, et que c'est là l'essentiel. Si l'affection de ces sortes de choses dure donc encore en vous, vous ne les avez pas tout-à-fait quittées; vous les avez apportées avec vous dans la religion, puisque vous les avez dans le cœur: ainsi vous n'êtes pas véritablement pauvre, vous ne l'êtes qu'en apparence; et par conséquent vous n'êtes pas véritablement religieux, vous ne l'êtes qu'en apparence; et c'est à tort que vous en portez le nom, puisqu'il n'y a que votre corps qui soit dans la religion, pendant que votre cœur et votre esprit sont dans le siècle.

Il s'ensuit encore de-là, que si un religieux après avoir renoncé courageusement à tout ce qu'il possédoit dans le monde, vient dans la religion à mettre son affection à peu de chose, à sa cellule, à son habit, à ses livres, et ainsi du reste, il n'est pas non plus un véritable pauvre d'esprit. La raison de cela est la même que nous avons déjà dite: c'est que la véritable pauvreté consiste à être entièrement dégagé de l'affection des choses du monde; et celui qui est dans les sentimens que nous venons de dire, n'en est aucunement dégagé. Il a transporté seulement aux choses temporelles de la religion, l'affection qu'il avoit pour les choses temporelles dans le monde: il n'a fait que changer l'attachement aux grandes contre l'attachement aux

petites; du reste, il est aussi attaché à celles-ci, qu'il pouvoit l'être aux autres dans le siècle. Cassien traite parfaitement bien ce sujet. Je ne sais, dit-il, comment parler d'une foiblesse ridicule de quelques religieux, qui après s'être détachés de tout ce qu'ils possédoient dans le monde, s'attachent dans la religion à des choses de rien, à quelques petites commodités, à quelques petits ajustemens : et cela avec tant d'ardeur et d'inquiétude d'esprit, que l'attachement à ces sortes de bagatelles surpasse souvent en eux tout celui qu'ils avoient auparavant aux richesses. A ceux-là, ajoute-t-il, de quoi servira-t-il d'avoir quitté de grandes richesses, s'ils n'ont pas quitté l'affection déréglée qu'ils avoient pour les richesses ? Car en conservant pour de petites choses les sentimens de cupidité et d'avarice qu'ils ne peuvent plus exercer sur quelque chose de grand, ils marquent bien qu'ils ne se sont pas dépouillés de leur première passion, mais que seulement ils lui ont donné un moindre objet. Du reste, c'est la même ardeur et la même inquiétude : cependant ils comptent cela pour rien, comme si ce qu'il y a de mauvais dans l'avarice dépendoit de la différence des objets, et non pas du déréglement des désirs. Il semble à les voir que nous n'ayons dû quitter les grandes choses que pour mettre toute notre affection aux petites : ce n'est point cependant dans cette vue que nous les avons quittées; mais nous avons renoncé aux plus grandes, afin que nous apprissions

plus facilement à mépriser les moindres (1). Autrement, si les mouvemens de notre cœur sont toujours déréglés, si l'avarice y règne toujours, qu'importe que ce soient les grandes choses ou les petites qui en soient cause, puisque notre cœur est aussi troublé et aussi rempli des petites choses dans la religion, qu'il auroit pu l'être des grandes choses dans le monde ? L'un revient à l'autre, et c'est toujours la même chose; comme ce seroit la même d'être privé de la vue du soleil, ou parce qu'on auroit une plaque d'or devant les yeux, ou parce qu'on y en auroit une de cuivre ou de fer. Le saint abbé Marc en dit autant dans un entretien, où il parle avec son âme sur le même sujet. Mais vous me direz, mon âme, disoit ce saint homme, que nous n'amassons point de richesses, et que nous ne possédons point de terres. Et moi je vous répondrai, que ce ne sont point les richesses, ni les autres biens de la terre qui nuisent à l'homme, mais seulement le mauvais usage qu'on en fait: car nous voyons qu'Abraham, que Job, que David et plusieurs autres qui ont été très-riches, ont été en même temps très-agréables à Dieu, parce

(1) Ut horum cura pristinarum omnium facultatum superet passionem. Nam vitium cupiditatis et avaritiæ, quod erga species pretiosas exercere non possunt, circa viliores materias retinentes, non abscidisse, sed immutasse probant pristinam passionem. Eadem quâ anteà lubidine detinentur. Quasi verò differentia tantummodò metallorum, et non ipsa passio cupiditatis habeatur in noxa. Sed idcircò pretiosiores abjecimus materias, ut facilius disceremus viliora contemnere. *Cass. Col. 4. Ab. Dan. c. 2.*

qu'ils n'avoient point d'attachement aux richesses. Pour nous, qui n'avons nulles richesses, nous entretenons l'avarice dans notre cœur par des choses basses : nous n'amassons véritablement ni or ni argent; mais nous rassemblons des choses de rien, auxquelles nous attachons notre affection, et qui souvent nous donnent autant ou plus d'inquiétude que toutes les richesses ne nous en auroient donné dans le monde. Nous ne sommes point dans les charges et dans les dignités, nous n'aspirons point aux grandeurs du siècle; mais nous recherchons l'estime et la louange des hommes par toute sorte de voies, et nous voulons qu'on nous considère et qu'on nous honore (1). Nous sommes en vérité plus malheureux, et moins excusables dans tous ces déréglemens d'esprit que les gens du monde, et nous témoignons une plus grande bassesse de cœur : car au moins ils mettent leur affection à des choses qui ont quelque apparence de grandeur; mais nous, après avoir renoncé à toutes ces choses, nous nous abaissons à des bagatelles qui devroient nous faire honte. Nous devrions

(1) Et nos, inquies, anima cara, nec aurum cumulamus, nec prædia possidemus. Et ego respondebo tibi nec aurum, nec prædia detrimentum afferre, sed præposterum illorum usum. Quidam enim divites cùm divitiarum amore minimè tenerentur, Deo placuerunt, ut sanctus Abraham, Job et David : nos verò sine divitiis, vitium in abjectissima materia nutrimus. Non cumulamus aurum, sed res vilissimas congerimus. Principatus et potestates non accepimus; sed omni ratione gloriam et laudem aucupamur. *In ultimo opusc. Abb. Marci in Biblioth. SS. Patr.*

chaque jour devenir hommes de plus en plus, et nous devrions, suivant les paroles de l'Apôtre, croître tous les jours *en hommes parfaits* (1); mais nous faisons tout le contraire : et au lieu qu'en entrant dans la religion nous étions devenus hommes par un généreux renoncement au monde, et par un détachement entier de toutes choses, nous redevenons ensuite enfans par un honteux attachement à des choses puériles et à des amusemens d'enfant. Aussi voyons-nous que de même qu'un enfant pleure quand on lui ôte ses jouets, ou qu'on lui refuse quelque bagatelle qu'il veut avoir; de même ceux dont nous parlons, se laissent aller au chagrin, lorsqu'on les prive des choses qui leur plaisent, ou qu'on ne leur accorde pas ce qu'ils souhaitent. Et certainement c'est une chose ridicule, et qui fait en même temps pitié, de voir qu'un homme grave, qu'un religieux qui a eu la force de mettre toutes les choses du monde sous les pieds, s'attache ensuite tellement à des bagatelles, qu'il ne puisse pas en être privé sans en avoir le même chagrin qu'un enfant à qui on refuseroit une pomme, ou à qui on ôteroit une poupée.

Nous sommes plus misérables, nous autres religieux, que tout le reste des hommes, dit saint Bernard, si nous souffrons que des choses de si peu de conséquence nous soient d'un si grand préjudice : car quel aveuglement, ou plutôt quelle folie et quelle fureur

(1) In virum perfectum. *Ad Ephes.* 4. 13.

n'est-ce point, qu'après avoir renoncé à des choses considérables, nous nous attachions honteusement à des bagatelles? Que si nous avons bien pu mépriser toutes les choses du monde, renoncer à l'affection de nos parens, et nous condamner pour toujours aux prisons d'un monastère; si enfin nous n'y sommes point venus pour y faire notre volonté, mais pour mettre les autres hommes sur notre tête : que ne devons-nous point faire pour empêcher que nous ne perdions le mérite de ce sacrifice par notre folie et par notre négligence (1)?

CHAPITRE VI.

De trois différens degrés de pauvreté.

Les saints et les maîtres de la vie spirituelle établissent trois degrés de pauvreté. Le premier est de ceux qui quittent extérieurement les choses du monde, mais qui ne les quittent point dans le cœur, et n'en détachent point leur affection; et ceux-là, nous avons déjà

(1) Miserabiliores sumus nos monachi, si pro tam exiguis tanta patimur detrimenta : quid enim insipientiæ, imò quid insaniæ est, ut qui majora reliquimus, minora cum tanto discrimine teneamus? Si mundum contempsimus universum; si abrenuntiavimus affectibus propinquorum; si monasteriorum carcere mancipavimus nosmetipsos; si denique non velimus voluntatem nostram facere, sed imposuimus homines super capita nostra : quid non oportet fieri, ne forte contingat hæc omnia nobis in insipientia nostra, et negligentia deperire! *Bern. ad Mon. S. Bertin.*

dit qu'ils ne sont point véritablement pauvres, qu'ils ne le sont qu'en apparence, et que c'est à tort qu'ils portent le nom de religieux. Le second renferme ceux qui ont quitté les choses du monde aussi-bien de volonté, que d'effet, et qui n'ont même dans la religion nul attachement aux superflues, mais qui en ont un très-grand à celles qui sont nécessaires; qui ont un extrême soin que rien ne leur manque de ce côté-là, qui veulent être bien nourris, bien vêtus, bien logés, et ainsi du reste; et qui se chagrinent et se plaignent dès qu'ils n'ont pas à souhait tout ce qu'il leur faut. Ce n'est pas là une véritable pauvreté; et saint Bernard dit très-bien (1), qu'il est étrange qu'aujourd'hui tant de gens fassent gloire du nom de pauvreté, et que cependant ils ne veuillent être pauvres que pour ne manquer de rien et pour avoir toutes leurs commodités. Or ce n'est pas là être pauvre; c'est être riche, et l'être même plus que les gens du siècle. Car les gens du siècle n'ont pas toujours toutes leurs commodités; les uns parce qu'ils n'en ont pas le moyen; les autres, parce que l'amour de l'épargne faisant en eux ce que l'amour de la vertu devroit faire en nous, ils aiment mieux souffrir que de dépenser; et les autres, parce que quelques biens qu'ils aient, et quelque dépense qu'ils fassent, ils ne sont pas toujours servis à leur gré. Ce-

(1) *Bern. serm. 4. de Adventu. Idem S. Vinc. tract. de vit. Spir. c. 1. Et Alb. Mag. in paradiso animæ. c. 5.*

pendant vous qui êtes religieux, et qui avez fait vœu de pauvreté, vous voulez avoir tous vos besoins et n'être jamais incommodé : ce n'est pas là aimer la pauvreté; c'est aimer à avoir tous ses aises, et à ne manquer de rien. Peut-être que dans le monde nous aurions eu encore plus à souffrir de ce côté-là : est-il juste qu'étant venus dans la religion pour nous mortifier et pour faire pénitence, nous voulions y avoir toutes nos commodités plus à souhait que nous ne les aurions eues dans le monde ?

Si nous voulons donc arriver à la perfection de la pauvreté d'esprit, remplir le nom et le devoir de religieux, et faire que notre vie soit conforme à notre profession, il faut aller jusqu'au troisième degré de pauvreté, qui est la pauvreté dans les choses nécessaires : car celui qui est véritablement pauvre, méprise même les choses nécessaires. Il ne suffit pas d'être dépouillé de l'attachement aux choses inutiles et superflues, il faut encore être dépouillé de l'attachement aux nécessaires; en sorte que dans celles-ci, aussi-bien que dans les autres nous soyons pauvres, et que nous fassions voir notre amour pour la pauvreté. Il faut que ne pouvant pas nous passer entièrement de ce qui est nécessaire à la vie, nous ne prenions du moins que ce qui y est absolument nécessaire; et que renfermant cette nécessité dans des bornes très-étroites, au lieu de l'étendre, nous soyons toujours bien aises de souffrir quelque chose de ce côté-là pour l'amour de la pauvreté.

Ce n'est rien, dit saint Vincent (1), d'être pauvre, si on n'aime la pauvreté, et si on ne supporte avec joie pour l'amour de Jésus-Christ, tout ce qu'elle peut avoir de fâcheux. Que celui donc qui voudra voir s'il est pauvre d'esprit, regarde s'il aime les suites et les effets ordinaires de la pauvreté, qui sont la faim, la soif, le froid, la fatigue et le dénuement de toutes choses. Voyez si vous êtes bien aise de porter un vieil habit tout usé et plein de pièces; voyez si vous êtes bien aise quand vous manquez de quelque chose à votre repas, quand on vous oublie en servant, quand ce que l'on vous donne n'est pas selon votre goût, et quand on vous met dans une cellule mal accommodée : car si vous n'êtes pas bien aise de toutes ces choses, et qu'au lieu de les aimer vous les évitiez, c'est une marque que vous n'êtes pas parvenu à la perfection de la pauvreté d'esprit.

CHAPITRE VII.

De quelques moyens, pour acquérir et pour conserver la pauvreté d'esprit.

Le premier moyen d'acquérir et de conserver la pauvreté d'esprit, est celui que saint Ignace nous propose dans ses constitutions (2), quand il dit : Que personne ne se serve d'au-

(1) *S. Vinc. de Vit. Spir. c.* 1.
(2) 3. *p. Const. c.* 1. § 7. *et reg.* 4. *sum. Et l.* 5. *c.* 4. *Vitæ S. Ignat.*

cune chose, comme la possédant en propre. Un religieux, disoit-il sur ce sujet, doit être en toutes les choses dont il se sert, comme une statue que l'on a parée d'habits, et qui n'a aucun chagrin et ne fait aucune résistance quand on la dépouille. C'est ainsi que vous devez regarder vos habits, vos livres, votre cellule et toutes les autres choses dont vous vous servez : si on vous ordonne de les quitter, ou de les changer contre d'autres, n'en ayez pas plus de chagrin qu'une statue qu'on dépouilleroit; et de cette sorte vous ne vous en servirez point comme les possédant en propre. Mais si lorsqu'on veut que vous délogiez de votre cellule, que vous quittiez telle et telle chose, ou que vous la changiez contre une autre, vous y sentez de la répugnance, et que vous ne soyez pas là-dessus comme une statue, c'est une marque que vous regardez tout cela comme étant à vous, puisque vous êtes si fâché, quand on vous en prive. C'est pourquoi notre saint instituteur veut que les supérieurs tentent quelquefois leurs religieux comme Dieu tenta Abraham, et qu'ils les éprouvent sur la pauvreté et sur l'obéissance, afin de connoître leur vertu par ce moyen, et de leur donner occasion de faire toujours de nouveaux progrès dans la perfection : et sans doute c'est une très-bonne épreuve pour cet effet, d'ôter de temps en temps à chaque religieux les choses dont il a l'usage. Il arrive ordinairement, dit saint Augustin, que tant que nous possédons quelque chose, nous ne croyons pas y être attachés; mais

dès que nous commençons à en être privés, nous connoissons par expérience ce que nous sommes (1). Si lorsqu'on vous ôte quelque chose, vous sentez qu'on vous fait de la peine et que vous en avez du chagrin, c'est une marque que vous y aviez de l'attachement : car la peine et le chagrin que vous sentez, ne viennent que de l'attachement que vous y aviez. Au contraire, si vous n'avez point de douleur d'en être privé, c'est signe que vous n'y étiez aucunement attaché : car, comme dit ce même Père, on possède sans attachement ce que l'on quitte sans peine; et on ne quitte point sans douleur ce que l'on possède avec plaisir (2). Il est donc très-utile par cette raison que les supérieurs prennent soin de nous exercer souvent de cette sorte, en faisant déloger l'un de sa chambre, quand il s'y trouve commodément, et qu'il y est trop attaché; en ôtant à l'autre un livre qu'il aime, et en obligeant l'autre à changer son habit contre un plus mauvais; parce qu'autrement nous viendrions à nous acquérir une espèce de propriété sur chaque chose, et à démolir ainsi peu à peu ce mur de pauvreté qui nous environne, et qui fait notre principale défense. Les anciens pères du désert en usoient souvent de cette sorte envers leurs

(1) Plerumque, cùm adsunt nobis, putamus quòd non ea diligamus; sed cùm abesse cœperint, invenimus qui simus.

(2) Hoc enim sine amore aderat, quod sine dolore discedit : Et non relinquitur sine dolore quod cum delectatione retinetur. *Aug. l. 1. de serm. Dom. in monte. Et lib. de vera Rel. c. 4 et 88.*

religieux, pour les empêcher de s'attacher à aucune chose, et d'en regarder aucune comme étant à eux; et c'est ainsi que saint Dorothée avoit coutume d'en user avec son disciple saint Dosithée. Il lui donnoit, par exemple, un habit, afin qu'il l'accommodât pour lui; et après qu'il avoit bien pris de la peine à l'accommoder, il le lui ôtoit et le donnoit à un autre. Cette conduite est très-conforme à celle que nous tenons; et le livre des instructions de saint Dorothée d'où cet exemple est tiré, est plein de plusieurs détails de cette nature, qui sont d'une très grande utilité pour la discipline religieuse. Il y est rapporté que le même saint Dosithée étant infirmier eut envie d'un couteau, et le demanda à saint Dorothée, non pas pour son usage particulier, mais pour s'en servir dans l'infirmerie dont il avoit soin; et que là-dessus saint Dorothée lui dit : Hé bien, Dosithée, ce couteau-là vous plaît-il? voulez-vous être l'esclave d'un couteau, ou l'esclave de Jésus-Christ? ne rougissez-vous point de honte de vouloir qu'un couteau soit votre maître (1)? je ne veux pas même que vous y touchiez : ce reproche et cette défense eurent tant de force sur le saint disciple, qu'en effet il n'y toucha pas depuis. Que nous aurions souvent sujet de nous faire de pareils reproches, et de nous dire à nous-mêmes : N'avez-vous

(1) Placet ne tibi, Dosithee! visne fieri hujus gladioli servus, an servus Christi? Non erubescis appetere, et velle ut gladiolus hic dominetur tibi! *Doroth. doctr.* 11. *tom.* 3. *Bibl. SS. Patr.*

point honte qu'une bagatelle ait tant de pouvoir sur vous, que vous y ayez tant d'attachement, et qu'elle vous donne tant d'inquiétude ? Et ne croyez pas au reste, que ces sortes de choses soient aussi frivoles et d'aussi peu de conséquence que l'on s'imagine, quand on ne les examine pas de près. Car, comme dit très-bien saint Jérôme (1) sur un exemple semblable, peut-être ceci paroîtra-t-il une badinerie et un jeu d'enfant à ceux qui n'entendent pas bien ce que c'est que la véritable vertu, et qui n'en connoissent pas encore la perfection et la pureté ; mais au fond, c'est une chose d'une perfection très-exquise et d'une sagesse très-profonde, que Dieu a cachée aux sages et aux prudens du siècle, et qu'il a découverte aux simples et aux humbles de cœur.

Le second moyen qui pourra nous aider à nous maintenir dans la pauvreté d'esprit, est de n'avoir rien de superflu ; et la miséricorde de Dieu y a admirablement pourvu, par la conduite qu'on garde dans la Compagnie. Car nos chambres sont précisément telles que celle que la femme Sunamite avoit fait accommoder pour le prophète Elisée, qui ayant occasion de passer souvent par chez elle, s'y arrêtoit pour manger toutes les fois qu'il y passoit. *Je remarque*, dit-elle à son mari, *que cet homme qui vient souvent chez nous, est un homme de Dieu : c'est pourquoi faisons-lui une petite chambre, et*

(1) *Hier. in Reg. Mon. c. 12. tom. 4.*

mettons-

mettons-y un lit, une table, un siége et un chandelier, afin que quand il viendra, il y demeure (1). Voilà quel doit être l'ameublement de toutes nos chambres, un lit, une table, un siége et un chandelier; ce qui est purement nécessaire, et rien davantage : car on ne souffre point parmi nous que nos cellules soient parées de tableaux, ou de quelque autre chose que ce soit. On ne nous y souffre ni fauteuils, ni tapis, ni portières, ni aucune sorte de cabinet ou de bureau un peu ajusté. Il ne nous est pas permis non plus d'y serrer aucune chose à manger, soit pour nous, soit pour ceux qui viennent nous voir. Il faut même demander permission et aller au réfectoire pour boire un verre d'eau; enfin nous ne saurions avoir un livre sur lequel nous puissions écrire une ligne, et que nous puissions emporter avec nous. On ne peut nier que ce ne soit là une grande pauvreté; mais c'est en même temps un grand repos et une grande perfection : car il ne pourroit pas se faire que les choses superflues qu'on nous permettroit d'avoir, n'occupassent beaucoup un religieux, et ne lui donnassent beaucoup d'embarras et de distraction, soit pour les acquérir, soit pour les conserver, soit pour les accroître; or en ne nous permettant point de les avoir, on remédie à tous

(1) Animadverto quòd vir Dei sanctus est iste, qui transit per nos frequenter. Faciamus ei cœnaculum parvum, et ponamus ei in eo lectulum, et mensam, et sellam, et candelabrum, ut cùm venerit ad nos, maneat. 4. *Reg.* 4. 9 et 10.

ces inconvéniens. Entre plusieurs bonnes raisons, pour lesquelles la Compagnie ne souffre pas que les séculiers entrent dans nos chambres, une des principales est pour mieux nous conserver de cette sorte dans la pauvreté. Car après tout, nous sommes tous hommes; et si nous recevions les gens du monde dans nos cellules, peut-être que nous n'aurions pas la force de demeurer dans les bornes de la pauvreté qui nous est prescrite, et que nous voudrions du moins la parer de livres, afin que ceux qui y viendroient, eussent bonne opinion de notre savoir. C'est pourquoi l'exactitude qu'on a là-dessus dans la Compagnie, nous aide fort à nous maintenir dans la pauvreté, et à nous ôter même le désir de toutes les choses superflues; et c'est une conduite qu'on ne sauroit trop estimer, ni faire observer avec trop de soin.

C'est encore un moyen très-propre à nous maintenir dans la sainte pauvreté, que celui dont se servent quelques religieux, qui dès qu'ils se sentent le moindre attachement à quelque chose, la portent aussitôt au supérieur, quand même ce seroit une chose qu'il leur seroit permis de garder. Cette pratique étoit autrefois si régulièrement observée dans l'ordre de saint Jérôme (1), et on y avoit tant de soin qu'aucun religieux n'y eût rien de superflu, que quand on trouvoit quelque curiosité vaine entre les mains d'un religieux, tous les religieux s'assembloient aussitôt, et

(1) *Chron. Ord. S. Hier. c.* 48.

la jetoient dans le feu en sa présence, disant que ces sortes de choses étoient les idoles des religieux. Nous devons, à leur imitation, nous défaire de toutes les choses qui ne nous sont point absolument nécessaires, et les remettre entre les mains du supérieur, sans espérance de les en retirer jamais : au reste, pour faire cette sorte de sacrifice, il n'est pas besoin d'attendre que nous ayons de l'attachement à ces choses ; il suffit seulement qu'elles ne nous soient pas nécessaires.

Saint Bonaventure (1) ajoute encore, qu'il n'approuve pas qu'on fasse amas de quoi que ce soit de superflu, non pas même pour en faire des présens aux uns et aux autres, sous prétexte de dévotion, ou sous quelque autre prétexte que ce puisse être. Car outre, dit-il, que c'est se rendre singulier, et se faire regarder comme celui qui tient boutique de ces sortes de choses, et à qui il faut s'adresser pour les avoir : il est constant que tout cela occupe le cœur, et le détourne par conséquent de ses véritables occupations. Il y a encore en cela un autre inconvénient, ajoute-t-il ; c'est qu'il arrive souvent qu'un religieux dispose de ces choses sans permission, tantôt parce qu'il n'y prend pas garde, et tantôt, parce qu'il a honte de s'adresser si souvent au supérieur pour des bagatelles. Il est même cause par-là que ceux à qui il les donne, les reçoivent de même sans permission, pour n'avoir pas la force de les refuser, et pour

(1) *Bon. de informat. Nov. p. 2. c. 8 et 9.*

lui épargner un peu de honte; ainsi il donne en même temps un sujet de mauvaise édification et de scrupule à ses frères. De plus, ces sortes de petits présens servent ordinairement à faire et à entretenir parmi les religieux certaines liaisons particulières, que les saints condamnent comme préjudiciables à l'union et à la charité fraternelles. Et c'est pour cette raison, dit saint Bonaventure (1), que nos anciens ne les ont pas permis. Il en est de même parmi nous : car quoiqu'on les permette à quelques religieux, à cause de leurs emplois, on sait bien que cela ne doit point tirer à conséquence pour les autres; et qu'à leur égard, c'est une chose qui ne plaît pas aux supérieurs, et qui n'édifie pas leurs frères. Un religieux doit être si pauvre, qu'il n'ait rien à donner; et voilà ce qui édifie : quant à ceux qui sont bien aises d'avoir toujours quelques petits présens à faire, ils sont en cela de mauvaise édification; et il est bon par conséquent de suivre à ce sujet le conseil de saint Bonaventure, pour mieux nous entretenir dans la sainte pauvreté.

Il peut être encore d'un très-grand secours pour cet effet, de bien observer une chose qui sert extrêmement à conserver la pauvreté parmi nous dans toute sa pureté, et en quoi Dieu nous fait une grâce particulière. C'est que nos chambres ne ferment jamais, et que sans la permission du supérieur, nous ne pouvons

(2) 1. *Part. Tr.* 4. *c.* 18.

avoir ni cabinet, ni armoires, ni quelque autre chose que ce soit qui ferme. Tout est ouvert au supérieur : de sorte que notre manière même de posséder les choses dont nous nous servons semble dire qu'on n'a qu'à les prendre ; et cette pratique est conforme à ces paroles de la règle de saint Jérôme : Que l'usage des clefs et des serrures soit interdit parmi vous, afin que même par les marques extérieures vous fassiez voir que vous ne possédez rien que Jésus-Christ (1). Cependant, quoique tout soit ainsi exposé dans nos chambres, tout ne laisse pas d'y être en sûreté à l'égard des autres religieux : car notre saint fondateur y a très-bien pourvu, par une règle qui défend à quelque religieux que ce soit d'entrer dans la chambre d'un autre, sans la permission du supérieur ; et par une autre règle qui défend encore de rien emporter de la maison, ni de rien prendre dans la chambre d'un autre sans la même permission. Ce sont là deux clefs et deux serrures très-fortes : à quoi ajoutant le vœu de pauvreté, qui est comme un cadenas que rien ne sauroit ouvrir, il n'y a point de doute que nos cellules, quoique tout ouvertes, ne soient mieux fermées par ce moyen à l'égard de nos frères, que si elles fermoient avec des portes et des cadenas de fer. Or nous devons tous contribuer à maintenir une si sainte pratique : et celui-là mériteroit un châtiment

(1) Neque opus sit clavibus, ut jam ex ipsis monstretur indiciis, quòd nihil habetur extrinsecum, præter Jesum. *Hier. in Reg. quam collegit Lup. de Olir.*

très-sévère, qui y donneroit la moindre atteinte par sa faute, et qui nous mettroit au hasard d'altérer la simplicité et la pureté de notre conduite dans une chose où la sainte pauvreté reluit avec tant d'éclat. Saint Basile et saint Bonaventure déclament fort contre ces sortes de personnes.

CHAPITRE VIII.

D'un autre moyen qui pourra beaucoup nous servir, pour acquérir et pour conserver la pauvreté d'esprit.

Pour nous conserver de plus en plus dans la pauvreté d'esprit, et pour en acquérir la perfection, il nous sera encore d'une très-grande utilité, non-seulement de nous défaire des choses superflues, mais de faire aussi en sorte que même dans celles qui sont les plus nécessaires, et dont il est absolument impossible de nous passer, nous fassions connoître notre amour pour la pauvreté, et que nous paroissions pauvres, puisque effectivement nous le sommes. C'est ce que saint Ignace (1) nous enjoint expressément dans les Constitutions par ces paroles. Que l'on soit nourri, vêtu et couché comme doivent l'être de véritables pauvres; et que chacun pour son plus grand progrès spirituel, et pour

(1) *Cap. 4. Exam.* § 16, *reg.* 25. *summ.*

une plus grande abnégation de soi-même, se persuade que tout ce qu'il y a de pire dans la maison doit être pour lui. C'est ce qu'il nous recommande encore plus précisément ailleurs (1), quand il dit : Que tous aiment la pauvreté comme leur mère, et qu'ils en ressentent les effets de temps en temps, suivant que le zèle conduit par la discrétion pourra le permettre. Notre saint instituteur veut (2) que nous désirions toujours ce qu'il y a de plus pauvre et de plus abject : mais il ne prétend pas que cet amour pour la pauvreté se passe tout en désirs; il veut que l'on en vienne aux effets, et qu'on les ressente de telle sorte, que quoiqu'on ne vienne point à manquer de ce qui est absolument nécessaire pour la vie, on ne laisse pas cependant d'avoir matière de mettre la pauvreté en pratique. Il ne s'est pas même contenté d'avoir parlé plusieurs fois de ces choses en général, il en parle encore plus expressément dans la sixième partie des constitutions (3), où descendant davantage dans le détail, il marque de quelle sorte notre habit doit être, afin qu'il soit en même temps et convenable à notre qualité de religieux et aux ministères que nous exerçons, et conforme à la pauvreté dont nous faisons profession. Il dit que pour cet effet, il faut avoir égard à trois choses : la première, qu'il soit honnête, parce que nous sommes religieux; la seconde, qu'il ne

(1) 3. *p. Const. c.* 1. § 26. *reg.* 14.
(2) 3. *p. Const. c.* 2. § 3. *et lit. C.*
(3) 6. *p. Const. c.* 2. § 15. *et in declarat.*

choque point l'usage des lieux où nous demeurons, parce que notre manière de vivre, quant à l'extérieur, doit être commune; et la troisième, qu'il n'ait rien de contraire à la pauvreté, déclarant ensuite qu'un habit y seroit contraire, qui seroit d'une étoffe de trop grand prix. Ainsi, quand les parens ou les amis d'un religieux voudroient l'habiller d'une étoffe de cette nature, il ne faudroit pas qu'il s'en habillât, parce que cet habit ne seroit pas un habit de pauvre, et conforme à nos constitutions. Quelques-uns objectent à ce sujet, qu'il y a de l'épargne à prendre toujours les meilleures étoffes et les plus chères, parce qu'elles durent deux ou trois fois plus que les autres, et qu'y ayant plus d'épargne, il y a aussi par conséquent plus de pauvreté. Mais ces sortes de raisons sont des raisons de chair et de sang, qui ne sont bonnes que pour le monde : car toute l'épargne qu'on pourroit faire en cela n'est point d'une si grande importance pour les véritables religieux, que nous n'ayons mille fois plus d'intérêt à faire éclater la pauvreté dans nos habits, à paroître pauvres, et à être vêtus en pauvres, puisque nous le sommes. Cette pauvreté au reste ne doit pas seulement se faire voir dans la qualité de l'étoffe; il faut qu'elle se fasse voir de même dans la façon de l'habit : car si quelqu'un d'entre nous vouloit porter un habit très-large, très-ample, et qui traînât à terre, ce ne seroit pas une sorte d'habit tel que doit être celui d'un religieux qui fait profession d'être pauvre.

Saint Ignace demande (1) seulement deux choses dans nos habits, qu'ils soient dans la décence et dans l'honnêteté religieuse, et qu'ils puissent garantir du froid; et c'est là en effet les deux principales fins, pour lesquelles les habits ont été inventés. Cette doctrine est celle de saint Basile, qui rapporte à ce sujet ces paroles de l'Apôtre : *Lorsque nous avons des alimens, et de quoi nous couvrir, nous devons être satisfaits* (2). Et remarquez, dit à ce propos un autre saint, que l'Apôtre dit des *alimens*, et non pas des *ragoûts : de quoi nous couvrir*, et non pas *de quoi nous parer*. Nous devons nous contenter de ce qui est purement nécessaire : du reste, tout ce qui a quelque air d'ostentation et de parure doit être absolument banni de la religion, comme une chose toute vaine et profane. Gardons-nous bien de souffrir rien de semblable parmi nous : gardons-nous bien d'y donner entrée à l'orgueil et à la pompe du siècle. Saint François avoit de grandes précautions là-dessus. Il est rapporté dans les chroniques de son ordre (3), que frère Hélie, qui étoit un des principaux de l'ordre, et qui en fut ensuite ministre général, se fit faire un jour un habit ample et large, d'une étoffe très-fine, avec de grandes manches qui pendoient jusqu'à terre, et que saint François l'ayant su, il l'envoya chercher, et

(1) 3. *p. Const. c.* 2. *lit. C.*

(2) *Basil. in regul. fus. dis. inter.* 22. Habentes alimenta, et quibus tegamur, his contenti simus. 1. *Tim.* 6. 8.

(3) *Chr. de S. Fran.* 1. *p. l.* 2. *c.* 19.

en présence de plusieurs religieux, lui demanda à voir l'habit qu'il avoit fait faire. Frère Hélie l'ayant apporté, le saint le mit par-dessus le sien, commença à agencer les plis de la robe, et à en relever les manches avec un air de complaisance et de vanité; ensuite levant la tête et se rengorgeant, il se mit à se promener avec une démarche pleine de faste, saluant tous les religieux à droite et à gauche, avec des révérences étudiées et une gravité de voix affectée. Les religieux surpris de cette nouveauté, se regardoient l'un l'autre, lorsque tout d'un coup le saint transporté de zèle, ôta cet habit, et le jetant rudement à terre, dit à frère Hélie devant tout le monde : C'est ainsi que sont vêtus les enfans bâtards de l'ordre. Après cela prenant un visage plus doux et plus serein, il commença à converser avec les religieux comme à l'ordinaire, leur recommandant la douceur, l'humilité et la pauvreté. Gardons-nous bien de devenir les enfans bâtards de la religion, par une vanité semblable; mais comme enfans légitimes de la sainte pauvreté notre mère, tâchons de lui ressembler, en faisant que notre habit soit conforme à cette qualité, et qu'il nous fasse connoître pour pauvres. Pour cet effet, il faudroit en retrancher même quelque chose de ce que nous pourrions porter avec bienséance, et quelque chose aussi de ce que le monde pourroit juger nécessaire. Car celui-là n'est pas pauvre dans son vêtement, qui est vêtu d'un habit complet auquel rien ne manque; mais celui-

là seul à qui il manque quelque chose de ce qui est nécessaire. C'est pourquoi nous avons dit que la parfaite pauvreté consiste à être bien aise de manquer même des choses nécessaires, et que celui qui ne veut pas que rien lui manque de ce côté-là, n'est pas encore parvenu à la perfection de la pauvreté d'esprit.

Ce que nous venons de dire du vêtement, doit s'entendre de même des autres choses, n'y en ayant aucune dans laquelle nous ne devions tâcher de faire éclater la pauvreté, et de nous faire connoître pour pauvres. Il faut pour cela n'avoir dans nos chambres que ce qui est absolument nécessaire, et même tâcher que ce nécessaire-là soit précisément ce qu'il y a de plus mauvais en chaque espèce; la plus mauvaise table, le plus mauvais siége et le plus mauvais lit. Enfin, tout ce qu'il y a de plus mauvais dans la maison, il faut que vous souhaitiez toujours de l'avoir; et pour ce qui est des livres, portez à la bibliothèque tous ceux dont vous n'avez pas extrêmement besoin, et n'affectez point de vous faire honneur d'en avoir un grand nombre dans votre chambre. Saint Bonaventure (1) traitant cette matière, descend fort dans le détail. Il recommande aux religieux de n'avoir que les choses nécessaires; encore faut-il bien prendre garde, dit-il, qu'elles ne soient pas curieuses et soigneusement travaillées, mais qu'au contraire elles soient grossières

(1) *Bon. de inform. Nov. p. 2. c. 9.*

et mal faites. Ne vous attachez point à avoir des livres bien reliés, à avoir un bréviaire ou un diurnal plus propre ou plus curieux que les autres, des images rares, et un chapelet de prix; et si vous avez quelque *agnus Dei*, quelque croix, ou quelque reliquaire, que tout cela soit conforme à la pauvreté dont vous faites profession; et croyez que plus la pauvreté y paroîtra, plus aussi vous vous rendrez agréables à Dieu et aux saints. L'humble saint François disoit (1), que l'attachement à des choses curieuses et non nécessaires, étoit la marque d'un esprit mort à la grâce; cet attachement ne pouvant provenir que de ce que l'esprit n'étant plus échauffé par la chaleur de la grâce, et ne trouvant plus de goût aux choses spirituelles, cherche ailleurs de la consolation et de la douceur. L'expérience confirme tous les jours cette vérité; et c'est ce qui fait que nos supérieurs ont une si grande attention à ce sujet, tant parce qu'il y va de l'intérêt de la pauvreté, que parce que la ferveur de l'esprit ne peut subsister avec ces sortes d'amusemens. Mais il ne suffit pas encore de nous détacher de toutes ces choses, pour être parfaitement pauvres; il faut, comme nous l'avons déjà dit, nous détacher de même de celles qui sont purement nécessaires, et être bien aises d'avoir à souffrir de ce côté-là, pour devenir plus semblables à Jésus-Christ, *qui étant très-riche, s'est rendu pauvre pour l'amour*

(1) *Hist. de l'ord. de S. Franç. p. 2. l. 2. c. 19.*

de nous (1), qui a souffert la faim, la soif, le froid, le chaud, la lassitude et la nudité, et qui a manqué si souvent des choses les plus nécessaires à la vie. Il y avoit, dit saint Bernard (2), une grande abondance de richesses dans le ciel; mais la pauvreté étoit une marchandise qui ne s'y trouvoit point, au lieu qu'elle étoit très-commune dans le monde, et que les hommes n'en faisoient nul cas et n'en connoissoient point la valeur. Que fait le Fils de Dieu? il vient dans le monde; et sachant bien ce qu'elle valoit, il s'en charge comme un habile marchand, afin que les hommes apprissent par son exemple à en connoître le prix, et à en faire trafic pour le ciel où elle est si estimée.

CHAPITRE IX.

Où ce qui a été dit dans le chapitre précédent, est confirmé par quelques exemples.

Dans le livre des hommes illustres de l'ordre de Cîteaux (3), il est rapporté qu'un abbé d'un monastère de Saxe, ne se contentant pas des draps du pays, envoyoit tous les ans en Flandres en acheter de plus fins

(1) Qui propter nos egenus factus est, cùm esset dives. 2. *Cor.* 8. 9.
(2) *Bern. serm.* 1. *in Vigil. Nativ.*
(3) *Lib. viror. illust. Ord. Cisterc.*

pour s'habiller. Après sa mort les religieux venant à partager entr'eux tous ses habits, le prieur retint une tunique pour lui ; et ayant voulu s'en parer la veille d'une fête solennelle, à peine l'eut-il mise, que tout d'un coup il se sentit atteint, comme si on lui eût appliqué sur la chair des plaques de fer ardentes, et se mit à crier qu'il brûloit. Il jette aussitôt la tunique à terre en présence des religieux qui étoient accourus au bruit ; et ils furent si surpris de la voir aussi étincelante qu'un fer rouge, que tous ceux qui avoient profité des dépouilles de l'abbé, épouvantés de ce spectacle, apportèrent au même lieu tout ce qu'ils en avoient, et le jetèrent en un monceau. Alors il parut que le feu y prenoit avec violence, et qu'il en sortoit des étincelles de tous côtés comme d'une fournaise ardente ; et ce prodige dura si long-temps, qu'on eut le loisir d'en donner avis aux abbés des monastères voisins, qui le virent, et qui en rendirent depuis témoignage.

Césaire rapporte (1), que des religieux de l'ordre de saint Benoît, d'un monastère de France, se voyant opprimés par un gentilhomme de leurs voisins, résolurent d'en porter leurs plaintes au roi Philippe I, et choisirent pour cet effet un jeune religieux de bonne maison, afin que la considération de ses parens pût lui donner un accès plus facile auprès du roi, et lui faire avoir une audience plus favorable. Le religieux se pré-

(1) *Cesar. lib. 4. Dial. c. 12.*

sente au roi, lui porte les plaintes du monastère contre le gentilhomme, lui en demande justice, et le supplie de leur faire restituer leurs biens dont il s'étoit emparé. Le roi, après avoir considéré quelque temps ce religieux, son habit et ses manières, lui demanda qui il étoit; et ayant su qu'il étoit fils d'un homme de qualité fort connu à la cour, il se mit à parler d'autre chose, jusqu'à ce que le religieux l'interrompant, lui dit : En vérité, Sire, il a emporté tout ce qu'il y avoit dans le monastère, et ne nous a presque rien laissé. Je le crois aisément, répondit le roi, et on le voit bien à vos souliers : car s'il vous avoit laissé un peu plus de cuir, vous ne seriez pas si étroitement chaussé; cependant, plus vous surpassez les autres religieux du côté de la naissance, plus vous devriez aussi essayer de les surpasser en humilité. Ensuite il ajouta, comme pour l'apaiser : Que ce que je viens de vous dire ne vous fasse pourtant pas de peine, car je ne l'ai dit que pour votre bien : retournez à votre monastère, je donnerai ordre qu'on ne vous inquiète plus.

Le même Césaire rapporte (1) une réponse presque semblable d'un autre Philippe, roi des Romains, à un abbé de l'ordre de Cîteaux, qui lui représentoit l'extrême nécessité de son monastère : car après avoir considéré quelque temps ses souliers qui étoient fort étroits : Je m'aperçois bien à vos souliers,

(1) *Ibid. c.* 13.

lui dit-il, qu'il faut que votre maison soit pauvre, puisqu'on y épargne tant le cuir.

Nous lisons dans les chroniques de l'ordre de saint François (1), qu'un gardien de cet ordre, qui étoit des plus intimes amis du saint, ayant fait bâtir une chapelle pour les religieux, fit faire une cellule tout auprès, afin que quand le saint viendroit, il pût s'y retirer, et y vaquer à l'oraison, et que cette commodité l'obligeât à faire un plus long séjour parmi eux. Dès la première fois qu'il y vint, le gardien le mena voir la cellule, qui n'étoit faite que de bois de charpente; cependant aussitôt que le saint la vit : Si vous voulez, mon frère, lui dit-il, que je demeure dans cette cellule, faites-la couvrir par dedans de branches d'arbres liées avec un peu d'osier, afin que j'y voie l'image de la pauvreté; et quand on l'eut accommodée de cette sorte, il y demeura quelques jours.

Nous lisons dans la vie de saint François de Borgia (2), qu'en toutes choses il donnoit des marques d'un véritable pauvre, et d'un véritable amour pour la pauvreté. Son habit, sa nourriture, son lit, sa chambre, tout étoit conforme à la pauvreté : elle paroissoit même dans le papier dont il se servoit pour composer ses sermons; dans le feu qu'on lui faisoit quelquefois, quand il en avoit un très-grand besoin, et dans mille autres choses semblables. Enfin cela alloit jusqu'à un tel

(1) 1. *p. l.* 2. *c.* 20.
(2) *Dans l'Hist. de sa vie, l.* 4. *c.* 2.

point, qu'on ne pouvoit obtenir de lui, qu'il changeât de chausses et de souliers; et un jour qu'on lui avoit mis des chausses neuves à la place de ses vieilles qu'on avoit ôtées sans lui en parler, on fut contraint de lui rapporter les vieilles. Lorsqu'il alloit à la quête, il mangeoit plus volontiers quelques restes de pain qu'il en rapportoit, que le pain entier qu'on lui servoit à table. Dans tous ses voyages, quelque longs qu'ils dussent être, et quelque mauvaise santé qu'il eût, il ne vouloit pas même qu'on lui portât une paire de draps, s'imaginant que ç'eût été blesser la pauvreté. Il passoit souvent les nuits à l'air sur un peu de paille, et exposé au vent de toutes parts; et il s'en faisoit un si grand sujet de joie, que ceux qui voyageoient avec lui en étoient surpris. Il n'avoit point d'autre manteau de pluie pour l'hiver et pour l'été, que son manteau ordinaire qu'il avoit fait doubler, afin qu'il se gâtât moins; et on eut toutes les peines du monde à lui faire prendre des bottes : il disoit à ce sujet, que c'étoit assez d'un chapeau pour se garantir de la pluie et du soleil. Il arrivoit souvent aux hôtelleries tout trempé et transi de froid; mais quand il y arrivoit de cette sorte, sa joie étoit de ne rien trouver de tout ce qu'il eût fallu pour le soulager. Quelque malade qu'il pût être, et quelque rigoureuse que fût la saison, il ne vouloit pas permettre qu'on tendît rien, ni autour de son lit, ni dans sa chambre, qui pût le mettre à l'abri du vent, lui semblant qu'une petite natte que l'on attachoit

au chevet de son lit, étoit même une trop grande délicatesse ; et tout cela étoit d'autant plus admirable en lui, qu'il avoit plus quitté dans le monde.

CHAPITRE X.

A quoi, et comment un religieux est obligé par le vœu de pauvreté.

Il reste maintenant à faire voir à quoi nous sommes obligés à la rigueur par le vœu de pauvreté ; en quel cas on ne pèche que véniellement quand on y contrevient ; et en quel cas on commet un péché mortel : car il est juste qu'un religieux sache à quoi il est précisément obligé par sa profession et par ses vœux. Nous avons parlé jusqu'ici de ce qui regardoit la perfection : nous parlerons maintenant de ce qui regarde purement l'obligation : c'est ce qui doit aller toujours devant ; c'est le fondement sur lequel tout le reste de l'édifice doit porter : ainsi, nous rapporterons ici le plus succinctement que nous pourrons, ce que disent à ce sujet les théologiens et les canonistes, appuyés sur le sentiment des saints, et sur la décision même des canons. Le vœu de pauvreté, disent-ils (1), oblige les religieux à n'avoir ni le

(1) *Tit. de Stat. Mon. cap.* Cùm ad monasterium, etc. *cap.* Monachi. *eod. tit. cap.* Ex parte de consuet. *et* 12. *q.* 1. *cap.* Non dicatis. *cap.* Nolo. *cap.* Expedit. *cap.* Scimus. *Ex Clem.* Ne in agro Dom. *de stat. Mon.*

domaine, ni la propriété, ni l'usage d'aucune chose temporelle, sans la permission du supérieur; et de-là il s'ensuit nécessairement deux choses. La première, que par le vœu de pauvreté un religieux est obligé de ne posséder, de ne prendre, et de ne recevoir aucune chose temporelle, soit pour la garder, soit pour s'en servir, soit enfin pour en disposer de quelque manière que ce puisse être, sans la permission de notre supérieur; parce que tout cela n'appartient qu'à celui qui est, ou qui peut être maître et propriétaire d'une chose. La seconde, qu'un religieux pèche contre le vœu de pauvreté, non-seulement quand il prend, ou qu'il retient, ou qu'il donne quelque chose de la maison sans la permission du supérieur, ou qu'il en dispose en quelque autre manière que ce soit; mais aussi quand il reçoit la moindre chose des personnes de dehors, soit de ses parens, soit de ses amis, soit de ses pénitens, et qu'il la retient, ou qu'il en dispose sans la permission du supérieur. Tous les docteurs généralement tirent ces deux conséquences qu'ils tiennent pour infaillibles; et elles sont expressément marquées comme telles dans le droit canon. Et parce que ce sont là les principes et les fondemens de la matière dont il s'agit, c'est là-dessus que nous établirons tout ce que nous en dirons dans la suite; et c'est de-là que nous tirerons la décision de tous les cas particuliers dont nous aurons à parler.

Saint Ignace traitant cette même matière

dans ses constitutions (1), en parle de même; et afin que ce qu'il en dit fût plus exposé à nos yeux, il l'a encore inséré dans nos règles. Que tous les religieux sachent, dit il dans la vingt-sixième règle, qu'ils ne peuvent ni prendre ni prêter aucune chose de la maison, ni en disposer en nulle sorte, sans la participation et l'agrément du supérieur. Mais parce que s'il en fût demeuré là, on auroit pu croire qu'on ne blessoit la pauvreté qu'en disposant de quelque chose de la maison sans le consentement du supérieur, et que par conséquent l'on pouvoit, sans la blesser, recevoir quelque présent des gens de dehors, et en disposer à sa volonté sans permission, il s'explique encore à ce sujet par une autre règle (2), où il dit: Que personne ne s'empare d'aucune chose qui appartienne à la maison, ou qui soit de la chambre d'un autre; et qu'on ne prenne rien en quelque manière que ce soit des gens de dehors, ni pour soi, ni pour autrui, sans la permission du supérieur. Voilà en abrégé à quoi le vœu de pauvreté nous oblige à la rigueur; et notre saint fondateur a tout renfermé dans ces deux règles.

Il est bon cependant d'avertir ici, qu'il faut prendre garde de ne pas se tromper, en s'imaginant que parce que nos constitutions et nos règles n'obligent pas sous peine de péché, ce n'est pas pécher par conséquent, ou du moins ce n'est pas pécher mortellement, que de

(1) 3. *p. Const. c.* 1. § 1. *et reg.* 26. *summ.*
(2) *Reg.* 9. *commun.*

contrevenir à ces deux règles. Car il pourroit arriver aisément que quelqu'un s'abusât là-dessus, et dît : Je voyois bien qu'en donnant ou en recevant une chose sans permission, j'allois contre la règle ; mais comme nos règles n'obligent pas sous peine de péché, je n'ai jamais cru qu'en cela je commettois un péché, mais seulement que je contrevenois à une règle. Il est vrai que nos règles et nos constitutions n'obligent pas sous peine de péché ; et saint Ignace le déclare expressément dans nos constitutions : mais les vœux que nous faisons obligent sans doute sous peine de péché mortel ; et il s'en explique formellement au même endroit, afin que quoique cette vérité soit très-claire d'elle-même, personne ne puisse avoir prétexte de l'ignorer, et prendre de-là occasion de faire des fautes. Car il est certain, que comme un religieux qui contrevient à la chasteté pèche mortellement contre le vœu de chasteté, et commet un sacrilége ; de même un religieux qui contrevient à la pauvreté, pèche mortellement contre le vœu de pauvreté qu'il a fait. C'est une chose qu'on ne peut révoquer en doute. Il ne tenoit qu'à vous de demeurer dans le monde avec votre bien, d'en disposer à votre gré, de ne point entrer dans la religion, et de ne point faire vœu de pauvreté ; mais après y être entré, et après en avoir fait vœu, il ne dépend plus de vous de recevoir ni de garder la moindre chose sans permission, puisque c'est une des obligations du vœu que vous avez fait. C'est à peu près ce que ré-

pondit saint Pierre à Ananias, lorsqu'ayant vendu un héritage qu'il avoit, il apporta aux pieds des apôtres une partie du prix, comme si ç'eût été tout ce qu'il avoit tiré, et retint l'autre pour lui et pour sa femme, malgré le vœu de pauvreté que les saints remarquent qu'ils avoient fait. *Ananias*, lui dit l'apôtre, *pourquoi Satan a-t-il porté votre cœur à mentir au Saint-Esprit, et à tromper sur le prix de l'héritage ? ne vous appartenoit-il pas entièrement ? et n'étoit-il pas en votre pouvoir d'en faire ce que vous vouliez ? Pourquoi donc vous êtes-vous mis cela dans l'esprit ? vous n'avez pas menti aux hommes, mais à Dieu* (1). Qu'arrive-t-il de cela ensuite? Ananias tombe mort au même instant, en punition de son crime; et la même chose arrive peu de temps après à sa femme Saphira, qui en étoit complice. *Et une grande crainte*, dit l'Ecriture, *s'empara de toute l'assemblée des fidèles et de tous ceux qui entendirent ces choses* (2). Certainement nous ne saurions trop appréhender de contrevenir au vœu de pauvreté, puisque nous voyons que Dieu punit si sévèrement ceux qui le violent.

Pour revenir maintenant à notre sujet, je dis que si la pauvreté nous étoit seulement

(1) Cur tentavit Satanas cor tuum, mentiri te Spiritui Sancto, et fraudare de pretio agri ? Nonne manens tibi manebat, et venundatum erat in tua potestate ? Quare posuisti in corde tuo hanc rem ? Non es mentitus hominibus, sed Deo. *Act.* 5. 3. 4.

(2) Et factus est timor magnus in universa Ecclesia, et in omnes qui audierunt hæc. *Ibid.* 11.

ordonnée par nos règles, ce ne seroit pas un péché mortel de ne pas la garder: mais toutes les fois que ce qui nous est enjoint par une règle est encore d'ailleurs la matière d'un vœu, il n'y a point de doute qu'alors nous sommes obligés à l'observation de cette règle, sous peine de péché mortel; non pas que la règle ait d'elle-même la force de nous obliger sous peine de péché, mais parce que le vœu dont elle parle nous y oblige. C'est ainsi que les règles qui parlent de la chasteté ou de la loi naturelle, obligent sous peine de péché, non par elles-mêmes, mais à cause de l'obligation que le vœu de chasteté et la loi naturelle nous imposent. Or comme les règles que nous avons rapportées, contiennent en substance ce que c'est que le vœu de pauvreté, et à quoi il oblige; par cette raison ceux qui les violent pèchent mortellement, non pas en ce qu'ils violent les règles, mais en ce qu'ils violent le vœu de pauvreté qui est exprimé dans les règles. Ainsi quand on nous remet ces règles devant les yeux, ce n'est pas afin que nous prenions de-là occasion de croire que ce ne sont simplement que des règles; mais afin que nous voyions plus facilement ce que c'est en substance que le vœu de pauvreté dont elles nous marquent l'essence et les obligations indispensables, suivant les décisions du droit canon, et le sentiment de tous les docteurs. Saint Augustin parlant des religieux qui vivent en communauté, dit qu'il est constant qu'ils ne doivent rien avoir, ni posséder, ni

donner, ni recevoir sans la permission de leur supérieur (1). Nos règles disent précisément la même chose; et c'est là en effet en quoi consiste la pauvreté extérieure : car pouvoir ou prendre, ou donner, ou posséder une chose temporelle, ou en disposer à son gré, sans la permission d'un autre, c'est en être effectivement propriétaire, et par conséquent aller directement contre le vœu de pauvreté.

Afin que ceci qui en cette matière est une espèce de premier principe, puisse s'entendre plus clairement, il faut remarquer que la différence que les théologiens et les canonistes mettent entre avoir la propriété d'une chose et en être maître, ou n'en avoir que l'usage, c'est que celui qui est maître d'une chose peut en faire ce qu'il lui plaît; il peut la donner à qui il lui plaît; il peut la prêter, la vendre, s'en servir, et en disposer comme il lui plaît; au lieu que celui qui n'en est pas absolument le maître, mais qui n'en a que le simple usage, ne peut pas en disposer de la même sorte : car il ne peut ni la donner à un autre, ni la vendre, ni l'acheter; il ne peut en faire aucun autre usage que celui pour lequel elle lui a été mise entre les mains. On a coutume d'éclaircir ce que je dis, par un exemple. Quand un homme, dit-on, en invite un autre à manger, il ne le rend pas maître des viandes qu'on sert sur la table :

(1) Certum est eos nihil habere, possidere, dare, vel accipere, sine superioris licentia debere. *Aug. de comm. vit. Cler. et habetur Can.* Non dicatis. 12. *q.* 1.

car

car celui qui est invité ne peut ni les emporter chez lui, ni les envoyer à ses amis, ni les vendre, ni en disposer à sa volonté; il lui donne seulement la liberté de pouvoir manger de tout ce qu'on lui sert : c'est pourquoi on distingue le simple usage d'avec le domaine et la propriété, jusque dans les choses qui se consument par l'usage, et même par le premier usage. Or il en est de même des religieux, disent les docteurs, à l'égard des choses qu'ils possèdent par permission du supérieur. Ils n'en ont que le simple usage; car elles ne leur sont données que pour cela seul; et ils n'en peuvent pas disposer à leur volonté, puisqu'elles ne sont pas à eux. Vous ne pouvez pas, par exemple, sans permission du supérieur, donner à un autre l'habit que vous portez; et si vous le donniez sans permission, vous pécheriez contre le vœu de pauvreté, parce que ce seroit vous rendre maître absolu de cet habit, que d'en disposer à votre gré. Ce que je dis ici d'un habit, doit s'entendre de même de tout ce dont nous nous servons : car vous ne pouvez non plus donner à un autre, sans permission, ni votre bréviaire, ni votre chapeau, ni votre portefeuille, puisqu'ils ne sont point à vous. Vous n'en avez que le simple usage qu'on vous laisse, comme on laisse aux conviés l'usage des viandes qu'on leur sert; et qu'on se souvienne bien de cette comparaison, car elle est très-propre, et elle explique très-bien notre sujet. Que si à l'égard des choses que nous avons pour notre usage par permission du

supérieur, il est vrai de dire que nous ne pouvons pas en disposer à notre gré sans permission, il est infaillible que nous pouvons encore moins disposer sans permission des autres choses qui appartiennent à la maison, et que nous ne pouvons rien prendre, par exemple, ni de la bibliothèque, ni du lieu où l'on serre les habits, ni du réfectoire, ni de la dépense, ni d'aucun autre endroit, sans aller encore plus directement contre le vœu de pauvreté.

CHAPITRE XI.

Comment c'est contrevenir au vœu de pauvreté, que de recevoir ou de donner quelque chose sans permission, quand même ce qu'on recevroit et ce qu'on donneroit, ne seroit pas de la maison.

Nous avons dit que généralement tous les docteurs tiennent, qu'un religieux contrevient au vœu de pauvreté, non-seulement, lorsque sans permission du supérieur, il prend quelque chose de la maison pour son propre usage, ou lorsqu'il le donne à un autre; mais aussi lorqu'il reçoit quelque chose de dehors sans en avoir permission. De sorte que si un de vos parens, ou de vos amis, ou enfin qui que ce soit, vous donne de quoi avoir un habit, ou un livre, ou quel-

que autre chose que ce puisse être, et qu'il vous arrive de le prendre, ou de vous en servir sans permission, vous péchez contre le vœu de pauvreté; et cela, soit que vous ayez demandé ce qu'on vous donne, soit que sans attendre que vous le demandiez, on vous le donne par amitié, par aumône, ou par tel autre motif qu'il vous plaira. Mais je comprends, dira-t-on, que quand il s'agit d'une chose qui appartient à la maison, c'est aller contre le vœu de pauvreté, que de la prendre; mais comment est-ce que j'y contreviens, quand c'est une chose que l'on me donne de dehors, puisqu'en ce cas-là je ne prends rien à la maison, que je ne lui fais aucun tort, et que je fais même son profit en lui épargnant ce qu'il faudroit qu'elle me donnât? Quelle espèce de péché puis-je donc commettre en cela, et contre quel commandement est-ce que j'ai péché? A cela je réponds que vous commettez un péché de larcin, et que vous allez contre le septième commandement de la loi de Dieu. Et saint Augustin dit expressément la même chose dans sa règle. Si on donne, dit-il, quelque chose à quelqu'un, par exemple, un habit, qu'on le mette en commun, et qu'on le donne à celui que l'on jugera en avoir besoin (1). S'il arrive donc qu'on veuille donner quelque chose à un religieux, le religieux ne peut le recevoir lui-même sans permission : c'est

(1) Quòd si aliquid detur alicui, ut vestis, redigatur in communem rem, et cui necessarium fuerit præbeatur. *Aug. reg.* 3. c. 28.

au supérieur à le recevoir; et ce n'est pas pour celui à qui on le donne, qu'il doit le recevoir, mais pour toute la maison en commun, et pour le donner ensuite à celui qu'il jugera en avoir le plus besoin. Si on a envoyé un habit pour vous, et que le supérieur le veuille donner à un autre, il ne vous fait point de tort: cet habit n'est pas à vous; il est à toute la communauté dès qu'il est entré dans la maison, et autant à moi qu'à vous. Mais pour revenir au point décisif, que si quelqu'un, ajoute ce Père, vient à cacher quelque chose qu'on lui aura donnée, il est coupable de larcin (1). Saint Basile est du même sentiment : car il dit que c'est un larcin d'avoir quelque chose en particulier sans permission du supérieur. Mais qui croyez-vous que ce larcin regarde? Toute la communauté, répond-il : car c'est voler la communauté, que de détourner à son propre usage la moindre chose que ce soit, et de quelque part qu'elle vienne (2). Que l'on ne pense pas au reste, que ce soient ici des exagérations des saints, comme celles qu'ils font quelquefois lorsqu'ils veulent donner plus d'horreur de quelque vice. Il n'en est pas ici de même : car tout ceci est une vérité claire, reçue de tous les docteurs, et fondée sur un principe duquel ils conviennent tous, qui

(1) Quòd si aliquis rem sibi collatam celaverit, furti judicio condemnetur. *Id. Ibid.*

(2) Furtum est privata possessio. Societatis enim expilatio est rei cujuscumque, et undecumque in privatum usum sevocatio. *Basil. in Constit. Mon. c.* 35.

est que par le vœu de pauvreté un religieux devient incapable de pouvoir rien posséder et rien donner. Comme il n'est plus lui-même à lui, mais à la religion; aussi tout ce qu'il acquiert, tout ce qu'on lui donne, enfin tout ce qu'il peut avoir de quelque manière que ce soit, est à la religion, au même moment qu'il est à lui. C'est pourquoi dans les communautés bien réglées, lorsqu'un religieux possède quelque titre auquel quelque revenu est attaché, ce revenu n'est nullement à lui, mais à son monastère, au nom duquel le supérieur le fait recevoir comme toutes les autres rentes du monastère, subvenant du reste aux besoins de ce religieux, de même qu'il auroit été obligé d'y subvenir, quand il n'auroit eu ni titre ni bénéfice.

On voit clairement par-là qu'un religieux qui reçoit, et qui retient quelque chose sans permission, commet un larcin : car commettre un larcin, c'est prendre, ou retenir le bien d'autrui contre la volonté de celui à qui il appartient : or ce qu'il a reçu est à la religion dès qu'il est à lui; et par conséquent quand il le retient sans sa permission, il l'usurpe et le dérobe à la religion. Il s'ensuit encore de là, que s'il le donne à un autre sans permission, quand même il le donneroit par aumône, celui à qui il le donne n'en devient point le véritable maître, et n'y acquiert nul droit de propriété, mais il est obligé de le restituer à la religion : ce qui fait bien voir que ceux-là se trompent, qui croient pouvoir donner librement à qui bon

leur semble un livre, une image, ou un reliquaire qui leur aura été donné de dehors, et qu'il suffit qu'une chose ne vienne point de la maison pour pouvoir en disposer à leur gré. Comme c'est un larcin et un péché contre le vœu de pauvreté, de disposer de quelque chose de la maison sans permission; c'en est un aussi de recevoir quelque chose de dehors, et d'en disposer sans la permission du supérieur.

Mais quand il n'y auroit point en cela de larcin, et qu'on ne porteroit point de préjudice à la maison (comme il y auroit peut-être quelque cas où cela pourroit se rencontrer) cependant il y auroit toujours véritablement un péché mortel, à prendre une chose temporelle sans permission, et à s'en servir, ou à en disposer à sa volonté; puisque par le vœu de pauvreté c'est une chose absolument défendue à un religieux, et dont il s'est rendu incapable. De plus, ce qu'on auroit reçu de cette sorte d'un religieux n'appartiendroit point de droit à celui qui l'auroit reçu : il appartiendroit toujours à la communauté, et il seroit obligé de le restituer, parce que ce seroit avoir reçu d'une personne qui n'étoit pas en pouvoir de donner, et comme si on avoit reçu d'un pupille.

Ce que fit saint Grégoire pape (1) à l'égard d'un religieux du monastère qu'il avoit bâti à Rome depuis son élévation au pontificat, prouve bien la vérité de ce que nous venons

(1) *S. Greg. lib. 4. Dialog. c.* 55.

de dire. Voici comment ce saint raconte la chose dans ses dialogues, et comment Surius la rapporte dans sa vie. Un religieux de ce monastère appelé Juste, ayant un frère dans le monde, le pria de lui acheter une tunique; et son frère pour n'en avoir pas l'embarras, lui donna de l'argent pour en avoir une. Surius qui dit avoir tiré cette histoire des pièces originales, rapporte que ce fut trois réaux. Saint Grégoire dans ses dialogues, marque trois ducats : mais que ç'ait été ou trois réaux ou trois ducats, cela ne fait rien à l'affaire; quoi qu'il en soit, il est constant que c'étoit bien assez alors de trois réaux pour avoir une tunique. Pour venir au fait, le religieux prit l'argent sans permission, le garda, et tomba malade. Un autre religieux qui avoit su par hasard qu'il gardoit cet argent, en alla donner avis à l'abbé, (selon ce qui se pratique parmi nous, que celui qui vient à découvrir quelque chose de considérable d'un autre religieux, va aussitôt en rendre compte au supérieur;) et l'abbé jugeant que c'étoit une affaire d'assez grande conséquence pour être portée au pape, alla le trouver, pour savoir ce qu'il vouloit qu'on fît là-dessus. Le pape saint Grégoire ordonne aussitôt qu'aucun des religieux ne visite le malade, et n'ait de commerce avec lui, mais que tous le regardent comme excommunié, pour avoir violé le vœu de pauvreté. Il commande encore, qu'après sa mort on ne le mette point en terre sainte avec les autres religieux, mais qu'on l'enterre dans un fumier hors du mo-

nastère, et qu'on jette l'argent sur son corps, tous les religieux disant à haute voix : *Que votre argent soit en perdition avec vous* (1). Le religieux mourut de cette maladie : tout ce que saint Grégoire avoit ordonné fut exécuté ; et il dit lui-même que cet exemple jeta tant d'horreur et d'épouvante dans l'esprit de tous les religieux, qu'ayant recherché avec soin jusqu'aux moindres choses qu'ils avoient, et qu'ils pouvoient même garder avec permission, ils les portèrent toutes au supérieur, pour être plus assurés de n'avoir rien qui fût contraire à la pauvreté. C'est sur cet exemple, et sur l'usage des anciens Pères, que les sacrés canons (2) ont établi la même peine contre les religieux qui meurent propriétaires de quelque chose.

CHAPITRE XII.

Eclaircissement de quelques cas particuliers, qui sont contraires au vœu de pauvreté.

Des principes dont nous venons de parler, et qui sont fondés sur le sentiment général de tous les docteurs, on peut tirer la décision de tous les cas particuliers qui peuvent s'offrir ; et parce que rien ne sert davantage

(1) Pecunia tua tecum sit in perditionem *Act.* 8. 20.
(2) *Cap.* Manus ; *et cap.* Cum ad monasterium. *de statu Monach.*

à ce sujet, que de venir au détail des exemples, nous proposerons ici quelques cas qui pourront être d'un grand éclaircissement pour tous les autres; et nous donnerons par ce moyen un grand jour à cette matière.

La première conséquence que je tire de ces principes, est que si un religieux reçoit de l'argent du supérieur pour faire quelque voyage, il ne lui est pas permis d'en acheter ni des chapelets, ni des images, ni aucune autre chose, soit pour garder, soit pour en faire présent, ni même d'en faire accommoder son *Agnus Dei*, ou son reliquaire, quand même il n'emploieroit à cela que ce qu'il épargneroit sur sa nourriture, et sur ce qu'il pourroit raisonnablement dépenser. La raison est qu'on ne lui donne cet argent que pour les frais de son voyage; et qu'ainsi tout ce qui peut lui en rester, de quelque manière que ce soit, les frais de son voyage payés, il doit ou le rendre au supérieur de qui il l'a reçu, ou le remettre entre les mains du supérieur qu'il va trouver, de sorte que s'il le retient, ou s'il l'emploie à autre chose, il le dérobe à la religion, et pèche contre le vœu de pauvreté. Ceci au reste s'entend lorsque la religion, comme il se pratique parmi nous, donne à un religieux tout ce qu'il lui faut pour faire son voyage. Que si elle ne lui donnoit que tant par jour à dépenser, et que ce fût une chose tellement réglée, que quand il pourroit avoir besoin de plus, on ne le lui donnât pas, ce seroit une autre affaire; car alors ce seroit une marque

tacite, que ce qu'il pourroit épargner sur ce qu'on lui auroit donné, il lui seroit permis de l'employer comme il lui plairoit, en quelque chose d'honnête.

La seconde est, que quand même ce ne seroit pas la religion qui lui auroit fourni cet argent, et que ce seroit ou un parent, ou un ami, il ne lui est pas permis non plus d'en acheter ni un bréviaire, ni un étui, ni des lunettes, ni aucune autre chose, soit pour son usage, soit pour en faire présent. Que personne au reste ne s'abuse en ceci, sur ce que cet argent ne vient pas de la religion, mais d'un parent ou d'un ami : car de quelque part qu'il vienne, c'est toujours la même chose, parce que dès qu'il est entre vos mains, il appartient à la religion : et comme nous avons dit dans le chapitre précédent, c'est tout de même que si le supérieur, ou le procureur de la maison vous l'avoient donné. Ainsi vous n'en pouvez faire d'autre emploi que celui pour lequel le supérieur vous a permis de le recevoir, c'est-à-dire, pour votre voyage : tout ce qui peut vous en rester d'ailleurs, de quelque façon que ce soit, vous êtes obligé de le mettre entre ses mains; et si vous le retenez, ou que vous le dépensiez à quelque autre chose, vous pécheez contre le vœu de pauvreté, et c'est un larcin que vous faites à la religion. Je dis ceci, supposé même que le religieux eût reçu cet argent avec permission du supérieur; car s'il l'avoit reçu sans permission, il auroit déjà contrevenu en cela

au vœu de pauvreté, comme nous l'avons déjà dit (1).

La troisième, que quand un religieux vient d'une mission, ou de chez ses parens, et qu'on lui a donné des bottes, un manteau, ou quelque autre chose de cette nature pour la commodité de son voyage, tout cela appartient à la communauté dès qu'il est à lui; et en arrivant à la maison il doit le remettre entre les mains du supérieur, ou de celui qui est chargé du soin de ces sortes de choses. Que s'il le gardoit sans en avoir permission, il en deviendroit propriétaire, et par conséquent il commettroit un larcin et pécheroit contre le vœu de pauvreté.

La quatrième, que quoique l'on fût prêt à partir pour aller en une autre maison, et qu'on eût déjà le pied à l'étrier, on ne peut ni rien demander à qui que ce soit du dehors, ni rien recevoir de qui que ce soit, non pas même pour son voyage, sans la permission du supérieur de la maison que l'on quitte, quand même on seroit persuadé que celui de la maison où l'on va en seroit bien aise, parce que ce seroit lui épargner une dépense: La raison de ceci est que ce n'est pas le supérieur de la maison où le religieux va, qui est alors son supérieur, mais celui de la maison qu'il quitte; et qu'ainsi ce seroit recevoir sans permission du supérieur, que de ne pas lui demander permission lorsqu'on peut encore le faire. Ce seroit autre chose

(1) *Ci-dessus, ch.* 10.

si l'on étoit déjà en chemin, et qu'on n'eût plus de supérieur à qui demander permission; car en ce cas on peut fort bien recevoir ce qu'on croit que le supérieur trouveroit bon que l'on reçût, pourvu cependant que ce soit avec dessein de lui en rendre compte dès qu'on sera arrivé auprès de lui. Ce qui fait cette différence, c'est qu'alors on peut présumer que le supérieur donne son consentement, au lieu qu'on ne le doit jamais faire, quand on peut s'adresser à lui, ou qu'il s'agit d'une chose qui peut être différée.

La cinquième, que si le supérieur permet à un religieux de recevoir quelque argent, et de le donner à garder au procureur pour quelque chose de déterminé, par exemple, pour faire copier des écrits, il n'est pas permis à ce religieux de le dépenser à autre chose, sans permission, ni d'en donner quoi que ce soit à un autre religieux qui en aura besoin ou pour lui, ou pour quelqu'un de ses parens, ou de ses amis, ni de l'employer en aumônes, ou en images et en chapelets, ni enfin d'en faire quelque autre usage que ce soit, non plus qu'il n'est pas permis à cet autre religieux de le recevoir de ses mains sans permission. Que s'il arrivoit qu'il le fît, l'un et l'autre pécheroient en cela contre le vœu de pauvreté, parce que, comme nous l'avons déjà dit, c'est le violer, que de donner ou de recevoir une chose temporelle, sans la permission du supérieur.

La sixième, que comme un religieux ne peut rien donner, ni recevoir sans permis-

sion; de même il ne peut rien prêter, ni emprunter sans permission, parce que toute manière de contracter lui est défendue par le vœu de pauvreté. Comme cependant à l'égard des choses qui sont de très-peu de conséquence, et dont l'occasion se présente à toute heure, il est à présumer qu'il y a pour cet effet une permission tacite, ou générale, on peut prêter à un autre religieux celles dont on se sert avec permission, pourvu qu'on les prête pour peu de temps, et pour plus ou moins, selon la pratique ordinaire de la maison.

La septième, que c'est pécher contre le vœu de pauvreté, que de recevoir un dépôt de quelqu'un de dehors ou de la maison même, sans en avoir permission; parce que tout dépôt dont on se charge est un véritable contrat, qui oblige de droit celui qui est chargé du dépôt à en rendre compte, et à le payer s'il vient à se perdre par sa faute. Il y a encore plus: car c'est un grand embarras et un grand soin, d'avoir de l'argent en dépôt, ou quelque autre chose de prix; et ce seroit un grand scandale d'en trouver à un religieux, sans qu'il eût eu permission de le recevoir, et sans qu'on sût d'où cela pourroit venir. Quant aux choses ordinaires qu'il nous est permis d'avoir et de garder dans nos chambres, l'usage qui s'observe parmi nous souffre qu'on puisse aussi les donner en garde à un religieux de la maison.

La huitième, que comme on ne peut sans permission, avoir de l'argent entre ses

mains, ni quelque autre chose équivalente; on ne peut non plus sans permission, avoir de l'argent, ni quelque autre chose de même nature entre les mains d'un tiers : car il n'y a en cela nulle différence entre avoir entre ses mains, et avoir entre les mains de son ami. De sorte que si un religieux avoit entre les mains d'un de ses amis ou de ses parens quelques hardes pour lui servir quand il iroit faire voyage, il ne contreviendroit pas moins au vœu de pauvreté, que s'il les gardoit lui-même sans permission.

La neuvième, que c'est une chose qui n'est pas conforme à la pauvreté, et qui a même quelque air de propriété, que d'emporter avec soi, ou des livres, ou des images, ou quelque autre chose semblable, quand on sort d'une maison pour aller demeurer dans une autre. Aussi la Compagnie ne permet-elle point qu'on en use de cette sorte : mais tout ce que chaque religieux peut avoir, elle veut qu'il soit mis au nombre des choses qui appartiennent à la maison, et qu'il y demeure, sans qu'on puisse l'emporter quand on s'en va. Que si un religieux emportoit quelque chose sans permission, ce seroit comme s'il le déroboit à la maison : ainsi il contreviendroit au vœu de pauvreté, quand même ce qu'il emporteroit ne viendroit point de la maison, mais d'ailleurs; car c'est toujours la même chose, par la raison que nous avons déjà dite.

La dixième, qu'un religieux pécheroit contre le vœu de pauvreté, qui feroit de la

dépense en des choses vaines et superflues; et cela quand même il en auroit permission du supérieur : car cette dépense est contraire au vœu de pauvreté, comme le marquent les sacrés canons (1); et il n'est pas permis au supérieur lui-même de la faire, ni de donner permission que pour des choses nécessaires, utiles et honnêtes. C'est pourquoi quiconque auroit reçu d'un religieux des choses vaines qui auroient été ainsi achetées mal à propos, seroit obligé de les restituer à la religion, suivant ce que nous avons dit dans le chapitre précédent.

L'onzième, qu'un religieux qui cache une chose de peur que son supérieur ne la trouve, et la lui ôte, pèche contre le vœu de pauvreté; parce que, comme remarquent les docteurs, c'est vouloir en quelque sorte s'approprier ce que l'on cache, et le retenir contre la volonté du supérieur.

La douzième, qu'un religieux chargé de disposer de certaines choses, et de les distribuer à toute la communauté, est obligé de se régler en cela, non pas sur son sentiment et sa volonté, mais sur le sentiment et la volonté du supérieur. Que si sachant l'intention du supérieur, il donne quelque chose de plus ou de moins, de meilleure ou de pire condition que le supérieur ne le veut,

---

(1) *In instruct. et reg.* 25. *comm. Clement.* 1. *de stat. Mon. Abul. tom.* 2. *in Matth. c.* 6. *q.* 37. *Silvestr. restit.* 6. *q.* 7. *dist.* 2. *Molin. tom.* 7. *disp.* 276. *Less. lib.* 2. *de Just. c.* 18. *dub.* 11. *n.* 85. *Nav. l.* 1. *de rest. c.* 1. *n.* 117 *et* 181. *Petr. Ledesim.* 2. *p. summ. tr.* 31. *c.* 2. *concl.* 10.

il contrevient au vœu de pauvreté, parce qu'il dispose des choses comme s'il en étoit le maître et le propriétaire, et qu'il ne fût pas dans la dépendance d'autrui.

La treizième, que comme un religieux pécheroit contre le vœu de pauvreté, si de propos délibéré il gâtoit ou dissipoit les choses dont il est chargé, ou qu'on lui auroit données pour s'en servir; de même selon la maxime de droit, qui dit, *qu'une négligence considérable est regardée comme une fraude* (1), il pèche lorsque c'est notablement par sa négligence et par sa faute qu'elles viennent à se perdre ou à se gâter. La raison est, premièrement, qu'il n'appartient qu'à celui qui est maître d'une chose, de pouvoir la dissiper, ou la gâter comme il lui plaît; et en second lieu, que des choses que la religion donne à un religieux, afin qu'il s'en serve, il n'y a que l'usage qui lui en soit permis; et que de celles qu'on lui donne en charge, il ne peut en disposer que pour l'utilité et pour l'avantage de la communauté: de sorte que s'il les dissipe, ou qu'il les consume mal à propos, il pèche contre le vœu de pauvreté. Au reste, on doit remarquer que quoiqu'en cela on ne feroit à chaque fois qu'un préjudice très-léger à la religion, ce préjudice pourroit cependant devenir très-considérable à la longue. Cassien (2) rapporte à ce sujet un exemple, qui fait bien voir

(1) Culpa lata dolo æquiparatur.
(2) *Cass. lib. 4. de instit. renunt. c. 20.*

quelle étoit l'exactitude des anciens religieux dans les moindres choses. Il dit que celui qui avoit soin de la dépense du monastère entrant un jour dans la cuisine, aperçut par terre trois grains de lentille que le cuisinier avoit laissé tomber en les lavant pour les faire cuire, et qu'aussitôt il alla en avertir l'abbé, qui imposa une pénitence publique au cuisinier, en punition du peu de soin qu'il avoit des choses de la maison. Ces anciens religieux, ajoute Cassien, ne se regardoient pas seulement eux-mêmes comme étant entièrement consacrés à Dieu; ils regardoient aussi de la même sorte tout ce qui appartenoit au monastère, et cela les obligeoit à avoir une extrême considération et un extrême respect pour les moindres choses qui appartenoient à la communauté.

CHAPITRE XIII.

On répond à une objection, et par ce moyen on éclaircit davantage cette matière.

Mais, dira quelqu'un, c'est user à notre égard d'une trop grande rigueur, et nous obliger à une trop grande exactitude, d'exiger que nous observions ponctuellement toutes ces choses : car après tout, plusieurs autres religieux qui font vœu de pauvreté comme nous, ne font point difficulté de recevoir de

leurs parens et de leurs amis, de quoi avoir un bréviaire, ou du papier, ou même un habit; cependant ce sont des gens éclairés et craignant Dieu. Ils ne font point non plus de scrupule de donner à un autre religieux de leur maison, ou à un de leurs parens ou de leurs amis, quelqu'un de leurs livres, ou quelque autre chose même de plus grande conséquence, sans en demander permission; et ils ne croient point contrevenir en cela au vœu de pauvreté : par conséquent nous n'y contrevenons point non plus qu'eux, quand nous faisons les mêmes choses, mais tout au plus nous contrevenons à la perfection de la pauvreté, et à la soumission que nous devons avoir pour les ordres de nos supérieurs, et pour nos constitutions et nos règles. Cette objection est très-bonne, et nous l'avons placée ici tout exprès, afin que la réponse que nous y ferons serve d'éclaircissement à tout ce que nous avons déjà dit à ce sujet, et à ce que nous dirons dans la suite. Je demeure d'accord qu'il y a quelques ordres où les religieux peuvent faire ces sortes de choses sans scrupule, et sans aller contre le vœu de pauvreté; mais il ne s'ensuit pas de là que nous ne pécherions pas en les imitant : au contraire, je soutiens que non-seulement nous pécherions contre l'obéissance que nous devons à nos règles, mais que nous pécherions même contre le vœu de pauvreté. La raison de cette différence est, que ces choses sont maintenant permises dans quelques ordres, ou par un consente-

ment exprès des supérieurs, ou par un consentement tacite, qui est, disent les docteurs, lorsque les supérieurs d'une religion, sachant et voyant une coutume qui s'y introduit, et pouvant l'empêcher, la souffrent, et dissimulent; car alors *celui qui se tait, semble consentir* (1). Or un religieux qui a un consentement exprès ou tacite de ses supérieurs, de recevoir une chose, et d'en disposer, ne pèche point contre le vœu de pauvreté quand il le fait; et par conséquent les religieux dont nous parlons ne pèchent point, quand ils en usent de la sorte. Il n'en est pas de même parmi nous : notre Compagnie qui veut nous conserver autant qu'il se pourra dans la pureté et dans la perfection de la pauvreté, ne nous donne aucune permission, ni expresse, ni tacite, de faire les mêmes choses; notre usage, au contraire, y est expressément opposé; et par conséquent, celui d'entre nous qui les feroit, pécheroit contre le vœu de pauvreté, de même que les autres religieux pécheroient aussi, si la permission qu'ils ont ne les mettoit point à couvert. Les religieuses font vœu de pauvreté: cependant plusieurs d'entr'elles ont des pensions qui leur servent à s'habiller, à acheter des livres, et à faire plusieurs petites dépenses; et c'est une chose qu'on ne blâme point en elles, parce qu'elles ont permission de leurs supérieurs d'en user

(1) Qui tacet consentire videtur. *Reg.* 43. *de reg. juris.*

ainsi. Cependant il est certain que si quelqu'un de nous en usoit de même, sans en avoir permission, il contreviendroit au vœu de pauvreté : ainsi quelques personnes de savoir et de piété qu'il y ait dans les autres ordres, ce qui s'y pratique n'est pas une conséquence pour ce qui peut se pratiquer parmi nous. Dans ces autres ordres, il y a une permission expresse ou tacite pour cet effet : dans notre Compagnie, il n'y en a point, et il y a même un usage absolument contraire; c'est pourquoi les obligations que nous avons marquées dans le chapitre précédent, ne sont point de simples scrupules : ce sont des vérités fondées sur l'essence même des choses, et sur le sentiment général de tous les docteurs.

Saint Bonaventure et Gerson (1), qui étoient très-versés dans la spiritualité et dans la théologie, marquent en termes exprès plusieurs des cas que nous venons de proposer ; et quand il s'agit de décider si un religieux peut donner ou recevoir, ils réduisent toute la question à un point; savoir, s'il a une permission ou expresse ou tacite de son supérieur. Que s'il n'en a point, il ne peut, disent-ils, ni prendre, ni donner aucune chose, ni disposer de quoi que ce soit, sans pécher contre le vœu de pauvreté; parce que c'est cesser d'être pauvre, et se rendre propriétaire d'une chose, que de la recevoir, ou de la donner, ou d'en disposer à

(1) *Bon. in speculo discip. p. 1. c. 4. Gerson. dans un Traité des questions libres qu'il propose, question antépénult.*

son gré. Gerson propose même le cas dans la personne du procureur d'un monastère, qui a l'argent de la communauté entre ses mains; et il demande si le procureur pécheroit contre le vœu de pauvreté, en achetant ou un couteau, ou un étui, ou des lunettes, soit pour lui, soit pour un autre. Il descend même à des choses encore de moindre valeur, comme une aiguille ou du fil; et il répond, que s'il le faisoit avec une permission ou expresse ou tacite de son supérieur, il ne pécheroit point; mais que s'il n'avoit point de permission, il pécheroit contre le vœu de pauvreté; et il en dit autant de celui qui donneroit quelque chose sans permission à un séculier, ou qui en recevroit quelque présent. Ainsi tous les docteurs conviennent, que par le vœu de pauvreté un religieux ne peut ni avoir, ni recevoir, ni donner aucune chose, ni enfin disposer de quoi que ce soit sans la permission du supérieur. Que si on souffre dans quelques ordres, qu'un religieux puisse posséder quelque chose en particulier, recevoir quelque présent de ses parens ou de ses amis, et disposer de ce qu'on lui aura donné, c'est que dans ces ordres il y a une permission expresse ou tacite d'en user ainsi; autrement ce seroit aller contre le vœu de pauvreté. Il s'ensuit de là une chose à laquelle il faut prendre garde dans cette matière et dans les autres de même nature; c'est que quand il s'agit de décider si en telle ou telle occasion un religieux aura péché contre la pauvreté, il faut savoir

premièrement quelle est là-dessus la pratique de son ordre, pour juger ensuite par-là s'il y a permission expresse ou tacite d'en user comme il a fait. Sans cette connoissance, on ne sauroit donner de décision certaine, parce que plusieurs choses peuvent être permises dans un ordre religieux par une espèce de permission tacite et sous-entendue, qui ne le sont en aucune sorte dans un autre.

De-là il s'ensuit encore, que quoique quelques auteurs disent qu'un religieux qui reçoit de l'argent d'un séculier pour acheter des livres, ou quelque autre chose de même nature ne pèche point, pourvu qu'il ne cache point les choses qu'il aura achetées, mais qu'il les expose à la vue de toute la maison, et qu'il soit prêt à les quitter dès que le supérieur le voudra; cependant un religieux de la Compagnie qui en useroit de la sorte, pécheroit contre le vœu de pauvreté. Car ce que disent ces auteurs, est fondé sur ce qu'ils supposent, qu'il y a déjà une permission tacite et sous-entendue, et que les supérieurs se contentent de cette simple résignation d'esprit; mais il n'en est pas de même parmi nous, où non-seulement il n'y a aucune sorte de permission tacite ou sous-entendue, mais où il y a même une détermination et une pratique toute contraire. C'est de cette sorte que nous sommes obligés de nous servir de notre soutane, de notre manteau, de notre bréviaire, et des autres choses dont on nous laisse l'usage; et il faut que nous ayons en cela une telle sou-

mission et une telle dépendance à l'égard du supérieur, que nous soyons toujours prêts à les quitter dès qu'il l'ordonnera; autrement nous pécherions contre la pauvreté, parce que ce seroit nous rendre propriétaires. Mais de recevoir de l'argent pour un habit, ou pour des livres, ou pour quelque autre chose semblable, c'est ce qu'il ne nous est pas permis de faire, quand nous les exposerions ensuite à la vue de tout le monde, et que nous serions dans une continuelle disposition de les quitter dès qu'on nous le commanderoit. La pratique de la Compagnie y est même formellement opposée comme nous l'avons déjà dit; ainsi ce seroit contrevenir au vœu de pauvreté que d'en user de cette sorte. Que si nous nous donnions cette liberté de nous-mêmes, et que nous vinssions à nous relâcher là-dessus le moins du monde, il ne faut point douter que l'on ne réclamât contre dans les congrégations, et qu'on n'essayât de fermer la porte à cet abus, qui renverseroit les fondemens de la pauvreté dont nous faisons profession.

Les docteurs remarquent encore touchant la permission tacite et sous-entendue, qu'afin qu'un religieux puisse ou demander, ou recevoir, ou donner, ou garder quelque chose, il ne suffit pas qu'il sache certainement que s'il en demandoit la permission au supérieur, il l'obtiendroit aussitôt, non plus que pour sortir de la maison, ou pour écrire une lettre sans permission, il ne suffit pas de savoir qu'on en obtiendroit la permission dès

qu'on l'auroit demandée. Il faut encore, disent-ils, que vous soyez assuré que le supérieur sera bien aise que vous receviez ou que vous donniez la chose dont il s'agit, sans lui en demander permission, et qu'il ne trouvera nullement mauvais que vous ne la lui ayez point demandée; et voilà proprement en quoi consiste cette permission tacite et sous-entendue, qui s'est introduite en beaucoup de choses dans plusieurs religions, et en vertu de laquelle on peut librement ou donner, ou recevoir, sans aucune autre permission particulière. Mais bien loin que cet usage soit introduit dans la Compagnie, et que les supérieurs soient bien aises qu'on ne s'adresse point à eux dans ces rencontres; au contraire, ils n'ont rien plus à cœur, que de voir observer l'ordre en toutes choses; et ils ne verroient rien avec plus de déplaisir, que la liberté qu'on prendroit de se dispenser en cela des règles de l'obéissance. C'est pourquoi nous devons, en ce qui est de la pauvreté, et en ce qui regarde quelques autres cas particuliers, tenir une conduite fort différente de celle qu'on tient en quelques religions, qui ont en cela des bornes moins étroites que nous, quoiqu'elles en eussent sans doute d'aussi étroites dans les commencemens, comme leurs histoires en font foi, et comme nous le voyons encore dans quelques ordres qui ont conservé la première sévérité de leur institution.

CHAPITRE XIV.

Que le vœu de pauvreté oblige sous peine de péché mortel.

On peut maintenant faire une question, et demander si ce que nous venons de dire qui étoit contre le vœu de pauvreté, est toujours péché mortel, ou en quel cas il l'est? Nous avons déjà marqué que c'est le sentiment de tous les théologiens, que celui qui pèche contre le vœu de pauvreté, pèche en même temps contre le septième commandement, qui défend de dérober. Or cela étant, je dis que comme le septième commandement oblige de sa nature sous peine de péché mortel; mais que cependant si on le violoit en très-peu de chose, par exemple, en dérobant une pomme, ou un denier, le larcin ne seroit alors par sa matière qu'un simple péché véniel : aussi le vœu de pauvreté oblige de lui-même, et par sa nature, sous peine de péché mortel; mais que la transgression cependant pourroit être si légère, que ce ne seroit plus qu'une faute vénielle. Que si vous insistez pour savoir jusqu'où il faudroit que cette transgression allât pour faire la matière d'un péché mortel, il faut premièrement savoir jusqu'où le larcin doit aller pour être péché mortel : car l'un est tellement la règle de l'autre, que la matière

qui suffit pour faire que le larcin soit péché mortel, suffit aussi pour faire que la violation du vœu de pauvreté le soit aussi; et c'est là le sentiment général de tous ceux qui ont écrit sur ce sujet (1).

Quelques théologiens, pour plus grand éclaircissement de ceci, remarquent que la grièveté de ce péché vient de deux causes. La première, de ce qu'on usurpe le bien d'autrui contre la volonté de celui à qui il appartient : la seconde, de ce qu'on viole un vœu qu'on a fait à Dieu. Quant à la première cause, il semble, disent-ils, que pour faire qu'un péché contre la pauvreté soit péché mortel, il faudroit que la matière fût plus considérable que dans le larcin; parce qu'en ceci, la chose dont on dispose n'est pas si absolument le bien d'autrui, que dans ce qui fait la matière d'un larcin, et la disposition qu'on en fait n'est pas absolument si contraire à l'intention de celui à qui elle appartient. Mais eu égard à la seconde cause, ce qui suffit pour faire qu'un larcin soit péché mortel, suffit pour faire qu'une faute contre la pauvreté le soit aussi; l'obligation que nous avons contractée par le vœu de pauvreté, de ne rien prendre et de ne disposer de rien,

---

(1) *Cordub. l. de Cas. q.* 109. *Navar. l.* 3. *tit. de stat. Monach. consult.* 3 *dubio* 3. *n.* 18. *Sorbo. lin comp. priv.* 1. *p. verbo* Dare, *in explic. const. Clem.* 8. *de largi cas.* 2. *vers.* Sed difficile. *Lud. Lopez* 2. *p. summ. quest.* 3. *concl.* 5. *Man. Rodr. tom.* 3. *de Reg. q.* 20. *art.* 10. *concl.* 8. *Azor. l.* 12. *inst. Mor. c.* 12. *q* 6.

sans la volonté du supérieur, étant beaucoup plus grande, que celle que le septième commandement nous impose, de ne rien prendre du bien d'autrui contre la volonté de celui à qui il appartient.

Dans ce que nous avons rapporté (1) de saint Grégoire, l'argent que le religieux avoit pris n'alloit, au rapport de Surius, qu'à trois réales, que son frère lui avoit données pour s'acheter une tunique, dont la religion auroit été obligée de faire la dépense, si son frère ne l'avoit pas faite. Cependant saint Grégoire jugea que cela suffisoit alors pour faire la matière d'un péché mortel, puisqu'il se porta à punir cette transgression d'un châtiment si exemplaire et d'un anathème si terrible. Entre les auteurs modernes (2) qui ont écrit sur ce sujet, les uns disent qu'il ne faut que la valeur de trois réales pour faire un péché mortel, les autres vont jusqu'à quatre, et les autres jusqu'à cinq. Et parmi les chartreux une chose de bien moindre prix suffiroit pour faire la matière d'un péché mortel, puisque même elle suffit pour priver un chartreux de sépulture, et pour l'excommunier.

Mais supposons que la chose puisse s'étendre plus loin que la plupart des docteurs ne croient; que trois ou quatre réales soient une matière trop peu considérable, et que,

(1) *Chapitre* 11.
(2) *Arias, p.* 3. *de l'Imitat. de J. C. tr.* 7. *ch.* 29.

comme le prétendent quelques-uns (1), il faille aller au delà, pour que la transgression du vœu de pauvreté soit effectivement un péché mortel : faut-il pour cela qu'un religieux, qui doit travailler tous les jours à se rendre parfait, s'expose au hasard d'être embarrassé si ce qu'il a ou reçu, ou retenu, ou donné, monte à une somme capable de faire la matière d'un péché mortel, et si cela va jusqu'à six réales, ou s'il n'en peut valoir que quatre ? Il est assez ordinaire que les domestiques qui vont au marché prennent tantôt un sou, tantôt deux liards sur les choses qu'ils achètent; et ils ne pèchent point mortellement en cela, à cause de la petitesse de la somme : mais quel religieux voudroit en faire autant, quoique ce ne soit qu'un péché véniel ? Que si vous auriez honte d'en user de même, et si vous croiriez que ce seroit une infamie, gardez-vous bien de même de rien recevoir, ou de rien donner, sous prétexte que vous ne commettez en cela qu'un simple péché véniel; car c'est une chose qui n'est pas moins honteuse, que de ferrer la mule comme des valets. Faisons cas des petites choses, principalement dans un sujet aussi essentiel que celui-ci, qui regarde un des trois vœux de la religion : car celui qui osera de propos délibéré faire quelque faute contre la pauvreté, sous prétexte que ce ne sera pas un péché mortel qu'il

(1) *Navarr. l.* 3. *tit. de statu Monac. Consid.* 3. *dub.* 3. *Num.* 18.

commettra, est en grand danger de pécher bientôt mortellement contre le vœu de pauvreté. L'envie d'avoir, de donner, de recevoir, est une passion si naturelle à l'homme, et si violente, qu'on peut se tromper facilement là-dessus, et aller plus loin qu'on ne pense. Il arrivera même souvent, que quoiqu'il n'y ait pas lieu d'être absolument assuré qu'on aura commis un péché mortel, il y aura du moins lieu d'en douter : or un religieux ne doit jamais s'exposer à des dangers et à des incertitudes de cette nature.

CHAPITRE XV.

Si un religieux peut sans permission, recevoir de l'argent pour faire des charités ; et quels sont les cas où il pécheroit en ceci contre le vœu de pauvreté.

La Compagnie exige de nous une si grande pureté et une si grande perfection sur ce qui regarde la pauvreté, et elle a tant de soin de nous ôter toute sorte de prétexte d'avoir de l'argent en notre disposition, que nos règles veulent que nous ne puissions ni rien demander, ni rien recevoir des pénitens, ni de personne, non pas même pour faire des charités ou des restitutions. Ainsi quoiqu'un pénitent soit obligé à restituer, et

qu'il veuille remettre entre les mains du confesseur la restitution qu'il est obligé de faire, le confesseur ne peut pas s'en charger sans la permission du supérieur. Cette règle, au reste, est fondée sur la raison, sur l'expérience, et sur la doctrine et l'exemple des saints. Le sentiment de saint Basile (1) y est entièrement conforme; saint François Xavier (2) en recommandoit extrêmement la pratique; et ce que saint Jérôme rapporte de saint Hilarion à ce sujet, est très-remarquable. Un homme très-riche avoit été délivré d'une légion de démons par saint Hilarion; et voyant que le saint refusoit d'accepter une grande somme d'argent qu'il vouloit lui donner en reconnoissance de sa guérison, il le pressoit de la recevoir, du moins pour la distribuer aux pauvres. Mais le saint persistant dans son refus, lui dit: Vous pouvez en faire la distribution mieux que moi, vous qui allez dans les grandes villes, et qui connoissez les pauvres; quant à moi je n'ai pas abandonné mon bien pour me charger de celui d'autrui. Il est de notre devoir d'aider le prochain de nos conseils, et de faire d'autres œuvres de charité de même nature, mais non pas d'être les aumôniers des autres; car cela ne sert qu'à nous déconcerter, à faire que la maison soit continuellement remplie de demandeurs, qui seuls occuperoient plus de deux portiers,

(1) *Basil. Epist. ad Chilon.*
(2) *In ejus Vita, lib. 6. cap. 12.*

et à détourner un religieux des confessions et des autres ministères spirituels. Les apôtres même reconnurent par expérience qu'ils ne pouvoient vaquer à ces sortes de choses, sans manquer en même temps à la principale, qui est le ministère de la parole de Dieu : *Il n'est pas juste*, dirent-ils, *que nous abandonnions la parole de Dieu, pour avoir soin des tables* (1); et ils donnèrent cette charge à d'autres, afin que n'ayant plus à s'embarrasser des choses temporelles, ils pussent s'appliquer uniquement à la conversion des âmes. Il y en a au reste qui s'imaginent que la distribution des aumônes est un moyen pour gagner l'esprit du peuple, et pour le porter au fréquent usage des sacremens; mais ils se trompent : on perd plus de gens par là qu'on n'en acquiert, et le nombre des mécontens est toujours plus grand que celui des autres. Les uns sont mal satisfaits de ce qu'on ne leur a rien donné; les autres de ce qu'on ne leur a pas donné assez à leur gré; enfin, presque tous se plaignent, et viennent ensuite ou à reprocher qu'on n'a égard qu'à la recommandation et à la faveur dans la distribution des aumônes, ou à croire que même nous en détournons une partie à notre profit. Ce n'est pas non plus un moyen qui soit propre pour attirer les âmes à la confession; au contraire, plusieurs prennent de là occasion de faire des confessions feintes,

(1) Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, et ministrare mensis. *Act.* 6. 2.

et de débiter mille faussetés au confesseur, pour l'exciter à la compassion, et pour l'obliger par-là à leur faire part des aumônes qu'il a à distribuer. On peut cependant recevoir quelquefois une restitution avec permission du supérieur, par exemple, quand il s'agit d'une chose très-secrète, et quand on voit que le pénitent ne pourroit pas faire la restitution lui même sans se perdre de réputation. Mais en ce cas-là même les docteurs conseillent très-sagement au confesseur de prendre un mot de reconnoissance de celui à qui il fait la restitution, et de le donner ensuite au pénitent; car quelque chose que le pénitent puisse dire pour détourner le confesseur d'en user de cette sorte, et quelque confiance qu'il puisse lui témoigner, il sera toujours très-aise quand il verra le billet : il en sera aussi plus édifié du confesseur, il en aura l'esprit plus en repos, et n'aura point ensuite les scrupules et les soupçons qu'on a quelquefois, quand le confesseur ne prend pas cette précaution.

Mais puisqu'il s'agit ici de faire voir à quoi le vœu de pauvreté nous oblige à la rigueur, il sera bon d'expliquer en quel cas on pèche en ceci contre le vœu de pauvreté, et en quel cas on pèche seulement contre l'obéissance qu'on doit aux règles. Les théologiens traitent expressément cette question; savoir, si un religieux pèchera contre le vœu de pauvreté, qui recevra sans permission de l'argent d'un séculier, non pas pour son propre usage, mais pour en faire des charités

au nom de celui dont il le reçoit; et il semble qu'en cela il ne fasse rien contre le vœu de pauvreté, puisque ce n'est point pour lui qu'il reçoit l'argent, et qu'il ne le distribue point en son nom, mais seulement au nom de celui dont il l'a reçu. Cependant la résolution de cette question est, qu'on peut en deux manières recevoir de l'argent, ou quelque autre chose, pour donner à un autre. Si celui qui donne, marque à qui il veut qu'on donne en son nom, et à quelles sortes de charités il veut qu'on emploie ce qu'il donne, comme quand on met de l'argent entre les mains d'un confesseur, ou pour le restituer à quelqu'un, ou pour le distribuer à quelques pauvres, alors le religieux qui reçoit ainsi de l'argent sans permission, va contre nos règles, qui nous le défendent; mais il ne pèche pas, ce semble, contre le vœu de pauvreté, puisque de cette sorte, celui qui a donné l'argent est toujours celui qui en demeure le maître, et qui en dispose à son gré, et que le confesseur n'est que le canal dont il se sert pour le distribuer à qui il lui plaît. Mais si celui qui donne, laisse au confesseur la libre disposition de ce qu'il donne, alors de quelque façon qu'il en dispose, et quand même il l'emploieroit tout en charités, il pèche contre le vœu de pauvreté, de le recevoir et de le distribuer sans la permission du supérieur. Premièrement (1), parce que celui qui donne, se dépouille alors

(1) *Azor. lib.* 12. *Inst. mor. cap.* 10. § *ult.*

de la propriété de ce qu'il donne, et la transfère autant qu'il est en lui en la personne du religieux, afin qu'il en dispose comme il voudra, et qu'un religieux n'est pas capable de lui-même de posséder rien en propre. En second lieu, parce que ce n'est pas seulement la propriété des choses qui est contraire au vœu de pauvreté, mais que l'usage et la libre disposition des choses, sans la permission du supérieur, y sont également contraires, comme étant une autre espèce de propriété qui est encore défendue à un religieux par le vœu de pauvreté. L'usage même et la libre disposition des choses sont, dit-on (1), plus contraires au vœu de pauvreté, que la propriété et la possession; parce que cet usage peut détourner davantage un religieux de ses devoirs, et lui être d'un plus grand préjudice que la propriété seule sans l'usage. Aussi la raison pour laquelle l'Eglise et les saints Pères ont voulu que les religieux ne pussent rien posséder en propre, a été afin qu'étant délivrés des soins et des embarras que donne l'administration et l'usage des biens de la terre, ils fussent plus en état de se donner tout à Dieu; et par conséquent, quoiqu'un religieux n'ait pas le domaine et la propriété du bien d'autrui, il ne laisse pas de pécher contre le vœu de pauvreté, lorsqu'il en prend la libre administration et l'usage, sans la permission de son supérieur. Ne seroit-ce pas une chose

(1) *Id. ibid. cap.* 9. § 1. *et cap.* 12. § 1.

ridicule, dit à ce propos Denis le chartreux (1), qu'un père qui auroit un fils insensé, se contentât de lui ôter la propriété d'une épée, et qu'il lui en laissât l'usage : c'est ainsi, ajoute-t-il, qu'en usent les religieux, qui se contentant de n'avoir la propriété de rien, se chargent de l'administration et de l'usage du bien d'autrui, qui est précisément ce qu'il y a de plus dangereux dans les richesses, et qui détourne davantage un religieux de son ministère. Quelques-uns au reste prétendent même que la première espèce que nous avons posée est également contraire au vœu de pauvreté, parce que c'est recevoir et donner de l'argent, ou quelque autre chose d'équivalent sans la permission du supérieur : mais ils disent cependant, qu'on ne commet en cela qu'un léger péché, et qui ne va point jusqu'à la mort de l'âme, lorsqu'on donne aussitôt cet argent à celui à qui il est destiné.

Nous pouvons tirer d'ici la réponse à une difficulté qui se présente assez ordinairement, savoir, si un religieux pèche contre le vœu de pauvreté, lorsque sans permission du supérieur il demande de l'argent à quelqu'un, pour en assister un de ses parens ou de ses amis, et lorsqu'il le reçoit et qu'il le donne en effet, ou qu'il prie celui à qui il le demande, de le donner lui-même, ou de l'envoyer à celui pour qui il le demande. Je

(1) *Dionys. Cart. in opusc. de reformatione Claustralium, art.* 16.

dis (1) que si le religieux qui demande et qui reçoit cet argent, le prend pour en être le maître, et pour en disposer à son gré, il pèche contre le vœu de pauvreté, quand même il auroit intention de le donner, et quand en effet il le donneroit ensuite, ou l'enverroit au nom de celui dont il l'auroit reçu. Mais s'il ne le prend pas pour en disposer, et qu'au contraire il dise à celui à qui il le demande : Je n'en ai point affaire pour moi, et je ne puis le recevoir pour mon usage ; mais si vous voulez ou le donner à un tel qui en a besoin, ou me le remettre entre les mains, pour le lui donner ou pour le lui envoyer de votre part, je vous en serai obligé, et vous ferez une œuvre de charité : alors, quoique celui qui fait cette charité la fasse en considération du religieux, et que le religieux vienne à lui en faire ensuite des remercîmens, le religieux ne péchera point contre le vœu de pauvreté, parce qu'il ne reçoit point cet argent pour son usage, et qu'il n'en devient point le maître, mais qu'il est simplement l'exécuteur de la volonté de celui de qui il obtient cette charité, et l'intercesseur de celui pour qui il l'obtient. Bien moins encore pèche-t-il contre le vœu de pauvreté, de prier qu'on donne ou qu'on envoie soi-même cet argent à celui pour qui il le demande ; car quoique celui qui le reçoit sache bien qu'il en a l'obligation

(1) *Th. Sanchez, tom. 1. de Matrim. lib. 6. disp. 4. num. 7.*

aux prières et à l'intercession du religieux, cela ne change rien à l'espèce, et ne fait pas que le religieux ait eu ou la propriété ou l'usage de la chose qui a été donnée. Après tout cependant, quoique tout cela ne soit pas contraire au vœu de pauvreté, il ne laisse pas d'y avoir toujours de grands inconvéniens à faire les choses de cette sorte, sans la permission du supérieur, outre qu'il y a ordinairement à craindre qu'on ne passe en cela les bornes, et qu'on n'aille jusqu'à blesser aussi le vœu de pauvreté. Je puis aisément n'avoir pas toujours sur moi-même toute l'attention qu'il faudroit pour examiner si c'est à moi qu'on fait ce présent, et de quelle manière je le reçois; si je le donne en mon nom, ou au nom d'un autre; si c'est un autre qui le donne, ou si je le donne moi-même. Il arrive encore assez ordinairement que l'on se laisse aveugler par l'envie d'avoir de l'argent en sa disposition; et qu'ainsi en s'abusant par des prétextes spécieux, on vient à faire des choses qui sont directement contraires au vœu de pauvreté : c'est pourquoi il faut éviter avec soin tout ce qui peut nous faire tomber dans ces sortes de dangers. Ne donnons pas occasion de nous appliquer ce que Cassien rapporte (1) que saint Basile dit à un sénateur, qui, ayant quitté sa charge pour se faire religieux, se réserva une petite portion de son bien, afin d'avoir de quoi vivre, sans être obligé de travailler de ses

(1) *Cass. lib. 7. c. 9.*

mains comme les autres religieux. Vous avez si bien fait, lui dit ce grand saint, que vous n'êtes plus sénateur, et que vous n'êtes pas religieux (1).

CHAPITRE XVI.

Où ce qui a été dit, se confirme par quelques exemples.

Saint Jérôme rapporte (2), qu'un des solitaires qui vivoient dans les déserts de Nitrie, et qui se nourrissoient du travail de leurs mains, eut envie d'amasser quelque argent; de sorte que travaillant sans relâche à faire du lin, et mangeant très-peu, il parvint à mettre ensemble jusqu'à cent écus, et puis mourut. Quand on fut dans sa cellule pour l'enterrer, on y trouva cet argent; et aussitôt tous les solitaires, qui étoient près de cinq mille, et qui demeuroient dans des cellules éloignées les unes des autres, s'assemblèrent pour voir ce qu'il y avoit à faire dans cette rencontre, et ce qu'on feroit de cet argent. Les uns étoient d'avis qu'on le distribuât aux pauvres, les autres qu'on le donnât à l'Eglise, et les autres qu'on l'envoyât aux parens du mort, qui en avoient peut-être besoin. Mais le grand saint Macaire, le saint abbé Pambon,

(1) Et senatorem perdidisti, et monachum non fecisti.
(2) *Hier. Epist. ad Eustoch. de custod. virgin.*

le saint abbé Isidore, et quelques autres des plus anciens, inspirés du Saint-Esprit, dirent qu'il falloit enterrer cet argent avec le mort, et prononcer en même temps sur le corps ces paroles de saint Pierre : *Que votre argent soit en perdition avec vous* (1). Cet avis fut suivi : et que personne ne croie, dit saint Jérôme, qu'il y eût en cela trop de dureté et de rigueur; ce fut au contraire, une conduite pleine de prudence et de charité; car cet exemple jeta une si grande épouvante dans tous les solitaires d'Egypte, qu'ils eussent cru être coupables d'un crime, si on leur eût trouvé quelque argent à l'heure de la mort.

Saint Augustin raconte (2) un exemple assez semblable d'un religieux nommé Janvier, qui passoit pour saint; et je rapporterai ici ses propres paroles qui sont très-expressives, et qui marquent une grande douleur. Nous ne saurions, dit-il, trop pleurer la perte de notre frère Janvier, qui nous paroissoit un modèle d'obéissance et de pauvreté, et qui a fait cependant une misérable fin; parce qu'ayant demandé avec larmes à être reçu parmi nous, et ayant promis de garder la pauvreté toute sa vie, il s'étoit réservé la jouissance de quelques héritages dans le siècle, sans que nous en sussions rien. O malheureuse profession ! ô infidèle promesse ! il promettoit de bouche ce qu'il

(1) Pecunia tua tecum sit in perditionem. *Act.* 8. 20.
(2) *Aug. serm.* 5. *ad fratres in Eremo.*

détestoit au fond de son cœur ; et nous regardions comme un saint celui qui n'étoit qu'un méchant et un imposteur. Il a vécu de cette sorte plus de douze ans, et sa vie et sa mort ont été conformes ; car il a mené une vie criminelle, puisqu'il possédoit secrètement ce qui ne pouvoit plus lui appartenir ; et il a fait une fin encore plus malheureuse, puisqu'il n'a pas même reconnu sa faute en mourant, mais qu'il est mort dans son péché, et que sans que nous en ayons rien su, il a fait un testament en faveur d'un fils qu'il avoit dans le siècle. Plût à Dieu que du moins il eût déclaré son crime à la mort, afin que nous eussions tâché de lui en obtenir le pardon par nos prières ! mais il ne l'a point confessé, et il ne s'en est point repenti ; et par conséquent nous ne devons plus le regarder comme étant des nôtres, ou comme en ayant jamais été. C'est pourquoi attachez-lui les mains ensemble, et ayant enveloppé dans un linge les cent-onze sicles qu'il gardoit dans la muraille de sa cellule, mettez-les dans ses mains, et l'enterrez de cette sorte en gémissant et en disant : *Que votre argent soit en perdition avec vous* (1) ; car il ne nous est pas permis de les employer aux besoins du monastère, puisque c'est le prix de sa damnation éternelle.

Césaire rapporte (2) qu'un religieux de l'ordre de Cîteaux étant au lit de la mort, se

(1) Pecunia tua tecum sit in perditionem. *Act.* 8. 20.
(2) *Lib.* 9. *Dial. cap.* 64.

confessa à son abbé, et que le Saint Sacrement lui ayant été ensuite apporté, il le reçut dans la bouche, sans pouvoir jamais la fermer pour faire passer l'hostie : de sorte que le prêtre l'en ayant tirée, la donna à un autre religieux malade qui la reçut avec une très-grande dévotion, et l'avala sans aucune peine. Peu de temps après, ce premier religieux vint à mourir, et alors on découvrit la cause de cet empêchement et de sa perte; car comme on le lavoit pour l'ensevelir, on trouva auprès de lui cinq pièces de monnoie qui n'étoient pas même d'argent, mais qui ne le rendoient pas moins criminel, quoiqu'elles ne fussent que de cuivre. Tous les religieux voyant cela, admirèrent les jugemens de Dieu; et par l'ordre de l'abbé, à qui ils en donnèrent avis, ils enterrèrent ce religieux dans un champ, jetant son argent sur lui, en disant : Que votre argent que vous avez possédé en cachette contre le devoir de votre profession, périsse éternellement avec vous (1). L'abbé rendit compte ensuite de cet événement dans la première congrégation générale de l'ordre; et afin qu'on ne puisse pas croire, ajouta-t-il, que ce soit sa maladie qui l'ait empêché d'avaler l'hostie, il mangea ce jour-là même une volaille bouillie tout entière.

Dans les chroniques de saint François (2), il est rapporté que dans un certain monastère

(1) Pecunia tua, quam clam nobis contra professionem tuam possedisti, tecum sit in æternam perditionem.
(2) *Part.* 2. *l.* 1. *c.* 28.

de cet ordre, il y avoit un frère qui savoit un peu lire, et qui ayant envie d'en apprendre davantage, trouva moyen d'avoir un psautier; et comme il est défendu par la règle de saint François, que les frères servans apprennent à lire, le gardien sachant qu'il avoit ce livre, le lui demanda. Il répondit qu'il ne l'avoit point; et le gardien le pressant de lui dire où il l'avoit mis, et lui remontrant que c'étoit vivre dans une continuelle contravention à ses vœux, que de demeurer propriétaire de quelque chose, ce frère persista à ne vouloir point obéir. Il tomba malade peu de temps après d'une maladie très-dangereuse; et le gardien pour ne pas le laisser mourir dans cet état, lui commanda en vertu de la sainte obéissance, de rendre le livre, ou de dire où il l'avoit caché; mais le malheureux s'étant endurci dans son péché, mourut sans vouloir rien déclarer. La nuit d'après qu'il eut été enterré, comme le sacristain sonnoit les matines, il vit tout d'un coup venir à lui un spectre hideux, qui sans rien prononcer distinctement, faisoit entendre une voix sourde et plaintive, et il fut tellement saisi de frayeur, qu'il tomba comme mort à la renverse. Les religieux qui avoient entendu le premier coup de matines, et qui voyoient qu'on ne continuoit plus à sonner, en furent surpris; et après avoir attendu quelque temps, ils allèrent où étoit le sacristain, qu'ils trouvèrent comme mort, et qui étant enfin revenu à lui, leur dit ce qui lui étoit arrivé. Dès qu'ils commencèrent

ensuite à chanter matines, le même spectre apparut, faisant des cris et des hurlemens étranges, sans proférer aucune parole qu'on pût entendre distinctement; et comme les religieux paroissoient extrêmement épouvantés, le gardien pour les rassurer, lui commanda de la part de Dieu de leur dire qui il étoit, et ce qu'il cherchoit en ce lieu. Il répondit, qu'il étoit le frère servant qu'on avoit enterré le jour précédent. Et le gardien lui ayant demandé s'il avoit besoin des prières des religieux, il répliqua qu'il n'en avoit que faire, et qu'elles ne lui pourroient servir de rien, parce qu'il étoit condamné pour jamais, à cause du livre dont il étoit mort propriétaire. Puisque nous ne pouvons donc vous être utiles en rien, lui dit le gardien, je vous commande au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ de vous en aller sur-le-champ, et de ne jamais revenir nous inquiéter. Et à peine eut-il achevé ces paroles, que le spectre disparut sans qu'on le revît jamais depuis.

Denis le chartreux raconte (1) qu'un religieux voyant une déchirure à son habit, entra un jour dans la couturerie, et y prit sans permission, un peu d'étoffe pour la raccommoder. Il tomba malade peu de temps après : et il falloit que ce fût un grand serviteur de Dieu; car comme sa conscience ne lui reprochoit rien, et que les démons ne savoient par où le prendre pour l'inquiéter,

(1) *In Scala Relig.*

il attendoit la mort avec beaucoup de résignation et de joie. Dans cette disposition d'esprit, il vint à jeter par hasard les yeux vers un coin de sa cellule, où son habit étoit pendu; et il vit un démon en forme de singe, qui étoit assis dessus et qui léchoit avec plaisir la pièce qu'il y avoit cousue. Il s'aperçut aussitôt de la faute qu'il avoit faite, d'avoir pris ce petit morceau d'étoffe sans permission; et ayant envoyé chercher son supérieur, il lui déclara sa faute, et lui en demanda pardon; et le démon disparut sur-le-champ.

Il est rapporté dans l'Histoire de l'ordre de saint Dominique, qu'un saint religieux, nommé Regnaud, étant prieur du monastère de Boulogne, il arriva qu'un frère servant de ce monastère reçut d'une personne de dehors, mais sans permission, un peu d'étoffe dont il avoit besoin pour raccommoder son habit. Le saint homme l'ayant su, le fait venir en plein chapitre; et là, après lui avoir fait une réprimande sévère, comme à un voleur et à un prévaricateur, et l'avoir châtié par une discipline publique, il brûla ce morceau d'étoffe en sa présence et en celle de tous les religieux.

Il est encore rapporté dans la même Histoire qu'Albert-le-grand, étant provincial de cet ordre, défendit, sous des peines très-rigoureuses, qu'aucun religieux eût de l'argent, en quelque petite quantité que ce pût être, ni à soi, ni à un autre, ni pour son usage propre, ni pour celui d'un autre,

ni enfin entre ses mains, ou entre les mains d'un tiers. Comme on tenoit à quelque temps de là le chapitre provincial, il fut vérifié qu'un religieux qui étoit mort peu de jours auparavant, avoit contrevenu à cette défense; et il punit cette transgression avec tant de sévérité, que l'ayant fait déterrer, il le fit jeter dans un fumier, à l'imitation des anciens pères, qui traitoient ainsi les religieux qui mouroient propriétaires de quoi que ce fût.

QUATRIÈME TRAITÉ.

DE LA CHASTETÉ.

CHAPITRE PREMIER.

De l'excellence de la chasteté, et des degrés par où nous devons nous élever à la perfection de cette vertu.

C'est la volonté de Dieu que vous soyez saint, que vous vous absteniez de toute sorte d'impureté, et que chacun de vous sache conserver son corps saint et pur; car Dieu ne nous a pas appelés, afin que nous fussions impurs, mais afin que nous fussions saints (1). Saint Bernard dit (2), que par le nom de sainteté, l'Apôtre entend parler ici de la chasteté : et Jésus-Christ dans l'Evangile nous marque que la chasteté nous rend semblables aux anges. *Dans la résurrection*, dit-il, *il n'y aura ni mariés, ni mariées, mais ils seront tous comme les anges de Dieu dans le Ciel* (3). Aussi saint

(1) Hæc est voluntas Dei, sanctificatio vestra, ut abstineatis vos à fornicatione, ut sciat unusquisque vestrûm vas suum possidere in sanctificatione et honore. Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctincationem. 1. *Thess.* 4. 3. 4 *et* 7.

(2) *Bern. serm.* 22. *sup Cant.*

(3) In resurrectione neque nubent, neque nubentur; sed erunt sicut angeli Dei in cœlo. *Matth.* 22. 30.

Cyprien parlant à des vierges : Vous commencez à jouir dès à présent, leur dit il, de l'avantage que vous devez avoir un jour dans la gloire ; car tant que vous persisterez dans la chasteté et dans la pureté, vous êtes semblables aux anges. Cassien dit de même (1), qu'il n'y a aucune vertu qui rende les hommes si semblables aux anges, que la chasteté ; car par le moyen de la chasteté, ils vivent dans la chair comme s'ils n'étoient point de chair, et qu'ils fussent de purs esprits, suivant ces paroles de saint Paul : *Vous ne vivez point dans la chair, mais dans l'esprit* (2). Nous l'emportons même en quelque sorte en cela sur les anges : car comme ils n'ont point de corps, ce n'est pas une grande merveille qu'ils soient purs ; mais que l'homme dans une chair mortelle, qui fait une guerre continuelle à l'esprit, vive comme s'il n'avoit point de chair, c'est ce qui est sans doute bien plus admirable.

Cette vertu au reste est si agréable à Dieu, que le Fils de Dieu ayant à se faire homme, et à naître d'une femme, a voulu naître d'une femme vierge, et qui avoit consacré sa virginité à Dieu, comme remarquent les Pères. Saint Jean, dans l'Apocalypse, dit qu'il vit sur la montagne de Sion, qui est le ciel, ceux qui étoient demeurés vierges, suivre l'agneau, c'est-à-dire, Jésus-Christ, partout où il alloit, et chanter un cantique nouveau,

(1) *Cass. lib. 6. de Inst. renunt. c. 6.*
(2) Vos autem in carne non estis, sed in spiritu. *Rom.* 8. 9.

que personne ne pouvoit chanter qu'eux : *Je vis*, dit-il, *l'Agneau sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille, qui chantoient comme un cantique nouveau : et personne ne pouvoit dire ce cantique que les cent quarante-quatre mille qui ont été rachetés de la terre. Ce sont ceux qui ne se sont point souillés avec les femmes, car ils sont vierges ; et ceux-là suivent l'agneau quelque part qu'il aille* (1).

Les vierges, dit saint Grégoire (2) sur ces paroles, sont avec Jésus-Christ sur la montagne, parce que le mérite de la chasteté les élève jusqu'au plus haut degré de la gloire.

L'Ecriture-Sainte appelle saint Jean l'Evangéliste, *le disciple que Jésus aimoit* (3). Et saint Jérôme et saint Augustin disent sur ce sujet (4), que la raison pour laquelle il étoit le disciple bien-aimé, c'est qu'il étoit vierge. L'Eglise dit aussi de lui dans l'office de sa fête, que Jésus l'aimoit, parce que la prérogative de la chasteté l'avoit rendu digne

---

(1) Vidi supra montem Sion Agnum, et cum eo centum quadraginta quatuor millia : et cantabant quasi canticum novum : et nemo poterat dicere canticum, nisi illa centum quadraginta quatuor millia, qui empti sunt de terra. Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coinquinati : virgines enim sunt. Hi sequuntur Agnum quocumque ierit. *Apoc.* 14. 1. 3 *et* 4.

(2) *Greg. l.* 4. *in c.* 13 *l.* 1. *Reg.*

(3) Discipulus ille quem diligebat Jesus. *Joan.* 21. 7.

(4) Diligebat autem eum Jesus, quoniam specialis prærogativa castitatis amplíori dilectione fecerat dignum, quia virgo electus ab ipso, virgo in ævum permansit. *Hieron. lib.* 1. *contra Jovinianum.*

d'être

d'être aimé plus tendrement que les autres, et qu'ayant été appelé à l'apostolat lorsqu'il étoit encore vierge, il étoit demeuré vierge toute sa vie; et quelques-uns lui appliquent aussi ces paroles des Proverbes : *Celui qui aime la pureté du cœur, aura le roi pour ami, à cause des grâces de son discours* (1). C'étoit donc parce qu'il étoit vierge que le Sauveur l'aimoit jusqu'à le faire reposer sur son sein; et c'étoit ce qui lui donna encore tant d'autres avantages sur tous les apôtres. Ce que saint Pierre, qui étoit marié, n'osa pas demander lui-même à Jésus Christ le jour de la Cène, il prie saint Jean (2) de le lui vouloir demander. Le jour de la résurrection (3), sainte Magdelaine étant venue dire que Jésus étoit ressuscité, saint Pierre et saint Jean coururent aussitôt au monument, mais saint Jean arriva le premier. Une autre fois (4) quelques-uns des apôtres étant dans une nacelle sur la mer de Tybériade pour pêcher, et Jésus étant apparu sur le rivage, il n'y eut que saint Jean seul qui le reconnut, et qui dit à saint Pierre : *Voilà le Seigneur.* Il n'y eut, dit saint Jérôme, que Jean qui étoit vierge, qui pût reconnoître Jésus-Christ vierge (5); et dans le dernier testament que le Sauveur fit sur la croix, à

(1) Qui diligit cordis munditiam, propter gratiam labiorum suorum habebit amicum regem. *Prov.* 22. 11.
(2) *Joan.* 13. 24.
(3) *Ibid.* 20. 4.
(4) *Ibid.* 21. 7.
(5) Solus virgo virginem Christum agnoscit, et dicit Petro : Dominus est. *Hier. ubi sup.*

qui recommanda-t-il la Vierge sa mère, si ce n'est au disciple qui étoit vierge (1)?

Mais laissant maintenant à part tout ce que l'on pourroit dire à la louange de la chasteté, car je me propose d'être court dans ce traité, à l'imitation de notre saint instituteur, je viens aux sept degrés de chasteté que Cassien (2) établit, et par lesquels comme par autant d'échelons, nous devons tâcher de nous élever jusqu'à la souveraine perfection de cette vertu angélique. Le premier degré est de ne se laisser vaincre par aucune pensée, et par aucun mouvement d'impureté qui puisse survenir. Le second, de ne point s'entretenir dans ces sortes de pensées, mais de les éloigner de soi dès qu'elles viennent. Le troisième, de n'être aucunement touché de la vue d'aucune femme; et ce degré est d'une plus grande perfection que les deux autres, à cause de la foiblesse et de la corruption de notre nature, qui s'émeut facilement en de semblables rencontres. Le quatrième, de ne souffrir en aucune sorte, qu'étant éveillés, il s'excite en notre chair aucun mouvement d'impureté. Le cinquième, que quand il s'agira de traiter de ces matières, ou de les étudier, on le fasse avec un esprit pur et tranquille, et sans en avoir l'imagination non plus émue que s'il s'agissoit de bâtiment, de jardinage, ou de quelque autre chose de cette nature; et c'est à quoi nous lisons que

(1) Matrem virginem virgini commendavit. *Idem, ibid.*

(2) *Cassian. Collat.* 12. *Abbat. Cherem.*

saint Ignace parvint dès le commencement de sa conversion. Le sixième, que même en dormant on n'ait l'imagination gâtée d'aucun fantôme impur; ce qui marque une grande pureté, parce que c'est un signe qu'on n'a nulle image impure dans la mémoire, comme au contraire, les illusions impures qui arrivent, quoique d'elles-mêmes elles ne soient pas péché, marquent cependant que l'appétit sensuel n'est pas entièrement assujetti, et que les idées de ces sortes de choses ne sont pas absolument effacées de l'imagination. Le septième et dernier degré est une grâce, dit Cassien, que Dieu fait à peu de personnes, comme à un abbé Serenus, et à quelques autres saints, et il consiste à n'éprouver plus dans sa chair, ni en veillant, ni en dormant, les mouvemens que la nature seule a coutume d'exciter. C'est qu'alors par la force de la grâce l'appétit demeure dans une sujétion si paisible et si tranquille, que l'homme jouit en quelque sorte du bonheur et du privilége qu'il eût eu dans le premier état d'innocence; et que *le corps du péché*, comme parle l'Apôtre, *est détruit en lui* (1). La grâce agit si puissamment contre le péché dans ceux qui sont parvenus à ce dernier degré, qu'elle ôte au péché toute la force et tout le pouvoir qu'il a d'ordinaire : ils ne sentent plus en eux aucun mouvement déréglé de la chair, ni rien qui en approche; ils vivent dans un corps de chair, comme

(1) Ut destruatur corpus peccati. *Rom.* 6. 6.

s'ils n'avoient point de chair. Je ne veux pas dire cependant que ce soit une chose contraire à la perfection de la chasteté, de sentir ces sortes d'émotions dans sa chair, ou en veillant, ou en dormant; car c'est une chose purement naturelle, et qui peut arriver aux plus parfaits. Dieu, par une grâce spéciale, en exempte tout-à-fait quelques-uns de ses serviteurs, qu'il lui plaît d'élever jusqu'à ce souverain degré de perfection : il y en a d'autres qu'il ne souffre pas qui en soient presque inquiétés; et d'autres qui par sa miséricorde apaisent si promptement et si aisément toutes les révoltes de leur chair, qu'ils sont comme s'ils jouissoient toujours d'une paix parfaite. Tous ceux-là imitent la pureté des anges, et c'est aussi ce que nous devons nous proposer de faire, suivant l'intention de saint Ignace, qui nous avertit dans ses constitutions, de nous efforcer d'imiter la pureté angélique (1). Et qu'on remarque bien ce mot *efforcer;* car il ne veut pas seulement dire essayer, tâcher, travailler; mais il veut dire travailler en faisant effort et en se faisant violence, comme quand il s'agit de venir à bout de quelque chose de très-difficile. Notre saint instituteur veut nous donner à entendre par-là, que pour parvenir à cette pureté angélique, il faut travailler de toutes nos forces; il faut faire effort sur nous-mêmes de bonne heure, en nous ap-

(1) Enitendo angelicam puritatem imitari. *P. 6. Const. c. 1. § 1.*

pliquant à l'exercice de toute sorte de vertus, et particulièrement à celui de la mortification. Car quoique cette parfaite chasteté soit un don de Dieu, et qu'on ne puisse l'acquérir par ses propres soins, Dieu veut cependant que nous fassions de notre côté ce qui dépend de nous pour l'obtenir, et ce n'est qu'à ce prix-là qu'il veut la donner.

CHAPITRE II.

Que pour conserver la chasteté, il est nécessaire de se mortifier et de veiller soigneusement à la garde de ses sens, et principalement de ses yeux.

Les anciens Pères, dit Cassien (1), fondés sur plusieurs expériences, étoient d'avis qu'un religieux ne viendroit jamais à bout de réprimer la concupiscence, s'il ne s'accoutumoit auparavant à mortifier sa volonté par l'obéissance. Saint Basile et plusieurs autres saints s'étendent aussi à prouver que l'exercice de toutes les vertus est nécessaire pour acquérir et pour conserver la pureté et la perfection de la chasteté, parce qu'en effet elles y contribuent toutes, et en sont comme

(1) Multis siquidem experimentis edocti, tradunt monachos, et maximè juniores, ne voluptatem quidem concupiscentiæ suæ refrænare posse, nisi priùs mortificare per obedientiam suas didicerint voluntates. *Cassian. lib. 4. de inst. renunt. c. 8.*

les gardiennes. Mais comme cette matière est suffisamment traitée dans tout cet ouvrage, et principalement dans la seconde partie, nous ne parlerons maintenant ici que de quelques moyens qui peuvent servir particulièrement à cette fin; dont le premier est, que si nous voulons acquérir et conserver la perfection de la chasteté, il faut que nous ayons un grand soin de garder toutes les avenues de notre âme, et que nous prenions garde principalement à nos yeux, parce que c'est d'ordinaire par-là que le mal pénètre dans le cœur.

Saint Grégoire (1) écrivant sur ce passage d'Isaïe : *Qui sont ceux-ci qui volent comme des nues, et qui se retirent à leurs fenêtres comme des colombes ?* dit que les justes sont comparés à des nues, parce qu'ils s'élèvent au-dessus de toutes les choses de la terre, et à des pigeons qui se retirent à leur volet, parce que se recueillant en eux-mêmes, sans se dissiper dans la considération des choses extérieures, ils évitent par-là de les désirer. Il n'en est pas de même de ceux qui les regardent trop; ils se laissent souvent emporter aux désirs qu'elles leur donnent; et c'est ainsi que David, quoique accoutumé à s'élever vers le ciel comme une nue, et à ne s'occuper que de la contemplation des choses de Dieu, fut emporté par des désirs criminels, pour avoir tourné ses regards ailleurs.

---

(1) *Lib.* 21. *Mor.* Qui sunt isti, qui ut nubes volant, et quasi columba ad fenestras suas ? *Isai.* 60. 8.

La mort est montée par nos fenêtres (1), dit Jérémie, *et mon âme est devenue la proie de mes yeux* (2). Et saint Grégoire nous avertit, qu'il ne faut pas regarder ce qu'il n'est pas permis de désirer (3), parce qu'il est à craindre que les objets n'entraînent notre cœur vers eux par le moyen de nos regards, et qu'ainsi nous ne nous trouvions malheureusement surpris lorsque nous y penserons le moins.

C'est par cette raison que Job se précautionnoit de telle sorte, qu'il dit qu'il *avoit fait un pacte avec ses yeux, pour ne pas même penser à aucune femme* (4). Et le même saint Grégoire écrivant sur ce passage, fait une objection : Quelle sorte de pacte et de traité est-ce là, dit-il, de traiter avec ses yeux, pour n'avoir aucune pensée ? Il semble que s'il y a quelque traité à faire à ce sujet, c'est avec l'entendement et avec l'imagination qu'il faut le faire ; et que si on veut traiter de quelque chose avec les yeux, c'est de ne pas regarder. C'est avec raison pourtant, répond ce Père, que Job dit, *qu'il a fait un pacte avec ses yeux, pour ne penser jamais à aucune femme ;* car il savoit fort bien que c'est par les yeux que les mauvaises pensées entrent dans le cœur ; et que pourvu

(1) Ascendit mors per fenestras nostras. *Jerem.* 9. 21.

(2) Oculus meus deprædatus est animam meam. *Thren.* 3. 51.

(3) Intueri non decet, quod non licet concupiscere. *Greg. ubi sup.*

(4) Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. *Job.* 31. 1.

qu'il eût grand soin de garder ses yeux et les avenues de ses sens, il auroit le cœur et l'esprit en sûreté. Si vous voulez donc, continue-t-il, n'avoir aucune mauvaise pensée, ayez soin que vos yeux soient modestes et retenus, et faites un traité avec eux qu'ils ne regarderont jamais que ce qu'il vous est permis de désirer. Qui ne s'étonnera, dit saint Chrysostome (1) sur le même passage, de voir qu'un homme comme Job, qui a tenu tête au démon, qui n'a point craint de venir aux prises avec lui, et qui a triomphé de tous ses efforts et de toutes ses ruses, n'ose pas seulement regarder une femme en face? C'est pour nous apprendre, ajoute ce saint docteur, quelle doit être là-dessus la retenue de ceux même qui sont les plus avancés dans la vertu.

Saint Ephrem dit (2), que trois choses servent extrêmement à conserver la chasteté dans toute sa pureté, la tempérance, le silence et le recueillement des yeux. Que si vous avez soin des deux premières, et que vous négligiez la troisième, votre chasteté sera en péril; car de même que l'eau se perd quand le tuyau qui lui sert de conduit la laisse échapper, au lieu de la retenir; de même lorsque l'âme s'échappe par les yeux et se répand au dehors, la chasteté est bientôt perdue. Un autre saint dit (3), que la vue d'une femme est comme une flèche empoi-

(1) *Serm. de continent. Joseph.*
(2) *Ephrem. tom. 2. p. 226. c. 87. de varià doctr.*
(3) *Abbas Antioch. tom. 8. pag. 60. Bibl. SS. PP.*

sonnée, qui ne sauroit faire de plaie, que l'effet n'en aille aussitôt au cœur; et que comme une étincelle qui tombe sur de la paille, et que l'on n'étouffe pas d'abord, cause un grand embrasement, de même les mauvaises pensées que cette vue excite mettent bientôt le feu et le désordre dans l'âme, si on n'y remédie de bonne heure.

Surius rapporte de saint Hugues, évêque de Grenoble, que pendant plus de cinquante ans qu'il fut dans l'épiscopat, confessant tous les jours plusieurs femmes, et parlant à une infinité de personnes qui s'adressoient à lui de toutes parts pour leurs affaires, à cause de sa sainteté, il n'avoit jamais regardé une femme en face, en sorte qu'il la pût connoître de vue, excepté une seule, encore ne savoit-il pas si elle étoit vieille ou jeune, ni si elle étoit belle ou laide. Il avoit coutume de dire, qu'il falloit avoir une grande précaution là-dessus, parce que si on ne retient ses yeux, on ne sauroit empêcher que les mauvaises pensées ne trouvent entrée dans le cœur.

Nous lisons de saint Bernard (1), qu'un jour il s'arrêta à regarder une femme sans avoir aucune attention à ce qu'il faisoit; et quand il vint à se surprendre dans cette distraction, il en fut si indigné contre lui-même, qu'il alla se plonger jusqu'au cou dans un étang glacé, et il y demeura jusqu'à ce qu'on l'en tira à demi-mort.

---

(1) *In ejus Vita, lib.* 1. *cap.* 3.

CHAPITRE III.

Qu'en ce qui regarde la chasteté, il faut faire cas des moindres choses.

Plus la chasteté est une vertu précieuse, plus il faut apporter de soin pour la conserver; car si généralement dans toutes les vertus il importe extrêmement d'avoir soin des petites choses, parce que *celui qui méprise les petites choses, tombe peu à peu* (1) dans de grands inconvéniens, cela importe surtout dans la chasteté, où la moindre chose peut causer un grand préjudice. Nous voyons ordinairement que plus les choses que le monde estime sont excellentes et précieuses de leur nature, plus le moindre défaut y est considérable. Il en est de même de la chasteté, et nous pouvons le dire avec d'autant plus de fondement, qu'il n'y a point de vertu qui soit plus délicate et plus aisée à blesser. Un saint homme (2) comparoit la chasteté à une glace de miroir, que la moindre haleine ternit. C'est ainsi que les moindres choses ternissent la chasteté, et lui font perdre tout son éclat : c'est pourquoi il faut veiller soigneusement à la conserver dans toute sa beauté, en mortifiant nos sens, en

(1) Qui spernit modica, paulatim decidet. *Eccli.* 19. 1.
(2) *Le P. Gilles, l'un des premiers compagnons de saint François.*

rejetant promptement toute sorte de mauvaises pensées, en évitant avec soin toute sorte d'occasions dangereuses. Car de même que partout où la flamme passe, elle laisse des marques plus ou moins sensibles, selon qu'elle s'est plus ou moins arrêtée, et que si elle ne brûle, elle noircit : de même lorsque ces sortes de choses ne nous brûlent pas tout-à-fait, elles nous noircissent du moins, parce qu'elles font naître dans l'âme des nuages et des pensées très-contraires à la chasteté, et qu'elles excitent des mouvemens impurs dans le corps.

Saint Ignace disoit (1) avec beaucoup de raison que ce qui regarde la chasteté ne souffre point d'interprétation. Il ne faut pas se fier là-dessus à soi-même, et sur ce qu'on présume qu'on pourroit aller jusqu'à un certain point sans péril : car peut-on savoir cela avec certitude ? et quand on le sauroit, peut-on se répondre de demeurer dans les bornes qu'on se prescrit ? Lorsque vous y penserez le moins, vous vous laisserez emporter à des choses auxquelles vous n'aviez jamais songé. Quand on marche dans un lieu extrêmement glissant, on fait son compte de n'aller que pas à pas, et jusqu'à un certain endroit ; cependant la pesanteur du corps et la nature du lieu entraînent souvent plus vite et plus loin qu'on ne voudroit. Il en est de même ici : le pas est glissant, et le poids de notre nature corrompue peut facilement nous

(1) *Part. 6. Constitut. cap. 1. § 1.*

entraîner. Enfin, la chasteté est quelque chose de si délicat, qu'il ne faut presque rien pour la blesser, et qu'il faut bien se garder de l'exposer le moins du monde au péril. *C'est un trésor précieux que nous portons dans des vases de terre* (1); s'ils viennent à se casser, tout est perdu : c'est pourquoi il faut veiller sur soi-même avec beaucoup d'attention, et fermer soigneusement toutes les avenues par lesquelles l'impureté peut trouver entrée dans notre cœur.

Nous lisons d'un saint religieux (2), qu'ayant reçu le don de chasteté, il ne laissoit pas dans les moindres occasions de prendre extrêmement garde à se régler dans ses regards et dans ses discours, et à éloigner de lui tout ce qui pouvoit faire naître la moindre mauvaise pensée. Et comme les autres religieux lui demandoient pourquoi il étoit continuellement sur ses gardes, puisque Dieu l'avoit favorisé du don de chasteté : Si dans les moindres choses, leur répondit-il, je tâche de faire ce que je dois, et ce que je puis, Dieu me donnera la grâce de me soutenir dans les grandes; mais si je négligeois les petites, je ne sais s'il me la donneroit dans les autres, du moins je mériterois qu'il m'abandonnât, et qu'il me laissât tomber. C'est pourquoi je ne veux me négliger en rien, mais quelque légères que les choses

(1) Habemus thesaurum illum in vasis fictilibus. 2. *Cor.* 4. 7.
(2) *Pater Roger, in Hist. Ord. S. Fr. p.* 2. *l.* 4. *c.* 44.

puissent paroître, je veux toujours faire tout ce qui pourra dépendre de moi, pour m'acquitter de mon devoir avec soin. Surius rapporte que saint Thomas d'Aquin ayant reçu le don de la chasteté, jusqu'à être assuré par un ange de ne la perdre jamais, et à n'être plus inquiété d'aucune tentation à ce sujet, ne laissoit pas d'avoir une extrême application à éviter de regarder aucune femme, et à éloigner de lui tout ce qui pouvoit donner la moindre occasion à une mauvaise pensée.

C'est ainsi que nous devons en user, si nous voulons nous conserver dans toute la pureté de la chasteté; sans cela, craignons la chute dont Job nous parle, lorsqu'ayant dit : *J'ai fait un traité avec mes yeux, de ne penser jamais à aucune femme*, il ajoute : *car sans cela quelle part Dieu auroit-il en moi* (1)? C'est comme s'il disoit : Si je n'avois soin de prendre garde à moi, et d'éviter les occasions, de rejeter les mauvaises pensées, et de faire cas des moindres choses, je me laisserois aller à quelque mauvais désir qui me feroit perdre la grâce de Dieu. Le démon se conduit en ceci comme un homme, qui ayant dessein de voler une maison fermée, et voyant que les ouvertures et les fenêtres par où il faudroit qu'il passât ne sont pas assez grandes pour lui, y fait passer un jeune garçon pour aller lui ouvrir la porte par dedans. Les mauvaises pensées, le peu de re-

(1) Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. Quam enim partem haberet in me Deus desuper? *Job*, 31, 1 et 2.

cueillement et de retenue dans les regards, et mille petites choses de même nature, sont les moyens dont le démon se sert pour avoir une libre entrée dans notre âme; c'est pourquoi il faut s'appliquer à prévoir de loin les occasions, et à les éviter avec soin, et on ne sauroit jamais y apporter trop de précaution.

Cassien (1) applique à ce sujet ces paroles de l'Apôtre : *Quiconque doit combattre dans la lice, s'abstient de toutes choses* (2); et il dit : Si ceux qui devoient se présenter aux jeux olympiques pour y disputer le prix de la course ou de la lutte, avoient soin de s'abstenir de tout ce qui pouvoit affoiblir leurs forces le moins du monde; s'ils se privoient de toutes les viandes qui pouvoient leur nuire; s'ils s'exerçoient continuellement à tout ce qui pouvoit les rendre plus robustes, s'ils alloient même jusqu'à s'attacher des plaques de plomb sur les reins, tant pour se rendre plus légers, que pour empêcher que la nuit en songe il ne leur arrivât aucune illusion qui pût les affoiblir, et tout cela dans la seule vue *de gagner une couronne corruptible* (3); que ne devons-nous point faire nous autres, pour acquérir et pour conserver la chasteté, par laquelle nous obtiendrons une couronne qui ne se flétrira jamais?

---

(1) *Cass. lib. 6. de instit. renunt. c. 7.*

(2) Omnis autem qui in agone contendit, ab omnibus se abstinet. 1. *Cor.* 9. 25.

(3) Et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam. *Ibid.*

CHAPITRE IV.

Que sur-tout dans la confession il faut compter pour beaucoup les moindres choses qui sont contraires à la chasteté.

SAINT Bonaventure (1) parlant de la confession, donne une instruction très-importante, et qui regarde tout le monde en général. Il dit que quelque légères que soient certaines choses qui arrivent contre la chasteté, il faut bien se garder de les taire en confession, sous prétexte ou que ce ne sont pas des péchés, ou que ce ne sont que des péchés véniels, et que l'on n'est obligé de s'accuser que des mortels, car cela a été cause d'une infinité de désordres. La perte de plusieurs âmes n'a commencé que par-là; et Dieu vous garde de donner cette entrée au démon, et de lui ouvrir cette porte, il ne lui en faudroit pas davantage pour vous perdre. Bientôt la honte se joignant dans votre esprit au peu de cas que vous faites de ces choses, vous fera croire que même celles qui sont péché, ou du moins dont on peut douter si elles le sont, ou non, ne le sont pas en effet; ainsi vous vous dispenserez encore d'en rien dire dans votre confession. Les personnes qui sont naturellement portées à la vertu, et qui n'ont

(1) *In Specul. Discipl.*

pas ordinairement la conscience chargée de péchés mortels, sont sujettes à cette mauvaise honte, dès qu'il leur est arrivé quelque chose de cette nature. Car l'orgueil et le désir d'être estimé, qui est si naturel à l'homme et si enraciné en lui, venant à se réveiller, fait qu'on craint de déchoir dans l'esprit de son confesseur, et qu'on cherche ensuite des raisons pour se persuader que la chose qu'on a honte de dire, n'est point effectivement un péché mortel, et que par conséquent on n'est point obligé de la dire. Que si cependant on s'en accuse, c'est quelquefois avec des termes et des adoucissemens qui la diminuent et qui l'affoiblissent de telle sorte, que ce n'est presque plus rien, et que le confesseur a peine à comprendre ce qu'on lui dit : ce qui est comme si on ne se confessoit point. Car les choses dont on s'accuse en confession doivent être dites d'une manière si claire, que le confesseur connoisse aussitôt la grièveté du péché; et lorsqu'en se confessant de quelque faute, on la tourne de telle sorte qu'elle ne paroît point péché, ou que du moins la grièveté et les circonstances nécessaires du péché viennent à n'être pas connues, c'est comme si on ne s'en confessoit nullement. Ce qui empêche un pénitent de s'expliquer aussi clairement qu'il le devroit, c'est que la honte, ou plutôt l'orgueil l'aveugle et le trompe; c'est qu'il n'a pas une véritable douleur de ses fautes, puisqu'il n'a pas même la force de les avouer nettement à son confesseur : car s'il avoit un véritable regret, il

offriroit cette honte à Dieu en satisfaction de ses péchés. Je dis plus, je dis que la seule répugnance qu'on sent à s'accuser d'une chose, doit suffire pour rendre suspectes les raisons qu'on croit avoir de ne pas la dire; et pour faire voir qu'il est à propos de la dire, quand ce ne seroit que pour vaincre cette répugnance et pour se mortifier, et pour empêcher que la chair et le démon ne l'emportent sur l'esprit.

Mais ce qui rend cela encore plus nécessaire, c'est qu'en matière de chasteté, il y a plusieurs choses que les ignorans ne croient pas péché mortel, et qui le sont effectivement. Il y en a encore d'autres, qui sont si douteuses, qu'il n'est pas aisé de déterminer positivement, si elles sont péché mortel ou non; et de celles-là on est obligé, sous peine de péché mortel, de s'en confesser aussi-bien que de celles qui le sont. De sorte que le simple doute qu'on a, si ce qu'on a fait est péché mortel ou non, suffit pour qu'on soit obligé de s'en accuser sous peine de péché mortel, et pour que ne s'en accusant pas, la confession et la communion qu'on fera ensuite soient sacriléges. Il arrive souvent que même le confesseur, quelque habile qu'il soit, ne peut pas décider si ce qu'on lui dit est péché mortel ou non: comment donc le pénitent ose-t-il se constituer juge en sa propre cause, et décider qu'il n'y a point de péché mortel en ce qu'il a fait, et là-dessus prendre le parti de ne pas s'en confesser? C'est se hasarder beaucoup, principalement quand

on sent qu'on a de l'inclination à n'en rien dire, et qu'on voudroit pouvoir diminuer sa faute, et la faire paroître moindre, pour diminuer en même temps sa honte. Je ne voudrois pas répondre du pénitent qui seroit dans cette disposition; mais en cela il ne faut point de meilleur juge que la propre conscience de chacun; car celui qui dans sa confession s'accuse de plusieurs choses de peu d'importance, ne peut pas ne point avoir de remords, lorsqu'il évite d'en déclarer d'autres qu'il sait être d'une conséquence bien plus grande. Oseriez-vous bien les taire à l'heure de la mort? Non sans doute. Gardez-vous donc bien de les taire maintenant, puisque nous devons toujours faire toutes nos confessions et toutes nos œuvres comme si nous devions aller mourir. Saint Grégoire dit que c'est la marque d'une bonne âme, de se faire quelquefois un péché d'une chose qui ne l'est pas (1); mais c'est aussi la marque d'une âme mal disposée, de ne pas craindre le péché où il y a lieu de le craindre.

J'en use ainsi, disent quelques-uns, pour éviter d'être trop scrupuleux; et c'est là une autre ruse, dont le démon se sert pour les tromper. Car ce n'est pas être scrupuleux que de s'accuser de ces sortes de choses; puisque ceux qui font profession de piété s'accusent ordinairement de plusieurs fautes qui sont beaucoup plus légères; et cela non par né-

(1) Bonarum mentium est, ibi etiam aliquo modo culpam agnoscere, ubi culpa non est. *Greg. epist. ad Aug. Respons.* 10.

cessité, ni par scrupule, mais par respect pour l'auguste sacrement qu'ils doivent recevoir ensuite. Il faut une si grande pureté pour s'en approcher, que quelques maîtres de la vie spirituelle conseillent, qu'en ce qui regarde cette matière, on s'accuse même des choses qui ne sont pas péché. Je m'accuse, mon père, devez-vous dire, d'avoir eu des tentations contre la pureté; et si vous croyez qu'il y ait eu un peu de votre négligence, ou à leur donner entrée, ou à ne les pas chasser assez tôt, (comme d'ordinaire il arrive qu'il y en ait, à cause de la corruption de notre chair) vous devez encore le dire, quelque légère et quelque peu criminelle que cette négligence puisse avoir été. Que si vous jugez qu'il n'y ait point eu de votre faute, vous pouvez toujours vous accuser d'avoir eu de mauvaises pensées, et ajouter ensuite : Mais par la miséricorde de Dieu, il me semble qu'il n'y a point eu de ma faute, et que j'ai fait tout ce qui dépendoit de moi : et c'est ainsi qu'il faut encore en user à l'égard des pensées contre la foi. Ils veulent même qu'en matière de chasteté on s'accuse de quelque chose de moindre que tout ce que nous venons de dire, par exemple, de ce qui arrive en songe, en quoi n'y ayant aucune liberté de volonté, il n'y a par conséquent aucun péché. Ce n'est pas qu'il soit nécessaire de s'accuser de ces sortes d'illusions, quand on n'y a point donné occasion, et qu'on sait qu'on n'y a ni contribué, ni consenti; mais c'est toujours bien fait de s'en confesser,

pour s'humilier davantage : et les personnes de piété, quand il leur est arrivé quelque chose de cette nature, ont coutume, par respect pour le saint sacrement, de se réconcilier avant que de communier. Les théologiens même demandent s'il ne faut point s'abstenir pour cela de la communion ; et ils disent qu'il seroit plus respectueux de la différer à un autre jour, à moins qu'il n'y eût quelque raison qui en empêchât, telle que seroit celle du scandale que donneroit un religieux, qui s'abstiendroit de communier le jour même où toute la communauté communieroit. Mais lorsqu'en cette occasion on se sert de la permission qu'on a de communier, il est bon du moins de suivre le conseil que nous venons de donner.

CHAPITRE V.

Combien c'est une passion violente et dangereuse que l'amour, et combien nous devons le craindre.

L'AMOUR est la passion du monde la plus dangereuse ; car comme c'est la plus forte et la plus violente de toutes, c'est celle aussi qu'on a le plus de peine à vaincre, et qui peut le plus facilement nous entraîner dans le précipice. Saint Augustin voulant faire voir la force et la violence de cette passion, et combien il y a sujet de la craindre, se

sert (1) de deux exemples de l'Ecriture-Sainte, dont le premier est pris de la désobéissance d'Adam. Pourquoi, demande le saint, Adam viola-t-il le commandement de Dieu, et mangea-t-il du fruit défendu? Est-ce qu'il fut assez crédule pour s'imaginer que s'il mangeoit de ce fruit, il arriveroit ce que le serpent avoit dit à Eve, et qu'il seroit comme un Dieu? Il n'y a guère d'apparence qu'étant doué d'une si grande sagesse, il pût se laisser aveugler jusqu'à croire une chose de cette nature : et l'Apôtre lui-même dit expressément qu'*Adam ne fut point séduit, mais que la femme ayant été séduite, elle fut pour lui un sujet de prévarication* (2). Adam ne fut donc point trompé comme Eve, et n'ajouta nulle foi aux paroles du serpent. C'est pourquoi lorsque le Seigneur demanda à Eve : *Pourquoi avez-vous fait cela?* elle répondit : *Le serpent m'a trompée, et j'en ai mangé* (3). Mais quand il demanda la même chose à Adam, il ne répondit pas : La femme que vous m'avez donnée m'a trompé, et j'ai mangé; mais seulement : *La femme que vous m'avez donnée pour compagne, m'a donné du fruit de l'arbre, et j'en ai mangé* (4). Il avoit tant d'amour et de passion pour sa femme, que de peur de la contrister, il fit ce qu'elle vouloit,

---

(1) *Aug. l.* 11. *sup. Genes. ad litt. c.* 42.

(2) Adam non est seductus, mulier autem seducta in prævaricatione fuit. 1. *Tim.* 2. 14.

(3) Quare hoc fecisti? Serpens decepit me, et comedi. *Gen.* 3. 13.

(4) Mulier, quam dedisti mihi sociam, dedit mihi de ligno, et comedi. *Ibid.* 12.

et ainsi ce fut l'amour seul qui le trompa. Ce ne fut pas cependant, dit ce Père, par un amour de sensualité et de concupiscence qu'il se laissa vaincre, car il n'y avoit point alors de rébellion dans la chair, mais ce fut par un amour de bienveillance, comme il arrive quelquefois que l'on se laisse aller à offenser Dieu, pour ne pas déplaire à son ami. Voilà quelle fut la porte par où le péché entra dans le monde, et avec le péché la mort et toute sorte de malheurs et de misères.

Le second exemple est celui de l'idolâtrie de Salomon. Qu'est-ce qui fit tomber Salomon dans l'idolâtrie? dit ce Père. Il n'y a pas apparence qu'un homme qui avoit reçu de Dieu le don de la sagesse, pût croire qu'il y eût quelque divinité dans les idoles, et quelque utilité à les adorer. Mais qu'est-ce donc qui le porta à leur offrir de l'encens? Voulez-vous le savoir? Ce fut l'amour; et l'Ecriture elle-même nous le marque positivement. *Il aima*, dit l'Ecriture, *plusieurs femmes étrangères d'entre les Gentils, desquelles le Seigneur avoit dit aux enfans d'Israël: Vous ne prendrez point de femmes parmi eux, et vous ne leur donnerez point vos filles en mariage, car assurément elles pervertiront votre cœur, pour vous faire suivre leurs dieux. Salomon cependant s'attacha à elles d'un amour ardent; et comme il étoit déjà vieux, son cœur fut corrompu par les femmes qui lui firent suivre les dieux étrangers* (1). Salomon n'observa pas

(1) Adamavit mulieres alienigenas multas.... de gen-

les commandemens de Dieu, et il lui arriva ce que Dieu avoit prédit; car la plupart des femmes étrangères qu'il prit ayant chacune une religion particulière, il fit élever un autel à chacune de leurs idoles, afin qu'elles les y adorassent, et lui-même les y adoroit avec elles, et leur offroit de l'encens. Ce n'est pas qu'il crût, dit saint Augustin, qu'il y eût dans ces idoles quelque chose qui méritât l'adoration; c'est qu'il étoit aveuglé d'amour, et qu'il avoit peur de fâcher des femmes qu'il aimoit éperdument (1).

Les saints et les maîtres de la vie spirituelle, instruits par ces exemples et par une infinité d'autres, nous avertissent de bien nous donner de garde d'une passion si dangereuse, et de toutes les occasions qui peuvent la faire naître. Et qu'on ne s'imagine pas, disent-ils, que l'amour qui paroît le plus détaché des sens, et fondé purement sur la vertu et sur le mérite, ne soit pas encore très-dangereux. Quelque vertu qu'il puisse y avoir de part et d'autre, quelque saints et quelque innocens que les entretiens puissent être, et quelque avantage qu'on croie en tirer pour son avancement spirituel, il y a

---

tibus, super quibus dixit Dominus filiis Israel : Non ingrediemini ad eas, neque de illis ingredientur ad vestras : certissimè enim avertent corda vestra, ut sequamini deos earum. His itaque copulatus est Salomon ardentissimo amore. Cùmque jam esset senex, depravatum est cor ejus per mulieres, ut sequeretur deos alienos. 3. *Reg.* 11. 1. 2 *et* 4.

(1) Ne suas delicias, quibus deperibat atque diffluebat, contristaret. *Aug. ubi sup.*

toujours à craindre, et l'on ne sauroit être trop sur ses gardes. Car suivant le sentiment de tous les docteurs, et particulièrement de saint Bonaventure (1), l'amour spirituel dégénère facilement en amour charnel et sensuel : c'est d'abord du vin pur et très-exquis ; mais il arrive ensuite que, selon cette parole d'Isaïe : *Votre vin est mêlé d'eau* (2), on y mêle de l'eau qui en fait perdre toute la bonté. C'est un beaume très-précieux de lui-même; mais on le gâte et on le falsifie bientôt par de mauvais mélanges; et voilà comment le démon nous attire adroitement à lui par des appâts qui nous trompent. Le démon, dit saint Bonaventure (3), en use en cela suivant ce que l'époux des noces de Cana dit au maître d'hôtel qui servoit au festin des noces : *Que tout homme sert le bon vin le premier, et qu'après que les conviés sont ivres, il sert le moindre* (4). Il fait croire au commencement à ceux qu'il veut engager dans une passion de cette nature, que c'est la seule vertu qui les attire; que le commerce qu'ils veulent avoir n'est fondé que sur la piété; et que c'est pour y faire plus de progrès, qu'ils recherchent la familiarité des entretiens particuliers. Mais quand ils commencent à avoir le

(1) *Bonav. tom.* 2. *opusc. l.* 2. *de profect. rel. c.* 27.
(2) Vinum tuum mixtum est aquâ. *Isai.* 1. 22.
(3) *Bonav. Process.* 6. *relig. c.* 18.
(4) Omnis homo primum bonum vinum ponit, et cùm inebriati fuerint, tunc id quod deterius est. *Joan.* 2. 10.

cœur

cœur bien pris, et que l'engagement est bien formé, il découvre alors son venin et sa malice. Tout ce qu'il leur faisoit envisager d'abord n'étoit qu'un appât, pour les attirer dans le piége. Il ne se lasse point, au reste, d'entretenir long temps une personne dans cette erreur; et quelque temps qu'il y emploie, il n'y a point de regret, pourvu qu'il vienne à bout de ce qu'il souhaite; et c'est que cet amour de spiritualité se convertisse en amour de chair et de sang. Combien de personnes, dit ce grand saint, ont commencé des liaisons d'amitié sous ombre de piété, s'imaginant que leur commerce ne regardoit que le service de Dieu et le salut de leurs âmes; et peut-être n'avoient-elles point d'autre vue, mais par la suite cette affection si sainte et si pure est venue peu à peu à dégénérer? Il s'y est mêlé d'autres sentimens qui ont fait succéder d'autres entretiens aux premiers; *et après avoir commencé par l'esprit, ils ont malheureusement fini par la chair* (1).

Gerson rapporte qu'un serviteur de Dieu, également recommandable par sa vertu et par sa doctrine, ayant eu occasion de pratiquer quelque temps une sainte fille, et d'avoir de grands entretiens de piété avec elle, vint à concevoir pour elle une affection si violente, qu'il ne pouvoit s'empêcher de lui rendre de longues et de fréquentes visites,

(1) Cum spiritu cœperitis, carne consummemini. *Gal.* 3. 3.

et de songer continuellement à elle dès qu'il ne la voyoit plus. Quoiqu'une affection de cette nature ne pût être selon Dieu, cependant comme il n'avoit, disoit-il, aucune mauvaise intention, (en quoi souvent beaucoup de gens se trompent et s'aveuglent) il s'aveugloit tellement, qu'il ne croyoit pas qu'il y eût en cela aucun mal ni aucune illusion du démon, et il demeura dans cette erreur, jusqu'à ce qu'étant obligé de faire un long voyage, il reconnut bien à la peine qu'il avoit à se séparer, que son affection n'étoit pas aussi épurée qu'il croyoit, et que si Dieu par cette absence ne l'eût éloigné des occasions, il étoit bien près de tomber dans le désordre. Le même Gerson parlant à ce sujet des périls et des illusions de l'amour, dit que tout ce qui a l'apparence de charité ne l'est pas; et qu'un saint homme avoit coutume de dire, qu'il n'y avoit rien qui lui donnât plus de défiance et plus de crainte que l'amour, quoique entre des personnes d'une sainteté et d'une vertu reconnue. Il rapporte encore à ce propos ces paroles du Sage. *Il y a un chemin qui semble droit à l'homme; et cependant il conduit à la mort* (1): et tel est, dit-il, le chemin dont nous parlons.

(1) Est via quæ videtur homini recta, et novissima ejus ducunt ad mortem. *Prov.* 16. 25.

CHAPITRE VI.

De quelques remèdes contre les tentations de l'impureté.

Dans le quatrième Traité de la seconde partie de cet ouvrage, nous avons parlé en passant de quelques remèdes contre les tentations d'impureté, et nous avons remis à en parler ici plus au long. Le premier qui se présente est celui de l'oraison, qui nous est donné par les saints, comme un des plus souverains remèdes contre toute sorte de tentations, et qui nous a été enseigné par le Fils de Dieu lui-même, lorsqu'il dit à ses apôtres : *Veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation* (1). Le vénérable Bède dit (2), que de même que le bruit et les cris font fuir les voleurs, et accourir les voisins au secours; de même la voix de la prière chasse les démons, et fait venir les anges et les saints au secours de celui qui prie. Nous lisons aussi de saint Bernard (3), qu'une femme impudique l'ayant surpris seul, et s'efforçant de le faire tomber dans l'impureté, il ne trouva point de remède plus présent pour se délivrer d'un si grand péril que de crier au voleur.

(1) Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem. *Matth.* 26. 41.
(2) *Beda, in eum loc. Matth.*
(3) *In vit. S. Bern.*

Que si la voix d'un homme effrayé a tant de force contre les voleurs, quel pouvoir ne devons-nous point croire qu'auront les cris de l'oraison contre nos ennemis invisibles, qui veulent dépouiller notre âme des trésors de la grâce ? ne devons-nous pas espérer qu'ils prendront la fuite dès que nous appellerons Dieu à notre secours ?

C'est surtout un remède admirable contre les tentations d'impureté, de s'appliquer à méditer sur la passion du Fils de Dieu, et de se cacher dans ses plaies. Il n'y a point, dit saint Augustin, de remède plus puissant contre les ardeurs de la concupiscence, que le souvenir de la mort du Sauveur (1); et je n'en ai jamais trouvé de plus efficace en toutes choses que les plaies de Jésus-Christ: c'est là que je dors en sûreté, d'un sommeil tranquille, et que je reprends une nouvelle vie (2). Un grave docteur remarque à ce sujet, que l'Écriture parlant de la plaie du côté de Jésus-Christ, ne dit pas que Jésus-Christ fut blessé au côté; mais *qu'un des soldats lui ouvrit le côté avec une lance* (3): afin de nous donner à entendre, ajoute-t-il, que le chemin pour aller au cœur de Jésus-Christ est ouvert, et qu'il faut que nous nous retirions *dans les trous de cette pierre*,

(1) Nullum tam potens est et tam efficax medicamentum contra ardorem libidinis, sicut mors Redemptoris mei. *Aug. in Manuali, c.* 23.

(2) In omnibus rebus non inveni tam efficax remedium, quàm vulnera Christi. In illis dormio securus, et revivisco intrepidus. *Ibid.*

(3) Unus militum lanceâ latus ejus aperuit. *Joan.* 19. 34.

dans l'ouverture de cette muraille (1). Saint Bernard nous propose aussi le même remède : Lorsque vous serez, dit-il, attaqué par quelque tentation d'impureté, appliquez-vous à songer à la passion du Sauveur du monde, et dites en vous-même : Mon Dieu est attaché à la croix, et je me laisserai aller à des plaisirs criminels (2) ? C'est ainsi que le fidèle Urie étant venu de l'armée rendre compte à David de l'état du siége de Rabba, refusa d'aller se reposer chez lui, quelque fatigué qu'il fût, et répondit à David, qui lui demandoit pourquoi il n'y alloit pas : *L'arche de Dieu et le peuple d'Israël et de Juda sont obligés de camper, et Joab mon seigneur et les autres serviteurs du roi mon seigneur couchent sur la terre ; et moi j'irois dans ma maison boire, manger et dormir avec ma femme ? je jure par votre vie et par la mienne que je n'en ferai rien* (3). Imitons son zèle, et disons, à son exemple : Seigneur, vous êtes attaché à une croix, où vous expiez par vos souffrances tous les plaisirs criminels des hommes ; je n'ai garde de m'abandonner à des plaisirs qui vous coûtent si cher.

---

(1) In foraminibus petræ, in caverna maceriæ. *Cant.* 2. 14.

(2) Deus meus pendet in patibulo ; et ego voluptati operam dabo ! *Bern. in serm. honestæ vitæ.*

(3) Arca Dei, et Israel, et Juda habitat in papilionibus, et dominus meus Joab, et servi domini mei super faciem terræ manent : et ego ingrediar domum meam, ut comedam, et bibam, et dormiam cum uxore mea ? per salutem tuam, et per salutem animæ tuæ non faciam rem hanc. 2. *Reg.* 11. 11.

Quelques-uns dans ces sortes de tentations se servent en général du souvenir des dernières fins de l'homme, suivant ces paroles du Sage : *En toutes vos actions, songez à votre dernière fin, et vous ne pécherez jamais* (1). Quelques autres se servent de la considération particulière de l'enfer, pesant extrêmement cette réflexion de saint Grégoire (2) : le plaisir passera en un moment, mais les peines seront éternelles. Et en effet, *descendre tout vivant dans l'enfer* (3), et considérer bien ce que c'est que des tourmens qui n'auront jamais de fin, qui dureront tant que Dieu sera Dieu ; c'est sans doute un moyen très-propre pour ne pas tomber dans le péché. D'autres trouvent un grand secours dans la pensée de la gloire éternelle, considérant quelle folie et quelle fureur c'est de la perdre, et de perdre Dieu à jamais pour un plaisir d'un moment ; et de manquer à faire les choses auxquelles Dieu nous invite, et auxquelles il a attaché des récompenses si glorieuses, pour faire celles auxquelles le démon nous sollicite, et qui doivent être suivies d'une éternité de supplices. Les autres enfin tirent une grande utilité du souvenir de la mort, et de l'image du jugement dernier ; et comme toutes ces considérations sont très-bonnes, chacun peut s'attacher à celle qui fera plus d'impression

(1) In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. *Eccli.* 7. 40.
(2) *Greg. l.* 9. *Mor. c.* 36.
(3) Descendant in infernum viventes. *Ps.* 54. 16.

sur lui. Il arrivera même que l'on sera touché plus vivement, tantôt de l'une et tantôt de l'autre; et ainsi il sera très-à-propos de les mettre toutes en usage.

Il sera encore d'une très-grande utilité et d'un très-grand secours contre ces tentations, de faire le signe de la croix sur son front et sur son cœur, et d'invoquer avec ferveur le saint nom de Jésus. On en a vu des effets merveilleux, et les histoires sont pleines des miracles que Dieu a opérés par ce moyen. La dévotion à la sainte Vierge est aussi d'un grand avantage en toute sorte de rencontres; et ainsi il n'y a personne qui ne doive en avoir, et qui ne doive dans tous ses besoins recourir à elle avec confiance, étant impossible que celle qui a porté neuf mois en ses entrailles la miséricorde éternelle, ne soit pas elle-même très-miséricordieuse. Elle est la mère de miséricorde, elle est l'avocate des pécheurs; et elle les aime, parce qu'elle sait combien son Fils les a aimés, et combien ils lui ont coûté. Elle sait aussi que ce sont eux qui ont été l'occasion pour laquelle le Verbe a pris chair dans ses entrailles, et qu'elle est devenue mère de Dieu; et par cette raison elle les regarde avec plus de tendresse, et se porte plus volontiers à intercéder pour eux auprès de son Fils duquel elle obtient tout ce qu'elle veut. Car qu'est-ce qu'un fils peut refuser à sa mère, et principalement un tel fils à une telle mère? C'est pourquoi saint Bernard s'écrie avec raison: S'il y a quelqu'un au monde, Vierge

bienheureuse, qui puisse dire que vous ayez manqué à le secourir lorsqu'il vous a invoquée dans ses besoins, que celui-là ne parle pas de votre miséricorde (1). Or si généralement en toutes choses et en toute sorte de tentations il est utile d'avoir recours à la sainte Vierge, il l'est encore particulièrement dans les tentations qui regardent la pureté, parce que la sainte Vierge étant très-pure, très-immaculée, et Vierge par excellence, elle aime à prendre un soin particulier des âmes qui l'invoquent pour se conserver pures. Quelques docteurs parlant de l'extrême pureté de saint Jean-Baptiste, qui fut telle, que même disent-ils, elle ne fut jamais blessée en lui par le moindre péché véniel, l'attribuent à la visite que la Vierge rendit à sainte Elisabeth, et au séjour de trois mois qu'elle fit auprès d'elle. Cette visite, dit saint Ambroise, ne regardoit pas moins l'esprit que le corps; car la familiarité qui étoit entre la Vierge et sainte Elisabeth ne fut pas la seule cause d'un si long séjour; l'avantage qu'en devoit tirer un si grand prophète y eut part aussi (2). Que si dès qu'elle arriva il en tressaillit de joie dans le sein de sa mère, et fut sanctifié; et si sainte Elisabeth, lorsque la Vierge la salua la première fois,

(1) Sileat misericordiam tuam, Virgo beata, si quis est qui invocatam te in necessitatibus suis, sibi meminerit defuisse. *Bern. serm. 4. de Assumpt.*

(2) Non enim sola familiaritatis est causa, quòd diù remansit, sed etiam sancti vatis profectus. *Ambr. l. 2. sup. Luc. c. 9.*

fut remplie du Saint-Esprit, quel fruit croyez-vous, continue ce Père, que le fils et la mère aient tiré trois mois durant de sa présence? Le père Avila dit (1) avoir vu des effets merveilleux de la dévotion à la Vierge, en plusieurs personnes, qui s'étant accoutumées à dire tous les jours quelques prières en mémoire de la pureté avec laquelle elle fut conçue, et en mémoire de la pureté avec laquelle elle conçut et enfanta le Sauveur du monde, se trouvèrent par-là bientôt délivrées des tentations impures qui les tourmentoient. Ce sont des prières très-propres pour cet effet que les versets que l'Eglise chante en son honneur.

O Vierge en tout temps vierge, en tout temps secourable,
Auprès de votre Fils soyez-nous favorable;
Donnez-nous, Vierge pure et pleine de douceur,
La douceur de l'esprit, la pureté de cœur (2).

Car en célébrant sa virginité et sa pureté sans tache, nous lui demandons en même temps qu'elle nous obtienne la pureté, afin que nous puissions plaire davantage et à elle et à son sacré Fils.

La dévotion aux saints et à leurs reliques est encore un très-bon remède contre les tentations. Césaire rapporte (3) à ce sujet une

(1) *M. Avila c. 4. sup.* Audi, filia, etc.

(2) Post partum Virgo inviolata permansisti, Dei genitrix, intercede pro nobis. Virgo singularis, inter omnes mitis, nos culpis solutos, mites fac et castos.

(3) *Lib.* 18. *Dial. c.* 68.

histoire qu'il dit tenir de la personne même à qui la chose arriva, qui étoit un religieux de l'ordre de Cîteaux, nommé Bernard. Cet homme qui étoit encore dans le siècle, allant un jour par le pays, fut attaqué de quelques pensées d'impureté; et comme alors il n'y prenoit pas garde de si près, il ne se mit pas trop en devoir de les chasser, et de résister à la tentation. Il arriva cependant qu'un reliquaire qu'il avoit coutume de porter toujours à son cou, et où il y avoit des reliques de saint Jean et de saint Paul, commença à lui donner des coups sur la poitrine; mais ne comprenant pas ce que ce pouvoit être, ou n'y faisant pas autrement réflexion, il continua à s'entretenir encore dans les mêmes pensées, jusqu'à ce que quelque autre objet les ayant fait cesser, les coups que le reliquaire lui donnoit, cessèrent aussi. Peu de temps après, la tentation ayant recommencé à l'attaquer, les saintes reliques recommencèrent aussi à lui donner des coups comme pour l'avertir d'éloigner de lui ces pensées d'impureté; et alors il comprit ce que vouloient dire les coups si fréquens qu'elles lui donnoient; et avec la grâce de Dieu il surmonta courageusement la tentation.

C'est encore une dévotion très-louable et d'un grand secours contre les tentations d'impureté de se prosterner souvent devant le saint Sacrement, pour demander à Dieu la grâce de les vaincre; surtout rien ne peut contribuer davantage à nous la faire obtenir, que de nous approcher souvent de

la sainte communion, puisque le Seigneur lui-même *a préparé cette table contre tous ceux qui nous persécutent* (1). Les saints disent que cette table céleste est un grand remède contre toutes sortes de tentations; mais que particulièrement c'est un remède souverain contre celles de l'impureté; car ce sacrement adorable amortit le foyer du péché (2), apaise les émotions de la concupiscence, et éteint l'ardeur de la sensualité, de même que l'eau éteint le feu. C'est ainsi qu'en parle saint Cyrille; et c'est de ce saint et auguste sacrement, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, que lui et plusieurs autres saints entendent ce passage de Zacharie: *Ce qu'il a de bon, et ce qu'il a de beau, n'est-ce pas d'être le froment des élus, et le vin qui fait les vierges* (3)?

---

(1) Parasti in conspectu meo mensam adversùs eos qui tribulant me. *Ps.* 22. 6.

(2) Fomes peccati.

(3) Quid enim bonum ejus est, et quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum, et vinum germinans virgines. *Zach.* 9. 17.

R C

CHAPITRE VII.

Que la pénitence et la mortification de la chair est un très-bon remède contre les tentations de l'impureté.

C'EST avec l'austérité des jeûnes et des veilles, dit saint Jérôme, qu'il faut repousser les flèches ardentes du démon (1); et c'est en effet de cette sorte qu'il en usoit, et qu'en usoit aussi saint Hilarion, duquel il rapporte, que quand il se sentoit attaqué de pensées et de tentations impures, il se mettoit en colère contre son corps, et lui disoit : Malheureux que tu es, je t'empêcherai bien de te révolter; je t'affligerai par la faim et par la soif; je t'accablerai de fardeau, et je t'exposerai aux plus grandes ardeurs du chaud, et aux plus grandes rigueurs du froid, afin que tu songes plutôt à tes besoins qu'à la sensualité. Ce remède nous est extrêmement recommandé par les saints : et plusieurs d'entr'eux l'ont très-souvent pratiqué, lors même que la chair ne s'élevoit point en eux contre l'esprit.

Il est rapporté dans les chroniques de saint François (2), qu'un homme du monde demandant un jour à un saint religieux, pour-

(1) Ardentes diaboli sagittæ jejuniorum et vigiliarum rigore extinguendæ sunt. *Hieron. Ep. ad Furiam.*

(2) *In Hist. ord. S. Fr.* 1. *p. l.* 7. *c.* 32.

quoi saint Jean Baptiste, ayant été sanctifié dès le sein de sa mère, se retira au désert, et y fit une si austère pénitence ; le serviteur de Dieu lui répondit : Mais vous, dites-moi pourquoi on jette du sel sur la viande qui est encore toute fraîche ? C'est afin, repartit cet homme, qu'elle se conserve mieux, et qu'elle ne se corrompe pas. Et moi, reprit le saint religieux, je vous dis de même, que saint Jean-Baptiste s'est servi du sel de la pénitence, afin que la sainteté se conservât en lui sans aucune corruption de péché, et que selon ce que l'Eglise chante de lui, la pureté de sa vie ne pût être ternie par le moindre souffle (1). Que si dans un temps de paix, et lorsqu'on n'est combattu d'aucune tentation, il ne laisse pas d'être à propos d'exercer son corps par la pénitence et par la mortification, à combien plus forte raison doit-on en user de même dans un temps de guerre, et lorsqu'on est exposé aux attaques des tentations ? Saint Thomas dit (2), après Aristote (3), que le mot de chasteté vient de celui de châtier, parce que c'est par le châtiment du corps qu'il faut réprimer le vice contraire à la chasteté; il ajoute que les vices de la chair sont comme les enfans qu'il faut réduire par le châtiment, parce qu'ils ne peuvent pas être conduits par la raison.

Si au reste en maltraitant son corps par les jeûnes et par les austérités, on vient à faire

(1) Ne levi saltem maculare vitam flamine posses.
(2) *S. Thom.* 2. 2. *q.* 155. *art.* 1 *et* 3.
(3) *Arist.* 3. *Ethic. c.* 15.

tort à sa santé, il vaut encore mieux, dit saint Jérôme, que le corps soit malade, que si l'âme l'étoit (1), et que les jambes tremblent de foiblesse, que si la chasteté étoit chancelante. Il faut cependant se conduire toujours en cela avec discrétion, et de telle sorte qu'on vienne à proportionner la mortification à ses forces, et à se régler suivant la violence de la tentation et la grandeur du péril. Car lorsque la tentation n'est que légère et peu dangereuse, il n'est pas nécessaire d'employer de grands efforts pour la vaincre ; mais quand la guerre est si allumée au dedans, qu'on est en danger de perdre la chasteté, il n'est plus question alors d'épargner le corps, et de le ménager en rien ; il faut absolument tout risquer pour sauver la vie de l'âme. Il faut, disent les médecins, des remèdes violens aux maux violens et aigus (2) : c'est ainsi qu'ils en usent dans les maladies du corps ; et c'est ainsi que nous devons en user dans les tentations et dans les maladies de l'âme, lorsqu'elles sont violentes et dangereuses.

Les maîtres de la vie spirituelle remarquent une chose au sujet de ces tentations ; c'est qu'elles ont deux sources et deux causes. Quelquefois elles naissent du corps même, et par le corps se communiquent à l'âme, comme il arrive aux jeunes gens et à ceux qui jouissent d'une parfaite santé, et qui

(1) Melius est ei stomachum dolere, quàm mentem. *Hier. ubi sup.*

(2) Extremis morbis extrema adhibenda sunt remedia.

vivent dans la bonne chère; alors il faut s'en prendre au corps et le maltraiter, puisque c'est de-là que vient la source du mal. Quelquefois aussi elles naissent de l'âme, par le moyen du démon, et se communiquent au corps; et cela peut se connoître à diverses marques. Premièrement, quand on est plus combattu par des pensées et par des imaginations impures que par des révoltes de la chair, ou quand ces révoltes n'arrivent qu'à la suite de ces sortes de pensées, qui sont quelquefois très-vives, lors même que déjà la chair est comme morte; et c'est ainsi que saint Jérôme, quoique son corps atténué par l'âge et par les austérités pût à peine se soutenir, ne laissoit pas d'être emporté par son imagination parmi les danses et les divertissemens des-dames romaines. De plus quand ces sortes de pensées arrivent sans sujet dans le temps qu'on le voudroit le moins, et qu'il y a moins de choses qui puissent les faire naître; quand elles ne respectent ni le temps de la prière, ni les lieux saints, quoique cependant l'homme du monde le plus méchant ait coûtume de ne pas s'entretenir pour lors dans de semblables imaginations; quand elles sont si impétueuses, si étranges et si bisarres, que jamais on n'a rien ouï dire ni rien imaginé de pareil; enfin quand il semble qu'on entende proférer au dedans de soi des paroles qu'on ne voudroit jamais avoir dites: tout cela fait bien voir que tout ce qui se passe alors en nous, vient d'ailleurs que de nous-mêmes; que c'est un effet de la per-

sécution du démon, et que notre chair n'y a d'autre part que celle d'être le théâtre de la guerre qu'il nous livre. C'est pourquoi il faut se servir alors de remèdes différens des premiers; et tous les saints conviennent que c'en est alors un très-bon, de se faire quelque occupation louable, qui en attachant fortement l'esprit, puisse en effacer toutes les sales images qui s'y forment : ce fut dans cette vue que saint Jérôme, comme il le dit lui-même, s'appliqua à étudier la langue hébraïque, dans laquelle il fit de si grands progrès.

Le même saint Jérôme rapporte (1), qu'un jeune religieux grec, d'un monastère d'Egypte, étant extrêmement tourmenté de ces sortes de tentations, et ayant inutilement tâché de les vaincre par le jeûne et par d'autres austérités, découvrit l'état de son âme à son supérieur, qui après l'avoir consolé, prit l'expédient que nous dirons pour le guérir. Il ordonna en secret à un ancien religieux, homme grave et sévère, qu'il s'attachât à contrarier souvent le jeune religieux, et à lui faire des réprimandes fâcheuses, et que quand il l'auroit ainsi maltraité en paroles, il vînt aussitôt se plaindre à lui, comme si c'eût été l'autre qui l'eût offensé. L'ancien religieux s'acquitta très-bien de cette commission, prenant occasion à tout propos de quereller le jeune religieux. Par-dessus cela, il alloit porter ses plaintes au supérieur,

(1) *Hieron. Ep. 4. ad Rust. Mon.*

et aussitôt d'autres religieux, à qui il avoit donné le mot, ne manquoient pas de dire que le jeune religieux s'étoit emporté; et le supérieur, après l'avoir repris sévèrement, lui imposoit une rude pénitence comme à un homme qui étoit tombé en faute. Comme cela arrivoit tous les jours, le jeune religieux affligé de se voir si maltraité, d'être tous les jours en butte à tant de faux témoignages, ne cessoit de répandre continuellement son cœur devant Dieu, le priant avec larmes de prendre sa protection, puisque tout le monde l'abandonnoit. Tous les religieux cependant étant de concert pour le tourmenter, il n'arrivoit rien de mal dans la maison, qu'aussitôt on n'en jetât la faute sur lui, et qu'il n'y eût deux ou trois témoins tout prêts pour l'accuser; de sorte que c'étoient tous les jours de nouvelles réprimandes qu'on lui faisoit, et de nouvelles pénitences qu'on lui imposoit. Lorsque cela eut duré environ un an, un religieux lui ayant demandé comment il se trouvoit de la tentation dont il avoit coutume d'être tourmenté : Eh quoi, dit-il, à peine ai-je le loisir de respirer, et j'aurois le loisir de penser à des voluptés criminelles (1)? il y a long temps que les idées en sont effacées de mon esprit. C'est ainsi que son supérieur le guérit, en trouvant moyen de chasser ses premières idées par d'autres qui lui fissent plus de peine, et qui fussent moins dangereuses. Que s'il eût été seul, ajoute le même

(1) Vivere mihi non licet; quomodò fornicare licebit! *Hier. ibid.*

saint, à la louange de la vie religieuse, qui eût pu l'aider à vaincre cette tentation ? Aussi, lorsqu'il parle ailleurs de l'avantage que la vie des religieux a sur celle des solitaires : Une raison, dit-il, pour laquelle il vaut mieux vivre sous l'obéissance d'un supérieur, c'est afin que vous ne fassiez rien de ce que vous voulez; que vous mangiez ce qu'on vous présentera; que vous vous habilliez de ce qu'on voudra vous donner; que vous fassiez la tâche qui vous aura été prescrite; que vous n'alliez vous coucher, qu'après que vous serez accablé de lassitude; que vous soyez obligé de vous lever, lorsque vous n'aurez pas encore assez dormi (1); et qu'ainsi l'obéissance vous tenant toujours dans un exercice continuel, les tentations ne puissent pas trouver le moyen d'entrer chez vous, et que vous n'ayez pas le temps de penser à autre chose qu'à ce que vous avez à faire.

Saint François disoit (2), qu'il avoit connu par expérience, que les démons fuient ceux qui vivent dans l'austérité et dans la pénitence; et qu'au contraire, ils s'attachent volontiers à tenter ceux qui traitent délicatement leur chair. Et saint Athanase rapporte, que saint Antoine disoit à ses disciples : Croyez-moi, mes frères, Satan craint les

(1) Ut non facias quod vis, comedas quod juberis, vestiare quod acceperis, et operis tui pensum persolvas, lassus ad stratum venias, nec dum expleto somno surgere compellaris. *In Reg. Monach. quam collegit ex scriptis D. Hier. Lupus de Oliveto. c. 2.*

(2) *In Chr. S. Fr. p. 2. l. 7. c. 7.*

prières des gens de bien : il craint leurs veilles, leurs jeûnes et leur pauvreté volontaire (1). Saint Ambroise appliquant au même sujet ces paroles du Prophète : *J'ai couvert mon âme par le jeûne, et je me suis vêtu d'un cilice* (2), dit que le jeûne et les austérités sont de bonnes armes défensives contre toutes les attaques du démon. Jésus-Christ nous a enseigné la même chose, lorsqu'ayant chassé l'esprit immonde que ses disciples n'avoient pu chasser, il leur dit, que *ces sortes de démons ne pouvoient être chassés que par la prière et par le jeûne* (3). Vous voyez qu'il ajoute le jeûne à la prière, comme étant un moyen très-propre pour épouvanter l'esprit impur : ainsi, quand on est combattu par une tentation d'impureté, ce n'est pas assez d'avoir recours à l'oraison, et de former des actes et des résolutions contraires à la tentation ; il faut encore dompter sa chair par des austérités et des mortifications corporelles, en prenant cependant conseil de son confesseur ou de son supérieur, afin de ne rien faire que très-à-propos.

Un religieux (4) qui étoit extrêmement tourmenté de cette tentation, consultant un

---

(1) Mihi credite, dicebat, fratres, pertimescit Satanas piorum vigilias, orationes, jejunia, voluntariam paupertatem. *Athan. in vita S. Anthon.*

(2) Operui in jejunio animam meam.... et posui vestimentum meum cilicium. *Ps.* 68. 11 *et* 12.

(3) Hoc genus in nullo potest exire, nisi in oratione et jejunio. *Marc.* 9. 28.

(4) *Chron. S. Fr. p.* 1. *l.* 7. *c.* 7.

jour le saint frère Gilles, sur les moyens de s'en délivrer : Que feriez-vous, mon frère, lui dit le saint homme, à un chien qui voudroit vous mordre ? Je prendrois des pierres ou un bâton, lui dit le religieux, et je ne cesserois point de le frapper que je ne l'eusse fait fuir. Hé bien, reprit l'homme de Dieu, faites-en de même à l'égard de votre chair qui aboie contre vous, et vous ferez fuir la tentation. Ce remède au reste est si efficace, que souvent pour la détourner et pour la chasser, la moindre peine et la moindre mortification peut suffire. Il ne faudra, par exemple, que tenir quelque temps les bras étendus en croix, ou se jeter à genoux, ou frapper sa poitrine, ou se pincer, se donner quelques coups de discipline, ou demeurer quelque temps sur un pied, ou faire enfin quelque chose de semblable.

Il est rapporté dans la vie de saint André, que comme il étoit à Corinthe, un vieillard nommé Nicolas fut le trouver, et lui dit qu'il avoit passé toute sa vie dans toute sorte de dissolutions, et que tout récemment, étant entré dans une maison publique pour offenser Dieu, et ayant sur lui le livre des Evangiles, une courtisanne, à qui il s'étoit adressé, l'avoit repoussé rudement, et l'avoit prié de ne point approcher d'elle, parce qu'elle voyoit en lui des choses merveilleuses, qui la saisissoient de frayeur. Il lui ajouta ensuite que cet accident l'ayant fait rentrer en lui-même, il venoit à lui pour avoir quelque remède à sa foiblesse et à l'ha-

bitude vicieuse dans laquelle il avoit vieilli; et le saint touché de l'état malheureux de ce vieillard se mit en prière pour lui, et jeûna cinq jours durant, ne cessant de demander à Dieu, qu'il lui plût de lui pardonner ses péchés, et de lui donner le don de chasteté. Au bout des cinq jours, comme il persévéroit d'offrir toujours ses oraisons à Dieu pour cet effet, il entendit une voix du ciel, qui lui dit : Je vous accorde ce que vous me demandez pour le vieillard; mais je veux en même temps, que comme vous avez jeûné pour lui, il afflige aussi sa chair par le jeûne, s'il veut être sauvé. L'apôtre obéissant à la voix, enjoignit au vieillard de jeûner, et à tous les fidèles de se mettre en prières pour lui; et le vieillard étant retourné chez lui, distribua tout son bien aux pauvres, macéra sa chair, et fut six mois entiers à jeûner au pain et à l'eau. Après avoir accompli cette pénitence, il mourut; et Dieu révéla au saint apôtre, qui n'étoit pas pour lors à Corinthe, qu'il lui avoit fait miséricorde.

Il est rapporté dans le Pré spirituel, qu'un solitaire s'étant adressé à un ancien père du désert, lui découvrit qu'il étoit continuellement tourmenté de mille pensées d'impureté; et le saint homme lui ayant répondu, que pour lui il n'en avoit jamais été inquiété, le solitaire scandalisé de cette réponse, le quitta sans rien lui dire; et étant allé trouver un autre ancien père : Vous saurez, lui dit-il, qu'un tel m'a dit, que jamais il n'a été tourmenté de pensées impures, et je m'en suis scanda-

lisé, parce qu'il me semble que c'est une chose impossible et entièrement au-dessus des forces de la nature. Puisqu'un si grand serviteur de Dieu vous a dit cela, reprit le vieillard, il faut qu'il ait eu raison de le dire : c'est pourquoi retournez le trouver, demandez-lui pardon, et sans doute il vous dira pourquoi il vous a parlé de la sorte. Le solitaire suivit ce conseil; et étant retourné voir l'homme de Dieu : Pardonnez-moi, mon père, lui dit-il, si je vous quittai l'autre jour si brusquement, sans avoir pris congé de vous ; mais dites-moi aussi en même temps, je vous supplie, comment il peut se faire que vous n'ayez jamais été tourmenté d'aucune pensée d'impureté ? C'est, répondit le saint vieillard, que depuis que je suis dans le désert, où je ne vis que de pain et d'eau, j'ai toujours observé de ne boire, de ne manger et de ne dormir, qu'autant qu'il falloit pour subvenir simplement aux besoins de la nature, et jamais assez pour satisfaire à ses désirs; et Dieu a permis que par le moyen de cette abstinence, je me sois conservé exempt des tentations qui vous tourmentent.

CHAPITRE VIII.

De quelques autres remèdes contre les tentations d'impureté.

Saint Grégoire dit (1), que quelquefois les tentations d'impureté et les mauvaises pensées dont on est tourmenté, sont des restes de la mauvaise vie passée, et une punition des habitudes vicieuses dans lesquelles on s'est autrefois entretenu; et qu'alors il faut essayer d'éteindre ce feu par ses larmes, en pleurant amèrement le passé. Saint Bonaventure dit (2) que c'est un bon remède contre les tentations, de les recevoir comme un châtiment qu'on a mérité par le désordre de sa vie passée, et de s'y soumettre avec un esprit de patience et d'humilité, en disant avec les frères de Joseph : *Nous méritons de souffrir toutes ces choses, parce que nous avons péché contre notre frère* (3). Les entrailles de la miséricorde de Dieu sont émues, dit ce père, quand on se reconnoît digne du châtiment qu'il envoie. Et l'Ecriture-Sainte nous apprend (4) que le peuple d'Israël se servoit souvent de ce moyen, pour obtenir le pardon de Dieu. Un autre moyen admi-

(1) *Greg. l.* 9. *Mor. c.* 30 *et* 31.
(2) *Bonav. prog.* 4. *relig. c.* 13.
(3) Meritò hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum. *Genes.* 42. 21.
(4) *Dan.* 3. 28. *et* 9. 5.

rable pour attirer les secours de Dieu sur nous dans toutes sortes de tentations, et particulièrement dans celles de l'impureté, et pour faire que nous sortions toujours victorieux du combat, c'est de nous défier de nous-mêmes, et de mettre toute notre confiance en Dieu. Nous avons déjà parlé ailleurs (1) de cette pratique, et nous en parlerons ensuite, en traitant de la crainte de Dieu : ainsi maintenant il suffit de dire, que généralement parlant, l'humilité est un grand remède contre toutes les tentations. C'est une histoire très-connue que celle de la révélation qu'eut une fois saint Antoine (2). Il vit un jour en esprit toute la terre pleine de piéges qui étoient tendus ; et à cette vue s'étant écrié : Hélas, Seigneur, qui pourra échapper de tant de piéges ? il entendit une voix qui lui répondit : Ce sera l'humble de cœur. Soyez donc humble de cœur, et Dieu vous délivrera des piéges des tentations. *Le Seigneur est la garde des petits*, dit le Prophète ; *je me suis humilié, et il m'a délivré* (3). Les montagnes les plus élevées sont celles qui sont les plus battues de l'orage : la tempête arrache et déracine les plus grands arbres ; mais les roseaux, les arbrisseaux et les osiers qui cèdent et qui plient au vent, reviennent dans leur premier état lorsqu'il est passé.

---

(1) 2. *P. Tr.* 3. *c.* 35. *et Tr.* 4. *c.* 15.
(2) *Ruffin. l.* 3. *Vit. SS. PP. n.* 291.
(3) Custodiens parvulos Dominus, humiliatus sum, et liberavit me. *Ps.* 114. 6.

Sur

Sur ce principe, un des fruits que nous pouvons tirer de ces sortes de tentations, est de nous humilier devant Dieu, dans la connoissance de notre misère et de notre foiblesse, en lui disant : Vous voyez, Seigneur, ce que je suis ; que peut-on attendre d'un amas de boue et d'ordure, que des exhalaisons infectes ? Que peut-on attendre d'une terre que vous avez maudite, que des ronces et des épines ? voilà tout le fruit qu'elle peut produire, si vous ne la cultivez par votre grâce. Nous avons de ce côté-là une ample matière de nous humilier : car si un habillement vil et grossier, qui est une chose purement étrangère à notre personne, sert, comme disent les Saints, à humilier celui qui le porte, combien une infinité de pensées honteuses, qui nous passent à toute heure par l'esprit, et qui se forment au dedans de nous, nous fourniront-elles de sujets pour nous humilier ? Le saint frère Gilles disoit (1) que notre chair étoit comme un pourceau qui prend plaisir à se vautrer continuellement dans la boue, ou comme un escarbot qui ne vit que dans l'ordure. Cette considération peut être très-bonne, pour nous empêcher d'avoir trop d'attention aux pensées d'impureté ; et généralement il est très-à-propos de ne point s'arrêter à combattre les objets que la tentation présente, mais d'en détourner aussitôt ses yeux, pour

(1) *Dans l'Histoire de l'ordre de S. François, p. 1. l. 7. c. 7.*

les jeter sur soi-même, et pour s'humilier, en disant : Il faut que je sois bien méchant, puisqu'il me passe des choses si étranges par l'esprit ; car de cette sorte on élude le coup que le démon veut porter, et il demeure confus. Il est encore d'une très-grande utilité, dans les pensées et dans les mouvemens d'impureté dont on est surpris, d'en concevoir autant de confusion, que si on en étoit coupable, quoique cependant on se sente très-éloigné d'y consentir. Le démon qui est le père de l'orgueil, ne peut voir cette humilité, qu'avec des transports de rage : vous ne sauriez rien faire qui lui donne plus de dépit, et qui l'oblige plutôt à vous laisser en paix, que de tourner ainsi à votre avantage les tentations dont il se sert pour vous perdre ; et de plus, cette sainte confusion est une marque d'une volonté bien éloignée de consentir au péché, et par conséquent un grand sujet de satisfaction et de confiance.

Il peut être encore quelquefois utile d'outrager le démon de paroles ; par exemple, de lui dire : Arrière de moi, esprit immonde ; malheureux que tu es, n'as-tu point de honte ? il faut que tu sois bien sale, puisque tu me présentes de si sales imaginations à l'esprit. Car, comme le démon est rempli d'orgueil, il aime mieux quitter la place, que de souffrir qu'on le méprise, et qu'on le traite comme il mérite. Saint Grégoire rapporte (1)

(1) *Lib.* 3. *Dial. c.* 4.

qu'un saint évêque de Milan, nommé Dace, passant à Corinthe pour aller à Constantinople, et ne trouvant point d'autre lieu pour se loger, qu'une maison qui étoit abandonnée depuis long-temps, à cause des esprits, il alla s'y retirer avec sa suite. Vers le milieu de la nuit, comme il reposoit, les démons, sous diverses formes de bêtes, commencèrent à faire un bruit horrible, les uns imitant le rugissement des lions, et les autres contrefaisant le sifflement des serpens, ou le mugissement des taureaux. Le saint évêque, qui s'étoit éveillé au bruit, les regardant avec indignation et avec mépris : Que vous avez bien réussi ! leur dit-il; vous vouliez être semblables à Dieu, et vous vous êtes transformés en bêtes; vous représentez parfaitement bien ce que vous êtes. Cette raillerie, dit saint Grégoire, les rendit si confus, que disparoissant aussitôt, ils abandonnèrent entièrement cette maison, sans jamais y retourner; de sorte qu'elle redevint habitée comme elle l'avoit été autrefois. Saint Athanase rapporte (1) que saint Antoine étoit continuellement tourmenté par des tentations d'impureté; et qu'un jour un petit nègre, sale, vilain, et qui faisoit mal au cœur, vint se jeter à ses pieds, en lui disant : J'ai vaincu une infinité de gens, et vous êtes le seul que je ne puis vaincre ! Le saint lui demanda alors qui il étoit; et le démon lui ayant répondu qu'il étoit l'esprit de fornication : Hé

(1) *Dans la vie de S. Antoine, c.* 3.

bien, répliqua le serviteur de Dieu, dorénavant je te mépriserai encore davantage, puisque tu es si méprisable; et aussitôt la vision disparut. Jésus-Christ lui-même appelle dans l'Evangile l'esprit de fornication, l'esprit immonde: *Lorsque l'esprit immonde sera sorti de l'homme* (1); et c'est en le traitant de la même sorte, et en le méprisant comme il mérite de l'être, que nous pourrons le chasser. Il n'est pas même nécessaire pour cela de lui adresser la parole et d'entrer en discours avec lui; il suffit quelquefois de lui faire voir par quelque signe extérieur, le mépris qu'on a pour lui.

CHAPITRE IX.

De la crainte de Dieu; et que c'est un souverain remède contre les tentations d'impureté.

Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement (2), dit l'Apôtre. Une chose qui peut beaucoup contribuer à nous conserver dans l'esprit de pureté, et généralement à nous maintenir dans la grâce, est de marcher toujours dans la crainte, nous défiant de nous-mêmes, et mettant toute

(1) Cùm immundus spiritus exierit de homine. *Luc.* 11. 24.
(2) Cum metu et tremore vestram salutem operamini. *Philipp.* 2. 12.

notre confiance en Dieu seul. J'ai appris par expérience, dit saint Bernard, que rien n'est plus propre à attirer la grâce de Dieu, ou à la conserver quand on l'a acquise, ou à la recouvrer quand on l'a perdue, que de ne jamais présumer de soi, mais de marcher toujours devant Dieu, en esprit de crainte (1), suivant ces paroles de l'Ecriture : *Heureux l'homme qui est toujours dans la crainte* (2) ! Au contraire, plusieurs grands Saints ne sont tombés, que pour s'être trop confiés en eux-mêmes, et n'avoir pas eu assez de crainte ; c'est pourquoi le Saint-Esprit nous avertit que *le sage craint et évite le péril* (3). Celui qui aura à porter une liqueur précieuse dans une fiole de verre, ne prendra guère de précautions pour la porter sûrement, s'il ne connoît la fragilité du verre ; ainsi il arrivera qu'à la première occasion le verre se cassera, et la liqueur sera perdue : mais celui qui sâura combien le verre est aisé à se casser, ne manquera pas de prendre toutes les précautions possibles, et par conséquent cette liqueur sera bien plus en sûreté entre ses mains qu'entre celles de l'autre. La même chose arrive à tous les hommes à l'égard de la grâce. *Nous portons les trésors de la grâce dans des vases de terre* (4), qui

(1) In veritate didici, nihil æquè efficax esse, ad gratiam promerendam, retinendam, recuperandam, quàm si omni tempore coram Deo inveniaris non altum sapere, sed timere. *Bern. in Cant. serm.* 54.

(2) Beatus homo, qui semper est pavidus. *Prov.* 28. 14.

(3) Sapiens timet, et declinat à malo. *Prov.* 14. 16.

(4) Habemus autem thesaurum istum in vasis fictilibus. 2. *Cor.* 4. 7.

peuvent aisément se briser; et de plus, la foule et les bourrasques du monde nous heurtent et nous agitent à tout moment. Ceux qui ne connoissent point assez la fragilité et la foiblesse de la nature, ne prennent point garde à eux, et se perdent par leur négligence et par la sécurité que leur ignorance leur donne; mais ceux qui se connoissent bien eux-mêmes, et qui marchent avec crainte, se tiennent sur leurs gardes, et sont par conséquent plus en sûreté: de sorte que s'il y en a quelqu'une en cette vie, elle est infailliblement pour eux.

Pourquoi, à votre avis, dit saint Bernard (1), quelques chrétiens, après avoir vécu dans une très-grande chasteté pendant leur jeunesse, malgré les violentes tentations dont ils étoient combattus, sont-ils tombés ensuite dans de si grands désordres d'impureté, qu'ils s'étonnoient d'eux-mêmes? Cela vient de ce qu'en leur jeunesse ils vivoient dans l'humilité et dans la crainte; et que se voyant à toute heure sur le point de tomber, ils avoient continuellement recours à Dieu, qui ne manquoit jamais de les secourir. Mais une longue persévérance dans la chasteté les ayant enfin rendus orgueilleux, et les ayant trop fait présumer d'eux-mêmes, Dieu au même instant a retiré la main qui les soutenoit; de sorte qu'étant abandonnés à leur foiblesse, ils n'ont pu s'empêcher de suivre le mouvement de leur foiblesse, qui

(1) *Bern. de Ord. Vit. et Mor. inst.*

est de tomber. Saint Ambroise attribue aussi à la même cause la chute de plusieurs grands personnages, qui après avoir long-temps servi Dieu, méditant sa loi jour et nuit, crucifiant leur chair, réprimant en eux les ardeurs de la concupiscence, et souffrant les afflictions et les outrages avec une patience généreuse, sont ensuite tombés du faîte d'une vie si parfaite et si élevée, dans un abîme de désordres et de misères. Ils ont commencé, dit-il, à se confier en la sainteté de leurs bonnes œuvres, et à trop présumer de leurs forces; ainsi le démon, qui n'avoit pu ni les séduire par les attraits de la sensualité, ni les vaincre par l'effort des persécutions, a trouvé le secret de les faire tomber insensiblement par le moyen de la présomption et de l'orgueil.

L'Ecriture-Sainte et les livres des Pères nous fournissent une infinité d'exemples de cette nature. Je ne me souviens qu'en tremblant, dit saint Augustin, de plusieurs grands hommes que nous avons vus, ou dont nous avons entendu parler, qui après s'être élevés par leur vertu jusqu'au ciel, et après y avoir établi en quelque sorte leur demeure, sont tombés ensuite jusque dans le fond des abîmes, et se sont endurcis dans le péché. Nous avons vu, Seigneur, des étoiles et des lumières de votre Eglise tomber du ciel par l'effort du dragon infernal; et nous en avons vu d'autres qui sembloient ensevelis dans la poussière, s'élever miraculeusement tout d'un coup par le secours de votre main toute-

puissante (1). Combien avons-nous vu de gens, qui après avoir long-temps mangé le pain des anges à votre table, sont venus à se remplir de la nourriture des pourceaux? Combien en avons-nous vu, qui après avoir long-temps vécu dans une chasteté pure et sans tache, se sont ensuite plongés dans toute sorte de saletés et d'ordures.

Qui ne seroit saisi d'étonnement, en lisant ce que Lipoman rapporte (2) de la chute malheureuse d'un saint solitaire nommé Jacques? Il étoit âgé de soixante ans, et il y en avoit quarante qu'il vivoit dans la pratique continuelle de toutes sortes d'austérités : il s'étoit même rendu célèbre par plusieurs miracles, et il avoit reçu de Dieu le don de chasser les démons. Un jour ayant délivré une fille qui étoit possédée, et voyant que ceux qui la lui avoient amenée, craignoient que s'ils la ramenoient avec eux, le démon ne s'en emparât de nouveau, il consentit qu'elle demeurât quelque temps avec lui; et parce qu'il s'étoit trop confié en lui-même, et qu'il avoit trop présumé de ses forces, Dieu permit qu'il tombât malheureusement en faute avec elle. Comme un péché en attire

(1) Vidimus multos et audivimus à patribus nostris, (quod signe magno tremore non recolo) ascendisse primitùs usque ad cœlos, et inter sidera nidum suum collocasse, postmodum autem recidisse usque ad abyssos, et animas eorum in malis obstupuisse. Vidimus stellas de cœlo cecidisse ab impetu ferientis caudæ draconis; et eos qui jacebant in pulvere terræ, à facie sublevantis manûs tuæ, Domine, mirabiliter ascendisse. *Aug. Solil. c.* 29.

(2) *Lipoman. tom.* 5.

d'ordinaire un autre, la crainte d'être quelque jour découvert, fit qu'il la tua, et qu'il en jeta ensuite le corps dans la rivière; et pour conclusion, désespérant de la miséricorde de Dieu, il quitta la vie solitaire, et retourna dans le siècle, où il s'abandonna quelque temps à toute sorte de vices, jusqu'à ce qu'enfin rentrant en lui-même, il mérita par une rigoureuse pénitence de dix ans, d'être rétabli dans le premier état de perfection duquel il étoit déchu, et d'être mis après sa mort au nombre des saints.

Qui pourroit encore n'être pas épouvanté de ce qui arriva à cet autre solitaire, duquel le grand saint Antoine parle en ces termes? Aujourd'hui, mes frères, il est tombé une des plus fermes colonnes de la vie religieuse: qui est-ce qui ne doit pas trembler? qui peut se confier sur la sainteté de sa vie et de sa profession? Considérez, dit saint Jérôme, qu'on a vu tomber des personnes d'une vertu bien plus éminente que vous, et qui avoient reçu de bien plus grands dons de Dieu. Vous n'avez ni plus de sainteté que David, ni plus de sagesse que Salomon, ni plus de force que Samson (1); cependant ils sont tombés. Un des douze que Jésus-Christ avoit appelés à l'apostolat est tombé aussi, quoiqu'il fût fortifié tous les jours par l'exemple, par les instructions et par les miracles de son divin maître. Nicolas, qui avoit été choisi par les

(1) Nec tu sanctior David, nec sapientior Salomone, nec Samsone fortior. *Hieron. in reg. Mon. c. de castit.*

apôtres pour être un des sept diacres, et sur qui le Saint-Esprit étoit descendu, aussi-bien que sur eux, est devenu non-seulement hérétique, mais le chef et le père des hérétiques. Qui ne devra craindre la malice de l'ancien serpent? continue ce Père : souvenez-vous que par le moyen de l'orgueil il a chassé du paradis terrestre celui que Dieu y avoit mis pour en avoir soin (1), et qu'il avoit enrichi des dons de la justice originelle. Aussi ne faut-il pas croire, dit saint Augustin (2), que l'homme eût jamais été trompé par le serpent, si auparavant il ne se fût séparé de Dieu par l'orgueil : car c'est une vérité que le Saint-Esprit nous enseigne, et dont par conséquent il n'est pas permis de douter : *Que l'orgueil précède l'abaissement; que l'esprit s'élève avant la chute* (3), *et que le cœur de l'homme vient à s'élever avant que d'être abaissé* (4).

Si les exemples des hommes ne vous suffisent pas, remontez jusqu'au ciel, et vous verrez que c'est par la présomption et par l'orgueil, qu'une infinité d'anges sont tombés de cette élévation glorieuse où Dieu les avoit créés. *Voilà même que ceux qui le servent ne sont pas fermes, et qu'il a trouvé ses anges coupables : à combien plus forte raison ceux qui habitent des maisons qui*

---

(1) Memento quòd paradisi colonum dejecit de paradiso. *Idem, ibid.*

(2) *Aug. l. 1. contr. advers. leg. et Proph. c.* 15.

(3) Contritionem præcedit superbia, et ante ruinam exaltatur spiritus. *Prov.* 16. 18.

(4) Antequàm conteratur, exaltatur cor hominis. *Prov.* 18. 12.

ne sont que de boue, et qui n'ont d'autre fondement que la terre, seront-ils rongés comme des vêtemens par les vers ? Du matin au soir ils seront coupés comme l'herbe que l'on fauche (1). Saint Grégoire (2) écrivant sur ces paroles de Job, les applique parfaitement bien à notre sujet. S'il y a eu, dit-il, si peu de stabilité et de fermeté dans la nature angélique ; s'il s'est trouvé tant de mélange d'impureté dans un or si fin, que sera-ce de nous qui n'habitons que des maisons de terre, qui peuvent être détruites en un moment, et qui dépérissent si facilement d'elles-mêmes ? Comment se pourra-t-il faire qu'une âme enfermée dans un corps qui engendre des vers, puisse ne pas craindre ? Comment pourront présumer d'eux-mêmes ceux qui ont eux-mêmes la source de leur perdition ? Job, continue ce Père, dit *qu'ils seront rongés comme par les vers;* et c'est à bon droit qu'il se sert de cette comparaison : car de même que les vers s'engendrent des habits, et qu'ils perdent les habits mêmes dont ils s'engendrent, de même notre chair, qui est comme l'habit de notre âme, engendre une sorte de vers, qui est la concupiscence charnelle dont nous sommes continuellement combattus ; et quand nous

(1) Ecce qui serviunt ei non sunt stabiles, et in angelis suis reperit pravitatem. Quantò magis hi qui habitant domos luteas, qui terrenum habent fundamentum, consumentur velut à tinea l de manè usque ad vesperam succidentur. *Job.* 4. 18. 19 *et* 20.

(2) *Greg. l. Mor.* 5. *c.* 28. *et lib.* 11. *c.* 25.

nous laissons vaincre par cette concupiscence, alors nous sommes comme rongés par les vers qui naissent de notre propre chair. Outre cela, comme les vers gâtent les habits, et les rongent sans faire aucun bruit, aussi les vers de notre inclination corrompue, et de ce foyer du péché (1) que nous portons en nous, nous perdent si sourdement et si insensiblement, que souvent le mal est déjà fait, que nous ne nous en apercevons pas. Que si de purs esprits, qui n'étoient point revêtus comme nous d'une chair où les vers s'engendrent pour la ronger et pour la corrompre, n'ont pas persévéré dans le bien; qui de nous sera assez hardi pour se confier à ses propres forces, sachant qu'il porte en lui-même la cause de sa perdition ?

Apprenons de tout ceci à marcher toujours dans la retenue et dans la crainte; et malheur à celui qui n'y marchera pas toujours ! on peut bien pleurer sa perte dès à présent; car il ne manquera pas de tomber. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Saint-Esprit lui-même : *Si vous ne demeurez*, dit-il, *fermement dans la crainte du Seigneur, votre maison sera bientôt renversée* (2); c'est-à-dire, si vous ne marchez toujours avec beaucoup de circonspection et de crainte, ayant soin de vous tenir éloigné du péril, d'éviter les occasions, de chasser de bonne heure les mauvaises pen-

(1) Fomes peccati.
(2) Si non in timore Domini tenueris te instanter, citò subvertetur domus tua. *Eccli.* 27. 4.

sées, et de vous préparer pour le temps de la tentation, vous tomberez infailliblement bientôt. N'allez pas au reste vous abuser vous-même, sur ce que peut-être vous n'êtes pas maintenant sujet à ces sortes de tentations, et que vous n'êtes attaqué d'aucun mouvement d'impureté, et sur ce qu'il vous semble que la vue et la fréquentation des gens du monde n'ont rien de dangereux pour vous, et ne font aucune mauvaise impression sur votre esprit. Ne vous fiez pas à cela; c'est une adresse du démon, qui tâche de vous rassurer de cette sorte pour vous surprendre au bout de quelque temps, lorsque vous y penserez le moins, et pour vous précipiter dans l'abîme. Il faut au contraire, et c'est le sentiment des saints, il faut se tenir d'autant plus sur ses gardes, que l'on a plus reçu de grâces et de bénédictions de Dieu, parce que c'est alors que le démon est plus envenimé contre nous, et plus ardent à notre perte. *Il aime à se nourrir de viandes choisies* (1), dit le Prophète; il aime mieux, comme nous le montrerons bientôt par des exemples, procurer la chute d'un serviteur de Dieu, et d'un religieux qui aspire à la perfection, que celle de plusieurs milliers de personnes qui vivent dans les désordres du siècle. C'est par cette raison que saint Jérôme écrivant à la sainte vierge Eustochium, l'avertit de ne pas se négliger par une trop grande confiance sur la sainteté de son état.

(1) Cibus ejus electus. *Habac. c.* 1. 16.

Il ne faut pas, dit-il, que la sainteté de votre résolution vous donne de l'orgueil, mais de la crainte : vous êtes chargée d'or, donnez-vous de garde des voleurs : cette vie est une carrière pour tous les hommes ; nous courons ici pour être couronnés ailleurs : comment pouvez-vous espérer du repos dans une terre qui n'engendre que des ronces et des épines (1) ? Il ne faut s'assurer de rien dans cette vie : c'est une guerre continuelle ; il faut s'y tenir incessamment sur ses gardes. Nous voguons sur une mer orageuse, et dans une méchante nacelle qui fait eau de toutes parts : nous sommes environnés d'écueils ; et les démons qui ne songent qu'à nous perdre, ne cessent d'exciter contre nous des tempêtes pour nous submerger. C'est pourquoi, *veillez, justes*, dit l'Apôtre, *et gardez-vous bien de pécher* (2) ; *et que celui qui croit être debout prenne garde de tomber* (3). Certainement s'il y a quelque chose qui puisse nous en empêcher et nous mettre en état de sûreté, c'est de marcher toujours ainsi dans la défiance et dans la crainte.

J'ai entendu raconter (4) à ce sujet une chose qui arriva au commencement de l'ins-

---

(1) Nolo tibi venire superbiam de proposito, sed timorem ; onusta incedis auro, latro tibi vitandus est. Stadium est hæc vita mortalibus : hîc contendimus, ut alibi coronemur. Pacem arbitraris in terra quæ tribulos generat, et spinas. *Hieron. Ep. ad Eust. c.* 11.

(2) Evigilate, justi, et nolite peccare. 1. *Cor.* 15. 34.

(3) Qui se existimat stare, videat ne cadat. 1. *Cor.* 10. 12.

(4) *Lib.* 5. *de Vit. S. Ignat. c.* 13.

titution de notre Compagnie, et je la rapporterai comme elle m'a été racontée. Lorsque la princesse Marie de Portugal passa en Castille pour épouser le prince d'Espagne, qui fut depuis le roi Philippe II, le père Le Fèvre et le père Araoz passèrent avec elle à la cour d'Espagne par ordre du roi de Portugal, et dès-lors les pères de notre Compagnie commencèrent à être en grande réputation en cette cour. Quelques jeunes qu'ils fussent, car alors il n'y avoit point de vieillards parmi nous, ils confessoient presque toutes les femmes de qualité; et comme ils menoient une vie angélique, on ne cessoit de s'étonner comment il pouvoit se faire que dans une si grande jeunesse, et parmi des occasions si dangereuses, ils conservassent une si grande sagesse et une si grande retenue. Le prince même en étoit rempli d'étonnement et d'admiration, comme le reste de la cour; de sorte que parlant un jour au père Araoz : On m'a dit, mon père, lui dit-il, que ceux de votre Compagnie ont une herbe qui a la vertu de conserver la chasteté, est-il vrai ? Il est vrai, sans doute, répondit le père qui étoit homme d'esprit. Mais quelle sorte d'herbe est-ce donc ? reprit le prince. Je vous le dirai, Seigneur, répliqua le père. L'herbe dont notre Compagnie se sert pour conserver la chasteté, est la crainte de Dieu : c'est de-là que procède le miracle qu'il a plu à Dieu d'opérer en nous; car la crainte de Dieu a la vertu de chasser les démons, de même que l'avoit le cœur du poisson que

Tobie prit en voyageant avec l'ange Raphaël.

Ceci peut encore se confirmer par ces paroles de l'Ecriture. *Il n'arrivera rien de fâcheux à celui qui craint le Seigneur; mais Dieu le conservera dans le temps de la tentation, et le délivrera de toute sorte de maux* (1). *La crainte de Dieu chasse le péché*(2), *et c'est par la crainte du Seigneur que l'on évite le mal* (3). Voilà l'herbe que nous devons toujours porter sur nous, pour nous préserver contre les tentations de l'impureté : à moins que nous n'ayons toujours cette crainte salutaire devant les yeux, il n'y a point de chasteté qui soit en assurance; il n'y a point de sainteté dont on puisse répondre. Aussi le Saint-Esprit voulant nous faire connoître que cette crainte ne doit jamais nous abandonner, nous avertit de *demeurer dans cette crainte, et d'y vieillir* (4). Car elle ne convient pas seulement à ceux qui commencent à servir Dieu, elle convient aussi à ceux qui sont déjà les plus avancés dans son service; et les justes mêmes doivent craindre aussi-bien que les coupables. Que ceux-ci craignent, parce qu'ils sont tombés : que ceux-là craignent de même, afin qu'ils

---

(1) Timenti Dominum non occurrent mala, sed in tentatione Deus illum conservabit, et liberabit à malis. *Eccli.* 33. 1.

(2) Timor Domini expellit peccatum. *Eccli.* 1. 27.

(3) Et per timorem Domini declinat omnis à malo. *Prov.* 15. 27.

(4) Serva timorem illius (Dei), et in illo veterasce. *Eccli.* 2. 6.

ne tombent pas. Les chutes passées doivent faire trembler les uns ; l'incertitude de l'avenir doit faire trembler les autres. *Heureux l'homme qui est toujours dans la crainte* (1) !

CHAPITRE X.

Des avantages que produit la crainte de Dieu.

Afin que nous ayons encore plus d'estime de cette crainte salutaire, et que nous nous efforcions toujours de plus en plus de la conserver dans notre cœur, je toucherai ici quelques-uns des avantages qui y sont attachés. Premièrement, elle ne fait point perdre la confiance, et n'abat point le courage; au contraire, elle le fortifie et elle le relève, parce que, semblable à l'humilité, elle fait qu'on se défie de soi-même, et qu'on met toute sa confiance en Dieu. Saint Grégoire (2) sur ce passage de Job : *Où est votre crainte qui faisoit toute votre force?* explique parfaitement bien ceci. C'est avec raison, dit-il, que Job joint ici la crainte à la force : car la voie de Dieu est fort différente de celle des hommes. Parmi les hommes la

(1) Beatus homo, qui semper est pavidus. *Prov.* 28. 14.
(2) *Greg. l.* 5. *Mor. c.* 13. *in illud:* Ubi est timor tuus, fortitudo tua ? *Job.* 4. 6.

hardiesse donne des forces, et la peur rend foible : au lieu qu'ici la hardiesse rend foible, et la crainte donne des forces, suivant ces paroles du Sage : *C'est dans la crainte de Dieu que consistent la confiance et la force* (1). La raison en est, que celui qui craint véritablement Dieu ne trouve rien d'ailleurs à craindre : tout le reste lui semble trop méprisable pour s'en faire un sujet d'appréhension. *Celui qui craint le Seigneur*, dit l'Ecriture, *n'aura peur de rien : il ne craindra rien, parce que le Seigneur est son espérance* (2). La crainte nous rend soumis en quelque sorte à ce que nous craignons, comme à quelque chose qui a le pouvoir de nous nuire ; et celui qui craint extrêmement Dieu, qui n'estime rien que Dieu, et qui met toute son espérance en Dieu seul, ne sait ce que c'est que de craindre le monde, ou les tyrans, ou la mort, ou les démons, ou l'enfer, parce que rien de tout cela ne peut lui nuire, et ne peut toucher à un cheveu de sa tête sans la permission de Dieu. Les forces qu'il trouve dans cette sainte disposition d'esprit, excèdent les forces de tous les hommes ensemble, parce qu'alors c'est Dieu même qui est sa force, conformément à ces paroles du Prophète : *Le Seigneur est la force de ceux qui le craignent* (3).

---

(1) In timore Domini fiducia fortitudinis. *Prov.* 14. 26.
(2) Qui timet Dominum nihil trepidabit, et non pavebit, quoniam ipse est spes ejus. *Eccli.* 34. 16.
(3) Firmamentum est Dominus timentibus eum. *Psal.* 24. 14.

Outre cela cette sainte crainte dont nous parlons ne donne point de chagrin ni d'amertume; elle ne fait aucune peine à l'esprit, et ne lui est de nulle incommodité : au contraire, elle inspire de la douceur et de la joie. La crainte qu'ont quelquefois les gens du monde de perdre le bien ou l'honneur, et la crainte servile de la mort ou de l'enfer, donnent véritablement du chagrin et de la douleur; mais la crainte filiale que des enfans bien nés ont de déplaire à leur père, entretient l'âme dans une joie sainte, et attendrit continuellement le cœur par les actes d'amour de Dieu qu'elle fait incessamment produire. Ne permettez pas, Seigneur, que rien me sépare jamais de vous. Faites, ô mon Dieu, que je meure mille fois plutôt que de vous offenser. *La crainte de Dieu*, dit l'Ecriture, *est la gloire même et le comble de toute sorte de gloire; c'est la joie même et l'accomplissement de toute sorte de joie. La crainte de Dieu réjouira le cœur; elle donnera du plaisir et de la joie, et elle fera vivre long-temps. Celui qui craint sera heureux à la fin de ses jours, et il sera béni le jour de sa mort* (1).

Voyez avec quelle abondance de paroles et avec quelle variété d'expressions le Sage parle ici de la joie et de la satisfaction que

(1) Timor Domini gloria, et gloriatio, et lætitia, et corona exultationis. Timor Domini delectabit cor, et dabit lætitiam, et gaudium, et longitudinem dierum. Timenti Dominum benè erit in extremis, et in die defunctionis suæ benedicetur. *Eccli.* 1. 11 *et seq.*

porte avec soi la crainte de Dieu. Ce n'est pas une crainte qui nous fait trembler comme des esclaves qui craignent le châtiment; c'est une crainte qui naît de l'amour de Dieu : ainsi plus on aime Dieu, plus aussi en même temps on craint de l'offenser et de lui déplaire. C'est ainsi que plus un enfant bien né aime son père, plus il s'applique à le contenter; et que plus une femme vertueuse a de tendresse pour son mari, plus elle s'attache à faire en sorte qu'il ne trouve rien en elle qui lui fasse de la peine.

En un mot, toutes les louanges et tous les avantages que l'Ecriture-Sainte attribue aux humbles, elle les attribue également à ceux qui craignent Dieu, et presque dans les mêmes termes. Car si elle dit que *Dieu arrête ses regards sur les humbles et sur les pauvres* (1), elle dit aussi, *que les yeux du Seigneur veillent sur ceux qui le craignent* (2); et si elle dit qu'il *élève les humbles et qu'il les comble de biens* (3), elle dit de même que *sa miséricorde éclate de race en race sur ceux qui le craignent* (4): *et que ceux qui craignent Dieu seront grands auprès de lui en toutes choses* (5). Les saints

(1) Ad quem respiciam, nisi ad pauperculum et contritum spiritu? *Is.* 66. 2.

(2) Oculi Domini super timentes eum. *Eccli.* 34. 19.

(3) Exaltavit humiles; esurientes implevit bonis. *Luc.* 1. 52. 53.

(4) Misericordia ejus à progenie in progenies timentibus eum. *Luc.* 1. 50.

(5) Qui timent te magni erunt apud te per omnia. *Judith.* 16. 19.

ne disent rien de plus de l'humilité, qu'ils ne disent aussi de la crainte de Dieu. S'ils disent de l'humilité, que c'est la gardienne des autres vertus, et que sans l'humilité il n'y a point de vertu, ils le disent également de la crainte de Dieu, qui est appelée par Isaïe *le trésor de Dieu* (1); parce qu'en effet c'est elle qui conserve toutes les autres vertus, et qui est la source de toutes les grâces. Ils disent encore, que de même qu'un vaisseau qui n'est point lesté ne sauroit naviguer sûrement, parce que le moindre vent est capable de le renverser; de même l'âme ne sauroit faire une navigation heureuse, lorsqu'elle marche sans le poids de la crainte de Dieu, qui est la seule chose qui peut l'affermir contre les vents de la prospérité et de l'orgueil. De quelques dons, de quelques vertus qu'elle soit enrichie d'ailleurs, si cette charge lui manque, elle est en danger de faire bientôt naufrage. Saint Grégoire dit que le poids de la crainte de Dieu est l'ancre de notre cœur (2): saint Jérôme, que la crainte est la gardienne des vertus (3), et que la trop grande confiance fait qu'on tombe plus facilement; et Tertullien, que la crainte est le fondement du salut. Si nous craignons, dit il, nous prendrons garde à nous, et si nous y prenons garde, nous serons sauvés: celui que

(1) Timor Domini ipse est thesaurus ejus. *Is.* 33. 6.
(2) Anchora cordis, pondus est amoris.
(3) Timor virtutum custos est. *Hieron. ep. ad Fab. de mansion.*

la crainte rend soigneux, pourra être véritablement en sûreté (1).

Pour conclusion, tout ce que le Sage dit de l'excellence de la sagesse, il l'applique presque toujours à la crainte de Dieu, en disant que *la crainte de Dieu est la véritable sagesse* (2). Job en parle aussi de la même sorte : *La crainte de Dieu*, dit-il, *est la sagesse même* (3) ; ainsi nous voyons que tout ce qui se dit de la sagesse, nous pouvons aussi avec raison le dire de la crainte de Dieu. Il y a même plus : car le Sage dit *que la consommation de la sagesse est de craindre Dieu* (4) : et dans un autre endroit, après s'être écrié : *Que celui-là est grand qui a trouvé la sagesse et la science !* il ajoute aussitôt : *Mais il n'est pas plus grand que celui qui craint le Seigneur. La crainte de Dieu excelle par-dessus toutes choses. Heureux l'homme à qui il est donné d'avoir la crainte de Dieu ! A qui pourra-t-on comparer celui qui l'a véritablement dans le cœur* (5) ?

---

(1) Timor fundamentum est salutis : timendo cavebimus, cavendo salvi erimus. Qui sollicitus est, is verè poterit esse securus. *Tertul. lib. de cultu fœmin. c.* 2.

(2) Sapientia et disciplina timor Domini. *Eccli.* 1. 34.

(3) Ecce timor Domini ipsa est sapientia. *Job.* 28. 28.

(4) Plenitudo sapientiæ est timere Deum. *Eccli.* 1. 20.

(5) Quàm magnus qui invenit sapientiam et scientiam ! sed non est super timentem Dominum. Timor Domini super omnia se superposuit. Beatus homo, cui donatum est habere timorem Dei : qui tenet illum, cui assimilabitur ? *Eccli.* 25. 13. 14. 15.

CHAPITRE XI.

Confirmation de la doctrine précédente par quelques exemples.

Il est rapporté dans le Pré spirituel(1), qu'un solitaire de la Thébaïde, qui étoit fils d'un prêtre des idoles, racontoit un jour à plusieurs autres pères du désert, que lorsqu'il étoit fort jeune il avoit coutume d'aller souvent dans le temple avec son père et de voir les sacrifices qu'il offroit. Mais un jour entre autres, disoit-il, il arriva qu'y étant entré secrètement, je vis Satan assis sur un trône fort élevé, et toute la cour infernale autour de lui, et je vis de plus, qu'un des principaux démons s'avança et l'adora. D'où viens-tu? lui dit alors Satan. Je viens, lui répondit-il, d'une telle province où j'ai excité des séditions, allumé la guerre, et tout mis à feu et à sang, et je viens vous en rendre compte. Satan lui demanda ensuite combien il y avoit employé de temps; et le démon ayant répondu qu'il y avoit employé un mois, Satan commanda qu'on le déchirât sur l'heure à coups de fouet, puisqu'il avoit été si longtemps à faire si peu de chose. Un autre démon se présenta ensuite, et adora Satan, qui lui demanda comme à l'autre, d'où il

(1) *Tom. 2. Bibliot. SS. PP.*

venoit, et ce qu'il avoit fait. Je viens de la mer, répondit le démon, où j'ai excité de grandes tempêtes et fait périr beaucoup de vaisseaux et beaucoup de monde, et je viens vous en rendre compte. Satan l'interrogea sur le temps qu'il y avoit mis; et le démon ayant répondu qu'il y avoit mis vingt jours, il fut encore condamné au même châtiment que le premier, et par la même raison. Il en vint un autre après à qui Satan demanda de même d'où il venoit, ce qu'il avoit fait, et le temps qu'il y avoit employé; et celui-ci ayant répondu qu'il venoit d'une ville où il se faisoit des noces, et qu'il y avoit fait naître des querelles et tuer beaucoup de gens, entr'autres le marié même, et qu'il n'avoit mis que dix jours à tout cela; il fut condamné au fouet, parce qu'il avoit fait si peu de chose en dix jours. Un quatrième se présenta ensuite à l'adoration de Satan; et ayant été interrogé comme les autres: Je viens, dit-il, du désert où j'ai été quarante ans inutilement à tenter un solitaire; mais enfin j'en suis venu heureusement à bout cette nuit, et je l'ai fait tomber dans un péché d'impureté. A ces paroles le prince des ténèbres se levant de son siége l'embrassa, lui mit sa couronne sur la tête, et le fit asseoir auprès de lui en le louant extrêmement de ce qu'il avoit fait. Lorsque je vis cela, continuoit ce solitaire, je dis en moi-même qu'il falloit que la condition des solitaires fût quelque chose de bien excellent et de bien au dessus de celle du reste des hommes;

hommes ; et dès-lors je fis résolution de me dérober de la maison de mon père, pour me retirer dans le désert. Remarquez ici en passant, que la considération de la chute de ce solitaire fut à ce jeune homme une occasion d'estimer davantage la vie solitaire, et de l'embrasser ; au lieu que souvent les gens du monde regardent de telle sorte les fautes des religieux, qu'ils en prennent occasion non-seulement de les condamner, mais de mépriser aussi leur profession. Saint Grégoire (1), dans ses Dialogues, rapporte un exemple tout semblable à ce que nous venons de raconter.

Nous lisons dans la vie des Pères, qu'un solitaire fut une fois ravi en esprit dans un monastère où il y avoit grand nombre de religieux, et qu'il y vit une infinité de démons, qui ne faisoient qu'aller et venir incessamment dans tous les endroits de la maison. L'ange qui le conduisoit le mena ensuite par toute la ville qui étoit voisine du monastère, et il fut fort étonné de n'y voir qu'un démon, qui même se contentoit de se tenir assis sur une des portes, et paroissoit être fort de loisir. Le solitaire étonné de cette différence, en demanda la raison à l'ange, qui lui dit que dans la ville chacun faisoit tout ce que le démon vouloit ; et qu'ainsi un seul démon suffisoit pour entretenir tous les habitans dans le désordre : mais que dans le monastère tous les religieux

(1) *Lib. 3. Dialog. c. 7.*

s'efforçoient de résister courageusement aux tentations ; et qu'ainsi il étoit besoin d'un grand nombre de démons pour les tenter et pour les faire tomber.

Pallade rapporte (1) une chose étrange, qui est aussi rapportée dans la vie des Pères. C'est qu'un solitaire, après avoir vécu longtemps dans la pratique de toutes sortes de mortifications, et après avoir fait de grands progrès dans la piété, en conçut tant d'orgueil, que Dieu permit qu'il tombât dans un désordre effroyable ; et voici comment Pallade raconte la chose. Un jour que ce solitaire avoit l'esprit rempli de la haute opinion de sa sainteté, le démon lui apparut sous la forme d'une belle femme qui feignoit de s'être égarée dans le désert. Il la reçoit dans sa cellule, s'entretient avec elle ; ensuite abandonnant son cœur à ses désirs criminels, il se disposoit déjà à les accomplir, lorsque cette femme disparut tout d'un coup d'entre ses bras, en jetant un grand cri ; après quoi on entendit en l'air comme de grands éclats de rire, et plusieurs voix de démons qui, pour l'insulter par une raillerie amère, lui disoient : O solitaire, tu t'élevois jusqu'au ciel, et te voilà abaissé jusque dans l'abîme ; apprends donc désormais que celui qui s'élève, sera abaissé. Mais le malheureux n'en demeura pas là : car après avoir passé toute cette nuit et le jour suivant dans les regrets et dans les larmes, il se laissa enfin

(1) *Pallad. in Hist. Lausiac. c. 44. et Ruf. in Vit. St. Ægypt.*

tellement aller au désespoir, qu'il retourna dans le siècle, où il s'abandonna à toutes sortes de crimes.

La chute de cet autre solitaire dont nous avons parlé dans le neuvième chapitre, est encore très-remarquable. Il étoit parvenu à un si haut degré de vertu, que même les bêtes sauvages lui obéissoient; cependant cela ne l'empêcha pas de tomber, comme il semble que saint Antoine l'avoit prévu, lorsque parlant un jour de lui, il dit que c'étoit un vaisseau en pleine mer, chargé de richesses, et qu'il falloit voir s'il arriveroit au port. En effet, le malheureux fit bientôt naufrage; et celui, dit saint Jean Climaque (1), qui commandoit auparavant aux bêtes farouches, devint la proie de ses passions, plus cruelles mille fois que les bêtes les plus féroces: celui qui se nourrissoit du pain des anges, vint à se nourrir de boue et d'ordure. Après sa chute, et comme il pleuroit son péché, quelques solitaires passant auprès de lui, il les conjura de prier leur père Antoine de lui obtenir de Dieu dix jours de terme, pendant lesquels il pût faire pénitence; et ce fut à ce sujet que le saint s'écria, comme nous l'avons déjà dit: Aujourd'hui, mes frères, il est tombé une des plus fermes colonnes de la vie religieuse. Il ne voulut point au reste marquer plus particulièrement quel avoit été son péché, sachant bien que c'étoit un péché d'impureté; cependant le

(1) *Climac. grad.* 15. *c.* 9.

solitaire mourut au bout de cinq jours, laissant à tous les autres un grand exemple de la foiblesse de ceux qui s'appuient sur leurs propres forces, et une grande leçon contre l'orgueil.

Le père Avila dit (1) que Dieu ayant fait connoître à un solitaire l'extrême danger où il étoit exposé en cette vie, il en fut si pénétré, que dès-lors il se couvrit la tête et le visage de telle sorte qu'il ne pouvoit plus rien voir que la terre, s'abstenant outre cela de parler, et pleurant continuellement les périls auxquels les hommes sont sujets. Ceux qui avoient coutume de le visiter furent extrêmement surpris de le trouver en cet état; et lorsqu'ils lui demandèrent la cause d'un changement si subit, et d'une façon de vivre si extraordinaire, il ne leur répondit jamais autre chose, sinon : Laissez-moi, car je suis un homme. Un autre saint (2) déplorant le malheur de la condition humaine, avoit coutume de s'écrier : Hélas, que je suis malheureux ! je puis encore offenser Dieu mortellement.

---

(1) *Tom. 3. Epist.*
(2) *Bern. serm. de dupl. Bapt.*

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

Des Chapitres contenus dans le Tome cinquième.

PREMIER TRAITÉ.

De la fin pour laquelle la Compagnie de Jésus a été instituée ; et de quelques moyens qui peuvent servir à cette fin, et qui regardent tous les religieux en général.

CHAPITRE I. *QUELLE est la fin et l'institution de la compagnie de Jésus.* 1

CHAP. II. *Combien c'est une entreprise glorieuse, de travailler à gagner les âmes à Dieu ; et de quel prix et de quel mérite elle est.* 9

CHAP. III. *Que cette entreprise regarde toute la compagnie en général ; et que ceux qui ne sont pas prêtres ne laissent pas d'y avoir part.* 18

CHAP. IV. *Que pour travailler utilement au salut des âmes, il est nécessaire d'être premièrement bien établi dans la vertu.* 30

CHAP. V. *Que le soin de l'avancement du prochain ne doit point nous rendre plus nonchalans sur ce qui regarde le nôtre, et qu'au contraire cela nous doit obliger à nous y appliquer davantage.* 42

CHAP. VI. *Que nous devons prendre garde de ne pas tomber dans une autre extrémité, qui est de nous retirer entièrement du commerce du prochain, sous prétexte de nous appliquer à notre salut.* 58

CHAP. VII. *De quelques remèdes contre la timidité de ceux qui n'osent pas s'engager dans les emplois de la charité, de crainte de n'y pas faire leur salut.* 72

CHAP. VIII. *Des moyens de faire du fruit dans les âmes; et premièrement de la sainteté de la vie, qui est le premier moyen.* 82

CHAP. IX. *Du second moyen de faire du fruit dans les âmes, qui est celui de l'oraison.* 97

CHAP. X. *Du troisième moyen de faire du fruit auprès du prochain, qui est le zèle des âmes.* 109

CHAP. XI. *Que le zèle des âmes est un moyen très-propre pour servir utilement le prochain.* 117

CHAP. XII. *De trois choses qui peuvent contribuer à exciter en nous le zèle des âmes.* 121

CHAP. XIII. *Quel est le zèle qui est agréable à Dieu, et quel est celui qui ne l'est pas.* 126

CHAP. XIV. *D'un autre moyen de nous acquitter dignement de nos ministères, qui est de n'envisager que ce qui est purement de l'âme, sans se laisser toucher aux apparences extérieures.* 139

CHAP. XV. *D'un autre moyen de faire du fruit dans les âmes, qui est de ne point se confier en soi-même, et de mettre toute sa confiance en Dieu.* 145

CHAP. XVI. *Que la confiance en Dieu est un moyen très-efficace, pour obtenir des grâces de Dieu.* 159

CHAP. XVII. *Combien le défaut de confiance est désagréable à Dieu.* 167

CHAP. XVIII. *Qu'il ne faut point se décourager, quoiqu'on voie qu'on fasse peu de fruit dans les âmes.* 172

DEUXIÈME TRAITÉ.

Des vœux principaux de la Religion, et des avantages de la vie religieuse.

CHAPITRE I. *Que la perfection d'un religieux consiste à garder exactement les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.* 187

CHAP. II. *Pourquoi on s'oblige par vœu à ces trois choses.* 192

CHAP. III. *Des autres avantages que l'on tire de l'obligation des vœux.* 196

CHAP. IV. *Pourquoi le don de soi-même qu'on fait à Dieu dans la religion par le moyen des vœux, est appelé par les saints un second baptême et un martyre.* 200

CHAP. V. *Que l'obligation que l'on contracte par les vœux, ne diminue rien de la liberté, mais qu'au contraire elle la perfectionne.* 206

CHAP. VI. *Des grands avantages de la religion, et de l'obligation que nous avons à Dieu de nous y avoir appelés.* 211

CHAP. VII. *Continuation du même sujet.* 226
CHAP. VIII. *Du renouvellement des vœux qui est est en usage parmi nous, et du fruit qu'on peut en tirer.* 229
CHAP. IX. *Suite du même sujet.* 236

TROISIÈME TRAITÉ.

Du vœu de pauvreté.

CHAPITRE I. *Que le vœu de pauvreté est le fondement de la perfection évangélique.* 246
CHAP. II. *De la grandeur de la récompense que Dieu donne aux pauvres d'esprit.* 254
CHAP. III. *Que Dieu récompense les pauvres d'esprit, non-seulement en l'autre vie, mais même dès celle-ci.* 258
CHAP. IV. *En quoi consiste la véritable pauvreté.* 264
CHAP. V. *De la faute que font quelques religieux, qui ayant quitté de grands biens dans le monde, attachent leur affection à des bagatelles dans la religion.* 273
CHAP. VI. *De trois différens degrés de pauvreté.* 279
CHAP. VII. *De quelques moyens pour acquérir et pour conserver la pauvreté d'esprit.* 282
CHAP. VIII. *D'un autre moyen, qui pourra beaucoup nous servir pour acquérir, et pour conserver la pauvreté d'esprit.* 292

CHAP. IX. *Où ce qui a été dit dans le chapitre précédent est confirmé par quelques exemples.* 299

CHAP. X. *A quoi, et comment un religieux est obligé par le vœu de pauvreté.* 304

CHAP. XI. *Comment c'est contrevenir au vœu de pauvreté, que de recevoir, ou de donner quelque chose sans permission, quand même ce qu'on recevroit et ce qu'on donneroit ne seroit pas de la maison.* 312

CHAP. XII. *Ecclaircissement de quelques cas particuliers qui sont contraires au vœu de pauvreté.* 318

CHAP. XIII. *On répond à une objection, et par ce moyen on éclaircit davantage cette matière.* 327

CHAP. XIV. *Que le vœu de pauvreté oblige sous peine de péché mortel.* 335

CHAP. XV. *Si un religieux peut, sans permission, recevoir de l'argent pour faire des charités; et quels sont les cas où il pécheroit en ceci contre le vœu de pauvreté.* 339

CHAP. XVI. *Où ce qui a été dit se confirme par quelques exemples.* 348

QUATRIÈME TRAITÉ.

De la Chasteté.

CHAPITRE I. *De l'excellence de la chasteté, et des degrés par où nous devons nous élever à la perfection de cette vertu.* 356

CHAP. II. *Que pour conserver la chasteté, il est*

nécessaire de se mortifier, et de veiller soigneusement à la garde de ses sens, et principalement de ses yeux. 363

CHAP. III. *Qu'en ce qui regarde la chasteté, il faut faire cas des moindres choses.* 368

CHAP. IV. *Que sur-tout dans la confession il faut compter pour beaucoup les moindres choses qui sont contraires à la chasteté.* 373

CHAP. V. *Combien c'est une passion violente et dangereuse que l'amour, et combien nous devons le craindre.* 378

CHAP. VI. *De quelques remèdes contre les tentations de l'impureté.* 385

CHAP. VII. *Que la pénitence et la mortification de la chair est un très-bon remède contre les tentations de l'impureté.* 394

CHAP. VIII. *De quelques autres remèdes contre les tentations d'impureté.* 405

CHAP. IX. *De la crainte de Dieu; et que c'est un souverain remède contre les tentations d'impureté.* 410

CHAP. X. *Des avantages que produit la crainte de Dieu.* 423

CHAP. XI. *Confirmation de la doctrine précédente par quelques exemples.* 429

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.

Book
Room